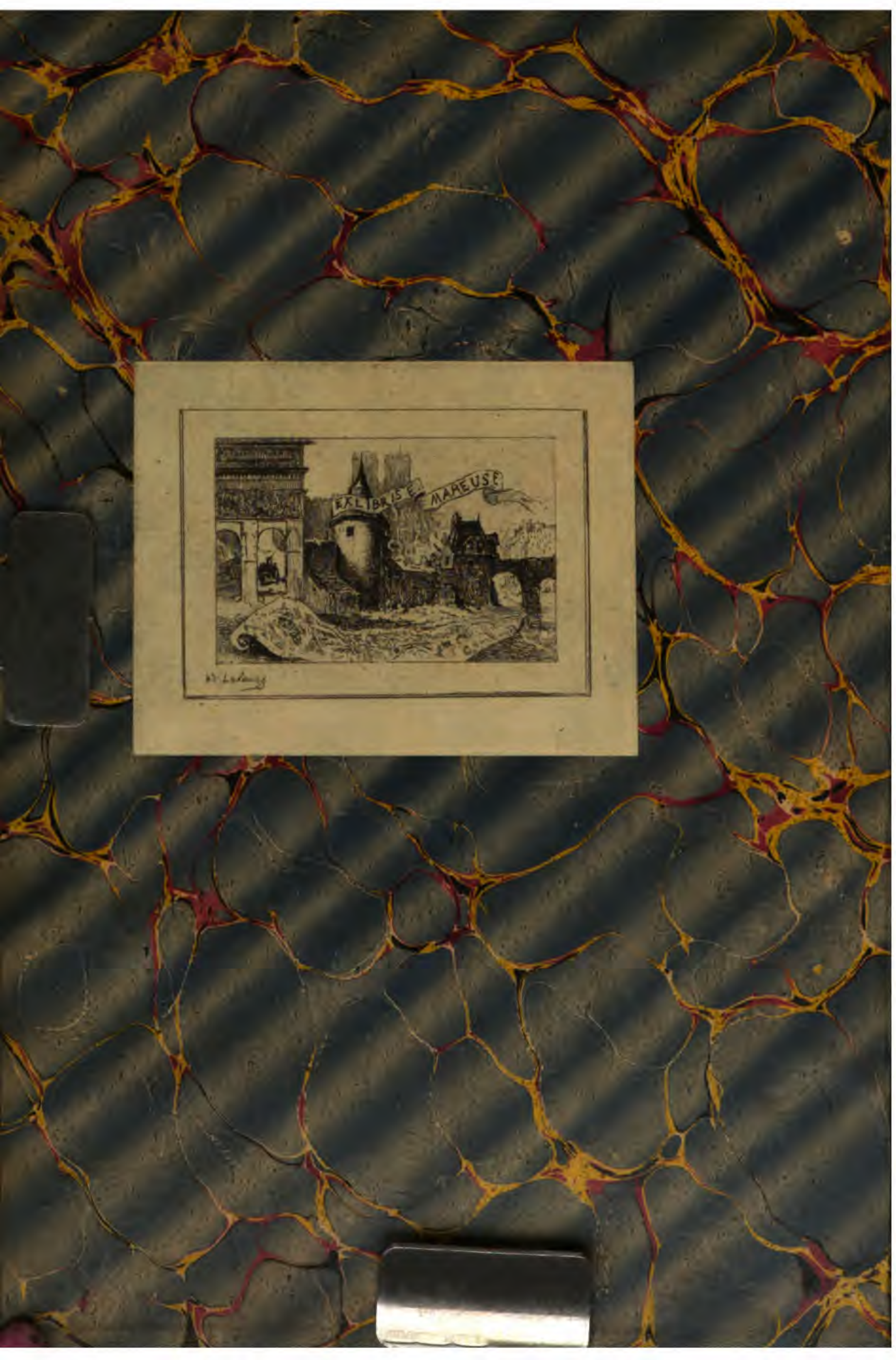
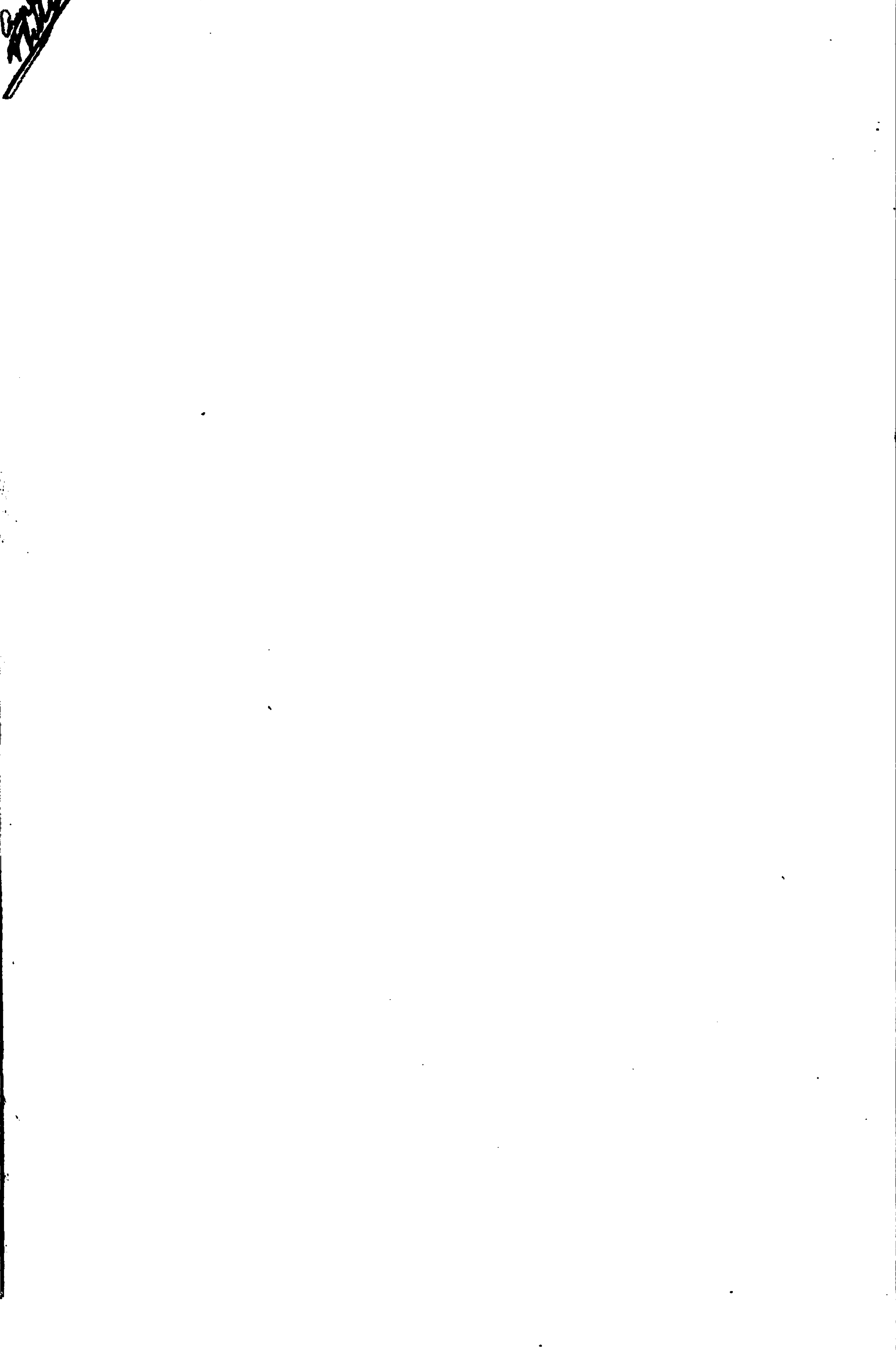

EX LIBRIS E. MAREUSE





SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XXIII

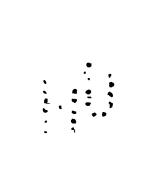


BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-EDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Y. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE POQUELIN-MOLIÈRE — 17

1898-99



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour 1899.

Président..........	M. BARDIÉ (A.), ✿ A., Négociant.
Vice-présidents.....	MM. JULLIAN (Camille), ✻, I. ✿, professeur à la Faculté des Lettres. DE CHASTEIGNER (A.), propriétaire.
Secrétaire général..	M. DURÈGNE, A. ✿, Ingénieur des Postes et Télégraphes.
Secrétaires.........	MM. DOSQUE (Raoul), artiste peintre. FERET (Edouard), éditeur-libraire.
Archiviste.........	M. AMTMANN (Th.), ✿ A., Négociant.
Trésorier..........	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier.
Assesseurs.........	MM. HABASQUE (Francisque), ✻, ✿ A., membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour d'appel. RHÉNARD (A.), architecte. DE MENSIGNAC (Camille), ✿ A., conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.

Membres du Bureau pour 1900.

Président..........	M. JULLIAN (Camille), ✻, ✿ A., professeur à la Faculté des Lettres.
Vice-présidents.....	MM. DE CHASTEIGNER (A.), propriétaire. DE MENSIGNAC (Camille), ✿ A., conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
Secrétaire général..	M. DOSQUE (Raoul), artiste peintre.
Secrétaires........	MM. FERET (Edouard), éditeur-libraire. CHAMPAGNE, préparateur à la Faculté de Médecine.
Trésorier..........	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier.
Archiviste.........	M. AMTMANN (Th.), ✿ A., Négociant.
Assesseurs.........	MM. HABASQUE (Francisque), ✻, ✿ A., membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour d'appel. MILLET (Léon), peintre-décorateur. BARDIÉ (A.), ✿ A., Négociant.

Le Bureau se réunit tous les premiers vendredis du mois, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53.

La Société se réunit tous les deuxièmes vendredis du mois et à la même heure, 8 h. 1/2 du soir, à l'Athénée, rue des Trois-Conils.

Bibliothèque. — Les demandes de livres et de diplôme illustré (3 fr.), doivent être adressées à M. l'ARCHIVISTE, *26, rue Doidy.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. Ⓘ Officier de l'Instruction publique. — A. Ⓘ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Bienfaiteurs et donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et M. le Préfet de la Seine.

Membres titulaires (1).

1877 AMTMANN (Th.), A. Ⓘ, négociant, rue Doidy, 26.
1889 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, rue d'Aviau.
1885 ARNÉ (Georges), A. Ⓘ, rue Judaïque, 121.
1892 BAILLON (Camille), notaire, à Langoiran (Gironde).
1873 BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. Ⓘ, professeur à la Faculté de droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.
1887 BARDIÉ (A.), A. Ⓘ, cours Tourny, 49.
1873 BAUDRIMONT (E.), A. Ⓘ, docteur en médecine, rue Lhôte, 15.
1897 BERSAT, propriétaire, à Cadaujac (Gironde).

---

(1) Tous les membres reçus en 1873 sont fondateurs de la Société. — Le millésime qui précède chaque nom est celui de l'année où chaque membre a été reçu.

1873 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, Hôtel-de-Ville.
1889 BONIFAS (Paul), négociant, quai des Chartrons, 78.
1899 BORDES (Ph.-Louis de, de Fortages), Président de la Société des Bibliophiles de Guyenne, rue Billaudel, 86.
1891 BONNETTI, peintre, rue Sainte-Catherine, 229.
1897 BRION (André), château Monthil, par Bégadan, Médoc (Gironde).
1893 BRUN (L'Abbé), curé d'Uzeste (Gironde).
1892 BRUTAILS (A.), I. ✪, archiviste du département de la Gironde, Archives départementales, rue d'Aviau.
1897 CADORET (Yves), imprimeur, rue Poquelin-Molière, 17.
1899 CALLEN (L'Abbé), cours d'Albret, 89.
1881 CANTELLAUVE (A.), receveur des finances à Figeac (Lot).
1898 CAPELLE (A.), peintre sur verre, rue Cotrel, 13.
1899 CASTELNAU d'ESSENAULT (marquis J.-M.-G. de), A. ✪, château du Casse, La Tresne (Gironde).
1897 CHAMBON (Charles), photographe, allées de Tourny, 56.
18'3 CHAPON (Jules), publiciste, rue de Cheverus, 8.
1898 CHARBONNEAU (O.), pharmacien, cours de l'Intendance, 55.
1898 CHARLOT (C.), négociant, rue Emile-Fourcaud, 52.
1895 COUDOL (L.), architecte, rue du Château-Trompette, 5.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.
1875 DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
1874 DALEAU (François), A. ✪, archéologue à Bourg (Gironde).
1873 DANEY (Alfred), C. ✻, I. ✪, ancien Maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
1897 DAWANT (L'Abbé), vicaire à Saint-Pierre de Bordeaux, rue Leupold, 31.
— DESCAMPS (E.), antiquaire, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1873 DEZEIMERIS (Reinhold), O. ✻, I. ✪, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 11.
1895 DOSQUE (Raoul), artiste peintre, rue de Laharpe, 110.
1897 DUBOIS, villa Ausone, à Saint-Emilion (Gironde).
— DUBOIS (L'Abbé), curé de Saint-Pierre-de-Buzet, par Buzet (Lot-et-Garonne).
1899 DUBOIS (Paul), négociant, quai des Chartrons, 42.
1889 DULAU, éditeur, Soho-Square, Londres (Angleterre).
1877 DUMEYNOU (Louis), architecte, rue Ausone, 13.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.
1897 DURÈGNE (Em.), A. ✪, ingénieur des Postes et Télégraphes, boulevard de Caudéran, 139.
1881 FAUCON (Ch. de), ✠, rue Judaïque, 213.
1899 FAYOLLE (A. de), pharmacien, cours Balguerie-Stuttenberg, 69.
1873 FERET (Edouard), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
1891 FLOS (Léopold), rue Maucoudinat, 7.

1876 FORRESTER (OFFLEY), Mark-Lane, 66, à Londres (Angleterre).
1899 FOURCHÉ (PAUL), rue Ducau, 21.
1896 FRAIKIN (L'ABBÉ), chapelain à Saint-Louis des Français, à Rome (Italie).
1877 GADEN (CHARLES), ✻, rue de la Course, 109.
1893 GARREAU (M.), ancien notaire à Langon (Gironde).
1884 GAULNE (ALFRED DE), rue du Palais-Gallien, 112.
1874 GERVAIS (E.), architecte, place Gambetta, 29.
1873 GIRAULT (A.), A. ✿, artiste peintre, rue Mazarin, 111.
— GOUNOUILHOU (G.), O. ✻, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
1893 GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX.
1890 GROSS-DROZ, ✠, négociant, rue du Réservoir, 10.
1897 GUILLOT (G.), rue du Palais-de-l'Ombrière, 15.
1889 HABASQUE (FRANCISQUE), ✻, I. ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour, rue Emile-Fourcand, 21.
1897 HALPHEN (ED.), A. ✿, conseiller général, rue de Condé, 13.
1887 HANAPPIER (CHARLES), négociant, Pavé-des-Chartrons, 51.
1884 JULLIAN (CAMILLE), ✻, I. ✿, professeur à la Faculté des Lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, cours de Tournon, 1.
1896 LABATUT (A.), architecte, rue Villedieu, 13.
— LABRIE (L'ABBÉ), curé de Lugasson (Gironde).
1882 LABBÉ (LOUIS), architecte, rue de Saint-Genès, 9.
1899 LACOSTE (ANDRÉ), rue Saint-Sernin, 58.
1894 LAFITE (PAUL), rue Camille-Godard, 95.
1875 LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
1893 LAMARTINIE (L'ABBÉ), curé de Saint-Michel de Fronsac (Gironde).
1898 LALANNE (G.), docteur en médecine, castel d'Andorte, Bouscat (Gironde).
1873 LARRONDE (E.), négociant, rue de la Course, 32.
1887 LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— LÉGLISE (L'ABBÉ), curé de Gensac (Gironde).
1889 LELIÈVRE (L'ABBÉ), aumônier des Sourds-Muets, rue de Mulhouse, 38.
1892 LEWDEN (F.-H.-LOUIS), capitaine-instructeur au 15e Dragons, à Libourne (Gironde).
1893 LEWDEN (L'ABBÉ), aumônier au Pensionnat des Dames de la Réunion, à Libourne (Gironde).
1899 LOSTE (WILLIAM), notaire, Pavé-des-Chartrons, 27.
1887 MAILLE (G.), facteur d'orgues, rue Brian, 16-18 et rue Leberthon, 91.
1895 MAISONNEUVE fils jeune, rue Poirier, 23.
1889 MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, Bouscat-Bordeaux.

1882 MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1899 MEAUDRE DE LAPOUYADE (M.), avocat, rue Saint-Sernin, 77.
— MELLER (ANDRÉ), Pavé-des-Chartrons, 43.
1898 MELLER (PIERRE), cours du Jardin-Public, 37.
1875 MENSIGNAC (CAMILLE DE), A. ✪, conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours Victor-Hugo, 19.
1893 MILLER (OMER), peintre, rue des Remparts, 40.
1875 MILLET (L.), peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
1884 MIMOSO (CHARLES), avoué, cours de l'Intendance, 57.
1893 MORICE (GASTON), avoué, rue des Facultés, 41.
1874 MOULINIER, avocat, cours Champion, 34.
1882 MUSÉE DES ARMES ET DES ANTIQUES, rue Mably, 1.
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1874 NÉGRIÉ (GEORGES), ✱, docteur en médecine, cours du XXX Juillet, 30.
1893 NICOLAÏ (A.), ✠, A. ✪, avocat, rue Beaubadat, 1.
1897 PASSEMARD, Villemorine, à Saint-Emilion (Gironde).
1878 PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
1899 PETIT DE MEURVILLE, allées Damour, 31.
1876 PIGANEAU (Emilien), A. ✪, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.
1899 PISSARDI (MARQUIS DE), au Bouscat (Gironde).
1880 POCHET (Abel), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
1873 PUIFFERAT (MARQUIS DE), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
1897 RAFFIN, curé de Pujols (Gironde).
1899 RAMBIÉ (PIERRE), avocat, rue Paulin, 31.
— RAVEAU, inspecteur principal du Poids public, rue Neuve, 32.
1875 RIBADIEU (A.), archéologue, rue Huguerie, 48.
1874 RICARD (A.), architecte, rue Peyronnet, 20.
1899 SAHUQUÉ (GEORGES), architecte naval, quai des Chartrons, 42.
1898 SAINT-LAURENT (A. DE), avocat, cours Victor-Hugo, 128.
1893 SALVIANI (L'ABBÉ), curé de Langon (Gironde).
1888 SANTA-COLOMA (JOSEPH DE), cours de Gourgue, 8.
1899 SARRAU (COMTE AURÉLIEN DE), ✠, A. ✪, rue Rohan, 22.
1880 SAUNIER (FERNAND), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, chemin de Taudin, Caudéran (Gironde).
1874 SCHRÖDER (M.), cours du XXX Juillet, 20.
1873 SECRESTAT aîné, rue Notre-Dame, 28.
1874 SOURGET (ADRIEN), ✱, A. ✪, ancien adjoint au Maire de Bordeaux, cours de Gourgue, 8.
1896 THEVENET (GASTON), peintre, à Angoulême (Charente).
1893 THIBAUDEAU (ARMAND), avoué, cours de Tourny, 17.
1875 THOLIN (GEORGES), ✱, A. ✪, archiviste du département de Lot-et-Garonne, Hôtel de la Préfecture, Agen (Lot-et-Garonne).

1897 TOULOUSE (Ernest-Adolphe), rue Ferbos, 31.
1887 VALETTE (L'Abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
1881 WETTERWALD (Ch.), quai Louis XVIII, 15.

Membres honoraires français.

Mgr ARMAILHACQ (Albert d'), prélat de S. S. le Pape, supérieur de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

BABELON (Ernest), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 23.

Mgr BARBIER de MONTAULT, G. ✠, C. ✠, ✠, I. ✪, prélat de S. S. le Pape, Mirebeau (Vienne).

BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, I. ✪. membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

BERTRAND (Alexandre), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪ membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du Comité, 7, rue Leroux.

CARTAILHAC (Emile), ✻, ✠, I. ✪, rue de la Chaîne, à Toulouse.

BONAPARTE (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✪, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 65, boulevard Malesherbes.

CHARMES (Xavier), ✻, I. ✪, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

DELISLE (Léopold). C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris.

GONSE (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

HERON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 15, rue Washington, à Paris.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ✪, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

LECOT (S. E. Monseigneur), cardinal-archevêque de Bordeaux.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, 34, boulevard des Invalides.

MARSY (Comte de), ✻, A. ✪, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

MOREAU (Frédéric), ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

MUNTZ (Eugène), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 1, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 1, rue des Martyrs.

PERROT (Georges), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, à Paris.

TRABUT-CUSSAC, 6, rue Combes, à Bordeaux.

Membres honoraires étrangers.

Dr GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Neuveville (Suisse).

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

LYUBIC (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée à Agram (Zagreb).

MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

TERRIEN de la COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

Membres correspondants.

AUDIAT (Louis), historien et archéologue, à Saintes, I. ✪.

CALLHIAT (Le Chanoine), aumônier au Lycée de Montauban.

CARSALADE du PONT (Monseigneur de), I. ✪, évêque de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

DUMAS de RAULY, A. ✪, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

FONTENILLES (Paul de), ✠, A. ✪, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, à Montauban.

FORESTIÉ (Edouard), A. ✪, secrétaire de la même Société, à Montauban.

JOUAN (Henri), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg, O. ✻, A. ✪.

POTTIER (Le Chanoine F.), A. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Sociétés correspondantes en France.

Agen	Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.
Alais	— Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéol. et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bayonne	Société des Sciences et des Arts.
Beauvais	Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Belfort	— d'Emulation.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bône (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Brives	— Scientifique. Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et Sciences.
Châlon-sur-Marne	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquités de la Côte-D'Or.
Draguignan	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord.

Limoges..................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon...	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun......................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban..............	— Archéologique du Tarn-et-Garonne (1).
Montpellier..............	— Archéologique.
Nancy......................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes......................	— Archéologique.
Narbonne................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice..........................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans....................	— Archéologique et Historique.
Paris.......	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Études historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau..........................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers....................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper....................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet............	— Archéologique.
Rennes......................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez........................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen........................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc............	— d'Emulation des Côtes-du-Nord.
»	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié........	Société Philomathique Vosgienne.

(1) Nommée *Associée* à la suite de la réception d'un grand nombre de ses membres, à Bordeaux, les 21, 22 et 23 octobre 1890.

Saint-Germain..........	Musée National.
Saint-Omer.............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes..................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens.......................	— Archéologique.
Soissons..................	— Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse..................	— Archéologique du Midi.
Tours.......................	— Archéologique de Touraine.
Troyes.....................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes....................	Société Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Agram (Croatie)..........	Société Archéologique Croate.
Anvers......................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Bari (Italie)	Giornale araldico della Accademia araldica Italiana.
Boston et New-York....	American folk-lore society.
Bruxelles	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Copenhague..............	Société royale des Antiquaires du Nord.
Huy..........................	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye..................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Lisbonne...................	Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Liège	Institut Archéologique Liégeois.
Londres....................	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Madrid......................	Académie Royale d'Histoire.
Mexico......................	Museo nacional.
Moscou (Russie).........	Société impériale archéologique.
Namur......................	Société Archéologique.
New-York.................	Anthropological society.
Rio Janeiro (Brésil)....	Archives du Musée national.
San-José (Costa-Rica).	Annales del Museo nacional.
Stockholm................	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Washington (Etats-Unis)............	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.

Comptes-rendus des Séances de la Société Archéologique

DE BORDEAUX

Séance du vendredi 14 janvier 1898.

Présidence de M. C. de Mensignac, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, Th. Amtmann, G. Dagrant, A. Bardié, Dast de Boisville, F. Daleau, J. Coudol, A. Nicolaï, E. Piganeau, R. Dosque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une rectification demandée et une omission signalée par M. de Mensignac.

MM. Dagrant, Bardié et Dast de Boisville regrettent que presque tous les journaux s'abstiennent de publier les comptes-rendus de nos travaux. Une copie du procès-verbal, accompagnée d'une lettre demandant l'insertion, devrait être adressée à chaque journal qui, sûrement, ferait droit à notre demande.

M. R. Dosque répond qu'il fait parvenir une note à tous les journaux, qu'il continuera toujours ainsi, mais que pour obtenir la publication il ne fera jamais aucune démarche. M. A. Nicolaï pense qu'on pourrait faire désormais le service des publications de la Société aux journaux suivants : *la Gironde, le Nouvelliste, la France* et *le Bordeaux-Journal*. Cette proposition est adoptée et clot l'incident.

L'ordre du jour appelle l'admission d'un nouveau membre. M. Edouard Dubois, propriétaire du Château-Ausone à Saint-Emilion, présenté par MM. Piganeau et Passemard, est reçu à l'unanimité.

Sur la proposition de M. A. Nicolaï, la Société décide d'adresser une lettre de condoléances à M. C. Jullian qui vient d'avoir la douleur de perdre son père.

Des remerciements sont votés à M. Enlart pour sa belle con-

férence et à notre collègue M. Dast de Boisville qui en a assuré le succès.

M. E. Piganeau lit une étude sur l'altération des noms de lieux et de personnes dans le langage populaire en Guyenne.

M. Dast de Boisville donne d'intéressants renseignements sur la maison noble de Luziers, commune de Saint-Morillon, et communique un plan à l'appui de son travail dont l'impression est votée.

M. R. Dosque montre quelques dessins de sculptures gallo-romaines.

M. Coudol présente des étriers en bronze, trouvés dans la Garonne, ainsi qu'une hache recueillie à Fouras, du type dit « à bords droits » de l'époque morgienne.

MM. Amtmann et Nicolaï sont nommés délégués au Congrès des Sociétés savantes.

M. Daleau demande que le service de nos bulletins soit fait plus régulièrement à la Société d'anthropologie de Paris. (Adopté.)

M. A. Nicolaï dépose sur le bureau les troisième et quatrième fascicules de l'année 1896.

M. C. de Mensignac rend compte de sa visite au sculpteur Leroux concernant le monument Leo Drouyn.

Le mode de souscription précédemment proposé est adopté.

Banquet annuel. — Le Bureau est chargé de prendre les dispositions nécessaires qu'il soumettra ensuite à la Société.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire,
R. DOSQUE.

Séance du vendredi 11 février 1898.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, F. Daleau, Dast de Boisville, A. Nicolaï, A. Bardié, I. Coudol, E. Piganeau, F. Habasque, A. Rhénard, Ed. Feret et R. Dosque.

Excusé : M. Amtmann.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettres de remerciements de MM. Jullian et Enlart.

Sur la proposition de M. A. Nicolaï, des félicitations sont votées à M. Dezeimeris qui vient d'être promu officier de l'Instruction publique.

M. F. Habasque prie de tenir la main à ce que la liste des membres du Bureau soit remise aux journaux et aux annuaires de notre ville d'une manière régulière, afin d'éviter des erreurs qui se continuent d'année en année. Bonne note est prise de cette observation.

M. Daleau propose d'établir la liste des sociétaires par ordre alphabétique avec la date de leur entrée dans la Société. (Adopté.)

M. Dast de Boisville, au nom de la Commission nommée pour assurer la conservation de la « Croix de Saint-Genès », rend compte de la visite faite à M. le Maire de Bordeaux.

Le vœu émis par notre Société et demandant : soit la plantation d'un petit square autour de la dite croix pour en garantir la conservation, soit le transfert et la réédification du monument au Musée des antiques, si, à la suite des travaux projetés, sa démolition devenait indispensable, a paru vivement intéresser notre premier magistrat qui a promis de faire, en temps opportun, tout ce qui serait en son pouvoir pour donner satisfaction à la Société archéologique.

M. le Maire a également indiqué à M. Dast de Boisville qu'il ne serait peut-être pas inutile de faire un peu de bruit dans la presse autour de cette question.

M. A. Nicolaï, auteur d'un travail sur les chemins suivis par les pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, est chargé de rédiger, dans le sens indiqué, un article dont l'insertion dans le *Bulletin municipal* sera demandée.

M. F. Habasque dit que le vœu formulé par la Société devrait s'étendre à toutes les questions similaires. Les changements qui se font, sous prétexte d'embellissements, dénaturent complètement les œuvres du Passé. La note prédominante, en thèse générale serait que l'on devrait toucher aussi peu que possible aux anciens monuments. Les transformations qu'ils subissent

peu à peu font que, dans un temps plus ou moins éloigné, il ne restera d'eux qu'un souvenir.

Il parle du Bordeaux pittoresque et admirable d'il y a cent ans dont on ne trouve presque plus rien aujourd'hui; il cite l'œuvre de Tourny qui est en partie dénaturée, et il ajoute que la Société Archéologique ferait chose utile en signalant aussi aux municipalités des petites villes le vœu qu'il émet pour la conservation des monuments.

Le vœu exprimé par M. Habasque est adopté à l'unanimité ; le secrétaire général devra le transmettre.

M. Dast de Boisville, au nom de M. Corbineau, présente 28 objets divers : poteries, clefs, fibules, stylets et des dessins accompagnant la communication de M. Corbineau dont l'impression est votée.

M. E. Piganeau lit sur Pierrefite et Tersac en Saint-Emilionnais, un intéressant travail qui figurera dans nos Actes, avec adjonction des inventaires.

M. Coudol présente une statuette d'Osiris en bronze, provenant de fouilles faites à la pyramide de Chéops, et aussi une garde de livre en argent datant du XVIIe siècle. Une reproduction en sera donnée.

M. F. Daleau nous montre un bois mort (gauche) d'un cervidé « le Megaceros Hibernicus », caverne de Pair-non-Pair, commune de Marcamps (Gironde).

Banquet. — La Société fixe au samedi gras, 19 février, la date du banquet annuel. La cotisation sera de 10 fr. Une Commission chargée de prendre les dispositions nécessaires est nommée. En font partie : MM. Bardié, Rhénard et Dosque.

M. Ed. Feret, de la part de M. L. Terrier, curé de Caillau, présente plusieurs estampages d'inscriptions prises sur une vieille cloche de l'église de Caillau. M. E. Piganeau est chargé d'en faire la traduction.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire,
R. Dosque.

Séance du vendredi 11 mars 1898.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, C. Jullian, L. Millet, A. Rhénard, Dast de Boisville, F. Daleau, I. Coudol, E. Piganeau, A. Bardié, A. Nicolaï, J. Campagne, R. Dosque, F. Habasque.

Excusé : M. Durègne.

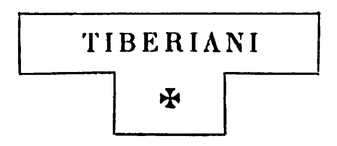
L'ordre du jour appelle l'élection de nouveaux membres. MM. Champagne, préparateur à la Faculté de médecine et Charbonneau, pharmacien, présentés par MM. de Mensignac et Nicolaï, et M. Corbineau, instituteur à Lussac, présenté par MM. C. Jullian et Dast de Boisville, sont admis à l'unanimité.

M. E. Piganeau continue la lecture de son travail sur les anciens noms de lieux.

M. A. Nicolaï, au nom de M. Corbineau, donne des renseignements sur divers objets découverts au lieu dit « Barat ».

Le même membre, chargé dans une précédente séance de se rendre à Lussac pour faire un rapport sur les antiquités découvertes à Barat par M. Corbineau, rend compte de sa visite. Le mémoire lu par M. A. Nicolaï figurera dans les Actes de la Société.

M. C. Jullian fait une très intéressante communication sur un col d'amphore trouvé dans les fouilles de l'église Saint-Seurin et portant cette marque de potier :



L'impression des notes de M. C. Jullian est votée et M. le Président, au nom de la Société, adresse des remerciements à notre collègue.

M. C. Jullian fournit également des indications sur l'Inventaire gallo-romain que, sous le patronage de la Société, il doit publier en collaboration avec M. Th. Amtmann.

A la suite de cette communication, M. F. Habasque dit qu'il serait nécessaire d'établir une carte indiquant les localités où

ces objets ont été trouvés; cela complèterait le travail de MM. Jullian et Amtmann.

Pour donner satisfaction au vœu de notre collègue, M. C. Jullian déclare qu'il établira la carte demandée.

M. de Mensignac, président, cède la présidence à M. Bardié, vice-président, et donne lecture de notes sur l'ancienne confrérie de Saint-Jacques de Compostelle fondée dans le courant du XIVe siècle en l'église Saint-Michel de Bordeaux, et qui dura jusqu'à la Révolution de juillet 1830. Il fait suivre ces notes d'une communication sur l'ancienne confrérie bordelaise de Saint-Sébastien, Saint-Roch, Saint-Martin, Saint-Hilaire et Sainte-Barbe, érigée en 1497 par l'archevêque de Bordeaux, André d'Epinay. M. de Mensignac présente plusieurs statuettes du XVe siècle en Jayet, en bronze et en fer, représentant saint Jacques de Compostelle, et divers autres objets en Jayet et en plomb, découverts à Bordeaux.

Plusieurs membres demandant l'impression de ces notes, M. de Mensignac déclare qu'il n'a donné lecture de son travail que pour prendre date et qu'il désire le revoir et le compléter.

M. Nicolaï lit un projet de circulaire à envoyer aux maires du département, ainsi qu'un mémoire à adresser à M. le Maire de Bordeaux, au sujet de la croix de Saint-Genès. Après un échange d'observations, le Bureau est chargé de revoir ces projets.

M. J. Coudol montre divers objets trouvés dans notre ville au cours de travaux effectués au théâtre des Bouffes : une hache en bronze, une statuette de Bacchus en bronze, deux vases et une lampe de l'époque gallo-romaine.

La lampe, par la marque qu'elle porte, vient confirmer les remarques de M. C. Jullian, relativement à la marque de potier « à la croix » relevée sur le col d'amphore provenant de Saint-Seurin.

Le petit bronze et la lampe figureront dans l'Inventaire gallo-romain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures du soir.

Le Président, C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire, R. DOSQUE.

Séance du vendredi 29 avril 1898.

Présidence de M. C. de Mensignac, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, Th. Amtmann, J. Champagne, E. Piganeau, Dast de Boisville, I. Coudol, A. Bardié, L. Millet, A. Rhénard, Durègne, R. Dosque.

Excusé : M. A. Nicolaï.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Une lettre du Touring-Club de France à laquelle il sera répondu favorablement et une circulaire adressée par la ville de Jargeau (Loiret) concernant un monument à élever à Jeanne d'Arc.

Dons. — Un exemplaire de la « Capella Greca » est offert par MM. Rondelet et Cie. Un compte-rendu de ce travail pour notre *Bulletin* sera fait par M. Dast de Boisville.

M. Durègne fait don à la Société de trois brochures dont il est l'auteur. En voici les titres : *Une station Robenhausienne à l'entrée du bassin d'Arcachon. Les noms des lieux terminés en « os ». Dunes primitives et forêts antiques de la Côte de Gascogne.*

Des remerciements sont adressés à notre collègue.

Election d'un nouveau membre. — M. Pierre Meller, 37, cours du Jardin Public, présenté par MM. F. Habasque et C. de Mensignac, est admis.

M. C. de Mensignac donne connaissance de diverses pièces concernant les archives de Saint-Michel, ainsi que de nouveaux documents sur la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle.

M. Th. Amtmann a la parole pour poser une question au sujet des travaux destinés au Bulletin de la Société.

Il demande si le secrétaire général peut, de son autorité privée, apporter des modifications à ces travaux, lorsqu'un vote émis a déterminé les conditions dans lesquelles ils devront être imprimés et publiés.

M. le Président déclare que le secrétaire général ne doit rien changer, son rôle devant se borner à faire exécuter exactement les votes émis par la Société.

M. Amtmann prend acte de cette déclaration.

M. de Mensignac énumère les travaux qui doivent paraître dans notre Bulletin et demande un tour de faveur pour le mémoire de M. C. Jullian : *Une marque de potier sur un col d'amphore provenant des fouilles de Saint-Seurin* (Adopté).

M. Dast de Boisville, relativement à l'article sur la croix de Saint-Genès qu'il devait rédiger en collaboration avec M. A. Nicolaï, déclare ne pas vouloir le signer, refusant d'assumer la responsabilité d'une rédaction à laquelle il est resté étranger. Il déclare en outre se considérer comme complètement dégagé et demande qu'il lui soit donné acte de sa décision, ce que l'Assemblée accepte.

Il est également décidé que le travail en question sera renvoyé à une prochaine séance pour une nouvelle lecture.

Un atelier de potier néolithique à Génissac-Bégadan, tel est le titre d'une communication faite au nom de M. Brion. L'impression, sans planches, en est votée.

M. le Président, au nom de M. Corbineau (de Lussac), montre une série de différents objets de l'époque romaine trouvés à Barat.

M. Coudol présente une décoration portée par le duc de Richelieu, et M. Champagne, une hache polie (roche poudingue psammétique) ainsi que deux silex trouvés à Saint-Aubin de Lanquais.

Sur la proposition de M. C. de Mensignac, la Société rétablit la *Chronique archéologique* qui paraîtra dorénavant dans le Bulletin sous la rubrique *Découvertes et nouvelles.*

Excursion annuelle. — La date du 5 juin est adoptée.

M. le Président annonce que la commune de Rauzan vient de s'imposer pour une somme importante, afin d'acheter le vieux château.

Des félicitations sont votées au Conseil municipal de cette commune pour sa louable initiative. M. le Secrétaire général est chargé de les transmettre.

M. Durègne, dont la famille possède de nombreuses pièces de monnaie du sud de l'Espagne, trouvées sur les rives saintongeoises et aux environs de Bordeaux, offre le catalogue de

ces monnaies pour le Bulletin, si cela paraît offrir un intérêt pour la Société.

L'offre de M. Durègne est acceptée et des remerciements sont adressés à notre collègue.

La séance est levée à dix heures et quart du soir.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire,
R. DOSQUE.

Séance du vendredi 13 mai 1898.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, A. Nicolaï, J. Champagne, Th. Amtmann, E. Piganeau, I. Coudol, Ed. Feret, A. Bardié, A. Rhénard, Dast de Boisville, F. Habasque et R. Dosque.

La lecture du procès-verbal soulève plusieurs réclamations.

Une phrase mal interprétée par le secrétaire est rectifiée sur la demande de M. Dast de Boisville.

M. Nicolaï demande la parole au sujet de la question posée par M. Amtmann à la précédente séance, concernant le secrétaire général et insérée au procès-verbal. M. Nicolaï remarque que cette question a été posée à la Société en son absence et le regrette. Il demande à M. Amtmann s'il a entendu par là viser dans le passé quelque abus de pouvoir du secrétaire général commis à l'encontre d'une décision de la Société déjà acquise. M. Amtmann répond qu'il n'a aucun fait semblable à viser dans le passé et qu'il a seulement entendu prévoir pour l'avenir. M. Nicolaï exprime dans ces conditions le regret que l'on ait pu dans cette question viser une attitude du secrétaire général. L'incident est clos.

Le procès-verbal ensuite mis aux voix est adopté.

Correspondance. — Lettre du Bureau des Archives municipales demandant les ouvrages parus depuis 1880. (Adopté.)

Lettre de M. Nicolaï donnant sa démission de secrétaire général (copie de sa lettre figurera au procès-verbal).

La démission de M. A. Nicolaï est acceptée.

M. Champagne remet à la Société un travail sur la station Magdalénienne de Trélissac près Périgueux (Dordogne). Des remerciements sont adressés à l'auteur.

Nouveau membre. — M. Halphen, présenté par MM. Ed. Feret et C. de Mensignac, est admis.

M. de Mensignac présente une hache polie en silex qui a été donnée dernièrement au Musée préhistorique par M. Chabot, propriétaire à Coutras (Gironde). Elle appartient à l'époque robenhausienne, est admirablement conservée et mesure $0^{m}085$ de long, sur une largeur moyenne de $0^{m}045$. Elle a été découverte en 1873 au « Grand chemin », commune de Coutras (Gironde).

Lecture est donnée du travail de M. Corbineau, instituteur à Lussac (Gironde), « Villa gallo-romaine à Lussac ». L'impression du mémoire de M. Corbineau est votée. Un choix sera fait parmi les dessins qui accompagnent cette communication.

M. A. Nicolaï lit une étude sur une marque de potier « Andoca ». L'impression est votée.

Sur la proposition de M. de Mensignac, la Société reporte au 12 juin la date de l'excursion.

M. Dast de Boisville communique une dépêche de M. l'abbé Brun invitant les excursionnistes à visiter Uzeste. Les dispositions prises précédemment ne permettent pas de donner suite à la proposition de M. l'abbé Brun, et M. Dast de Boisville est chargé de vouloir bien l'en informer.

M. Dast de Boisville donne lecture de l'article qu'il avait été chargé d'écrire sur « Capella Greca ». Cet article sera publié dans le prochain Bulletin.

M. Coudol montre une trousse de l'époque de la « Renaissance italienne ». Il fournira une note.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire,
R. DOSQUE.

Séance du vendredi 10 juin 1898.

Présidence de M. C. de Mensignac, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, Dast de Boisville, F. Daleau, L. Millet, A. de Chasteigner, Dagrant, A. Nicolaï, A. Bardié, A. Rhénard, F. Habasque et R. Dosque.

Excusé : M. E. Piganeau.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté.

M. A. Nicolaï demande que la réponse qu'il a faite à M. Amtmann, relativement à l'observation qui paraissait viser le secrétaire général, figure au procès-verbal, ce qui lui est accordé.

Le procès-verbal mis aux voix est adopté.

M. Dagrant donne lecture de son rapport financier pour l'exercice 1897. Les dépenses se sont élevées à 907 fr. 75 de plus que le montant des recettes. Les frais de publication ont atteint le chiffre de 2.706 fr. 05 et le solde en caisse au 1er janvier 1898 atteignait 3.039 fr. 05.

Une Commission chargée de vérifier les comptes de gestion du trésorier est nommée. En font partie : MM. A. de Chasteigner, A. Rhénard et L. Millet.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission de publication qui serait chargée de surveiller les travaux à insérer dans nos Actes. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part : MM. de Mensignac, de Chasteigner, Habasque, Dast de Boisville et A. Nicolaï, la Société accepte en principe la dite Commission qui sera composée de quatre membres, et renvoie l'élection à une prochaine séance.

Nouveau membre. — M. Capelle, présenté par MM. F. Habasque et A. Nicolaï, est admis à l'unanimité.

M. F. Daleau présente cinq dessins, grandeur nature, représentant des gravures qu'il a découvertes les 18 et 28 mai dernier sur la paroi gauche de la caverne Pair-non-Pair.

M. Daleau donnera plus tard des détails complémentaires sur ces très curieuses gravures de la période paléolithique.

M. Dast de Boisville présente un poids bordelais de 10 livres datant de 1798. Il provient de chez les fondeurs MM. Bigourdan

et Plantier. Il porte une marque composée d'une balance et d'un bonnet phrygien.

M. C. de Mensignac montre les clefs de la porte des Salinières démolie vers 1750. Ces deux clefs, provenant de la collection de M. Dulignon-Desgranges, faisaient partie d'une petite collection que possédait M. Dubreuilh, demeurant place du Palais. M. Dubreuilh a été pendant longtemps premier adjoint au maire de Bordeaux.

M. Habasque signale une délibération du Conseil municipal de Bordeaux, décidant de détruire en partie la porte d'Aquitaine pour le prolongement de la rue Duffour-Dubergier. A ce sujet, il propose d'émettre un vœu en faveur de la conservation intégrale de ce curieux monument.

A l'unanimité ce vœu est adopté.

M. Habasque signale aussi à regret la transformation bien inutile que l'on fait subir à l'église Sainte-Eulalie; il serait bon, dit-il, que la Société protestât contre cette manie qui sévit actuellement, de tout refaire, tout détruire, pour remplacer par des travaux ou des œuvres d'un goût douteux les restes du vieux Bordeaux.

Plusieurs membres proposent aussi de protester contre ces travaux de transformation. A l'unanimité, ce vœu est également voté.

M. le Président fournit ensuite des renseignements complémentaires sur l'excursion que doit faire la Société à Langoiran, Rions, Cadillac, Loupiac, le 12 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire, R. Dosque

Séance du 8 juillet 1898.

Présidence de M. C. de Mensignac, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, F. Daleau, A. Bardié, Dast de Boisville, A. Nicolaï, I. Coudol, A. de Chasteigner et R. Dosque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Corbineau, instituteur à Lussac, informant la Société que le Conseil municipal de cette ville vient de lui allouer une somme de 50 fr. pour l'aider à continuer ses fouilles.

A l'unanimité, des félicitations sont votées au Conseil municipal de Lussac.

M. le Président énumère ensuite les différents ouvrages offerts à la Société.

Sur les conclusions du rapport de la Commission chargée de vérifier les comptes de gestion du trésorier, des félicitations sont votées à M. Dagrant.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une Commission de publication. La séance est suspendue pour permettre aux sociétaires de se concerter. A la reprise de la séance, M. le Président ouvre le scrutin.

Sont élus : MM. Amtmann, Dast de Boisville, Camille Jullian, A. de Chasteigner.

Au nom de M. A. Brion, M. A. Nicolaï présente quatre haches en bronze. Une de ces haches (type à talon sans anneau) est des plus intéressantes.

La communication de M. A. Brion figurera aux « Découvertes et Nouvelles ».

M. A. Nicolaï lit un travail qu'il intitule : *Recherches sur quelques noms d'origine Ibéro-Aquitanique.*

Après cette lecture, M. de Mensignac croit devoir faire remarquer à l'auteur que son travail ne lui paraît pas suffisamment « archéologique » ; que, malgré son mérite, il ne peut figurer dans les Actes de la Société.

MM. de Chasteigner et Dast de Boisville parlent dans le même sens. M. Nicolaï défend son travail et affirme que son côté épigraphique touche à l'archéologie. Il désire que la Société se prononce. L'impression du mémoire de M. A. Nicolaï, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. Dosque donne lecture du compte rendu de l'excursion annuelle faite le 12 juin 1898 à Langoiran, Rions, Cadillac et Loupiac. Ce compte rendu figurera dans les actes de la Société.

M. Bardié présente une hache en pierre polie provenant du château La Tour-Saint-Bonnet, à Saint-Christoly (Médoc). M. Bardié fournira une note pour figurer aux « Découvertes et Nouvelles ».

M. Coudol montre des agrafes et une petite épée ou poignard en bronze d'origine gauloise trouvées rue Saint-Etienne. La communication de M. Coudol figurera aux « Découvertes et Nouvelles ».

La séance est levée à onze heures du soir.

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire, R. Dosque.

Séance du 11 novembre 1898.

Présidence de M. C. de Mensignac, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, A. Bardié, L. Millet, Th. Amtmann, Ch. Hanappier, P. Flos, Maisonneuve, F. Daleau, Dast de Boisville, P. Meller, I. Coudol, Durègne, A. Rhénard et R. Dosque.

Correspondance. — Lettre de la préfecture de la Gironde informant la Société que l'allocation votée par le Conseil général a été, par suite de nécessités financières, diminuée de moitié.

Lettre du R. P. Camille de la Croix demandant que le procès-verbal d'une réunion archéologique, tenue à l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil, le 24 juillet 1898, soit inséré dans les Actes de la Société. Après une courte discussion, il est entendu que

seule la partie ayant trait aux fouilles opérées à Glanfeuil sera insérée.

Sur la proposition de M. F. Daleau, la Société décide d'envoyer une lettre de condoléances à la famille de M. Gabriel de Mortillet, ex-directeur du Musée préhistorique de Saint-Germain-en-Laye, décédé dernièrement. (Adopté.)

Au nom de M. F. Habasque, M. Dast de Boisville propose de faire un échange de publications avec la Société des Lettres et Arts d'Agen. M. Dast de Boisville fournit des renseignements sur le genre de publication de cette Société. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. le Président annonce qu'il va être procédé au renouvellement du Bureau pour l'exercice 1899. La séance est suspendue pour permettre aux membres de se concerter.

A la reprise, on procède aux élections qui donnent les résultats suivants :

Président	A. Bardié.
Vice-Président. . . .	Camille Jullian.
» . .	A. de Chasteigner.
Secrétaire général. .	E. Durègne.
Secrétaire adjoint. .	R. Dosque.
» . .	Ed. Feret.
Trésorier	G. P. Dagrant.
Archiviste.	Th. Amtmann.
Assesseur.	F. Habasque.
»	A. Rhénard.
»	C. de Mensignac.

M. de Mensignac donne lecture d'un mémoire de M. Corbineau, instituteur à Lussac, fournissant des détails complémentaires sur les fouilles faites à Barat, commune de Lussac (Gironde).

M. Coudol présente ensuite un chanfrein d'armure du XVIIe siècle provenant du château des ducs d'Epernon à Cadillac. Cet objet, parfaitement conservé, fait partie de sa collection.

M. de Mensignac lit un mémoire sur une mosaïque gallo-romaine découverte à Podensac, au mois de septembre dernier,

en pratiquant des fouilles place de la Halle. Cette curieuse mosaïque gallo-romaine à personnages et médaillons, dont la plus grande partie a été détruite, est une des plus belles et des plus fines qu'on ait trouvées jusqu'à ce jour dans le département. C'est grâce à l'intelligente initiative de M. René Gasseau, maire de la commune, qu'est due la conservation de ces précieux restes d'un autre âge.

Plusieurs membres demandant l'impression de ce mémoire, M. de Mensignac dit qu'il continuera son travail sur cette importante découverte archéologique, et qu'il le soumettra en son temps à la Société.

M. F. Daleau présente une « Liste des saintes reliques qui sont en grande vénération dans l'église de Saint-Jacques de Zébédée ». Ce document remonte à la seconde moitié du siècle dernier.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
C. de Mensignac.	R. Dosque.

Séance du vendredi 9 décembre 1898.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, A. Bardié, Th. Amtmann, Léon Millet, Pierre Meller, I. Coudol, Flos, Durègne, F. Habasque, R. Dosque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nouveau membre. — Sur la présentation de MM. Dagrant et de Mensignac, M. Charlot, négociant, n° 52, rue Emile-Fourcand, est nommé membre. M. le Dr Gaston Lalanne, à Castel d'Andorte (Le Bouscat), est également nommé membre de la Société, sur la présentation de MM. Amtmann et C. de Mensignac.

On procède ensuite à l'élection des membres de la Commission de publications. Sont élus : M. Th. Amtmann, C. Jullian, Dast le Vacher de Boisville et C. de Mensignac.

M. C. de Mensignac présente 101 pièces de monnaies faisant partie d'un lot découvert au mois de mai dernier par le cantonnier vicinal, dans une fouille effectuée sur le chemin de grande communication, n° 109, commune de Sadirac (Gironde). Ces pièces ont été offertes, en août 1898, au musée des Antiques de Bordeaux, par le Conseil général de la Gironde. Le lot se composait, lorsqu'il a été découvert, de six pièces d'or et de trois cent huit pièces d'argent des règnes de Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

La communication de M. de Mensignac figurera dans les Actes de la Société.

M. R. Dosque présente aussi quelques monnaies mauresques datant du XVIIIe siècle.

M. Pierre Meller montre un dessin de l'architecte Gabriel. C'est l'élévation du mur extérieur des galeries du palais de la Bourse de Bordeaux, du côté de la ville. M. Meller promet de fournir une note pour figurer aux « Découvertes et Nouvelles ».

Au nom de M. Corbineau, M. de Mensignac lit un mémoire et présente à l'appui divers objets préhistoriques et gallo-romains provenant de fouilles faites à Barat.

M. R. Dosque donne lecture d'une notice sur l'église romane des Petits-Palais, canton de Lussac (Gironde).

M. C. de Mensignac informe la Société que l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire de Leo Drouyn, aura lieu en mai prochain.

Le même membre émet une proposition tendant à faire élever un buste au regretté Ch. Marionneau. Ce buste serait placé dans le Musée municipal.

A l'unanimité, la proposition de M. de Mensignac est adoptée. Des lettres seront adressées aux Sociétés savantes de Bordeaux pour les inviter à participer à la souscription.

M. Coudol présente une romaine, minuscule, en bronze, de l'époque gallo-romaine, trouvée cours d'Alsace-Lorraine. Cet objet, très bien conservé, est des plus intéressants.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,
A. Bardié.

Le Secrétaire,
R. Dosque.

Séance du 13 janvier 1899.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. A. Bardié, Durègne, Th. Amtmann, Dast Le Vacher de Boisville, C. de Mensignac, A. Rhénard, F. Daleau, Ch. Hanappier, F. Habasque, E. Morice, R. Dosque et Coudol.

Excusés : MM. A. de Chasteigner et P. Meller.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de remerciements de M. le Dr Gaston Lalanne.

Visites officielles du jour de l'an. — M. le Président rend compte des visites faites à la mairie et à la préfecture.

Présentation d'un nouveau membre. — M. Philippe-Louis Bordes de Fortage, président de la Société des bibliophiles de la Gironde, présenté par MM. C. de Mensignac et Dast Le Vacher de Boisville, est admis à l'unanimité.

Publications. — M. Th. Amtmann a reçu de la Société Neuchâteloise de géographie une lettre demandant l'échange de publication. La Commission de publication fera connaître sa décision.

En ce qui concerne la proposition émise à la précédente séance d'élever un buste à Ch. Marionneau, M. Habasque, notre collègue et président de la Société des Archives historiques de la Gironde, informe qu'il a communiqué notre lettre aux membres de cette Société, qui ont accueilli favorablement notre demande. M. le Président remercie M. Habasque.

M. C. de Mensignac donne lecture d'une note sur un pulvérin du XVIe siècle découvert au château de Guilleragues, commune de Saint-Sulpice de Guilleragues (Gironde). Les pulvérins ou amorçoirs de cette époque sont relativement rares. Celui présenté par M. de Mensignac est en corne de cerf ; il mesure 0^{m}15 de haut et date de la Renaissance, ainsi que le démontre l'élégant dessin dont il est orné.

La communication de M. de Mensignac figurera dans les Actes de la Société.

M. Coudol présente un lot d'antiquités mexicaines et

M. A. Bardié une hache en bronze découverte à Illats (Gironde), par des paysans abattant un chêne que la foudre avait frappé.

M. C. de Mensignac présente au nom de M. Corbineau diverses photographies du château de Monbadon, des murs gallo-romains de Barat et de certains endroits où il procède à des fouilles.

M. Daleau informe la Société qu'il a reçu le 30 décembre dernier de M. Charles Doerflinger, à Milwankee, divers objets d'archéologie pour sa collection et un lot de cinquante-une pierres taillées que MM. Ch. Doerflinger et F. S. Perkins offrent au Musée préhistorique de Bordeaux.

L'Assemblée, sur la proposition de M. Daleau, vote à l'unanimité des remerciements à ces généreux donateurs.

A propos de ce don, M. A. Bardié exprime le désir que la réorganisation du musée archéologique, attendue depuis plusieurs années par la population bordelaise, soit enfin réalisée. M. Durègne précise les demandes à faire aux pouvoirs publics; après lui, M. Habasque, appuyant le vœu émis par M. Bardié, cite plusieurs exemples de villes où des musées similaires ont été créés. L'Assemblée décide d'envoyer une délégation à M. le Maire pour l'obtention d'un local. Un mémoire, indiquant le but du Musée archéologique accompagné d'exemples, sera communiqué à la presse afin de frapper l'opinion.

M. Dast le Vacher de Boisville présente une faïence de Bordeaux.

L'Assemblée fixe au 2 février prochain la date de son banquet annuel.

Commission du banquet : MM. Bardié, Rhénard, Dosque et Durègne.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
A. BARDIÉ.	R. DOSQUE.

Séance du 10 février 1899.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. A. Bardié, I. Coudol, P. Meller, C. de Mensignac, P. Flos, F. Daleau, L. Millet et R. Dosque.

Excusé : M. Durègne.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après quelques rectifications de détail.

Correspondance. — Lettre de la Société des Amis des Arts informant notre Société que le comité administratif a décidé de s'associer à la souscription en faveur du buste à élever à la mémoire du regretté Ch. Marionneau.

Lettre de l'Association artistique archéologique de Barcelone demandant à faire échange de publications.

Lettre du Ministère du commerce, invitant la Société à prendre part à l'Exposition de 1900.

M. C. de Mensignac dit qu'il serait bon de réunir le plus promptement possible les Sociétés savantes qui ont adhéré, en principe, à la souscription en faveur du buste à élever à la mémoire de Marionneau, afin d'être fixé sur les décisions à prendre. La Commission en prend acte et fera le nécessaire.

Concernant les noces d'argent de la Société, M. A. Bardié informe les membres présents que le P. C. de la Croix (que l'on peut mettre au premier rang des archéologues de notre époque) paraît tout disposé à donner une conférence à l'occasion de cette solennité. On pourrait, le lendemain de la conférence, faire une excursion, et tout naturellement Saint-Emilion est désigné de préférence. La date qui paraît le mieux convenir au P. de la Croix pour faire cette conférence serait fin avril.

Le Bureau reste chargé des dispositions à prendre.

M. C. de Mensignac, au nom de M. Corbineau, présente un lot de silex taillés, trouvés à Barat. Quelques types de l'époque Moustérienne sont fort remarqués.

M. Pierre Meller fait une communication sur des monnaies et jetons en argent appartenant aux collections de MM. Ferrière et Gradis.

Plusieurs de ces pièces sont remarquables. A signaler : Un jeton argent à l'effigie de Louis XV, qui doit être un jeton de la Chambre de commerce de Bayonne. Le même, à l'effigie de Louis XVI et un jeton argent de la Société de chirurgie de Bordeaux, représentant l'amphithéâtre de la Société avec la légende « *Ut prosit ad salutem* » et de l'autre, dans un écusson semé de fleurs de lys, les portraits en pied de saint Côme et de saint Damien.

L'intéressante communication de M. Meller figurera dans les Actes de la Société.

M. de Mensignac présente quatorze lampes africo-romaines du musée préhistorique de Bordeaux. Elles sont en terre cuite et proviennent de la Tunisie. La très grande quantité de lampes qu'on découvre journellement s'explique par la multiplicité des usages auxquels on les destinait.

Les quatorze lampes tunisiennes présentées appartiennent aux quatrième et cinquième périodes, c'est-à-dire qu'elles sont des Ier, IIe et IIIe siècles après Jésus-Christ et ont été découvertes dans les nécropoles d'Hadrumetum et de Thence. Toutes ces lampes ont leurs disques ornés de décorations en relief, d'épisodes mythologiques, de personnages, etc., etc.

L'impression du mémoire de M. de Mensignac est votée.

M. Coudol, qui possède une collection importante et curieuse d'objets gallo-romains, en présente de nouveaux découverts à Bordeaux en établissant des fondations. Plusieurs de ces objets tels que fibules, bagues, colliers, etc., sont relativement bien conservés.

M. Flos montre de petits portraits du XVIe siècle qui offrent un réel intérêt.

M. F. Daleau annonce qu'en continuant ses recherches à la grotte de Pair-non-Pair il a découvert, à côté, une nouvelle grotte ou abri. Les fouilles qu'il y opère actuellement lui ont donné des résultats qu'il fera connaître à une prochaine réunion.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

A. BARDIÉ. — R. DOSQUE.

Séance du 10 mars 1899.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. A. Bardié, C. de Mensignac, P. Flos, I. Coudol fils, Th. Amtmann, F. Daleau, Ch. Hanappier, L. Millet, Dast de Boisville, Ed. Feret, Durègne, O. Charbonneau, A. Rhénard et R. Dosque.

En ouvrant la séance, M. le Président, au nom de la Société, adresse des félicitations à M. François Daleau qui vient d'être nommé officier d'Académie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant le 37e congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Toulouse le 4 avril prochain.

Lettre du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour la 23e session des Beaux-Arts des départements, qui se tiendra du 23 au 26 mai prochain.

Lettre de la Société d'agriculture de la Gironde.

Lettre de l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux qui accepte de participer à la souscription du buste à élever à Charles Marionneau.

Lettre de M. Louis Févret, professeur au collège de l'Arc, à Dôle, dont la demande est accueillie.

Nouveaux membres. — M. Petit de Meurville, 31, allées Damour; M. Pierre Rambié, 5, rue de Lerme, présentés par MM. C. de Mensignac et A. Bardié, sont admis à l'unanimité.

M. Dast de Boisville lit une note sur une fontaine qui se trouve actuellement sous un arceau à près de quatre mètres en contre-bas du sol de la rue du Réservoir, dans un immeuble appartenant à M. Flaujergues.

Cette maison est édifiée sur un terrain qui dépendait jadis de l'hôtel Duplessy. La fontaine en question, dans la décoration de laquelle devaient entrer au moins trois statues, alimentait les bassins de l'hôtel. Sa forme semble indiquer le style Louis XV. Il est bon de rappeler que l'hôtel Duplessy a été construit par l'ingénieur du roi, Pierre-Michel Duplessy, qui a

pris une part active à la construction de la chapelle des Jacobins, aujourd'hui l'église Notre-Dame.

En 1849, lors de la création de la rue du Réservoir, les terrains de l'ancien domaine ayant été morcelés et vendus à des particuliers, l'existence de cette jolie fontaine finit par être oubliée.

Le mémoire de M. Dast de Boisville figurera dans les Actes de la Société.

Au nom de M. Corbineau, M. C. de Mensignac soumet à l'examen de ses collègues une réunion de silex taillés, trouvés dans les communes de Puisseguin et de Monbadon (Gironde). M. R. Dosque présente à son tour une lampe du XVIII[e] siècle et des sculptures gothiques.

M. C. de Mensignac donne lecture d'une note sur trois amulettes gallo-romains, qui ont été donnés dans le courant du mois de janvier dernier au Musée des antiques de Bordeaux par M. A. Evrard de Fayolle. Ils sont en corne de cerf et font partie d'un lot important d'objets gallo-romains en os provenant de la collection de M. Fabre, de Royat.

La découverte, dans diverses parties de la France, d'amulettes semblables, fait supposer à M. C. de Mensignac que ce genre d'amulettes était très employé en Gaule pour se garantir des serpents et de leurs morsures.

A la suite de l'intéressante communication de M. de Mensignac, dont l'impression est votée, une série variée d'amulettes modernes est présentée à l'assemblée.

M. Coudol montre une épée du XIV[e] siècle retirée de la Garonne, il y a deux mois environ, par un pêcheur. Il fait passer également, sous les yeux de nos collègues, des billes, une fibule, une agrafe et un marteau gallo-romains.

M. Ed. Feret demande des renseignements sur la conférence qui doit être faite par le P. de la Croix. M. le Président répond qu'il attend, du savant archéologue, une lettre devant fixer la Société sur la date exacte à laquelle aura lieu cette conférence.

Il informe également les membres présents qu'il réunira, le lundi 13 mars, la Commission nommée en vue des démarches

à faire auprès des pouvoirs publics relativement à l'installation du musée d'archéologie. Dans cette réunion, on arrêtera les termes de la lettre à adresser à M. le Maire de Bordeaux.

M. Dast de Boisville annonce qu'il a préparé un armorial bordelais. Ce travail est prêt, il le soumettra à ses collègues dans une prochaine séance, et la Société jugera s'il y a lieu de le publier. La proposition de M. Dast de Boisville est adoptée et des remercîments lui sont adressés.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,
A. BARDIÉ.

Le Secrétaire,
R. DOSQUE.

Séance du 14 avril 1899.

Présidence de M. A. BARDIÉ, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, Th. Amtmann, A. Bardié, P. Flos, Bersat, I. Coudol, Dagrant, Dast de Boisville, Ch. de Faucon, Petit de Meurville, A. Rhénard, P. Meller, Ed. Feret et R. Dosque :

Excusés : MM. Durègne et F. Habasque.

M. le Président donne lecture d'une lettre du P. de la Croix, au sujet de la conférence qu'il doit faire à l'occasion des noces d'argent de la Société. La date du 17 mai prochain est adoptée pour la conférence, il est également décidé qu'une excursion aura lieu le lendemain à Saint-Emilion.

En l'absence du secrétaire général, M. le Président donne lecture du rapport de la Commission sur le musée archéologique de Bordeaux.

L'ensemble de ce rapport est adopté, après quelques modifications demandées par MM. Dagrant et de Faucon.

M. Camille de Mensignac, au nom de M. Corbineau, donne lecture d'une note sur des substructions antiques découvertes au Cros, près Lussac, sur la route de Coutras. Cette note, accompagnée d'un plan, figurera aux « Découvertes et Nouvelles ».

M. Camille de Mensignac présente deux herminettes à tranchant oblique de l'époque robenhausienne données en février dernier au musée préhistorique et ethnographique de Bordeaux, par M. Pierre Lespagne, propriétaire à Bègles (Gironde).

Ces deux outils robenhausiens ont été découverts au quartier de la Ferrade.

La note de M. de Mensignac figurera aux « Découvertes et Nouvelles ».

M. Dast de Boisville donne lecture d'un projet de publication d'un armorial du Bordelais. Cet ouvrage donnerait la description héraldique des blasons de toutes les familles nobles ou bourgeoises ayant droit d'armoiries, et qui ont habité, à une époque quelconque de notre histoire, dans les contrées dont plus tard s'est formé le département de la Gironde.

Les blasons à décrire arriveraient au nombre d'environ 5,000 et seraient ceux des lieutenants généraux et des grands sénéchaux de Guyenne, des archevêques et des maires de Bordeaux, des ordres religieux et des corporations civiles. Le projet de M. Dast de Boisville est adopté, mais il est entendu que l'ouvrage paraîtra, ainsi que le propose M. C. de Mensignac, un peu dans chaque fascicule.

M. Coudol présente un marteau et une hache d'armes du XVe siècle. Ces objets, relativement bien conservés, ont été découverts quai des Chartrons en opérant des travaux de construction.

M. C. de Mensignac montre une empreinte sur cire du grand sceau royal de Louis XIII, roi de France et de Navarre. Cette empreinte, en assez bon état de conservation, rend fidèlement la physionomie et le costume du roi. Elle est la propriété du musée des antiques de Bordeaux, et a été donnée par M. Teulières, docteur en médecine de notre ville.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,
A. BARDIÉ.

Le Secrétaire,
R. DOSQUE.

Séance du 12 mai 1899.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. A. Bardié, C. de Mensignac, Th. Amtmann, P. Flos, Dast de Boisville, P. Rambié, I. Coudol, Dagrant, Ed. Feret, P. Meller, F. Habasque et R. Dosque.

Excusés : MM. Durègne et C. Jullian.

Correspondance. — Lettre du P. de la Croix fixant les derniers détails relatifs à sa conférence. A cette occasion, M. le Président annonce que le Bureau offrira, Hôtel de Bayonne, un banquet au P. C. de la Croix.

Rapport du trésorier. — M. Dagrant fait connaître la situation financière de la Société au 31 décembre dernier. Une commission chargée de la vérification est nommée ; elle comprend trois membres : MM. Dast de Boisville, Flos et Coudol.

Tricéphale de Condat (Dordogne). — M. de Mensignac donne lecture d'un mémoire sur le Dieu tricéphale gaulois, de Condat, canton de Champagnac de Bélair, arrondissement de Nontron (Dordogne).

La ville de Bordeaux vient d'acquérir pour son beau et riche musée lapidaire ce magnifique buste en pierre de l'époque gallo-romaine.

Le tricéphale de Condat, le plus beau des dix-sept qui ont été découverts jusqu'à ce jour en France et dans les Gaules, se compose d'une tête barbue de face, accolée de deux autres têtes barbues plus petites, de profil. La finesse de cette sculpture dénote que ce buste a été conçu et exécuté par un artiste gallo romain de la seconde moitié du premier siècle de notre ère.

On se trouve sûrement en présence d'une divinité gauloise supérieure, ainsi que l'indiquent les différents attributs dont cette sculpture est ornée. Si le magnifique et rare tricéphale gaulois de Condat ne soulève qu'un petit coin du voile qui enveloppe encore la mythologie gauloise, il n'en est pas moins intéressant et très utile pour l'histoire religieuse des Gaules.

L'assemblée vote l'impression de l'important mémoire de

M. C. de Mensignac et à l'unanimité lui adresse des félicitations.

Objets gallo-romains. — M. Pierre Meller présente ensuite divers objets gallo-romains provenant de l'ancien cimetière de Terre-Nègre et des monnaies et un cachet découvert à Bouliac, près Bordeaux. Cette communication figurera aux « Découvertes et Nouvelles ».

M. François Daleau lit un mémoire sur une cachette de l'âge du bronze découverte à Pouyau, commune de Saint-Androny (Gironde). Les 19 haches composant cette cachette appartiennent à l'époque Morgienne. La Société vote l'impression du travail de M. Daleau.

M. C. de Mensignac, au nom de M. Corbineau, présente 3 pointes Moustériennes dont deux découvertes à Puisseguin, au lieu dit Roques et l'autre provenant de Courlat, commune de Lussac (Gironde). Il présente également une serpette de l'époque romaine, découverte à Barat. Enfin, M. Coudol montre une série d'objets gallo-romains découverts à Bordeaux, allées Damour; deux de ces objets offrent un réel intérêt.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président, A. Bardié.

Le Secrétaire, R. Dosque.

Séance du 9 juin 1899.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. A. de Chasteigner, C. de Mensignac, A. Bardié, I. Coudol, F. Daleau, P. Flos, A. Rhénard, Ed. Feret, Durègne, Dast de Boisville et R. Dosque.

Correspondance. — Lettre de M. Louis Chérion, secrétaire du R. P. de la Croix, remerciant M. le Président ainsi que les membres de la Société.

Nouveaux membres. — M. André Meller, 43, Pavé des Chartrons, présenté par MM. de Mensignac et P. Meller; M. Meaudre de Lapouyade, avocat, rue Saint-Sernin, présenté par les

mêmes; M. le marquis de Pissardi, au Bouscat, présenté par MM. G. Lalanne et A. Bardié; M. André Lacoste, 58, rue St-Sernin, présenté par les mêmes, sont admis à l'unanimité.

Sur la proposition de M. C. de Mensignac, le R. P. de la Croix est nommé membre honoraire de la Société.

Compte rendu de la conférence du P. de la Croix. — M. Raoul Dosque donne lecture du compte rendu de la conférence du R. P. de la Croix donnée le 17 mars dernier.

L'assemblée vote l'impression de ce rapport, et, sur la proposition de M. le Président, adresse des félicitations à l'auteur.

M. C. de Mensignac présente deux haches polies en silex et donne lecture d'indications relatives à ces deux objets. La première de ces haches est de l'époque Robenhausienne. Découverte dans le domaine du Haut-Madère, quartier du Pont-de-la-Maye, commune de Villenave-d'Ornon, elle a été offerte au musée préhistorique de Bordeaux, par M. Vigano, agent de la Grande-Chartreuse.

La deuxième hache en silex, équarrie sur les côtés, est à tranchant oblique. Cet intéressant outil, d'un très beau poli, a été découvert à deux mètres de profondeur environ, en pratiquant une tranchée dans la commune de Sanguinet (Landes).

Concernant cette communication, M. Durègne demande si l'on connaît d'autres objets préhistoriques ou gallo-romains provenant de cette contrée. M. Daleau répond avoir trouvé quelques silex taillés et des fragments de poterie à Mayotte et à Langest au nord-est de l'étang de Sanguinet. MM. de Chasteigner et de Mensignac donnent également d'utiles renseignements à ce sujet.

Compte-rendu de l'excursion faite à Saint-Emilion. — M. Ed. Feret donne lecture du compte-rendu de cette excursion faite à l'occasion de la visite du P. de la Croix. La rédaction de M. Feret figurera dans les Actes de la Société. Des félicitations sont votées à M. Ed. Feret.

M. Durègne communique une série de vues photographiques prises dans le courant d'un voyage qu'il a fait dernièrement dans le Limousin, à Uzerche et à Chalusset où se trouve la forteresse des vicomtes de Limoges.

A la suite de cette communication, M. Durègne propose la création d'un album dans lequel on mettrait les vues prises aux cours des excursions (Adopté.)

Un acte de vandalisme. — M. François Daleau signale un acte de vandalisme. Il donne d'intéressants détails sur des sculptures sur bois qu'il a vues chez un marchand d'antiquités. Ces curieuses boiseries, qui proviennent de la seconde chapelle de l'église de Saint-Paul, canton et arrondissement de Blaye (Gironde), ont été vendues par la Fabrique de cette commune, sous prétexte que ces sculptures anciennes ne conviendraient pas à une église de style... moderne que l'on va édifier sur le territoire de cette commune.

N'y a-t-il pas un arrêté ministériel interdisant aux Fabriques de vendre les objets d'art ancien ?

La Société prend acte des déclarations de M. Daleau, auxquelles elle donnera la suite que comporte cet incident.

M. Coudol présente deux éperons en fer du XVe siècle, trouvés au Pujeau de la Chapelle près Gajac (Gironde). Ces éperons mesurent 30 centimètres de longueur, ils sont en bon état de conservation.

M. le Président donne lecture d'un article paru dans le journal l'*Aquitaine*, sous la signature de notre collègue M. l'abbé Léglise, curé de Gensac. L'excursion faite à Saint-Emilion, par le R. P. de la Croix accompagné de nombreux membres de la Société archéologique, y est contée avec humour.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,
A. BARDIÉ.

Le Secrétaire,
R. DOSQUE.

Séance du 21 juillet 1899.

Présidence de M. A. BARDIÉ, président.

Présents : MM. Amtmann, C. de Mensignac, A. Bardié P. Flos, F. Daleau, Lafuge, Dagrant et R. Dosque.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Nouveaux membres. — M. Paul Fourché, 21, rue Ducau, présenté par MM. Lafuge, C. de Mensignac et Ed. Feret. M. de Saint-Laurent, avocat, cours Victor-Hugo, présenté par MM. Bardié et Durègne, sont admis à l'unanimité.

M. Dast de Boisville, au nom de la Commission chargée de la vérification des comptes du trésorier, donne lecture de son rapport qui est très élogieux pour M. Dagrant, notre trésorier, auquel la Société vote des félicitations.

Au nom de M. Ed. Feret, M. le Président lit le procès-verbal de la Commission chargée de présenter à M. de Maire de Bordeaux les vœux de la Société archéologique au sujet de la création d'un musée archéologique général à Bordeaux.

M. Cousteau, maire de Bordeaux, a promis de s'occuper activement de l'étude de cette question et de s'y intéresser pour que sa solution soit prochaine.

M. le Président fait connaître les termes de la lettre remise à M. Cousteau et propose à l'assemblée de la faire imprimer, pour en remettre un exemplaire aux membres de notre Société, à ceux des autres Sociétés savantes et aux journaux, afin que l'on s'intéresse à cette question, seule manière d'arriver à des résultats pratiques. (Adopté.)

M. Dast de Boisville propose d'écrire aux Sociétés savantes pour les prier d'émettre un vœu en faveur de la création du musée archéologique. (Adopté.)

M. C. de Mensignac présente deux monnaies coloniales romaines d'Alexandrie trouvées en pratiquant des fouilles dans les ruines du Palais-Gallien, à Bordeaux.

1° *Monnaie d'Auguste.*

Légende effacée. Tête d'Auguste à droite, etc.

℞ Aigle sur un foudre à gauche devant une corne d'abondance (module 7).

2° *Monnaie d'Adrien.*

Buste lauré et drapé d'Adrien à droite, etc.

℞ Le génie d'Alexandrie debout recevant l'Empereur et lui baisant la main (module 9).

Ces deux bronzes ont été donnés au médaillier de la ville de Bordeaux par M. P.-E. Renaud, propriétaire, rue Duplessis, à Bordeaux.

M. Amtmann demande des explications sur le retard apporté dans la publication du dernier volume. M. de Mensignac répond et l'incident est clos.

Sur la demande de M. F. Daleau, la Société décide de publier dans le prochain fascicule le travail de M. R. Dosque, un « Trésor de l'époque morgienne ».

M. F. Daleau montre une pièce d'or de Louis XIII trouvée dans la commune de Cézac, canton de Saint-Savin, et de deux pièces de monnaies romaines trouvées à Bourg (Gironde).

M. A. Bardié indique quelles ont été les décisions prises à la réunion du 21 juillet, concernant le buste à élever à la mémoire de M. Marionneau. Il donne lecture d'une lettre de M. Emile Lalanne, remerciant la Société de son initiative et s'inscrivant pour une somme de 150 francs. La Société vote à son tour, à l'unanimité, 150 francs également.

M. Dagrant émet le vœu que l'artiste Rispal, sculpteur de talent et auteur d'études très poussées de Marionneau, soit désigné pour faire ce buste.

La proposition de M. Dagrant est adoptée.

M. le Président déclare la session close.

La séance est levée à dix heures dix minutes.

Le Président,
A. Bardié.

Le Secrétaire,
R. Dosque.

Séance du 10 novembre 1899.

Présidence de M. A. Bardié, président.

Présents : MM. A. Bardié, Th. Amtmann, C. de Mensignac, P. Fourché, I. Coudol, F.-C. Lafuge, Descamps, Ed. Feret, F. Daleau, P. Meller, L. Millet et R. Dosque.

Excusé : M. Dast le Vacher de Boisville.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Durègne donnant sa démission de secrétaire général.

Lettre de M. de Saint-Laurent, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Lettre de M. Chérion, secrétaire du R P. de la Croix.

Lettre de M. de Faucon.

Circulaires diverses et tout particulièrement celle du Congrès de l'art public qui se tiendra à Paris en 1900.

Nouveaux membres. — M. Paul Dubois, 42, quai des Chartrons; M. William Loste, 27, Pavé des Chartrons, présentés par MM. Amtmann et P. Meller, sont admis à l'unanimité.

Congrès de l'art public. — M. A. Bardié demande à la Société d'émettre un vœu invitant la Ville à prendre part au Congrès de l'art public.

M. Camille de Mensignac dit qu'on pourrait voter le vœu, en principe, mais qu'avant de commencer les démarches, il serait de toute utilité de faire étudier la question par des membres compétents. Cette proposition étant adoptée, l'assemblée nomme une Commission qui se trouve ainsi composée :

MM. A. Bardié, Coudol, P. Meller et P. Fourché.

Elections. — Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du Bureau pour l'exercice de 1900. Sont élus : MM. C. Jullian, président; C. de Mensignac et A. de Chasteigner, vice-présidents; R. Dosque, secrétaire général; Ed. Feret et Champagne, secrétaires adjoints; G. P. Dagrant, trésorier; Th. Amtmann, archiviste et F. Habasque, L. Millet et A. Bardié, assesseurs.

Sont nommés membres de la Commission de publications : MM. C. de Mensignac, Dast de Boisville et Th. Amtmann.

L'ordre du jour appelle les communications suivantes :

M. P. Meller présente des silex taillés trouvés au lieu dit « Durandeau », commune d'Ambarès et un bouton paraissant appartenir à l'époque romaine. Concernant ce dernier objet, M. F. Daleau dit que M. le D[r] Rigaud en a trouvé un semblable dans son domaine de « Pierre-Folle » à Montguyon.

M. R. Dosque présente également quelques silex provenant de Beautiran.

M. Coudol montre un dé romain, une hache armoricaine et une pendeloque, trouvés en faisant une tranchée entre les rues Terre-Nègre et Hériard-Dubreuilh.

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire d'un opuscule du R. P. de la Croix : « Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil », offert à la Société par l'auteur.

L'assemblée lui vote des remercîments qui seront transmis par le secrétaire général.

Concernant la lettre de M. de Faucon demandant à la Société de rechercher les moyens nécessaires pour obtenir l'autorisation de faire une loterie, dont le produit servirait à la création d'un musée archéologique, M. le Président fait ressortir les avantages de cette proposition.

MM. Ed. Feret, Fourché et C. de Mensignac citent des exemples dont pourrait s'inspirer notre Société, afin de mener à bien cette œuvre de toute utilité pour une ville aussi importante que Bordeaux, et on décide que le Bureau devra préparer un projet qu'il soumettra ensuite à l'approbation de la Société.

M. C. de Mensignac propose d'émettre un vœu invitant les pouvoirs publics à faire continuer les travaux de restauration intérieure de l'église Sainte-Croix. L'absidiole droite a été, seule, restaurée, tandis qu'il reste à opérer le même travail à celle de gauche, qui est dans un état complet de délabrement.

Une lettre sera adressée à la Municipalité et une autre au Ministre des beaux-arts. (Adopté.)

M. Pierre Meller dit que, puisque la Société recherche les moyens de faire protéger ou embellir les monuments, elle pourrait aussi émettre un vœu dans le même sens que celui qui vient d'être émis en faveur de Sainte-Croix de Bordeaux, pour la restauration et le dégagement de certaines parties de l'abbaye de La Sauve encombrées de débris depuis l'incendie. Ce n'est qu'à grand'peine, ajoute M. P. Meller, que le visiteur peut approcher de ce remarquable monument.

Ce vœu est également adopté.

Relativement aux affiches sans nombre qui sont journellement apposées sur les monuments publics, M. C. de Mensignac signale tout particulièrement la belle fontaine de la place Saint-Projet. Il serait, dit-il, bon de réclamer contre cet abus. Il sera fait ainsi que le désire notre collègue.

M. François Daleau présente une planche de cuivre gravée représentant des armoiries entourées d'un encadrement ovale. On lit sur la partie supérieure VASATI×MAGNVM—S VNIVERSITATIS CIVITATIS. Grand sceau de l'Université de la ville de Bazas. Cette pièce a dû être certainement gravée au début du XVIII[e] siècle.

M. A. Bardié, qui vient d'effectuer un voyage d'agrément dans diverses contrées de la France et de la Suisse, fait passer sous nos yeux de nombreuses photographies représentant les principaux monuments qu'il a visités. L'église de Brou, à Bourg-en-Bresse, et diverses de ses parties, des monuments de Nancy, etc., etc.

Après cette communication, la séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président, A. BARDIÉ.

Le Secrétaire, R. DOSQUE

Séance du 8 décembre 1899.

Présidence de M. C. JULLIAN, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, Th. Amtmann, P. Fourché, Dagrant, A. Bardié, C. Jullian, J. Coudol, de Pissardi, D[r] G. Lalanne, A. de Saint-Laurent, A. Rhénard et R. Dosque.

Excusés : MM. P. Meller et F. Daleau.

M. C. Jullian prend possession du fauteuil de la présidence, et remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à diriger ses travaux.

M. C. Jullian ouvre alors la séance et, se faisant l'interprète de tous les membres de la Société, prononce l'éloge de notre regretté et savant collègue, M. Dast le Vacher de Boisville,

que la mort a enlevé trop tôt à l'affection de ses parents et de ses nombreux amis. La Société vote l'envoi d'une lettre de condoléances à la mère adoptive de M. Dast le Vacher de Boisville et, sur la proposition de M. C. de Mensignac, décide de faire figurer dans nos Actes les trois discours prononcés sur sa tombe.

Correspondance. — Lettre de la Société Philomathique de Bordeaux.

Lettre de la Chambre de commerce.

Lettre de l'Académie Nationale.

Ces trois Sociétés ont émis un vœu en faveur de la création d'un musée général archéologique à Bordeaux.

M. Camille Jullian fait ressortir la valeur de l'adhésion de ces Sociétés qui comptent parmi les plus importantes, par le nombre et la qualité de leurs membres. En répondant à notre appel, elles nous font espérer dans un avenir prochain la complète réalisation de nos vœux, pour le plus grand bien de l'Art et la prospérité de notre ville.

Lettre de M. Brutails, demandant l'ouverture d'un crédit modeste pour lui permettre de commencer des fouilles à Casseuil, dans le but de retrouver les restes de l'ancien palais de Charlemagne, situé à Cassiloginum. M. C. Jullian signale divers textes mentionnant le Cassiloginum de Charlemagne; l'un écrit en 817 par un moine au palais de Charlemagne à Cassiloginum, diocèse de Poitiers, un autre de 1004, qui se rapporterait à Casseuil (Gironde).

Certains écrivains ont exprimé l'avis que le palais impérial de Cassiloginum était ailleurs et M. Brutails, sans s'élever contre ces diverses opinions, désirerait mettre à jour les ruines de Casseuil et savoir quels édifices importants s'élevaient sur ce point.

La proposition de M. Brutails est renvoyée au Bureau qui, après examen, y donnera la suite qu'elle comporte.

M. A. Bardié lit ensuite un rapport sur la visite faite par la délégation de la Société à M. le Maire auquel a été remise une lettre résumant les vœux que la Société a exprimés dans sa dernière réunion, relativement au délabrement de l'absidiole

droite de l'église Sainte-Croix, et à la détérioration, par les affiches, des monuments municipaux.

La délégation s'est entretenue avec M. le Maire de la participation de la ville de Bordeaux et de la Société Archéologique au Congrès et à l'Exposition d'Art public qui auront lieu à Paris, au mois de juillet 1900; et, enfin, de la question de l'installation d'un musée provisoire destiné à recueillir les collections... en caisses depuis dix ans!!

Le rapport très circonstancié de M. Bardié figurera dans les Actes de la Société.

Notre collègue M. G. Dagrant, conseiller municipal, dit que la question du musée archéologique sera bientôt résolue, car les membres du Conseil municipal sont entièrement dévoués à la Société et à sa proposition qui intéresse au plus haut point notre cité.

M. A. Bardié propose de faire faire une conférence sur nos musées par une personne bien qualifiée pour cela, et il nomme M. Marius Vachon, son ami, qui lui a promis son concours. La proposition de M. A. Bardié est adoptée à l'unanimité.

M. C. de Mensignac indique la deuxième quinzaine de janvier pour la conférence, et il est convenu que la Société tiendra à la disposition de M. Marius Vachon une salle à l'Athénée à partir de cette époque.

M. le Secrétaire général informera M. M. Vachon de la décision prise par la Société.

M. C. de Mensignac présente : 1° une empreinte sur cire jaune du grand sceau royal de Louis XV. Ce sceau mesure 9 centimètres de diamètre. Il montre d'un côté le jeune roi assis sous un pavillon, tenant de la main droite le sceptre et, de la gauche, la main de justice, ayant deux grands lions sous les pieds et de chaque côté deux anges, etc., etc.; 2° un cachet en fer du XVIIe siècle qui porte gravées en creux des armoiries et des lettres enlacées. Il est muni d'un joli manche hexagonal en fer, avec incrustations de cuivre. Ce curieux cachet tournant, à trois faces, mesure avec le manche 12 centimètres de haut. L'une des faces porte les lettres S. L. enlacées et surmontées d'une couronne de comte; 3° un cachet en argent du XIIIe siècle aux

armes de la famille de Toyon. Ces deux derniers cachets font partie de la collection du musée des antiques de Bordeaux.

La communication de M. de Mensignac, accompagnée de dessins, figurera dans les Actes de la Société.

M. Coudol présente un très intéressant couteau de chasse hongrois du XVIIe siècle et des silex taillés provenant de la Coubre.

M. Corbineau, instituteur à Lussac, a fait parvenir à la Société un lot de silex taillés trouvés à Lussac, Puisseguin, Montagne, Les Artigues.

La séance est levée à dix heures dix minutes du soir.

Le Président,
C. JULLIAN.

Le Secrétaire général,
R. DOSQUE.



UN

ATELIER DE POTIER NÉOLITHIQUE

(CANISSAC-BÉGADAN)

Par André BRION

La station préhistorique dont il s'agit se trouve à l'est de Canissac, sur le bord de la route de Bégadan à Courbian, environ à moitié chemin entre ces deux localités.

Depuis longtemps déjà je connaissais l'existence en ce lieu d'une station assez importante; mais je n'en eus la confirmation qu'en 1896. Le hasard m'ayant fait trouver un fragment de poterie assez remarquable, je visitais assez souvent cet endroit. Dans mes explorations successives, je finis par découvrir une sorte de point central, autour duquel, dans un rayon de quelques mètres, étaient, à diverses profondeurs, de nombreux débris de poterie.

Le terrain, d'abord couvert de bois, puis défriché et planté en vigne, consiste en sable léger. La vigne ne poussant pas dans ce sol trop maigre, a été arrachée, et là ou elle était on extrait maintenant du sable pour les constructions du voisinage. On y trouve tous les jours des tessons de terre cuite, fragments de vases

divers, les uns grossiers comme travail et comme matière, les autres plus soignés, et quelques-uns enfin portant des dessins et des moulures; mais ces derniers sont rares.

Cette agglomération de débris indique d'après moi la préexistence d'un atelier de potier, hypothèse confirmée par la présence au même lieu de pierres calcaires portant les traces d'un séjour prolongé dans le feu (on n'en trouve que de petites car les grosses ont été enlevées en défrichant pour planter la vigne). Il existe de plus, à cinquante mètres de là, un gisement d'argile jaune et verdâtre très propre à façonner. Enfin, raison plus probante encore, un très petit nombre de ces débris paraissent avoir été au feu après être sortis du four. Or, à cette époque, comme de nos jours encore, lors des accidents qui ne manquent jamais de se produire pendant la cuisson, le potier jetait près de son atelier les vases félés ou mal venus, supposition qui explique le nombre de vases insuffisamment cuits et l'absence complète de vases entiers.

La plupart des vases sont modelés au tour et quelques-uns même avec une certaine élégance. Certains semblent faits simplement à la main. Ces derniers sont généralement pourvus de moulures.

Si on étudie ces restes au point de vue de la matière, on peut les diviser en trois classes; les uns sont d'une argile jaune rendue rouge par la cuisson, argile employée seule avec un peu de sable. Ce sont des vases grossiers dont les uns ont la forme de ceux qu'on appelle encore dans le pays des *gardalles*, d'autres devaient ressembler aux modernes *carottes*, la plupart étaient pourvus d'anses à moulures. A cette catégorie appartient un fragment de vase à fond très épais (8 cent.) qui servait peut-être de mortier.

Deux autres objets, que j'ai conservés, m'ont semblé avoir une destination particulière. Ce sont des blocs de terre cuite à section ovale qui portent sur leurs deux bouts des traces de frottement. Ils devaient servir à polir les rugosités des vases que l'on tournait.

La seconde classe comprend des objets qui devaient être assez semblables aux bols dont on se sert aujourd'hui. L'argile, cependant très cuite, est presque blanche et parsemée de petits cailloux fins. Cette substance est fort dure, et quoique les parois soient minces on les casse difficilement. Quelques rebords de cette catégorie sont admirablement réussis.

La troisième classe se rapproche de la première par la matière sinon par la couleur. L'argile cependant est plus fine et de couleur grise ou noire. Il ne reste presque plus de ce genre que des rebords ou des fonds bien modelés.

J'ai trouvé sur l'emplacement même de cet atelier de nombreux fragments de silex, entre autres deux poinçons en silex jaune. Je pense que c'étaient des burins dont on se servait pour dessiner sur l'argile encore molle des vases.

Dans les environs de cet atelier, les restes de l'industrie néolithique ne sont pas rares. Au Gartieu, un peu plus au nord, j'ai trouvé un talon de hache en silex jaune long de 95 millim. et large de 50 millim., et un couteau en silex brun.

A Peyre-haoute, un peu à l'ouest, une superbe hache en silex longue de 0,15 cent. et large au tranchant de 0,05 cent. Une flèche en cornaline rouge sans pédoncule ni aileron, mais avec une encoche. (Le nom de Peyrehaoute indique probablement l'emplacement d'un monument mégalithique.

Le lieu de l'Aygua où fut découverte une cachette de bronze est distant de moins d'un kilomètre.

Non loin de là on a trouvé aussi une fusaïole curieuse ; elle est faite d'un oursin fossile (espèce très commune dans les terrains calcaires), percé d'un trou rond en son milieu.

14 avril 1898.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Poteries gallo-romaines découvertes à Avensan (Gironde).

M. Rabot, propriétaire à Avensan (Gironde), envoie à l'examen de notre savante compagnie trois petites « Olla », une urne et deux patères, trouvées dernièrement dans la commune d'Avensan (Gironde) à 800 mètres de l'ancienne voie romaine. La nature de ces poteries semble indiquer qu'elles sont de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe siècle. Il en fait hommage à notre Société.

Achat de sculptures des XIIIe, XVe et XVIe siècles.

M. Camille de Mensignac signale l'acquisition de plusieurs sculptures intéressantes achetées par lui pour le Musée des Antiques de Bordeaux. Parmi ces sculptures, nous signalerons les suivantes :

1° Une clef de voûte en pierre provenant de l'abbaye de la Sauve. Le sujet représenté sur ce monument roman est le sacrifice d'Abraham ;

2° Un joli bas-relief du XVe siècle en albâtre, représentant l'ascension de Jésus-Christ. Cet intéressant motif provient de l'église de Loupiac-de-Cadillac (Gironde) ;

3° Tête en marbre blanc ayant appartenu à la statue

agenouillée du duc d'Epernon, et provenant de son mausolée autrefois dans l'église de Cadillac;

4° Plusieurs fragments des armoiries de la duchesse d'Epernon née de Foix de Candale.

Don d'objets gallo-romains au Musée des Antiques de Bordeaux.

M. de Fayolle, pharmacien, 69, cours Balguerie-Stuttemberg, à Bordeaux, a fait don au Musée des Antiques de notre ville d'un important lot d'objets gallo-romains dont voici la nomenclature :

1° Vingt-deux charnières en os;

2° Quatre curieuses amulettes en corne de cerf;

3° Quarante-sept épingles à cheveux en os;

4° Un lot de fragments d'épingles à cheveux en os;

5° Sept poinçons en os;

6° Soixante boutons en os;

7° Un lissoir en corne de cerf;

8° Quatre manches de couteaux ou d'outils en os travaillé;

9° Dix bois de cerf polis, creusés et percés de trous;

10° Un lot de fragments de verres irisés.

Tous ces objets proviennent de la collection de M. Fabre de Royat.



LUSSAC GALLO-ROMAIN

Par E. CORBINEAU

Dans son histoire de Libourne, Guinodie dit que le territoire de la commune de Lussac a été longtemps foulé par les druides qui y ont laissé un dolmen façonné autour duquel on a trouvé des débris de vases antiques. Il signale la découverte de médailles du haut et du bas-empire et en conclut que cette contrée était un centre d'où rayonnaient les germes de la civilisation.

Les traces d'une habitation antique à Lussac ont été remarquées il y a bien quarante ans. Des vases entiers, des monnaies, des statuettes même, s'il faut ajouter foi aux renseignements qui m'ont été fournis, ont été donnés à quelques collectionneurs, amateurs d'antiquités, parmi lesquels il faut citer Fortin, ancien rédacteur au *Réveil des communes,* journal libournais. Une belle clé à poignée de bronze représentant un chien, de belles médailles, des ustensiles de cuisine en fer lui ont été vendus. La plupart de ces objets auraient été placés au musée de Libourne. Aujourd'hui ils ont disparu. Nous n'en avons même pas le dessin.

Heureusement, il reste encore à Lussac (plateau de Barat) une assez grande parcelle à fouiller; peut-être même la plus riche, à en juger par certaines pièces qui

en proviennent et que nous avons placées dans le musée scolaire.

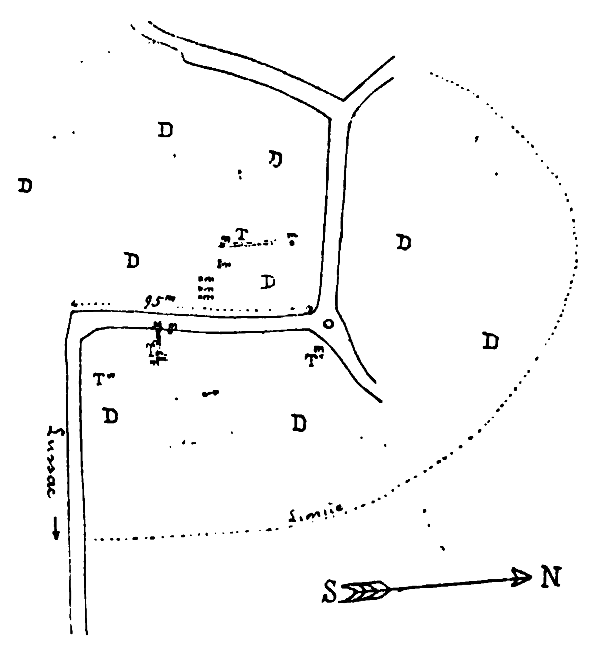


Fig. I. — Plateau de Barat.

Barat est situé à cinq cents mètres environ du bourg de Lussac, à l'ouest, sur un plateau légèrement incliné. Au loin, l'œil embrasse les coteaux de l'Isle distants d'une dizaine de kilomètres. On est donc à huit kilomètres tout au plus de la voie romaine (?) qui, en suivant la rive gauche, allait de Bordeaux à Périgueux, par Coutras.

A gauche, le vieux clocher de Montagne, voisin de la villa de Saint-André — la Lucaniacum d'Ausone peut-être — montre sa noire silhouette.

On se trouve en face de la route qui débouche de Montagne et à environ deux cents mètres de la voie qui conduit à Libourne.

Sur ce plateau exploité par les carriers, nous trouvons des débris de toutes sortes : tuiles à rebords, tuiles rondes, poterie noire, grise, bleutée, rouge, mordorée, clous, enduits de décors, coquilles marines, poids de tisserands, fragments de marbre, de verre et des monnaies.

La charrue, qu'on y a promenée en tout sens, a soulevé à diverses reprises des plaques importantes de mosaïque qui ont été brisées et distribuées, chacun tenant à conserver un souvenir de l'« ancienne ville de Barat ». Que sont devenus ces débris ? Hélas ! Le coq qu'on y a remarqué, les ancres et les cœurs qui l'encadraient ont disparu à jamais. Une minute de... légèreté a suffi pour détruire ce que des siècles avaient respecté.

Il nous est difficile de déterminer l'importance de l'habitation, car les débris s'étendent assez loin et dans toutes les directions. Cependant les murailles n'ont été signalées que sur le sommet du plateau. La dissémination des débris provenant sans doute de transports de terre faits à différentes époques, nous pouvons dire, avec une exactitude suffisante que la villa couvrait une surface d'environ un hectare.

Nous donnons la reproduction d'une muraille bien conservée (v. planche I). Coupée par un chemin, cette muraille fait face au midi. Son développement apparent n'est que de cinq mètres, mais la présence de deux murs parallèles et qui lui sont perpendiculaires montre qu'elle se prolonge de ce côté jusqu'à leur contact. L'un de ces murs, le plus rapproché du chemin, a soixante centimètres d'épaisseur et n'est séparé de l'autre, qui atteint un mètre, que par un intervalle de soixante-dix centimètres. Le pan coupé de la grande muraille a une hauteur de deux mètres cinquante.

Le roc que l'on aperçoit tout à fait à la base est couvert de terre rouge sur une épaisseur variant de 10 à 60 centimètres. Les moellons des fondations apparaissent alors. Voici les dimensions des plus gros : 30 centimètres × 20 × 15. Les autres, de même épaisseur, 15 centimètres, ne dépassent pas 20 centimètres dans le sens de la longueur. Disposés irrégulièrement, ils paraissent former quatre assises, d'une hauteur totale de 65 centimètres.

Sur une couche de mortier, de 5 à 6 centimètres, a été construit le mur proprement dit. Quatre assises de petites pierres taillées se montrent nettement.

Dans la ligne la plus basse, la plupart des pierres ont la forme d'un prisme dont on aurait aminci un bout. Celui-ci est tantôt droit, tantôt renversé. La hauteur maximum est 15 centimètres.

On peut remarquer, à côté de pierres plates, quelques briques de 6 centimètres d'épaisseur sur toute la longueur de la deuxième rangée.

Au-dessus, aucune brique.

Enfin, tout en haut, on n'aperçoit que peu de pierres, toutes de mêmes dimensions que celles du premier rang.

Pierres et briques sont séparées par un intervalle de 4 à 6 centimètres en tout sens.

Nous avons pensé avoir sous les yeux le mur d'une chambre de l'habitation. On voit, en effet, du côté de la route, la section d'un parquet bétonné qui s'y appuie et qui s'arrête à un autre mur après s'être étendu sur une longueur de 3 mètres 25 centimètres.

A quelques mètres du chemin, à l'ouest, trois murs supportent un béton analogue dont les extrémités ont été fouillées par la charrue. Nous ne pouvons donner ses dimensions exactes. Leur épaisseur est de 48 cen-

timètres. Entre le premier et le second, il y a un intervalle de 1 mètre 90 centimètres ; entre le second et le troisième, cet intervalle est de 4 mètres 70.

Nulle part, ailleurs, les débris de tuiles à rebords ne sont aussi compacts. Un violent incendie les a brisées très menu. Elles sont enfouies dans les cendres et le charbon, presque purs. Les recherches que nous y avons faites ne nous ont livré qu'une petite tige de fer, terminée d'un bout en forme de fourche. A dix mètres au plus, au sud et au sud-est, des plaques de mosaïque ont été trouvées. Nous y avons ramassé quelques fragments d'enduits peints en rouge, en jaune, en vert ou en noir, en rouge surtout.

Il faut avancer d'une quinzaine de mètres, à l'ouest, pour juger, à l'aspect d'une grande tranchée nord-sud, pratiquée par les carriers, de la richesse des débris que renferme cette partie du sol de Barat.

L'épaisseur de la terre grise calcinée, qui, sur le sol autrefois occupé, tranche absolument avec la couleur rouge du terrain argilo-ferrugineux du reste du plateau, atteint une moyenne d'un mètre. On y trouve toutes sortes de curieux fragments. A peu près tout ce que nous possédons d'intéressant est tiré de là.

Cette couche grise repose sur une autre, rouge, plus épaisse, qui recouvre elle-même le roc d'exploitation.

Il me reste à signaler la présence d'un puits qui n'a jamais été fouillé et qui nous en dirait long peut-être si rien ne s'opposait à ce qu'on l'interrogeât. Il est aujourd'hui enfoui sous un tas de pierres et de cailloux qui forment le sol du chemin.

On m'a affirmé que deux tombes ont été découvertes. L'une et l'autre renfermaient de jolis objets de bronze qui ont été vendus à Fortin.

Nous donnons ici le dessin et la description de

FRAGMENTS DE POTERIE DÉCOUVERTS A LUSSAC

AU COURS DES FOUILLES DE 1898 A 1902

Fouilles de 1898-1899

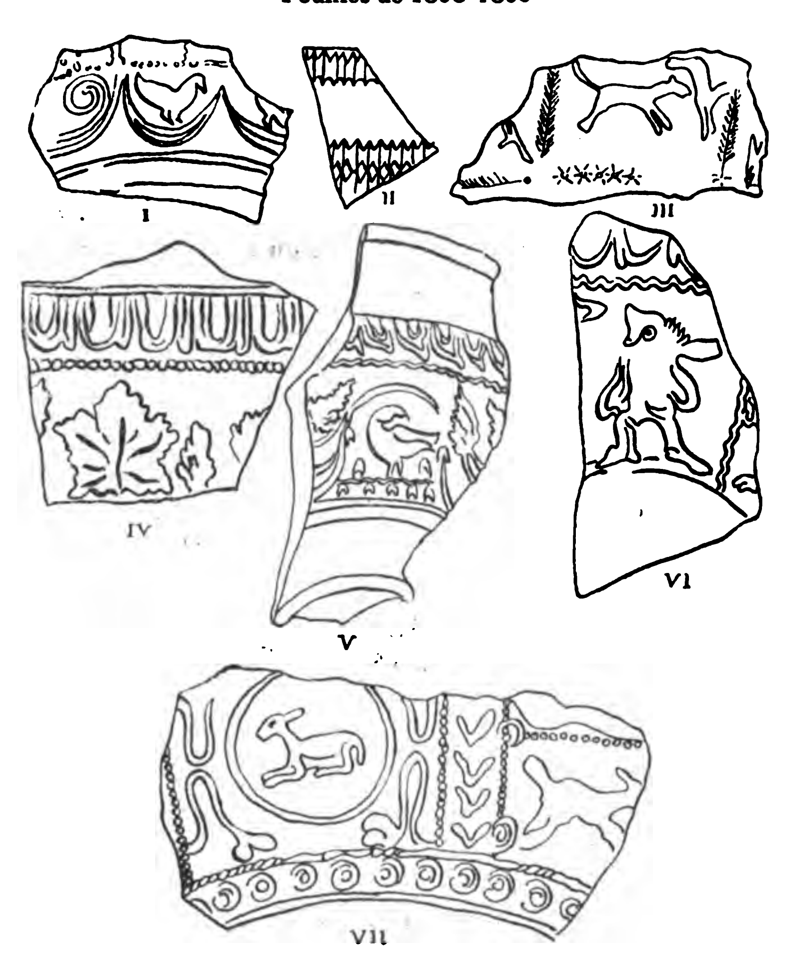


Fig. I. — Fragment de poterie samienne : rinceaux et festons en relief.
Fig. II. — Débris de poterie samienne : les ornements sont en creux.
Fig. III. — Debris de poterie samienne : motif de chasse; un chien, une

certaines pièces que nous avons placées tant dans notre classe que dans la salle de la bibliothèque populaire de la commune. Des traces d'habitations romaines apparaissent un peu partout sur nos coteaux, dans la commune et dans les communes voisines : ainsi, la marque de potier représentée par la fig. X, provient de recherches que nous avons faites au lieu dit « Sablons » entre Lussac et Montagne. Là, comme à Barat, les débris abondent.

---

biche, feuilles de fougère, petites rosaces à la partie inférieure. Dessins en relief.

FIG. IV. — Samienne : dessin en relief.

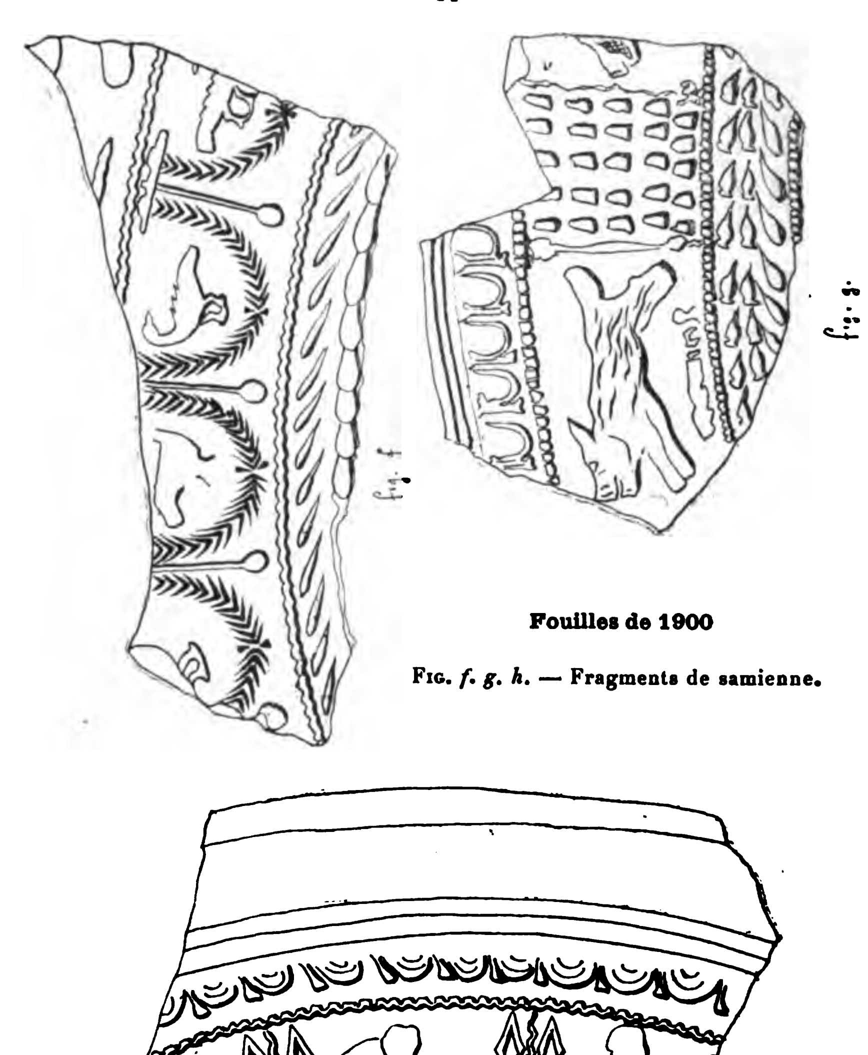
FIG. V. — Samienne. — Palena : haut., 65 millim.; diamètre de l'ouverture, 130 millim.; diamètre du fond, 49 millim.; diamètre au fond, 9 millim.; diamètre en haut, 3 millim. A l'intérieur, à 18 millim. du bord, deux raies en creux de 2 et 3 millim. Le fond est convexe comme tous les fonds de samienne que nous possédons (1).

FIG. VI. — Fragment de samienne reproduisant la même figure que le fragment *h*.

FIG. VII. — Samienne : dessin en relief.

---

(1) Nous avons remarqué, dans la collection de M. Nicolaï, que les fonds de samienne provenant du Mas d'Agenais sont concaves à l'extérieur. La couleur du vernis varie du rouge clair au rouge foncé.

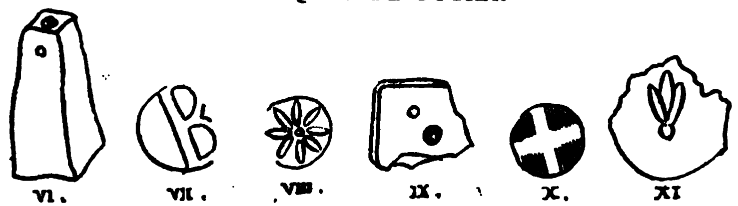


Fouilles de 1900

Fig. *f. g. h.* — Fragments de samienne.

fig. h

MARQUES DE POTIER



VI. — Poids de tisserand. — Poids : 250 gr.; hauteur : 11 centimèt.; autres dimensions : 65 millim. et 30 millim.

VII. — Marque de potier sur le nº VII. — Diamètre : 15 millim. Le B (?) est en relief, mais il est enfoncé dans la petite section du poids.

VIII. — Marque de potier trouvée sur un fond de poterie samienne (à l'intérieur). — Diamètre : 1 centim. La bordure est en creux ; les huit branches de la rosace sont en relief.
La marque est un peu enfoncée dans l'épaisseur du vase.

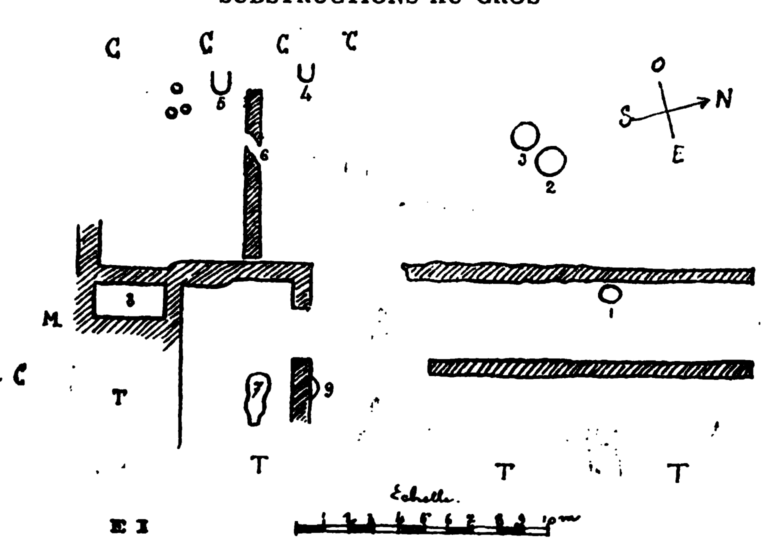
IX. — Fragment d'un poids de tisserand trouvé entre Lussac et Montagne, dans cette dernière commune. — Marque de potier au-dessous du trou et à droite.

X. — Marque de la figure précédente. La croix représentée est en relief. Les quatre secteurs ombrés sont en creux. — Diamètre : 13 millim.

XI. — Marque de potier sur un fragment de samienne. Grandeur naturelle ; impression en creux (fouilles de 1900).

*
* *

SUBSTRUCTIONS AU CROS



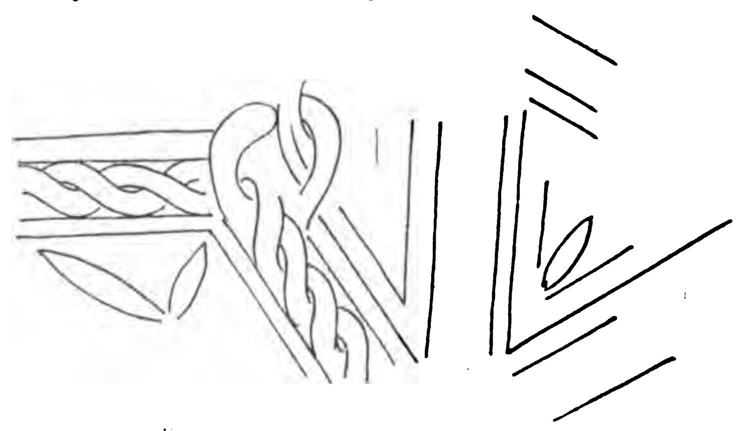
Des substructions trop intéressantes pour être passées sous silence ont été découvertes, en mars 1899, au Cros, village de notre commune, situé à environ un kilomètre et demi du bourg, sur la route de Coutras.

Elles reposent sur un beau banc de pierre blanche très appréciée des carriers.

Avant de chercher à lui assigner une date, il nous paraît nécessaire d'en faire une courte description.

En jetant un coup d'œil sur le plan, on aperçoit plusieurs fosses (1 à 9) creusées dans le roc et disséminées sans ordre. Les numéros 1, 2, 3, 9 étaient remplis de terre noirâtre, mêlée de morceaux de charbon, et de fragments de poterie romaine. En 4, 5, 6, des os d'enfants, un crâne écrasé, os, côtes, etc. Rien dans la fosse 7, de forme si bizarre.

Un peu partout, des débris de poterie noire et grise et de tuiles à rebords jonchent le sol. Enfin une base de fût de colonne en pierre, un éclat d'une autre colonne de marbre violet veiné de blanc et une grande quantité de petits cubes de mosaïque de diverses couleurs (blanc, noir, gris, vert, jaune, rouge, violet) ont été mis à jour, surtout dans la partie sud.



Le dessin ci-dessus représente un joli fragment de

mosaïque que nous avons reproduit sur place. Nous n'avons pu l'enlever. On l'a brisé en notre absence. Si l'on remarque que la fosse 6 était sous une muraille, que la fosse 9 est couverte à moitié et que parmi les objets trouvés sont quelques morceaux de poterie mérovingienne, ne pourrait-on conclure que l'on se trouve là sur une partie du cimetière romain dont nous n'avions encore aucune trace et que des constructions plus récentes, mérovingiennes peut-être, ont recouvert dans la suite ?

Un éboulement qui s'est produit à quelques mètres des fosses 4 et 5 a permis de dégager une sorte de *pichet* gallo-romain absolument intact et portant des traces très apparentes d'un noircissement dû à l'exposition au feu d'un foyer.

Nous ne terminerons pas ce petit mémoire sans adresser des vifs remerciements au regretté Dast de Boisville, à MM. Ducaunnès-Duval, Jullian et de Mensignac pour l'intérêt bienveillant qu'ils nous ont montré et à M. Nicolaï qui a mis sa bibliothèque à notre disposition et nous a donné des conseils sans lesquels notre embarras eût été grand.

E. Corbineau,
Directeur d'Ecole à Saint-Emilion.

Nous nous décidons à faire cette modeste publication avant l'achèvement des recherches qui permettraient de compléter nos notes, les nécessités du service nous obligeant à continuer nos fonctions à Saint-Emilion.

Toutes les fouilles ont amené la découverte d'un petit nombre de pièces de monnaie pour la plupart en mauvais état. Quelques-unes cependant sont bien conservées. La plus belle est un grand bronze d'Adrien.

Voici les noms de celles que l'on trouve le plus fré-

quemment : Auguste, Claude, Trajan, Adrien, Commode, Gordien, Gallien, Claude II, Aurélien, Probus, Constantin, le fils de Constantin, Gratien.

Une seule de ces pièces est en argent. Elle représente Gratien et porte au revers : *Urbs Roma*. Elle est très belle.

Il me reste à signaler un objet ressemblant aux bâtons de commandement des temps préhistoriques. Il est en bois de cerf. L'une des extrémités a été appointée et porte des traces de dents de scie.

E. Corbineau.



CONFRÉRIE BORDELAISE

DE

MONSEIGNEUR SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

À L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE BORDEAUX

Son historique. — Son cartulaire. — Ses registres. — Sa salle de réunion. — Sa chapelle.

(Planches II, III, IV et V).

Par Camille de MENSIGNAC.

1° HISTORIQUE

Tout le monde sait combien les pérégrinations pieuses étaient pratiquées au moyen-âge. Une personne du commun pouvait se rendre sans dépenses à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle en Galice, à Jérusalem, etc., pour peu qu'elle ne fût pas en peine du confort. Elle trouvait sur sa route des hospices, des hôpitaux et des prieurés qui l'hébergeaient, des privilèges qui la protégeaient et de bonnes âmes qui l'aidaient de façon ou d'autre. Revenu de ces excursions lointaines, on se retrouvait volontiers avec ceux qui avaient fait la même route; on se liait par la communauté des aventures et

du sentiment qui les avait fait braver. Aussi les pèlerins de la Terre-Sainte, de Saint-Jacques en Galice formaient-ils le noyau d'associations destinées à entretenir le feu sacré et, par égard pour les dévots éprouvés, les offices principaux de la Confrérie ne pouvaient être donnés ordinairement qu'aux pèlerins effectifs.

La confrérie bordelaise de Saint-Jacques de Compostelle devait être ainsi recrutée primitivement, car au XVII[e] siècle, d'après ce que rapporte M. l'abbé Corbin, à la page 90 de son *Etude historique et archéologique de Saint-Michel de Bordeaux*, il fallait généralement, pour y être inscrit, avoir fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Galice (1).

---

(1) Presque toutes les confréries établies en France en l'honneur de Monseigneur Saint-Jacques de Compostelle portaient dans leurs statuts une mention que nul ne pouvait faire partie de la confrérie s'il n'avait fait le pèlerinage de Saint-Jacques. Prenons, comme exemple, les statuts de la confrérie des pèlerins de Monseigneur Saint-Jacques de Moissac (Tarn-et-Garonne) :

« A toutz presents et advenir noctoyre soyct que l'an de l'Incarnation » de Nostre Seigeur Jhesus Christ mil cinq cens vingt troys et le vingt » cinquiesme jour du moys de julhet, Regnant tres chrestien prince Fran- » coys, par la grâce de Dieu Roy de France. En la ville royal de Moys- » sac, diocèse et seneschaussé de Quercy, où estoynct assemblez discretz » et saiges Maistres Pons Cavanhac, prestre de Moyssac; Ramond Mau- » rel, de la parroysse de Nostre Dame des Pys, aussi p[tre]; frère Ra- » mond Pages, merchant; Bernard Ardurat, religieux; Piere Nycholas, » argentier; Ramond Carla, bastier; Gratian Bertrand, menuisier, etc., » etc..., de Moyssac habitans. Lesquels et ung chescun d'eulx, ainsin » que illec ont dict et affermé aboynct faict le pelerinaige et roumiaige à » Mon[gr] Sainct Jacques en Compostelle. Et ont pourpausé entre eulx, » en la ville de Moyssac, instituer et ordonner une confrairie à honneur » de Dieu, de la sacrée Vierge Marie et du glorieux sainct et apostre de » Dieu Monseigneur Sainct Jacques, *pour eulx et aultres pèlerins faisans* » *ledict voyage, et non aultres*, etc., etc. »

Extrait du *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, tome XXV (1897), p. 27 et 28. « La confrérie des pèlerins de Monseigneur Saint-Jacques de Moissac en Quercy ».

Elle existait sûrement avant l'année 1403, puisque à cette date, Pierre Seguin, comte, et Helias Bonet, boursier de ladite confrérie, achetèrent pour le compte de cette dernière « deux pièces de vignes en franc alleu, situées dans les graves de Bordeaux, à la fosse ». Elle siégeait à l'église Saint-Michel de Bordeaux et était une des plus importantes confréries religieuses qui se réunissaient dans cette église paroissiale.

15 juin 1496. — Le 15 juin 1496, le comte et le syndic de la confrérie acquirent une rente de deux deniers d'exporles et de 25 francs bordelais sur une maison située dans la paroisse de Saint-Pey-de-Quinsac-Dessus, entre deux mers, au lieu appelé « Puch de las graveyras ».

1509. — En 1509, Pierre Pouzet, bénéficier de l'église Saint-Michel de Bordeaux, en son testament du 6 février, retenu par Guillaume Gaillon, notaire, fonde quatre anniversaires solennels « l'un dans la confrérie de la Trinité, le deuxième dans celle de Notre-Dame, le troisième *dans celle de Saint-Jacques,* le quatrième dans celle de Saint-Nicolas et de Sainte-Marguerite. Il donne, pour cet effet, 20 francs à chaque confrérie, etc., etc. » (1).

1526. — En 1526, les comte et boursier firent établir « *Laumoney et Vergnettes de la confrairie de monsei-* » *gneur Sainct Jacques et les noms des confraires* &

---

(1) « Inventaire général des archives de la Fabrique de St-Michel de Bordeaux rangées et mises en ordre en l'année 1755 par M. l'abbé Baurin, étant syndics de ladite église, Messire Jean Bourdeau, prêtre, conseiller clerc au parlement; Messire Guillaume Pierre Joseph de Mons, chevalier, seigneur de Conffins et de St-Poly; Messire François René Joseph Banet (ou Barret), écuyer, ancien greffier en chef du parlement, etc., etc., no 10 du registre ».

Je dois la communication de ce registre à l'extrême obligeance de M. A. Brutails, archiviste du département.

» *confrairesses de ladicte confrairie Fundée et située*
» *en Leglise Sainct Michel de Bourdeaulx* ».

Nous reviendrons plus loin sur la confection de cet intéressant et curieux registre qui dura de 1526 à 1587 et renferme les noms de plus de huit cents confrères et d'au moins deux cents confréresses.

1587. — En 1587, le registre des hommes se trouvant encombré, le scribe se servit du registre des femmes, qui furent inscrites sur un autre, ainsi que l'indique une mention placée au-dessous de l'inscription du livre des confréresses.

1506 à 1664. — Le cartulaire ou terrier de la confrérie de Saint-Jacques, à l'église Saint-Michel de Bordeaux, renferme soixante-quatre actes dont le premier est daté de 1506 et le dernier de 1664. Ces actes se rapportent à l'achat de rentes, d'immeubles, de terres et de vignes à Bordeaux, Bouliac, Cambes, Baurech, Floirac, Pompignac et Quinsac.

1603. — L'an 1603, François Moreau et Jacques Labouret, bourgeois et marchands, étant comte et boursier de la confrérie, firent faire à leurs frais un autre registre dont il ne reste plus que le premier feuillet qui sert de frontispice au registre de 1675.

1600 à 1612. — Dans les premières années du XVIIe siècle, le cardinal François Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, s'intéressant à cette riche et importante confrérie, lui octroya, à l'église Saint-Michel de Bordeaux, la chapelle de sainte Apollonie dont il changea le vocable en celui de saint Jacques de Compostelle. Il fit reconstruire la voûte de cette chapelle et, en 1612, il en consacra l'autel, comme on a pu longtemps le lire sur l'étoffe qui enveloppait la pierre sacrée (M. l'abbé Corbin, Saint-Michel de Bordeaux : *Etude historique et archéologique,* p. 87 et 89).

Nous décrirons plus loin cette chapelle, son très intéressant retable, sa vieille statue de saint Jacques et la pierre tumulaire d'un riche bourgeois *Sentjaquès*.

1675. — En 1675, fut établi un nouveau registre. Le scribe inscrivit dans ce livre tous les noms des confrères qu'on pouvait encore lire sur le registre de 1603. En sorte que ce troisième et dernier registre, qui renferme l'inscription de plus de 1.625 confrères et conféresses, contient les noms des confrères inscrits pendant une période de près de deux siècles, c'est-à-dire de 1603 à 1789.

1675. — Le 26 juillet 1675 la confrérie se réunit en assemblée générale dans le clocher Saint-Michel. Là, elle vota un nouveau règlement concernant les processions de la confrérie, le nombre et le poids des cierges que devaient fournir les principaux officiers de l'association et le poids et le nombre des pains qui devaient être distribués.

Cet intéressant procès-verbal autographe, qui renferme de curieux détails, contient les noms et les signatures des anciens et nouveaux syndics.

1800 à 1830. — Au commencement du XIXe siècle, rapporte M. l'abbé Corbin à la page 90 de son ouvrage sur Saint-Michel de Bordeaux, « les Saint-Jacquais dé» passaient encore le nombre de quatre-vingts. Ils » allaient chaque année, le 25 juillet, visiter en proces» sion, avec le clergé de Saint-Michel, l'antique cha» pelle de Saint-Jacques, sise rue du Mirail (autrement » dite de Saint-Jacmes, sous la domination anglaise) »; et plus loin, à la page 91, il ajoute : « Il est regretta» ble que la confrérie des Saint-Jacquais ait cessé » d'exister depuis la Révolution de juillet 1830 ».

2° SON CARTULAIRE OU TERRIER. — SES REGISTRES.

Les documents, dont nous allons donner une analyse sommaire, se composent du cartulaire ou terrier et de deux registres de la confrérie bordelaise de Saint-Jacques de Compostelle, fondée probablement vers la fin du XIVe siècle, à l'église Saint-Michel.

Ces intéressants et curieux documents, qui proviennent du fonds Jules Delpit, ont été achetés par cet honorable savant « vers 1849, à M. Alvarez de Léon, libraire à Bordeaux, à raison de 6 francs la livre de parchemin » (1).

Ils ont été acquis, le 19 juin 1894, après la mort de M. Jules Delpit, par la ville de Bordeaux et sont actuellement placés aux archives municipales (2) où nous avons pu les consulter à loisir, grâce à M. Ducaunnès-Duval, le savant et modeste archiviste de la Ville et à M. Rousselot, l'aimable et compétent sous-archiviste, près desquels nous avons toujours trouvé une obligeance sans bornes; nous nous plaisons à leur en rendre un public hommage.

Le registre de 1526 a déjà été présenté par M. Ducaunnès-Duval à une des réunions de la Société des archives historiques de la Gironde.

Parmi les intéressants documents que possédait, il y a encore quelques années, la Fabrique de l'église Saint-Michel de Bordeaux, documents qui ont été transférés aux archives départementales de la Gironde, il se trouve vingt-six pièces qui se rapportent à la confrérie qui nous occupe, pièces qui font double emploi avec celles existantes aux archives municipales.

---

(1) Renseignement donné par une note manuscrite de M. Jules Delpit.
(2) Archives municipales de Bordeaux, fonds Delpit, série G. G.

Cartulaire ou terrier.

Ce cartulaire ou terrier de la confrérie bordelaise de Saint-Jacques de Compostelle se compose de soixante-dix pièces.

Voici le sommaire de ces documents :

1403/1404, février 16. — Achat sur enchère, par Pierre Seguin, comte, et Helias Bonet, boursier de la confrérie de Saint-Jacques, de deux pièces de vigne en franc alleu situées dans les graves de Bordeaux à la fosse.

« Cette pièce qui révèle la manière dont se faisaient les adjudications publiques à une époque si reculée est d'une nature rare et, sous ce rapport, assez curieuse » (1).

1436, juin 28. — Reconnaissance féodale consentie aux comte, boursier et confrères de la confrérie de Saint-Jacme (2) de deux pièces de vignes achetées par la confrérie en 1403 par Johan Tibbaud, masson.

1464, janvier 22. — Graves de Bordeaux. Reconnaissance féodale en faveur de la frairie Saint-Jacques de deux courrèges de vignes au *plantey* de Saint-Genès, au devoir du quart des fruits, par Helias Tibbaud, laboureur de vignes.

1494, novembre 1er. — Graves de Bordeaux. Reconnaissance en faveur de la frairie Saint-Jacques, d'une courrège de vignes au *plantey* de Saint-Genès, au devoir du quart des fruits, par Guiraude Amat et Pey Amat, son neveu.

1496, juin 15. — Achat par Pey Rodey, comte, et Pey Deu Gravar, prêtre et syndic de la confrérie Saint-Jacques, de deux deniers d'esporles et de 25 francs bordelais de rente sur une maison et appartenanses

---

(1) Note manuscrite de M. Jules Delpit.

(2) Saint-Jacme ou Saint-Jacques.

située dans la paroisse de Saint-Pey-de-Quinsac-Dessus, entre deux Mers, au lieu appelé Puch de las graveyras, appartenant à Videau Deucos.

1506 à 1664. — Cartulaire ou terrier de la confrérie de Saint-Jacques, en cinquante-deux feuillets in-4°, qui avait été confié le 6 janvier 1771 par Et. Dorey et Jean Dienne, contreboursiers de la confrérie, à Martron, aîné, féodiste, qui en fit une copie sur papier et remit le tout le 28 mars 1774 aux sieurs Promis, syndic, et Franc Hazera, contreboursier de la confrérie.

Le premier des soixante-quatre actes que contient ce terrier est daté de 1506 et le dernier de 1664.

Ces actes concernent des rentes sur des immeubles et des vignes à Bordeaux, rue des Fours, rue des Alemandeys, rue Saint-Remy, à Fieulabet (faubourg de Bordeaux), au Petit et grand St-Genès (faubourg de Bordeaux), à Baurech, et des achats de terres labourables et de vignes à Cambes, à Baurech, à Bouliac, à Floirac, Pompignac et Quinsac.

Ces actes ont été signés par les notaires : Théobaldy, Rivière, H. Dernoult, H. Taffard, Berthon, Delaville, Rousseau, Thomas, Courballent et Despiet.

1672. — Achat d'une pièce de vignes à Cambes.

1675, juillet 26. — Procès-verbal autographe avec signatures et noms des anciens et nouveaux syndics d'un nouveau règlement de la confrérie pour les processions, le nombre et le poids des cierges que devaient fournir les principaux officiers et le nombre et le poids des pains qui devaient être distribués.

1682, octobre 21. — Exporle pour le séminaire de Saint-Raphaël et de la frérie Saint-Jacques pour une maison située rue Saint-Remy, contre Jean Le Maigre.

1744. — Achat d'une pièce de vignes à Cambes.

1767. — Achat de terres labourables et de vignes à Pompignac.

Les archives départementales de la Gironde possèdent, elles aussi, 26 actes concernant la confrérie bordelaise de Saint-Jacques de Compostelle, à l'église Saint-Michel de Bordeaux. Ces documents, qui datent des années 1494, 1506, 1509, 1513, 1518, 1523, 1551, 1553, 1556, 1575, 1587, 1593, 1618, 1624, 1625, 1629, 1630, 1659, 1672, 1682, 1744 et 1767, se rapportent à des reconnaissances féodales, à des rentes sur des immeubles à Bordeaux et à Baurech, et à des achats de terres labourables et de pièces de vignes à Cambes et à Pompignac.

Ces différentes pièces, qui font double emploi avec celles existantes aux archives municipales de Bordeaux, m'ont été gracieusement communiquées par M. A. Brutails, le savant archiviste départemental.

Registre de 1526.

Le premier feuillet du registre de 1526 est orné d'une jolie miniature et entouré d'un gracieux encadrement renaissance de 365 millimètres de haut sur 230 millimètres de large, avec arabesques et médaillons, le tout formant le frontispice de ce curieux registre qui se compose de 47 feuillets de parchemin et renferme les noms de plus de 800 confrères et de 200 confréresses environ.

Cette miniature (voir planche II) montre le grand saint Jacques, patron de la confrérie, entouré de ses clients et de ses clientes.

Le saint est représenté debout, barbu, coiffé d'un grand chapeau à larges bords, de couleur rouge-brun, fortement relevé sur le devant et le côté gauche. Le nimbe dont est entourée sa tête est en forme de coquille. Il tient de la main gauche le bourdon avec la gourde et semble poser la main droite sur la tête du

premier pèlerin agenouillé à côté de lui. Il est vêtu d'une belle et courte tunique d'étoffe bleue à côtes d'or, que recouvre, en partie, un riche et long manteau à pèlerine dorée, agrafé et relevé sur le devant. Ses jambes sont recouvertes de chausses rouges et dorées.

A sa droite sont agenouillés sept pèlerins, tête nue, tenant entre leurs mains jointes le bourdon. Ces personnages sont habillés de courtes tuniques et de chausses de diverses couleurs et ont les épaules recouvertes d'une pèlerine dorée.

A sa gauche, trois pèlerines agenouillées, les mains jointes, disent leur chapelet et ont le bourdon appuyé contre le bras gauche. Le miniaturiste les a représentées vêtues de robes de différentes couleurs que recouvre, en grande partie, un long et large manteau d'étoffe couleur bleu marine. De part et d'autres, pèlerins et pèlerines prient avec ferveur leur saint patron.

Au bas de ce tableau, on lit, écrit en lettres dorées, le nom du donateur de cette belle miniature, Martin Bastaguindeguy.

Cette miniature mesure $0^{m}15$ de hauteur sur 135 millimètres de largeur.

Au-dessous de ce tableau, en lettres rouges, commence l'inscription suivante qui se termine au verso du même feuillet :

« Ici est laumoney et Vergnettes de la confrairie de
» monseigneur Sainct Jacques Et les noms des con-
» fraires et confrairesses de ladicte confrairie fundée
» et située en leglise de Sainct Michel de Bourdeaulx :
» Et fut faict le present livre l'an mil cincq cens vingt
» et six estans compte et boursey Thomas Xpien (Xresp-
» tien), maistre estaigner de Bourdeaulx et maistre
» Andrieu de Bach, cordonnyer dudict Bourdeaulx et
» clerc, messire Hugues de Latailhade beneficie dudict

» Sainct Michel. Et la presente hystoire a donne le
» Sr Martin Bastaguindeguy, marchant & hoste demou-
» rant soubz les auventz en la paroisse de Sainct Michel
» estant conte et boursey luy et maistre Pierre Gaciere
» menusier ».

« Sensuivent les noms des confraires par A. B. C. »

Ce registre avait été fait pour contenir plus de deux mille noms. Les enlumineurs avaient préparé sur le recto et le verso des feuillets des colonnes de lettres majuscules superposées et alternativement rouges et bleues. Elles devaient servir d'entête à chaque prénom des confrères. L'alphabet destiné aux confrères est suivi de l'alphabet consacré aux confréresses, en tête duquel on lit :

« Sensuivent les noms de confrairesses de la con-
» frarie de Mōs^r Sainct Jacques fundée en leglise de
» Sainct Michel de Bourdeaulx ».

Au-dessous, d'une écriture plus récente, on lit :

« Ce present lyvre a este renouvellé les nons et sur-
» nons des confraictz et confrairesses de la confrarie
» de Monsieur sainct Jaques, de Guillemme Renaultz,
» maistre fournier de Bourdeaulx et Anthoine Alesgre,
» maistre sabatier, estant contrebourcyes en l'an mil
» cinq cens quatre vingt et sept (1587) ».

C'est-à-dire, fait remarquer M. Jules Delpit, « que
» probablement en 1587 le registre des hommes se
» trouvant encombré, le scribe se servit du registre
» des femmes, qui furent inscrites sur un autre. Ainsi
» on peut constater l'existence d'au moins cinq regis-
» tres. La confrérie existait avant 1405. Elle fit faire
» au moins un nouveau registre en 1526, un autre en
» 1587, un autre en 1603 et un cinquième et dernier en
» 1675 ».

« Le système de la comptabilité pour le payement de

» la cotisation était assez facile à tenir, il paraît qu'il » suffisait de faire un petit rond chaque année, en » marge du nom des confrères. En 1587, sans doute, » les petits ronds ayant encombré les marges, on colla » sur chaque marge des bandes de parchemin blanc » sur lesquelles on put mettre encore des petits ronds » jusqu'en 1603.

» Parmi les noms qui subsistent, je n'ai pu trouver » à signaler que les suivants :

» Etienne père, fezeur de cuirasses, reçu en 1592.

» Simon Ribeyrau, armurier, reçu en 1526.

» Sthienne Tolose, librayre, reçu en 1526 ».

Registre de 1603.

De Laumoney et Vergnettes de 1603, comme le dit, avec juste raison, M. Jules Delpit, « il ne reste que le premier feuillet qui sert de frontispice au registre de 1675 ».

« L'an 1603, François Marceau et Jacques Labouret, » bourgeois et marchands étant *compte et boursier* de » la confrérie et N..... (le nom a été dégradé) étant » clerc, il fallut refaire le registre. Un enlumineur copia » plus ou moins exactement l'encadrement et la migna» ture du frontispice du livre de 1526, ce que le nou» veau scribe exprima par ces mots : « *La présente his» toire faicte par les dits Marceau et Labouret* ». » Cependant la miniature de 1603 ne porte pas, comme » celle de 1526, le nom des donateurs ».

Quoique le miniaturiste ait cherché à copier exactement l'encadrement et la miniature du frontispice du registre précédent, ce tableau, l'artiste de 1603 étant moins habile, est bien loin d'avoir la finesse et la beauté de celui de Laumoney de 1526.

Au-dessus de ce tableau, écrite en lettres rouges,

commence l'inscription suivante qui se termine au verso du même feuillet de parchemin :

« Ici est Laumonney et Vergnettes de la confrairie de » Monseigneur sainct Jacques et les noms des confraires et confrairesses de ladicte confrairie fondée et » scituée en l'église Sainct Michel de Bourdeaulx : Et » feust faict le present livre l'an mil six cens trois » estans compte et boursey François Marceau bourgeois et marchant de Bourdeaulx et Jacques Labouret » aussi bourgeois et marchant dudit Bourdeaulx et » clerc........... confraire de ladicte frairie monsieur » Sainct Jacques (1) et la presente histoire faicte par » lesdictz Marceau et Labouret.

» Sensuivent les noms des confraires par A. B. C. ».

Sur ce registre, comme dans celui de 1526, les enlumineurs avaient dû préparer sur le recto et le verso des feuillets des colonnes de lettres majuscules superposées et alternativement rouges et bleues et qui devaient servir d'en-tête à chaque prénom des confrères.

Il est regrettable que cet Aumonney ait été détruit après la confection du registre de 1675, car sûrement, il nous aurait fourni d'utiles et précieux renseignements sur l'importance et la profession des confrères et des confréresses dont il donnait les noms.

Registre de 1675.

Le registre de 1675 se compose de 93 feuillets de parchemin et renferme les noms de plus de 1.600 confrères et confréresses.

Le scribe, Arnaud Boudat, après avoir détruit le livre

(1) D'après M. l'abbé Pardiac (*Revue de l'art chrétien*, VII, p. 263 et 264), au XIIIe siècle, du temps de Joinville, Saint-Jacques était qualifié de Monseigneur et Beau Sire ; au XIVe siècle, il est appelé Baron, et au XVIIe siècle il n'est plus qualifié que de Monsieur.

de 1603, se servit du frontispice de ce dernier pour en faire celui du nouveau registre.

Le contreboursier, Samson Pellé et son adjoint, Jean Maurous, tous deux maîtres boulangers, ne payèrent point les frais du nouveau et dernier registre, qui fut donné par « *certains confraires* » dont les noms n'ont pas été conservés et transcrits par Arnaud Boudat, scribe de la confrérie.

Sur le recto du deuxième feuillet on lit la mention suivante :

« Au nom de Dieu a esté faict en present liure pour » mettre tous les confraires et confrairesses de la frai- » rie de sainct Jacques renouuellé en la présente année » *mil six cens septante cinq,* estans en charge de con- » treboursier S[rs] Sanson Pellé et Jean Maurous, son » adjoint, tous deux M[rs] Boulangers de la paroisse de » Saint Michel, lequel liure a esté donné de presant » par certains confraires de lad[e] frairie et a este faict » par Arnaud Boudat, scribe de lad[e] frairie ».

Dans ce dernier registre, le système de la comptabilité, pour indiquer que les membres de la confrérie s'étaient acquittés de leur cotisation annuelle, diffère des autres. Au lieu d'un petit rond indicateur placé, chaque année, en marge du nom des confrères, comme dans *Laumoney* de 1526, le *contreboursier* ou son adjoint marquait le millésime de l'année à la suite du nom des confrères.

Ce scribe, fait remarquer M. Jules Delpit, « inscrivit » dans ce registre tous les noms des confrères qu'on » pouvait encore lire sur le registre de 1603, en sorte » que ce troisième registre contient les noms des con- » frères inscrits pendant une période de près de deux » siècles, c'est-à dire de 1603 à 1789.

» Parmi tous ces noms, il y en a peu qui méritent de

» fixer l'attention ; les plus remarquables sont les sui-
» vants :

» 1° Jacques Biberon, maître sculpteur, reçu en 1689 ;

» 2° Pierre Sieuzard, maître graveur, a payé de 1673
» à 1707 ;

» 3° Thomas Calandre, maître sur les vaisseaux, entra
» dans la confrérie en 1750, mais en se réservant le
» droit de n'accepter aucune des charges de la confré-
» rie ;

» 4° Jean Saintcricq, maître canautier, reçu en 1655 ;

» 5° Jean de Gourgues, maître couvreur, reçu en 1646.

» On trouve dans le terrier de la confrérie une note
» datée du *règne* de ce Jean de Gourgues ».

3° SA SALLE DE RÉUNION

Les procès-verbaux des assemblées générales de la confrérie bordelaise de « Monseigneur Saint-Jacques » ayant été probablement détruits et n'ayant sous les yeux que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juillet 1675, réunion qui eut lieu dans le clocher Saint-Michel, nous ne pouvons déduire de ce fait que toutes les réunions, depuis la fondation de cette importante confrérie, s'étaient tenues dans une des salles de cette tour. Cependant il est permis de supposer que ces réunions devaient avoir lieu dans une des dépendances de l'église Saint-Michel, ou bien chez l'un des principaux officiers de la confrérie.

4° SA CHAPELLE A L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE BORDEAUX

C'est probablement entre 1600 et 1612, que le cardinal François Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, octroya, à l'importante confrérie bordelaise

de « Monseigneur Saint-Jacques de Compostelle », fondée et établie à l'église Saint-Michel de Bordeaux, une des chapelles latérales de cette église. La chapelle désignée fut celle de Sainte-Apollonie, dont il changea le vocable en celui de Saint-Jacques le Majeur, vocable qu'elle conserve encore de nos jours.

Cet éminent et pieux prélat fit reconstruire à ses frais la voûte de cette chapelle dont la clef porte en relief ses armes et en consacra, le 29 avril 1612, l'autel, comme on a pu longtemps le lire sur l'étoffe qui enveloppait la pierre sacrée (1).

A gauche en entrant, on remarque un grand et haut retable du commencement du XVII[e] siècle, en bois de noyer sculpté et doré (V. planche III). Il s'élève en placage sur le nu du mur qu'il occupe entièrement jusqu'à la hauteur de l'entablement de l'autel et mesure neuf mètres environ de haut et cinq mètres de large dans le bas.

Il se compose de huit colonnes à chapiteaux corinthiens supportant une large et gracieuse corniche.

Au-dessus de l'entablement de l'autel sont placés quatre vases du plus élégant effet.

Un attique ayant au centre un tableau surmonté d'un grand et riche médaillon termine la partie élevée de ce retable.

Derrière le tabernacle, entre les colonnes de l'autel, se trouve placée une peinture du XVII[e] siècle, portant la date de 1631. Elle mesure 2 mètres de haut sur 1[m]50 de large et représente l'apothéose de saint Jacques le Majeur, patron de cette chapelle. Au bas de ce tableau figurent deux pèlerins agenouillés, la date de 1632 et

---

(1) M. l'abbé Corbin, *Saint-Michel de Bordeaux, Étude historique et archéologique*, p. 87.

les armoiries suivantes : D'azur à deux bourdons de pèlerin d'or et en sautoir, cantonné au 1er et au 4e d'une fleur de lis d'or et au 2e et au 3e d'une coquille d'argent. L'écusson sur lequel sont peintes ces armes est de forme ovale et surmonté d'une couronne de marquis (planche IV, n° 1).

Ce tableau est, probablement, un don de l'ancienne confrérie, car c'était une coutume généralement adoptée, par les anciennes corporations, d'offrir à leur chapelle l'image de leur saint protecteur et ces offrandes, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, étaient toujours des travaux estimables et quelquefois des œuvres d'artistes illustres.

Dans la partie comprise entre les colonnes se développe un riche lambris sur lequel se détachent deux élégants et fins panneaux représentant l'Annonciation ; sur l'un, on remarque l'ange Gabriel et sur l'autre la Sainte Vierge agenouillée. Le fronton circulaire de chacun de ces panneaux et orné d'un joli et fin relief en bois doré composé d'une croix et de deux bourdons de pèlerin en sautoir auxquels sont attachées la gourde et une coquille Saint-Jacques. Dans le soubassement du retable d'élégants reliefs en bois doré représentent à gauche le mariage de la Vierge et à droite la Visitation.

L'attique ayant au centre une peinture du XVIIe (?) siècle, se termine par un grand et beau médaillon doré représentant saint Jacques guerroyant à cheval contre les Sarrasins d'Espagne, non pendant sa vie mortelle, mais comme apparition au roi chrétien Ramire Ier, pour lui donner la victoire sur Abdérame II, calife de Cordoue, à la bataille de Calvijo, l'an 845. L'apôtre tient d'une main l'épée du commandement, et, de l'autre, son étendard blanc, timbré d'une croix rouge.

Au centre du tombeau de l'autel, se détachant en relief, on remarque une grande et belle couronne de chêne, dans l'intérieur de laquelle sont placés en sautoir une épée à lame flamboyante et un bourdon de pèlerin, dans le haut une étoile et à droite et à gauche une coquille, le tout doré (planche IV, n° 2). A chacun des angles de cet autel sont sculptées en relief une belle tête d'ange et une grosse coquille de saint Jacques (planche V).

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que ce bel et intéressant autel, de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, a été fait spécialement pour la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle établie dans l'église Saint-Michel de Bordeaux.

Au fond de la chapelle, au-dessous du vitrail, se trouve une intéressante statue du XVIIe siècle représentant saint Jacques le Majeur en costume de pèlerin, tenant de la main droite le bourdon et de la gauche un livre fermé. Son chapeau à larges bords est garni de loin en loin de bourdons en sautoir que recouvre une large coquille. Cette statue, qui a un certain caractère, a, malheureusement, été repeinte de nos jours par M. Eugène Ramade; le socle, sur lequel elle repose, est moderne (planche IV, n° 3).

A droite de la chapelle se trouve la sépulture d'un riche confrère de Saint-Jacques. Cette pierre tombale, dont le bas est orné de bourdons de pèlerin en sautoir et d'une coquille Saint-Jacques, porte l'inscription suivante (1).

---

(1) Le Musée Lapidaire de Bordeaux possède la pierre tumulaire d'un boucher (?) ayait fait le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, ainsi que l'indiquent le bourdon de pèlerin et la coquille Saint-Jacques gravés sur cette dale. Elle mesure 1 m. 40 de long sur 0 m. 65 de large et provient de l'ancien cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux.

CETTE : SEPVLTVRE : APPARTIENT :
A : S : JEAN : TEPRIEN : FILS :
BOVRGEOIS :
POVR : LVI : ET : SES : ENFANTS :
A : PERPÉTUITÉ :

Cette pierre tumulaire nous fait supposer qu'après que le cardinal François de Sourdis eut assigné aux confrères de Saint-Jacques cette chapelle, ils y eurent droit de sépulture.

En terminant ce travail sur l'importante confrérie de Monseigneur Saint-Jacques de Compostelle, nous tenons à remercier particulièrement M. Dauby, curé de Saint-Michel de Bordeaux, pour l'amabilité avec laquelle il nous a donné l'autorisation de photographier l'autel Saint-Jacques de cette église.

Les photogravures qui illustrent cette notice sont dues aux clichés de notre sympathique et dévoué collègue, M. Th. Amtmann; nous lui renouvelons ici nos cordiaux remercîments.

APPENDICE

Nous croyons devoir donner en appendice à l'histoire de l'importante confrérie de Mgr Saint-Jacques de Compostelle, fondée et établie à l'église Saint-Michel de Bordeaux, la description de plusieurs statuettes en jaïet ou en bronze représentant saint Jacques le Majeur en pèlerin. Ces figurines, qui ont été découvertes, à diverses époques, à Bordeaux et à Haux (Gironde), font partie des collections du Musée des Antiques de Bordeaux.

N° 1. *Statuette en jaïet.*

Cette petite statuette en jais, qui porte le n° 4215 de l'inventaire du Musée des antiques, date du xv° siècle. Elle a été découverte, le 15 octobre 1810, dans les fouilles des fondations du dépôt de Mendicité, rue Terre-Nègre, à Bordeaux. Elle mesure 0m07 de hauteur et montre le grand saint Jacques de Compostelle en costume de pèlerin. Le saint est représenté debout, tenant de la main droite le bourdon auquel est attachée l'aumonière ou escarcelle ou panetière et de la main gauche un livre fermé. Il est vêtu d'une robe lui descendant jusqu'à mi-jambes et d'un court manteau. Il est coiffé d'un chapeau à larges bords, relevé sur le devant pour montrer la coquille et a la gourde et le chapelet passés à la ceinture.

N° 2. *Statuette en jais.*

Cette petite statuette en jaïet, dont la tête manque, mesure 0m055 de hauteur. Elle a été découverte, en 1856, lors du défoncement de l'ancien cimetière de Saint-Michel à Bordeaux et date du xv° siècle. Elle représente, comme la précédente, le grand Santiago en habit de pèlerin, tenant le bourdon, la panetière, le livre et la gourde. Aux côtés de la statuette, à la hauteur de la ceinture, existent deux petits trous ronds qui servaient à fixer la figurine sur le vêtement du pèlerin.

N° 3. *Tête de statuette en jais.*

Cette jolie petite tête de pèlerin en jais a été découverte en août 1864, à Bordeaux, lors des fouilles de la maison qui fait l'angle des rues Castillon et Porte-Dijeaux (1).

(1) Les anciens attribuaient des vertus surnaturelles au jaïet, comme

N° 4. *Statuette en bronze.*

Cette petite statuette de bronze, qui porte le n° 4087 de l'inventaire du Musée des Antiques de Bordeaux, mesure 0m045 de hauteur. Elle a été trouvée dans les déblais près de l'Hospice des aliénés de Bordeaux, cours Saint-Jean. Cette figurine représente saint Jacques de Compostelle, debout, en costume de pèlerin. Le saint tient, de la main droite, le bourdon auquel est attachée l'escarcelle et, de la main gauche, un livre fermé et la gourde. Il est vêtu d'une tunique lui descendant jusqu'à mi-jambes et d'un court manteau. Il est coiffé d'un chapeau relevé sur le devant pour montrer la coquille. Au dos de la statue se trouve une bélière qui servait à fixer l'objet aux vêtements.

N° 5. *Groupe de Saint-Jacques de Compostelle découvert à Haux (Gironde).*

Ce curieux groupe en bronze a été découvert en 1901, dans la commune de Haux (Gironde) enfermé dans une vieille muraille. Il mesure 0m,20 du sommet de la croix au bas de la plinthe, sur une largeur à la base de 0m,075.

Propriété du Musée de Bordeaux, il remonte à la seconde moitié du XVIe siècle et représente saint Jacques le Majeur ou de Compostelle.

Quoique d'une facture naïve et d'une valeur artistique fort médiocre, il est intéressant à cause des attributs représentés, dont un, croyons-nous, n'a jamais figuré parmi ceux donnés au grand Santiago.

---

par exemple de préserver de tout maléfice et du poison celui qui en portait sur lui; de chasser d'une maison les esprits et les fantômes, lorsqu'on en brûlait un peu dans le foyer, et de repousser, par le même moyen, les maladies épidémiques.

Le saint est représenté en pied, barbu, coiffé d'un chapeau à larges bords fortement relevé en avant sur le revers duquel on voit la coquille traditionnelle. Il a le bras droit passé autour du bourdon et tient de la main droite un chapelet rond. Sur la main et une partie du bras gauche repose un livre grand ouvert ; au-dessous du volume, on aperçoit, fixées à la ceinture, l'escarcelle et la gourde. Il est vêtu d'une ample tunique descendant jusqu'à mi-jambe et serrée à la taille par une ceinture. Ce vêtement, garni sur la poitrine d'une rangée de boutons, se termine dans le bas par un gros bourrelet. Un camail de pèlerin complète le costume du grand saint Jacques.

L'usure de la partie inférieure de ce petit monument ne nous permet pas de savoir si le saint était représenté pieds nus ou bien déchaux avec une simple semelle retenue par des liens au-dessus des chevilles ou bien chaussé.

Du gras du bras droit de l'apôtre part une grande croix avec crucifix. Cette croix, avec quelques marches à la partie inférieure, a les extrémités des branches palmées. A droite et à gauche, agenouillés à ses pieds, tête nue, deux pèlerins prient avec ferveur leur saint patron. Sur la plinthe qui termine ce groupe se trouvent gravées à la pointe les lettres suivantes séparées les unes des autres par des points :

S. I. B. E. O ou Q. R.

Initiales des mots qu'on peut composer ainsi :

« Sancte Jacobe Benedice eos qui rogant (?)
» Saint Jacques bénissez ceux qui vous prient » (?)

Il est bien entendu que nous donnons cette interprétation sous toute réserve et pour ce qu'elle vaut.

Sur le derrière, et à la partie inférieure du monument, on lit, gravé à la pointe, le nom suivant :

M. BRISON

Sans doute le nom du donateur de cet objet pieux, offert par le zélé et fervent confrère au saint protecteur de sa confrérie.

Dans le bas, vers le milieu du soubassement, existe une grosse vis, de même métal, qui servait à fixer l'objet.

Faut-il voir dans la croix avec crucifix, portée par notre saint sur le bras droit, un nouvel attribut octroyé par l'auteur du bas-relief à Saint-Jacques le majeur, ou bien simplement une fantaisie de l'artiste ? Nous l'ignorons.

Voici d'après le Traité d'iconographie chrétienne de Mg^r^ X. Barbier de Montault, les principaux attributs de Saint-Jacques le majeur :

« Saint-Jacques majeur : Armée de Maures qu'il met » en déroute dans une apparition, de là son surnom de » el Matamoro ; drapeau, parce qu'il entraîna les trou- » pes espagnoles à la victoire; croix de Saint-Jacques » de la Spata, aiguisée en poignard et qui est l'insigne » de cet ordre militaire; cheval, parce qu'il apparut » ainsi monté; costume de pèlerin, coquilles, bour- » don, pèlerine, chapelet, escarcelle, en souvenir du » célèbre pèlerinage de Compostelle; couteau, avec » lequel il aurait été égorgé (port. de Saint-Paul hors- » les-murs); croissant, parce qu'il repoussa les maho- » métans ; soldat, qu'il embrasse avant de mourir ; épée » de sa décollation ; compagnon, Saint-Christophe, parce » que sa fête tombe aussi le 25 juillet; pendu, qu'il » soutient pour le préserver de la mort ; N. D. del Pilar, » dont il établit le culte. — V. fresq. du XIIe siècle, à » Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire) ».

Il ressort de l'examen et de la description que nous venons de faire, que ce curieux et intéressant petit bas-relief a dû appartenir au trésor d'une confrérie de de Sentjaquès établie, à l'époque de la Renaissance dans la paroisse de Haux (Gironde) endroit où il a été découvert, ou bien à Langoiran où existait un hospice de pèlerins, ou bien encore à La Grande-Sauve où s'organisaient, en pays bordelais et dans cette partie du diocèse de Bordeaux les pèlerinages pour Saint-Jacques de Compostelle. On sait, par les itinéraires déjà signalés, que les trois communes, citées ci-dessus, se trouvaient sur la voie de pèlerinage de Saint-Jacques de l'abbaye de la Grande-Sauve à Cap-Breton, port où les pèlerins s'embarquaient pour l'Espagne.

Ce groupe, destiné à être vissé sur le haut d'une hampe de bois, ainsi que l'indique la grosse vis située au-dessous de la plinthe, ornait-il le sommet de la bannière de la confrérie ou bien terminait-il le bourdon d'apparat que devaient tenir le comte, le syndic ou autres dignitaires de la confrérie, aux réunions solennelles, aux processions ou autres solennités religieuses, ou bien encore lors des obsèques et services funèbres des confrères ? Nous l'ignorons.

Rien dans les statuts des autres confréries de Sentjaquès, qui nous entourent, ne nous permet d'affirmer que ce bas-relief ait servi à l'ornementation soit de la bannière, soit du bourdon d'apparat ou de tout autre objet en usage dans la confrérie.

La découverte de cette statuette religieuse, enfermée dans une vieille muraille, semble indiquer qu'une main pieuse l'a cachée à cet endroit, pendant les guerres religieuses ou bien pendant la tourmente révolutionnaire, pour la soustraire à la profanation et la préserver d'une destruction certaine.

En terminant cette courte note, qu'il nous soit permis d'adresser ici, à M. l'abbé Frélaud, curé de Haux, l'expression de toute notre gratitude pour les utiles renseignements fournis sur la découverte de ce curieux groupe qui rappelle par sa facture naïve et pieuse la foi ardente que pratiquaient nos pères à l'égard de Monseigneur Saint-Jacques le Majeur, dont le pèlerinage de Compostelle en Galice ne reconnaissait, à cette époque, d'autre prééminence d'honneur et de dignité que celle de Jérusalem et celle de Rome.



NOTE SUR UN NOM DE POTIER

PRÉSUMÉ AQUITAIN

(ANDOCA.)

Par Alexandre NICOLAÏ

Le 23 mai 1897, mon excellent collaborateur et ami, M. Maurice Joret, continuant en mon absence les fouilles que nous poursuivons ensemble sur le plateau de Saint-Martin (Mas d'Agenais), depuis plusieurs années déjà, a trouvé une marque de potier dont le nom semble bien révéler une origine indigène.

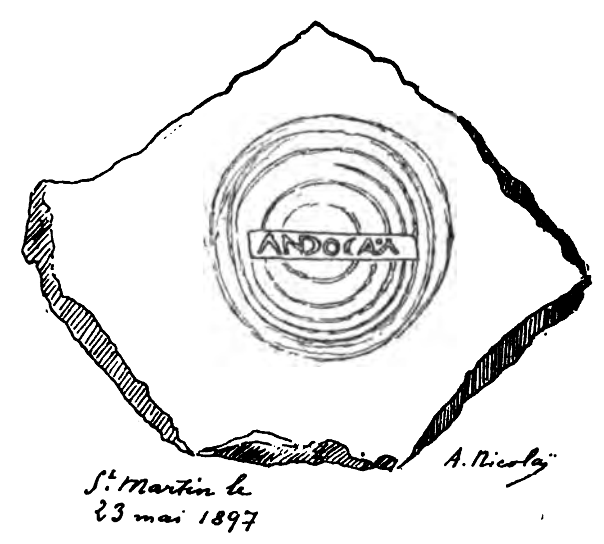
Sur le fond d'un petit bol, on lit : ANDOCA·M et plutôt, selon la lecture de notre savant collègue, M. Camille Jullian, à qui j'ai soumis cette empreinte : ANDOCAİ.M (*anu*).

L'indécision provient de ce que l'A final et l'M se trouvent liés, ne faisant qu'une seule lettre, ainsi que cela se produit si fréquemment; le point est placé dans A et M ainsi accolés, en sorte que l'on peut bien se demander s'il n'est pas l'indice d'un I également confondu parmi ces deux lettres. M. le professeur Bohn, chargé, pour le tome XIII du « *Corpus inscriptionum latinarum* », de la partie relative aux inscriptions

recueillies sur l'*instrumentum domesticum,* lit simplement ANDOCA·M (*anu*).

Logiquement cependant, et, d'après les règles épigraphiques ordinaires et communément suivies pour nos petites inscriptions, ANDOCA suivi de M*anu* (*de la main d'Andoca*) devrait être au génitif. Il serait superflu de citer ici des exemples, puisque l'application de cette règle est pour ainsi dire constante.

Suivant notre méthode, nous donnerons tout d'abord une description aussi fidèle que possible de la marque et de son cachet :



— *Cachet* rectangulaire à coins légèrement arrondis; 0,018 de longueur; haut. : 0,003. — Haut. des lettres : 0,0025. — *Caractéristiques :* A initial, sans traverse; N et D liés; O bien arrondi; C presque sans crochets; A final lié à M avec une traverse; un point, en haut de la lettre et au centre.

Le cachet est au centre d'une série de filets formant 6 cercles sur un fond de petit bol en samienne d'un

diamètre approximatif, de bord à bord, de 0,09; haut. du pied : 0,012; diamètre du pied : 0,05.

Bibliographie :

1° ANDOCAM, Lectoure (Musée). Décrite ainsi par notre excellent collègue et ami, M. Camoreyt (*Objets antiques avec marques de fabricants, inscriptions ou autres signes trouvés à Lectoure,* Eugène Camoreyt, Auch, 1894, n° 225) : « Lettres de 2 millim. 1/2; le pre-
» mier A non barré; le second un peu fruste, semble
» barré à la manière ordinaire; N D liés; le troisième
» jambage de N sert de haste à D. Le nom du potier
» était peut-être une variante du nom gaulois
» ANDECAMVLOS qui semble pourtant n'avoir été
» qu'un nom de divinité (inscription de Nevers), d'où
» un ethnique par dérivation toute naturelle (inscription
» de Rancon dans le Limousin)? La marque ANDOCA,
» signalée à Poitiers ».

2° *Ibid.,* n° 226. — « Fragment du fond d'une patère.
» Dans la partie de droite d'un rectangle :

. . . . . OCAM

» *Lettres de 2 millimètres 2/3.*

» Il ne reste qu'une faible partie de la droite de l'O ;
» AM liés : barre horizontale dans le premier angle
» de M ; l'extrémité des lettres est bouletée. La marque
» était très probablement une variante de la précé-
» dente ».

3° *Ibid.,* n° 227. — « Fragment du fond d'une patère
» qui avait 15 centimètres de diamètre. Dans la partie
» gauche d'un cartouche rectangulaire se terminant en
» coins arrondis en C » (1).

---

(1) Pour les raisons que nous développerons plus loin et pour une autre, nous ne saurions admettre le rapprochement proposé par Mr E. Camo-

4° ANDOCA·M. Montaus (Rossignol, *Bulletin monumental,* 25, 1859, p. 700).

5° ANDOCA. Poitiers (collect. Richard). Richard, tab. I, n° 22.

Ce sont les seules marques d'*Andoca* connues et les seules que donne le Dr Bohn dans le t. XIII du *Corpus;* cela en porte le nombre à six, y compris celle que nous signalons; on peut donc considérer cette marque comme rare, soit qu'elle ait appartenu à un petit fabricant, soit que ce dernier n'ait pas sigillé tous les produits de sa fabrication. Sa découverte au Mas d'Agenais offre un autre intérêt en ce sens qu'elle étend son rayon de propagation.

Ce nom, à la physionomie bien tranchée, diffère essentiellement de ceux que nous sommes accoutumés de trouver sur nos catalogues de marques; il n'a rien de commun avec les CATO, les IVLIANVS, les FLORVS, les PRIMVS, SECVNDVS, TERTIVS, QUARTVS, QUINTVS, SEXTVS, DONICATVS, RVFVS, FLORVS, SALVETVS, MALCIO, CHRESIMVS, etc., que Bor-

---

reyt de ANDOCAM avec *Andecamulos*. Pour nous, en effet, il ne faudrait pas lire ANDOCAM, mais bien ANDOCA.M (*anu*) et peut-être ANDOCAİ M (anu) avec M. Jullian. Le vrai nom serait ANDOCA. Le point qui se trouve en haut et au centre de A et M liés pourrait n'être qu'un ornement, suivant l'observation qui nous a été faite par M. le Dr Bohn, qui nous a cité à l'appui des exemples tirés de nos propres inscriptions du Sud-Ouest lues et décrites par M. Jullian lui-même : OF. ṀODES, IV̇.LL·VS, I.V̇.LLI etc., etc. Mais ici la place occupée par tous ces points est évidemment sans signification aucune, tandis que dans notre marque où il ne s'en trouve qu'un, le point est à la coupure de A et de M et serait bien ou l'indice d'un I, ou en tout cas la marque de la séparation nouvelle entre A, dernière lettre du nom du fabricant, et M de M (*anu*). La marque de Rossignol sus-indiquée est ainsi lue : ANDOCA·M; celle de Poitiers : ANDOCA. Le nom de ce potier semble donc bien être ANDOCA. Dans ces conditions, le rapprochement avec *Andecamulos*, tout hypothétique qu'il soit au surplus, ne pourrait même plus être tenté.

deaux, le Mas d'Agenais, Lectoure, Nîmes, etc., nous ont fait connaître.

Est-il d'origine *ibérique* ou *celtique ?*

C'est ici que se présente une difficulté que nous n'avons pas la prétention de résoudre avec nos seules lumières, car elle soulève une question d'ordre philologique très délicate.

La racine AND de ANDOCA se rencontre, avec une signification d'ailleurs identique, dans nombre de noms dérivés de ce même radical qui nous sont livrés par les inscriptions gallo-romaines des Pyrénées françaises.

Dans le mot basque ANDERE (1), qui, de nos jours encore signifie : *femme;* dans ANDERELLA (2), qui signifie : *jeune fille;* dans ANDERESENI (3), personne ne songera à contester que ce radical ne soit ibère.

Il entre encore dans la composition des noms suivants relevés dans les mêmes inscriptions pyrénéennes : ANDEI, ANDOSSO (4), ANDOSSE, ANDOSSICUS (5), ANDOSTEN (6), ANDOSTENNI (7), ANDOSTON (8), ANDOSTONIS, ANDOXPONNI (9), ANDVS (10), tous dérivés de ANDO et mieux de HANDI.

Il faut, en effet, tenir compte de la latinisation évidente faite par le lapicide de ces noms assurément

(1) Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, Toulouse, 1892, ANDERE, n. 245 et 416; *Andereni*, n. 227 ; *Andereseni*, n. 339; *Anderesse*, n. 316; *Anderex*, n. 367 ; *Anderexo*, n. 375.

(2) *Anderella*, n. 350, *ibid.*

(3) *Andereseni*, n. 339, *ibid.*

(4) *Andosso*, n. 90, 93, *ibid.*

(5) *Andossicus*, n. 91, *ibid.*

(6) *Andosten*, n. 202, *ibid.*

(7) *Andosteni*, n. 93, *ibid.*

(8) *Andoston*, n. 417, *ibid.*

(9) *Andoxponi*, n. 201, *ibid.*

(10) *Andus*, n. 301, *ibid.*

indigènes et il serait facile de multiplier les exemples de transpositions du basque ou ibère au latin, dans les inscriptions monumentales des Pyrénées. ANDOSSO ou ANDOSSE rétablis en *euskuara* donneraient : ANDOTCHE, c'est-à-dire un nom qui porte en lui toutes caractéristiques ibères dans son radical et dans sa désinence.

HANDI, en basque, signifie : *grand, élevé*. Les *Andes* de l'Amérique du Sud, dénommées par des Basques, sont les : montagnes hautes.

L'éminent auteur de la « *Géographie historique et administrative de la Gaule* », M. E. Desjardins, accepte l'attribution aux dialectes ibères du radical *ando* ou *andi* et des noms que nous avons à notre tour relevés parmi les inscriptions gallo-romaines des Pyrénées : ANDOSSO, ANDOSTEN, ANDOSSIC, etc... pour avoir été démontrés comme ibères par M. Achille Luchaire (1). Mais il n'admet pas avec lui que les celtologues n'aient donné que des explications douteuses de ce préfixe et il renvoie à la *Grammatica celtica* de Zeus, 2ᵉ édit., p. 867, 877, 896 et 897 (2).

Il suffit d'ailleurs d'ouvrir l'ouvrage de M. Desjardins pour se rendre compte, d'autre part, qu'un assez grand nombre de noms de lieux ou de noms de peuples gaulois du centre, du nord ou de l'est de la Gaule possèdent ANDE pour préfixe et nous n'avons pas la moin-

(1) Il nous paraît équitable d'indiquer, sans que la valeur de la remarquable étude de M. A. Luchaire sur la « *Langue des Aquitains* » en puisse être en quoi que ce soit diminuée, que des savants locaux l'avaient depuis longtemps devancé dans cet ordre d'idées et de recherches. M. Cénac-Moncaut entre autres, avec moins de science et de méthode, avec des erreurs même, avait cependant dressé bien avant lui un catalogue de noms de dieux, de personnes et de localités ibères ou d'origine ibère. On ne saurait davantage oublier MM. Baudrimont, Dumège et le général Creuly.

(2) *Géogr. hist. et administrative de la Gaule*, p. 396, note 2 du t. II.

dre velléité d'y rechercher la trace d'une influence plus ou moins ibère (1).

Si l'on en doit donc conclure que ce radical est commun aux langues ibère et celtique, je crois qu'on pourra le tenir pour celte, sans grande crainte de se tromper, lorsqu'il entrera dans la composition de noms rencontrés au delà de la Garonne et pour ibère lorsqu'on le trouvera en deçà, c'est-à-dire dans l'Aquitaine « ethnographique » et plus spécialement encore lorsque ce sera au pied des Pyrénées sur les territoires des *Convenæ,* des *Iluronenses,* des *Benearni,* des *Osquidates*, des *Ausci,* etc. (2).

---

(1) *Andecavi*, *Andelagus*, *Andalavos*, *Andeleius*, *Andeleus*, *Andelous*, *Andematunnum*, *Anderitum*, *Andensia*, II, p. 219; *Andecombrogius*, II, 549, 625; *Anderedum*, *Anderitum*, III, 338, etc. Il est à noter que le préfixe *Ando* ne se trouve que dans un seul nom parmi tous les noms cités de lieux ou de peuples donnés par M. Desjardins : *Ando*maturnum, II, 442, 445, etc. Partout dans les noms celtes le préfixe se présente sous la forme *Ande* ; la forme *Ando* ressort donc de cette observation comme à peu près exclusive aux noms ibères que nous citons d'ailleurs. Cette remarque n'est pas sans importance.

(2) Il y a à distinguer ici encore entre l'Aquitaine ethnographique et l'Aquitaine administrative. La première, déjà différenciée de la seconde par Strabon, ne se composait que d'Aquitains ; elle était occupée par « une race » différant absolument des Celtes et des Belges par la langue et le type » physique, bien plus semblable à celui des habitants de l'Espagne qu'à » celui des Celtes », et comprise entre les Pyrénées, l'Océan, les Cévennes et la Garonne. L'Aquitaine administrative, celle qu'Auguste composa de toutes pièces, comprenait, en effet, en sus de la *Novem-populana* ibère, quatorze peuples situés entre Garonne et Loire, et tous étaient Gaulois. Entre ces peuples et les Aquitains véritables, les *Bituriges Vivisci* et les *Vasates*, certainement encore les *Boii*, Gaulois aussi, formaient une sorte de *marche.*

M. Luchaire a voulu voir un nom ibère dans celui des *Vasates* ou *Basa Vocates* (*de linguâ aquitanicâ*, p. 11) de *bas*, *basa* = lieu habité. M. Desjardins combat cette manière de voir, les *Vasates* ayant plutôt historiquement fait partie de l'Aquitaine politique instituée par Auguste et le préfixe *vasa* étant également une racine indo-européenne. Il n'y a là apparemment qu'une coïncidence, dit-il. Nous sommes bien près de nous rallier à cette opinion développée *op. supra cit.*, p. 377, note 3.

Un détail qui n'est pas à négliger vient d'ailleurs réconforter la distinction que nous proposons.

Les mots ANDOSSO, ANDERO et ANDESCO que nous relevons dans les inscriptions pyrénéennes sont des *qualificatifs* accolés à des noms de divinités romaines : Hercule ou Jupiter très bon et très grand, par des adorateurs qui avaient ainsi trouvé le moyen de les assimiler étroitement à leurs anciens dieux correspondants soit au résultat de l'infiltration romaine, soit pour obéir à la mode ou par crainte encore d'afficher trop ouvertement les anciens cultes.

D'autre part les divinités, auxquelles ANDOSSE (*Ins.* 167, p. 234, Sacaze), ANDOSSI (*Ins.* 417, p. 502, *ibid.*), ANDOSSO (*Ins.* 292, p. 349, *ibid.*), ANDOSTON (*Ins.* 417, p. 502) élèvent des autels, *sont des divinités ibères*, sans qu'il y ait à cet égard la moindre discussion possible.

Le rapprochement se présente alors avec toute la valeur que nous en voulons tirer; les monuments inscrits dont il s'agit nous montrent, au flanc des Pyrénées, des Ibères de langue et de race adorant leurs propres divinités; l'adorateur comme le Dieu sont ibères. ANDOSSI (n° 417) élève un autel au Dieu ERGE (*ergi, erge*, en basque = jeune bœuf); ANDOXVS dédie à : *deo Bascei Andosso* (*bascei* vient de *bascatcea*, pattre; on pourrait traduire : au dieu, au génie du pâturage élevé); c'est au dieu BVAICORIXE que *Andosse* rend son action de grâces (on trouve les dieux qui n'en font qu'un assurément BVAICORIXE et BAIGORIXO, les lapicides ayant orthographié différemment des noms aussi difficiles); Baigorry est au nombre des noms de localités sur les versants espagnol et français des Pyrénées (*baï* ou *ibaï* et *gorri*); etc., etc.

Ces démonstrations sont trop sûres pour que nous accumulions les exemples.

Voilà donc autant de raisons qui nous permettraient

de donner, avec quelques vraisemblance, le potier ANDOCA comme *Aquitain,* portant un nom *ibère.* La certitude serait plus grande si l'on était assuré dû point exact où sa fabrique était située.

La très grande fréquence d'une même marque dans un périmètre déterminé, sa rareté au fur et à mesure qu'on s'éloigne de ce périmètre sont les indices ordinaires qui permettent seuls, à défaut de la découverte des poinçons ou de l'officine, de préciser la contrée où elle a été fabriquée.

Dans l'espèce, le nombre si restreint, sept seulement, des marques au nom de ANDOCA ne peut guère renseigner. Toutefois son point de propagation au nord s'arrêterait jusqu'ici à Poitiers (2 exemplaires) ; au sud, Lectoure, avec quatre échantillons, le limite (1); le Mas d'Agenais au centre nous en fournit un exemplaire.

Il serait donc intéressant de la signaler toutes les fois qu'on la rencontrera encore.

En attendant, nous proposons notre attribution à un potier indigène et *aquitain* ou *aquitano-ibère;* quelques autres noms peuvent faire l'objet d'une semblable étude parmi ceux signalés dans les *Inscriptions romaines de Bordeaux* de notre éminent collègue M. Camille Jullian. A côté de noms d'allure bien gauloise, quatre ou cinq ont, comme ANDOCA, une physionomie très particulière (2).

Alexandre Nicolaï.

Octobre 1898.

---

(1) Il faut ajouter, en effet, aux marques de Lectoure ci-dessus décrites, un quatrième cachet, variante de l'estampille ANDOCA, publié dans le n° 97 de la *Revue épigraphique* (22e année, nos d'avril, mai, juin 1900). — On y lit : « ANDCAM ». — 13. Fragment d'un fond de patère. V. la figuration de la marque, *ibid.*, pl. I, n° 12. A initial est barré, O manque, A et M de la fin du mot sont liés.

(2) Nous nous proposons d'ailleurs d'en publier prochainement la note.

NOTE

SUR

TROIS AMULETTES GALLO-ROMAINES

CONTRE LES SERPENTS

Les amulettes étaient considérées par les anciens, comme elles le sont actuellement par les modernes, comme des armes préservatrices qu'on porte sur soi pour se préserver ou se guérir de certaines maladies, pour échapper à quelque malheur, pour conjurer quelque accident, mais principalement pour se garantir contre les dangers, les maléfices, les influences malignes, le mauvais œil, les jours néfastes, les ennemis, etc., etc.

On attribuait aux amulettes non seulement le pouvoir de préserver les personnes qui les portaient, mais aussi de garantir de tout accident ou de tout malheur les animaux et les objets auxquels elles étaient attachées.

La croyance à l'efficacité des amulettes est presque aussi ancienne que le monde et était autrefois, comme elle l'est encore aujourd'hui, répandue sur toute la surface du globe. Son origine remonte pour ainsi dire à l'apparition de la religiosité.

Les objets amulettes, tant anciens que modernes, qui existent en grand nombre sont extrêmement variés.

Chez les peuplades préhistoriques de l'époque robenhausienne, période où la religiosité a pris naissance, on voit apparaître déjà quelques amulettes (petites hachettes en pierre percées au sommet d'un trou de suspension, rondelles crâniennes percées, dents percées de divers animaux, etc., etc.).

Chez les anciens Egyptiens, elles étaient extrêmement nombreuses; c'étaient, pour ne citer que les principales, des scarabées, des tats, des colonnettes, des yeux symboliques, des menats, des couronnes rouges, des cartouches, des égides, des chevets, des croix ansées, des signes de l'amour, des têtes d'urœus, des représentations des divers animaux sacrés, des cuisses de bœuf, des théorbes, des cœurs, des grenouilles, etc., etc.).

Chez les Romains, où on attribuait principalement à des puissances occultes tous les maux et tous les malheurs dont on ne pouvait démêler les véritables causes, il était fait, soit pour les soulager, soit pour les prévenir, un emploi considérable d'amulettes. Les unes relèvent du règne minéral : l'or, le fer, l'agate, le diamant, le jaspe, le cristal, l'améthyste, l'antipathès, la chalcophane, la chélonie, l'héliotrope, l'hématite, la céronie, le corail, l'ambre, etc., etc. Les autres, du règne végétal : le laurier, l'aubépine, le nerprun, la fleur d'ellebore, etc., etc. Enfin le plus grand nombre, du règne animal. Certaines parties du corps humain, les dents, les cheveux, le sang, l'amnios ou coiffe des nouveau-nés, étaient de puissantes amulettes. Parmi les animaux ou les parties d'animaux servant d'amulettes, nous citerons : la hyène, le loup, le cerf, le chien, la chèvre, l'onagre cornu, le renard, le porc, la belette, le rat, la chauve-souris, le hibou, les corbeaux, les

moineaux, les guêpes, les chenilles, les limaçons, les cloportes, les araignées, les fourmis, le caméléon, l'œuf de serpent, etc., etc. Quelques objets artificiels, tels que la tête de taureau, le phallus, l'hermès ityphallique, la tête de coq, l'œil symbolique, la main faisant la figue, la main votive couverte d'animaux et d'objets mystérieux, les représentations du cerf et du cygne, portés par les personnes avaient des vertus extraordinaires pour préserver de la fascination et du mauvais œil.

Les trois amulettes gallo-romaines que nous décrivons ci-dessous ont été données, dans le courant du mois de janvier 1899, au Musée des antiques de Bordeaux par M. A. Evrard de Fayolle, le collectionneur bordelais bien connu. Elles sont en corne de cerf et font partie d'un lot important d'objets gallo-romains en os provenant de la collection de M. Fabre, de Royat.

La première de ces amulettes, de forme ronde et bombée, est une racine de corne de cerf ornée de quelques moulures tournées et percée de trois trous de suspension. Elle mesure 0m055 de diamètre et a été longtemps portée ainsi que l'indique l'usure de la pièce.

La seconde, en forme de bracelet, est, comme la précédente, une racine de corne de cerf. Elle mesure 0m07 de diamètre et a été elle aussi longtemps portée.

La troisième, formée par une racine de corne de cerf brute, de forme bombée, est percée d'un trou de suspension. Elle mesure 0m07 de diamètre.

Les merveilles rapportées par Pline au XLIIe paragraphe du XXVIIIe livre de son Histoire naturelle sur les propriétés admirables attribuées aux cerfs ou aux parties séparées de cet animal pour préserver des serpents ou guérir de leurs morsures, me font croire, avec juste raison, que les amulettes en corne de cerf, décrites

ci-dessus, ont servi comme amulettes préservatrices de ces reptiles qui devaient abonder à l'époque romaine dans les nombreuses forêts qui couvraient en partie le sol de la Gaule.

Voici le paragraphe *in extenso* de l'Histoire naturelle de Pline où cet auteur latin raconte les merveilles attribuées aux cerfs :

« Personne n'ignore que les cerfs sont destructeurs » de ces reptiles (serpents) (livre VIII, 50, 7) et qu'ils » les tirent de leurs trous pour les manger. Ce n'est » pas seulement le cerf entier et vivant qui est funeste » aux serpents; ses membres, séparément, ont la même » vertu. La fumée du bois brûlé les met en fuite, comme » nous l'avons dit (VIII, 50); mais on prétend que les » os du haut du gosier brûlés les rassemblent. L'on » dort en sûreté sur des peaux de cerf, sans craindre » l'approche de ces reptiles. La présure de cerf, prise » dans du vinaigre, est un antidote contre la blessure » faite par les serpents ; et si on en a seulement touché » on est à l'abri pour ce jour-là de leur attaque. Les » testicules séchés, ou l'organe viril mâle, sont salutai- » res donnés dans du vin; de même l'estomac nommé » centipellio (le bonnet). Il suffit d'avoir sur soi une » dent de cerf ou d'avoir été frotté de la moelle ou du » suif de cerf ou de faon pour mettre en fuite les ser- » pents. On préfère aux plus grands remèdes la caillette » d'un faon tiré de l'utérus de sa mère, comme nous » l'avons dit (VIII, 50). Du sang de cerf, si l'on brûle » en même temps du dracontion (XXIV, 91), du cuni- » lago (XX, 63), de l'anchuse, à un feu de bois de len- » tisque, rassemble, dit-on, les serpents, qui se disper- » sent si, ôtant le sang, on ajoute du pyrèthre ».

La représentation de cerfs sur des lampes de terre cuite ou de bronze ou sur divers objets mobiliers de

l'époque romaine, peut avoir été, dans bien des cas, destinée à rappeler Diane, la divinité secourable dont il est l'acolyte. Ou bien le choix qui en a été fait s'explique par la vertu phylactérique que la superstition faisait résider dans l'être même dont il offre l'image.

Les premiers chrétiens ont, eux aussi, souvent représenté le cerf sur les mosaïques et les peintures des catacombes, sur les sarcophages, les lampes en terre cuite, etc., parce qu'ils le regardait, suivant ses diverses propriétés, comme le symbole de Jésus-Christ, des apôtres, des prédicateurs, des docteurs, de l'administrateur du baptême, de la charité, des fidèles et des pénitents. Saint Ambroise applique le symbole du cerf aux vierges dans la personne de sainte Thècle, qui, la première parmi les femmes à subir le martyre, foula aux pieds et dompta, comme le cerf, l'antique serpent et courut étancher sa soif aux sources du Sauveur.

Le Musée des antiques de Bordeaux possédait déjà, avant le don de mon ami M. A. Evrard de Fayolle, pharmacien à Bordeaux, deux amulettes en corne de cerf semblables à celles que nous venons de décrire ci-dessus. Elles avaient été découvertes en 1803 par M. F. Jouannet, le savant archéologue bordelais, dans l'antique cimetière gallo-romain de Terre-Nègre, à Bordeaux. Cet honorable savant les a décrites dans un remarquable mémoire intitulé : « Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde », travail imprimé dans les mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 1831. Les figures de ces deux amulettes ont été reproduites aux planches II et IX de ce même mémoire. Nous les avons, nous aussi, reproduites à la planche V, figures 1 et 4 du tome IX de nos Annales, à la suite d'une notice posthume de M. F. Jouannet intitulée : « Catalogue des

antiquités de Terre-Nègre déposées à la bibliothèque publique de Bordeaux ».

La découverte, dans diverses parties de la France, d'amulettes semblables, nous fait supposer que ce genre d'amulettes était très employé en Gaule pour se garantir des serpents et de leurs morsures.

C. DE MENSIGNAC.

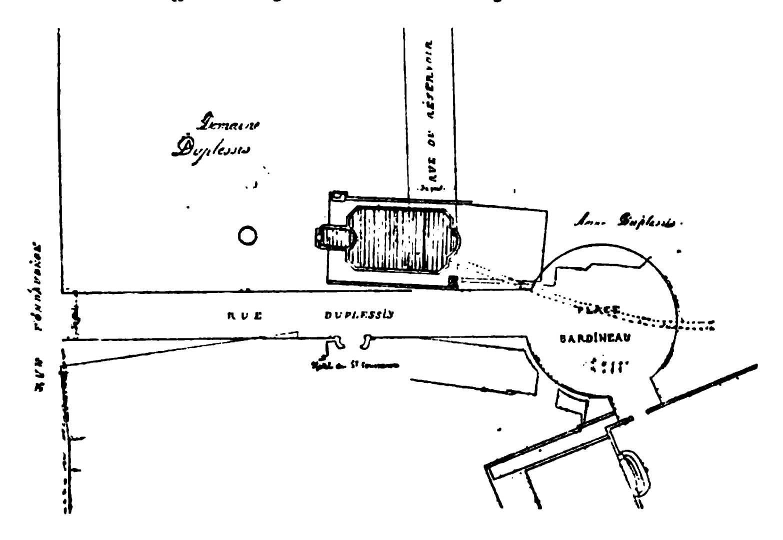
Bordeaux, le 10 mars 1899.



LA

FONTAINE DE L'HOTEL DUPLESSIS

La fontaine dont je viens vous entretenir et qui a été examinée par notre savant confrère, M. de Mensignac, m'a été signalée par M. Monier, peintre, à Bordeaux.



J'ai recherché avec soin si quelque auteur en avait déjà parlé et je n'ai rien trouvé. Cette fontaine, qui actuellement se trouve au fond d'un arceau, en contre-bas du sol de la rue du Réservoir de près de 4 mètres et dans la maison acquise récemment par M. Flaugergues, négociant à Bordeaux, faisait autrefois partie du domaine ou hôtel Duplessis. Son débit

était assez considérable pour alimenter un réservoir (d'où le nom de rue du Réservoir) d'une superficie de 519 mètres carrés. Ce réservoir avait en effet, dans sa plus grande dimension, $22^{m}60$ de long sur $13^{m}49$ de large, et dans sa plus petite dimension, $7^{m}14$ de long sur $3^{m}97$ de large. Il servait sans doute à l'usage des habitants des rues avoisinantes. Dans un plan de 1774 que possèdent les Archives municipales et dont je vous soumets un décalque, sont en effet portées quelques marches qui permettaient de descendre de la rue Duplessis (angle nord de la rue du Réservoir) auprès du bassin; d'ailleurs les socles de statues placés des deux côtés de la fontaine témoignent d'un long et fréquent usage, car les pierres supérieures de ces socles ont été limées par les seaux de près de 5 centimètres.

Cette fontaine, qui a dû posséder au moins trois statues, alimentait les bassins de l'hôtel Duplessis dont les jardins sont rappelés dans le plan de Lattré de 1733. Sa forme semble indiquer le style Louis XV, et cependant, malgré ses rocailles et ses coquilles, je crois qu'elle appartient à la fin du règne de Louis XIV. N'est-il pas bon d'ailleurs de rappeler que l'hôtel Duplessis ayant été construit par l'architecte Pierre Michel Duplessis (qui a été mêlé à la construction de l'église des Jacobins, aujourd'hui Notre-Dame), et les jardins de cet hôtel ayant été dessinés dès le début du XVIIIe siècle, il est probable que cette fontaine devait exister dès cette époque? Les terrains des rues Duplessis et du Réservoir ont été portés au niveau actuel (4 mètres au-dessus de l'ancien sol) en 1779, lors de la création de la rue du Réservoir, et dès cette époque les terrains de l'ancien hôtel Duplessis ayant été morcelés et vendus à des particuliers, l'existence de cette jolie fontaine a été oubliée.

DAST LEVACHER DE BOISVILLE.

NOTE

SUR

DEUX HERMINETTES A TRANCHANT OBLIQUE

DE L'ÉPOQUE ROBENHAUSIENNE

Par Camille de MENSIGNAC

Dans une intéressante note intitulée « Herminette », à tranchant oblique, note publiée à la page 255 du tome XXI des mémoires de notre Société, notre honorable et savant collègue, M. François Daleau, s'exprime ainsi au sujet de ces intéressants outils :

« Les nombreux instruments en pierre polie que » nous ont légués nos ancêtres de la période néolithi- » que, sont très variés quant aux formes et aux dimen- » sions.

» Le type qui fait l'objet de cette note a été désigné » par les palethnologues sous le nom de hache à tran- » chant oblique. La partie supérieure de ces haches est » presque toujours terminée en pointe, les deux côtés » sont parallèles, mais de longueur différente, ce qui » fait que le bord inférieur ou tranchant est en biais.

» Ce genre, très répandu en France, est relativement » rare partout ».

Les deux types de ce genre que j'ai l'honneur de vous soumettre, aujourd'hui, ont été donnés, dans le courant du mois de février 1899, au Musée préhistorique et ethnographique de Bordeaux, par M. Pierre Lespagne, propriétaire à Bègles (Gironde).

Voici la description sommaire de ces deux jolies pièces qui portent les n. 34.462 et 34.463 de l'inventaire de cet intéressant et riche Musée :

N° 34.462. — Herminette parfaitement polie, en jade; équarrie sur les côtés et à tranchant oblique; longueur 0^m152, largeur au tranchant 0^m65; longueur des côtés parallèles : le plus long 0^m14 et le plus court 0^m135. Cet outil robenhausien, très finement exécuté, dont le tranchant, bien poli, descend de droite à gauche, a été trouvé au quartier de la Ferrade, commune de Bègles (Gironde).

N° 34.463. — Herminette polie en roche granitique; équarrie sur les côtés, et à tranchant oblique; longueur 0^m11, largeur du tranchant 0^m06, longueur des côtés parallèles; le plus long 0^m105 et le plus court 0^m95. Cet outil robenhausien, terminé en pointe, dont le tranchant, bien poli, descend de droite à gauche, a été découvert, lui aussi, au quartier de la Ferrade, commune de Bègles (Gironde).

Le donateur de ces deux intéressantes pièces a déjà fait don au Musée préhistorique d'une magnifique hache en silex blanc, trouvée au même endroit.

Bordeaux, le 14 avril 1899.



CONFÉRENCE

DU R. P. CAMILLE DE LA CROIX

Allocution de M. A. BARDIÉ
Président de la Société Archéologique de Bordeaux.

MESDAMES,
MESSIEURS,

La Société archéologique de Bordeaux célèbre aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Tout juste un quart de siècle, n'est-ce pas vraiment bien peu de chose pour gens qui se piquent de remonter dans leurs recherches jusqu'aux temps préhistoriques ?

Il n'en est pas ainsi cependant, et si nous parlons avec orgueil de notre âge, c'est, Messieurs, que cinq lustres d'existence prouvent d'une façon singulièrement forte la vitalité d'une Société qui s'est encore affirmée par l'augmentation constante du nombre de ses membres. C'est aussi, c'est surtout, que l'archéologie, telle qu'on la conçoit, telle qu'on l'étudie aujourd'hui, est une science presque moderne.

Les anciens ne l'ont pas connue. Orgueilleux de leur civilisation, ils ont profondément méprisé celle des peu-

ples qui les avaient précédés dans la succession de l'histoire.

Les invasions barbares et, plus tard, certaines des conceptions religieuses du moyen-âge ne pouvaient laisser germer ou croître le goût des choses de l'antiquité.

Certes, il n'en fut pas de même de cette merveilleuse époque artistique à laquelle on a donné le nom glorieux et mérité de Renaissance ! Mais si l'antiquité fut alors admirée par une élite d'hommes de goût, d'artistes et de savants, ce fut au point de vue très spécial de la beauté des formes, et l'ignorance du plus grand nombre laissa détruire à jamais les reliques plus humbles, mais encore si nombreuses que les convulsions de l'humanité avaient laissées encore intactes.

Après la Renaissance et jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, l'archéologie ne fut étudiée que dans le seul intérêt de la curiosité, de l'érudition pure. Ce fut une science étroite, cantonnée dans Rome ou dans Athènes, volontairement aveugle devant les trésors du moyen-âge. Elle ne sut pas comprendre le processus philosophique des civilisations qui, de siècle en siècle, se relient entre elles à travers le perfectionnement de leurs outils et de leurs industries, de leurs demeures et de leur mobilier, de toutes ces manifestations diverses et si nombreuses par lesquelles se traduit la vie des peuples.

L'archéologie — nouvelle — si je puis la désigner ainsi, s'est assigné un but plus élevé et plus vaste. Elle cherche à compléter et à fixer l'histoire avec laquelle elle demeure intimement liée.

Grâce à son étude, à ses travaux de patiente érudition, nous connaissons maintenant les peuples anciens jusque dans leur vie intime et familiale, cette vie que

les historiens avaient estimé indigne d'eux de nous décrire et qui cependant mérite plus d'intérêt que les victoires éphémères d'un conquérant, fût-il Darius, Alexandre, César ou Attila.

L'histoire des civilisations procède par plus larges étapes mais se rapproche plus de l'humanité que l'histoire des royaumes.

Revenons à Bordeaux, Messieurs. Pour ce qui intéresse notre chère cité, l'archéologie nous a permis de reconstituer la ville romaine des premiers siècles et nous en a révélé la splendeur.

A notre Société archéologique, demeurera attaché le nom de son fondateur Pierre Sansas, digne émule de Jouannet, et créateur de notre musée lapidaire, chercheur infatigable que rien ne lassait ni rebutait. Pierre Sansas avait déjà, dès 1864, essayé de grouper dans une action commune, quelques amis de nos antiquités locales.

Dix ans plus tard, ses efforts étaient couronnés de succès, et l'élite de ceux qu'intéressait alors l'antiquité venait se réunir autour du maître. La Société archéologique de Bordeaux était fondée.

Vous les connaissez, Messieurs, ces hommes dévoués! vous les avez vus à l'œuvre! Je ne veux rappeler ici que les noms de ceux qui ne sont plus et dont vous me permettrez de saluer respectueusement la mémoire : Léo Drouyn, Jules Delpit, Delfortrie, Farine, Gassies, Ch. Marionneau, l'abbé Corbin, Berchon, Lussaud, Bonie, Augier, Henri Brochon et bien d'autres encore.

A peine fondée, la Société archéologique s'empressa de signaler à l'attention des pouvoirs publics ce qui restait des anciens monuments de notre ville, trop peu respectés jusqu'alors et que la pioche des démolisseurs menaçait d'une entière destruction. Sous prétexte d'ex-

tension ou d'embellissements de voirie, certains poursuivaient la destruction de ces témoins du passé, ou voulaient les voir reléguer au loin, comme si des rues bien alignées ou de hautes maisons très grattées étaient seules susceptibles de faire l'orgueil d'une cité.

Sur les instances de la Société archéologique, les ruines du Palais-Gallien furent isolées, la Porte-Dijeaux défendue, le Musée lapidaire, ce trophée admirable, placé au centre même de Bordeaux.

Notre Société vient de publier le vingt-deuxième volume de ses Actes. Comme elle ne possède pas de musée personnel, son but est d'attirer les œuvres anciennes, les objets d'art, les riches collections des particuliers vers un musée général où le public vienne les voir, les admirer et apprendre aussi à les mieux respecter.

Mais il faut pour cela que les collections municipales elles-mêmes qui, depuis bientôt dix ans, dorment enfermées dans des caisses, soient enfin exhumées et remises en lumière. Il faut que les pièces de maîtrise, les médailles, les armes, les objets d'art, le musée des antiques, les collections préhistoriques et ethnographiques, tout cet ensemble de richesses, actuellement dispersé, soit enfin réuni et installé dans un local spécialement aménagé pour les recevoir.

C'est donc vers la création d'un musée général que les efforts de notre Société tendent aujourd'hui.

Mais ce n'est pas seulement pour vous entretenir de nos devanciers et du but que leurs modestes successeurs poursuivent aujourd'hui que nous vous avons conviés ce soir.

La Société archéologique de Bordeaux n'a pas voulu laisser passer ce vingt-cinquième anniversaire sans le marquer d'une solennité qui en conserve le souvenir.

Dans ce but, elle s'est adressée à celui qui depuis si longtemps s'est dévoué aux recherches archéologiques, qui a su découvrir dans le sol de notre antique Gaule des villas romaines, des temples, des palais, des amphithéâtres, des hypogées, des villes entières dont on avait même perdu le souvenir. J'ai nommé le Révérend Père Camille de la Croix.

Ce n'est pas ici le lieu de vous énumérer plus longuement et avec détails les travaux nombreux et les découvertes du savant conférencier. Sa réputation est universelle. Point n'est besoin de vous le présenter davantage.

Le Gouvernement lui-même a tenu à reconnaître les services rendus à la science par le Révérend Père de la Croix en le nommant chevalier de la Légion d'honneur.

Mais sa meilleure récompense, ses plus grandes satisfactions terrestres, le P. de la Croix les trouve dans cette science dont il est devenu l'un des maîtres incontestés et dont il va vous donner ce soir un aperçu.

Avant de lui céder la parole, cette parole que vous attendez avec une légitime impatience, je veux cependant, Mesdames, Messieurs, au nom de la Société archéologique, vous remercier d'être venus si nombreux à cette réunion.

Vous n'avez pas été effrayés par l'aridité de nos dissertations savantes; vous avez compris que l'étude de ses monuments arrachés à la nuit des siècles, renferme en elle-même une haute leçon d'histoire et d'art, un sentiment profond de poésie, car elle nous permet de revivre par la pensée au milieu du passé barbare souvent, mais héroïque et merveilleux, qu'elle a su pénétrer.

Pour vous, le Révérend Père de la Croix va soulever un coin du voile.

Compte-rendu de la Conférence du P. Camille de la Croix.

Le 17 mai 1899, dans la grande salle de l'Athénée, se pressait un public nombreux et choisi venu pour assister à la conférence du P. Camille de la Croix, appelé par la Société archéologique qui célébrait ses noces d'argent.

M. A. Bardié présidait, entouré des membres du bureau.

Le P. Camille de la Croix est l'auteur des fouilles archéologiques commencées en août 1898 à l'abbaye de Glanfeuil (Maine-et-Loire). En les entreprenant, le R.P. de la Croix voulait simplement savoir si d'anciennes chroniques, très discutées, se rapportant à la vie de saint Maur, donnaient une description exacte des monuments élevés par ce saint dans son abbaye.

Le but qu'il s'était proposé d'atteindre a été couronné de succès.

Parmi les découvertes opérées, il en est que des exigences particulières n'ont pas permis de laisser à jour. C'est, du reste, ce qui a motivé une réunion d'archéologues appartenant à diverses Sociétés savantes du voisinage. Ils ont bien voulu reconnaître *de visu* les substructions que l'on devait remblayer. Leurs constatations ont été consignées dans un procès-verbal dont vous retrouverez le texte dans notre dernier fascicule.

C'est le résultat de ces fouilles que nous fait connaître le R. P. de la Croix.

Par des commentaires savants et des conjectures ingénieuses, il a tiré des conclusions qui sont aujourd'hui définitives.

L'époque mérovingienne l'a plus particulièrement intéressé; sans refaire complètement l'histoire de l'art à cette époque, il indique à grands traits quelles en

furent les premières manifestations, barbares, il est vrai, mais qui se modifièrent au contact d'autres civilisations plus avancées.

Quels furent les commencements de l'art mérovingien ?Il est impossible de marquer dans l'histoire l'époque où un art finit, où un autre art commence. Les liens qui unissent des peuples et des civilisations à peu près contemporaines sont nombreux presqu'autant qu'invisibles. On en trouve des indices; il est plus difficile d'en démontrer l'existence. Aujourd'hui les découvertes archéologiques sont telles que l'on a pu cependant suivre la filiation des formes et dire d'une manière à peu près certaine quels pays ont servi de modèles à nos artistes.

Malgré leur grossièreté, les Francs paraissent avoir eu un certain goût pour l'orfèvrerie; cependant il est probable que les Francs admiraient moins l'exécution de l'ouvrage que la richesse de la matière. Et l'immense popularité de saint Éloi vient peut-être plus de son honnêteté que de son habileté.

La religion avait pénétré en Gaule cent ans après Jésus-Christ. Au moment où elle fut envahie, elle était entièrement chrétienne. Le christianisme devait adoucir les mœurs des rudes conquérants; il convertit à peu près les nouveaux envahisseurs et sauva les restes précieux de l'ancienne civilisation.

A cette époque aussi des colonies orientales existaient déjà dans le centre de la France et il n'est pas douteux qu'elles apportèrent avec elles leurs traditions monumentales.

Le commerce maritime entre l'Occident et l'Orient contribua également à étendre les relations entre ces pays, non seulement par l'échange de leurs marchandises, mais encore par l'acquisition des étoffes, des

bijoux, des ivoires sculptés. Des décorateurs orientaux à l'imagination riche et féconde jetèrent dans l'art bien des motifs que tous les peuples voisins leur empruntèrent. Les Grecs, entr'autres, furent des maîtres sans rivaux à qui fut accordé le privilège d'assurer une sorte d'immortalité à toutes les formes qu'il leur a plu de consacrer.

Les architectes et les artistes mérovingiens s'assimilèrent les procédés de l'art oriental ou se familiarisèrent avec ceux de l'antiquité romaine. Ces divers éléments appropriés par eux à leur mode de construction et de décoration sont mis en valeur par le P. de la Croix.

Les divers types d'ornementation que nous montre le conférencier attestent une réelle barbarie et même sous les derniers mérovingiens, beaucoup de sculptures, d'ornements présentés sont encore peu compréhensibles.

A l'époque dont parle le conférencier, époque qu'il fait revivre avec un rare bonheur d'expressions, l'idée du beau ne pouvait pas exister parce qu'elle n'était nulle part. Aucun lien ne rapprochait les hommes, pas même le lien du langage. Les monastères parlaient un latin corrompu, tandis que les populations, mélange confus de Gaulois, de Francs, de Visigoths, n'avaient pas encore trouvé un idiome commun.

Le P. de la Croix donne d'intéressants détails sur le mode de l'ornementation mérovingienne et en indique le principe qu'il commente savamment.

Sur les fibules, les bijoux, les armes, etc..., etc..., les artistes mérovingiens ont disposé de façons différentes des billettes prismatiques, des perles, des damiers, des méandres, des lignes ondoyantes qui s'enroulent en volutes ou se déroulent en spirales, des imbrications, des marguerites, des rosaces, des entre-

lacs, etc.., Tout cela diversement agencé produit des types variés de décoration et forme des arrangements d'une très grande originalité, que l'on retrouve à peu près partout pendant la période mérovingienne.

A propos de certains bijoux féminins, il est amené à parler du costume des Mérovingiennes et à établir un parallèle avec le costume moderne. Ses comparaisons sont fort applaudies.

En dépit de sa simplicité, le costume des Mérovingiennes n'eut d'autres règles que les caprices bizarres du luxe et les fantaisies mobiles de la mode.

Les découvertes du P. de la Croix sont nombreuses ; les projections qu'il fait passer sous les yeux du public sont toutes des représentations des objets du Musée qu'il a créé. C'est une profusion de bijoux, d'armes, de sculptures variées qui couvraient et paraient de leurs dessins toutes les parties des sarcophages et des monuments mis à jour. Ces ornements, dont beaucoup sont empruntés aux combinaisons géométriques, sont accompagnés de symboles divers.

Ce fut sous Dagobert, fils de Clotaire II, qui régna sur tout l'Empire des Francs (628-638), que l'art mérovingien atteignit son apogée. Entouré de ministres tels que saint Eloi, évêque de Noyon, et de saint Ouen, archevêque de Rouen, il fonda des couvents et rédigea les lois des Francs. Il bâtit l'abbaye de Saint-Denis et laissa le souvenir d'une grande magnificence. Après lui, commença la décadence.

C'est cet art primitif et barbare qui a déterminé notre art roman dont, conclut le P. C. de la Croix, l'art mérovingien fut le bourgeon. L'art roman en fût la fleur et l'art gothique le fruit.

Le P. C. de la Croix continue sa conférence par l'étude du baptistère de Saint-Jean de Poitiers, le plus

curieux des quatre monuments de ce genre qui existent en France.

Tout d'abord, il fait une courte mais juste description des habitations, palais et monuments religieux des temps mérovingiens.

L'habitation royale, dit-il, n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen-âge. C'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine, orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance. Autour du principal corps de logis se trouvaient les logements des officiers ; d'autres maisons de moindre importance étaient occupées par un grand nombre de familles qui exerçaient toutes sortes de métiers, depuis l'orfèvrerie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin.

En ce qui concerne les baptistères, il indique quelles furent leurs dispositions, leur forme et leurs transformations à travers les siècles.

Pendant les premiers temps du triomphe de la religion chrétienne, il était de règle que le baptême fût administré par immersion dans un édifice séparé. On construisit des baptistères sous diverses formes ; ronds ou octogones et souvent sur plan carré, cantonné sur chaque face ou seulement sur trois d'une absidiole et affectent la figure d'un trèfle ou d'un quatrefeuille. Le carré central couronné d'une petite coupole et les absidioles voûtées en 1/4 de sphère.

Au milieu des baptistères était établi un bassin, « labrum » ou « lavacrum », qu'on emplissait d'eau.

Au VIIIe siècle, ces usages se modifièrent. Il fut permis de baptiser dans l'intérieur, et dès lors on plaça les piscines dans le bas-côté gauche des basiliques chrétiennes.

Le baptistère de Saint-Jean de Poitiers offre toutes les particularités ; il a de plus subi bien des transformations à travers les siècles. L'étude de ce curieux monument a été faite d'une manière si consciencieuse par le savant archéologue, que rien n'a été laissé au hasard, rien n'est resté dans l'ombre.

Pour permettre au public de suivre le conférencier dans ses descriptions, d'immenses plans par époques du (VIII[e] au XIV[e] siècle) ont été dressés par le P. C. de la Croix. Les vues du baptistère qu'il montre sont très intéressantes. Dans l'une, ce curieux monument se projette sur un amas de constructions modernes et jaillit à demi-détaché. On remarque dans sa construction les changements signalés qui dénotent l'effort constant sans cesse recommencé à travers les âges.

Dans la deuxième vue, l'intérieur de l'antique baptistère est transformé en musée où les moulages de toutes les parties sculptées ont été disposés avec art par le P. C. de la Croix ; c'est une floraison d'une singulière splendeur donnant une idée exacte de la richesse décorative de cet édifice.

Cette dernière partie de la conférence obtient beaucoup de succès, et c'est au milieu des applaudissements nombreux que le P. C. de la Croix achève sa péroraison.

Compte-rendu de la Promenade à Saint-Emilion.

Mes chers Collègues,

La promenade archéologique organisée à l'occasion des noces d'argent de notre Société et en l'honneur du R. P. Camille de La Croix a eu lieu le jeudi 18 mai 1899. Y ont pris part : le R. P. de La Croix et son secré-

taire, M. Chérion; MM. Bardié, président; Dagrant, trésorier; Camille de Mensignac, Emilien Piganeau, Léglise, curé de Gensac; Dast de Boisville, Dr Gaston Lalanne, Coudol, Rhénard, Millet, Charboneau, Corbineau, Ed. Feret, Lacoste, Passemard, Dubois, Pissardi, Raveau, de Meynot, M. Mme et Mlle Cosme.

Ceux qui avaient eu le plaisir d'entendre ou de voir de près le R. P. Camille de La Croix, partaient sous le charme fascinateur qu'avait exercé notre éminent conférencier par sa grande science et son exquise amabilité. Ceux qui l'avaient vu quelques minutes seulement au moment du départ, étaient déjà subjugués par l'expression ouverte, avenante, douce et vive de notre hôte.

Arrivés à Libourne à neuf heures, un vaste omnibus nous entraîne rapidement vers la cité antique et les riches coteaux de Saint-Emilion.

Nous traversons la plaine sablo-graveleuse de Libourne et de Pomerol, où de beaux vignobles étalent leurs pampres vigoureux et leurs mannes naissantes. De complaisants nuages atténuent l'ardeur des chauds rayons du soleil de mai et nous sommes, vers dix heures, dans le petit Carcassonne de la Gironde.

M. Passemard, conseiller municipal, vient au devant de nous, en l'absence du maire empêché par le Conseil de révision. Notre collègue, M. Emilien Piganeau, aussi conseiller municipal, prend alors la tête de notre caravane et nous fait faire le tour des anciens remparts, nous signalant à chaque pas les curiosités archéologiques, en nous rappelant les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

De la porte bourgeoise, nous passons devant le Palais Cardinal, nous suivons les murs auxquels étaient adossés les monastères des Frères mineurs et des Jaco-

bins. Les fossés taillés dans le roc nous montrent les traces de silos attestant l'existence d'un oppidum gaulois en ce lieu.

Arrivés à la porte Brunet, les amateurs photographes de notre compagnie s'empressent de prendre un instantané de ce monument vénérable sous l'arceau duquel se tient le savant et sympathique R. P. de La Croix. Puis c'est le groupe tout entier des excursionnistes qui se place devant l'objectif, dans ce coin, l'un des plus pittoresques de Saint-Emilion.

Nous continuons notre route vers l'église de la Madeleine, nous visitons la crypte appelée le Charnier et sur la voûte de laquelle on voit encore des traces de peintures anciennes.

En reprenant la ligne des remparts, nous admirons le donjon appelé *château du Roi;* les restes du *vieux logis de Malet;* les *grandes murailles,* au pied desquelles nous remarquons des pierres tumulaires antiques, récemment découvertes.

Nous visitons la belle *église collégiale,* sa sacristie, ses cloîtres, son clocher, et nous nous arrêtons à l'hôtel Dussaut pour prendre un peu de repos dans une agape confraternelle. Mets exquis et grands vins augmentent chez nous tous la satisfaction qu'on éprouve, quand, réunis par la même pensée, le même genre d'études, on a au cœur les mêmes sentiments de franche et cordiale confraternité et qu'on a l'honneur d'avoir avec soi l'un des savants archéologues les plus distingués de France et son secrétaire non moins distingué.

Au moment où de vieilles et fameuses bouteilles du château Ausone et du château Villemaurine viennent d'apprendre à ceux qui l'ignoraient que le Saint-Emilion est « la plus haute expression des vins de côtes » survient l'excellent vin mousseux des Cordeliers, en-

core un enfant délicieux sorti du flanc des beaux coteaux que nous venons d'admirer.

L'heure des toasts est venue; notre président, en termes choisis, remercie le R. P. de La Croix de l'honneur et du plaisir qu'il nous a faits en venant prêter le concours de sa parole autorisée à notre fête de famille; il souhaite aussi la bienvenue aux dames qui suivent nos travaux et ajoutent un charme de plus à notre réunion. Le R. P. de La Croix répond avec les effusions du grand cœur qui anime sa vie et nous tient, un moment, sous le charme de sa parole éloquente et familière.

Tour à tour M. Emilien Piganeau et M. l'abbé Léglise nous disent deux poésies charmantes; l'une est adressée à la Société des antiquaires de l'Ouest, représentée par le R. P. de La Croix, l'autre à Dame Archéologie. M. Passemard et M. Cosme font pétiller à nos oreilles attentives l'esprit fin, gracieux, de bon aloi qui rappelle un peu la Gascogne, mais n'est pas celui des cadets. On le ferait plutôt remonter au temps où le poète Ausone cultivait, dit la tradition, les coteaux dont nous venons de boire les vins. M. Edouard Feret fait, en quelques mots, l'éloge de ces vins et porte un toast à ceux de nos convives qui les ont produits et nous les ont fait apprécier : MM. Dubois, Passemard et de Meynot.

Nous reprenons notre course à travers les vieilles pierres et les monuments qui nous parlent du vieux temps.

L'église monolithe attire notre attention et nous recevons la promesse du R. P. de La Croix qu'avant peu il viendra l'étudier à fond et y faire des fouilles qui l'ont si souvent conduit à de précieuses découvertes.

Nous visitons la jolie petite *église de la Trinité*, la *grotte de Saint-Emilion* et une autre grotte à côté, mal désignée sous le nom de *Charnier*.

Nous nous arrêtons un instant devant la *maison des Templiers*, devant la *Commanderie*, et nous entrons dans la perle des monuments en ruines de la Gironde, c'est la *chapelle et le cloître des Cordeliers*. Des arbres séculaires croissent au milieu de ces débris d'un monument gothique de la plus belle époque et, rivalisant de grâce et de hardiesse avec les ouvertures ogivales et avec les hautes murailles, pour s'élever vers le ciel; la cour, les colonnades du cloître et le vaste escalier en ruines, offrent au milieu de cette verdure les effets les plus pittoresques et évoquent les souvenirs du temps passé.

Le temps présent nous y a paru délicieux, surtout grâce à l'accueil on ne peut plus affable que nous y ont réservé M. et Mme de Meynot.

Nous y avons visité les immenses carrières transformées en caves pour la champagnisation et la conservation des vins.

A notre grand regret, l'heure marche trop vite, l'omnibus qui doit nous reconduire à Libourne nous attend devant l'église des Jacobins, transformée en fonderie de cloches. Nous la visitons à la hâte et nous voilà repartis, ayant trouvé la journée trop courte, remportant de cette petite fête archéologique le meilleur souvenir que puissent nous laisser ces « noces d'argent », dont nous devons l'organisation et le succès au dévouement de notre aimable et sympathique président, M. Bardié.


E. F.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

11 novembre 1898. — M. de Mensignac fait savoir qu'en septembre 1898, une mosaïque gallo-romaine paraissant très importante et fort belle a été mise à jour à Podensac, au cours de travaux effectués sur la place de la Halle.

Cette mosaïque, en grande partie détruite, a dû plus tard être recouverte.

Pulvérin du XVIe siècle découvert dans les ruines du château de Guilleragues. Présentation de M. de Mensignac.

13 janvier 1899. — Les pulvérins ou amorçoirs de cette époque sont relativement rares aujourd'hui et sont très recherchés par les collectionneurs.

C'est surtout dans le courant du XVIe siècle, lorsqu'on remplaça les arquebuses par les mousquets, qu'on employa, pour amorcer ceux-ci, une poudre fine, appelée pulvérin d'amorce, et destinée à être versée dans les bassinets. Comme on portait cette poudre dans de petites poires à poudre, on donna à ces dernières le nom de pulvérins ou amorçoirs.

Ces récipients, qu'il ne faut point confondre avec la poudrière qui contenait la poudre à gros grains servant à faire la charge, étaient en cuir bouilli, en bois, en

corne, en corne de cerf, en os, en ivoire, en fer, en argent et en or. Ils étaient suspendus, chez les mousquetaires, au côté droit de la ceinture. La forme des amorçoirs ou pulvérins est très variée (ronde, en forme de corne, de cylindre, etc., etc.), suivant le style adopté et le pays où ils sont fabriqués.

Le pulvérin que nous décrivons aujourd'hui et qui fait partie, depuis 1886, des collections du Musée d'armes et d'objets anciens de la ville de Bordeaux, a été découvert, il y a vingt-cinq ans environ, par feu M. Delfortrie, dans le puits de la cour du château de Guilleragues, commune de Saint-Sulpice de Guilleragues, canton de Monségur (Gironde), avec des débris d'armes, de poteries et d'ustensiles.

Il est en corne de cerf, mesure 0m15 de haut et date de la Renaissance, ainsi que le démontre surabondamment le dessin dont il est orné.

Le sujet de ce décor est une femme nue, debout, de face, regardant à gauche, la main droite reposant sur une sorte de bouclier et le bras et la main gauches appuyés contre la poitrine; sur la face du bouclier, on remarque une femme nue, aux jambes en forme de serpents.

La finesse de ce dessin gravé au trait et son habile exécution dénotent que ce pulvérin remonte au commencement de la seconde moitié du XVIe siècle.

La monture métallique dont il était garni, lorsqu'il était neuf, a malheureusement disparu.

La note ci-après extraite du glossaire archéologique de Victor Gay, au mot *amorçoir*, laisserait supposer que les pulvérins ou amorçoirs en corne de cerf, ornés de personnages, étaient d'un usage assez répandu au XVIe siècle :

« 1560. — Pour un amorsoye de corne de cerf gra-

» vée à personnaiges, garnie de cordons de Soye 25 s. » (3e cpte de David Blandin f° 40 v°).

13 janvier 1899. — M. Bardié présente une hache en bronze découverte, il y a quelques années, à Illats (Gironde), par des paysans qui abattaient un arbre frappé de la foudre.

Cette pièce appartient à M. Baillon, à Villandraut. Elle mesure 0m195 millimètres de longueur; sa largeur à la partie tranchante est de 0m05, l'épaisseur des rebords mesure 0m025 millimètres.

Les conditions dans lesquelles s'est effectuée la découverte de cette hache antique ont donné naissance à une légende superstitieuse.

Monnaies et jetons en argent.

10 février 1899. — M. P. Meller fait une communication sur des monnaies et jetons en argent appartenant aux collections de MM. Ferrière et Gradis. Plusieurs de ces pièces sont remarquables. M. Meller présente d'abord :

1° Un jeton en argent représentant d'un côté l'effigie de Louis XV, de l'autre un bateau que l'on décharge près d'un port, avec cette devise « Vigent fide », sans millésime; ce doit être un jeton de la Chambre de commerce de Bayonne (collection de M. Ferrière).

2° Le même avec l'effigie de Louis XVI (même collection).

3° Un jeton en argent représentant d'un côté l'effigie de Louis XV, de l'autre les armes de Bayonne, millésime 1738 et la légende « Nunquam non polluta ». Jamais souillée (même collection).

4° Le même avec l'effigie de Louis XVI et le même

millésime ; le même coin a été gardé pour le revers.

5° Jeton en argent de la Société de chirurgie de Bordeaux, représentant d'un côté l'amphithéâtre de la Société avec la légende « Ut prosit ad salutem ». *Pour qu'il donne la santé*, et de l'autre, dans un écusson semé de fleurs de lys, les portraits en pied de saint Come et saint Damien, avec la légende « Junctos augusta tuentur lilia ». *Les lys augustes protègent ceux qui sont unis* (*en société*). Ce jeton est gravé par Lavau, célèbre graveur bordelais, professeur d'Andrieu pendant huit ans. Ce jeton fut frappé vers 1760 (collection de M. Gradis).

6° Jeton en argent de l'Académie royale des sciences de....... représentant l'effigie de Louis XV et au revers un sujet allégorique avec la légende « Invenit et perficit », gravé par François Marteau vers 1750 (collection Gradis).

7° Un jeton en argent des courtiers royaux représentant l'effigie de Louis XV, et au revers un bateau, millésime de 1768, gravé par Rœtters fils (Ferrière).

8° Le même avec une effigie de Louis XV enfant, avec le même millésime (Ferrière).

9° Le même avec l'effigie de Louis XVI, portant le même millésime de 1768, mais datant de 1780 (Ferrière).

10° Jeton en argent des jurats de Bordeaux; d'un côté Louis XVI, de l'autre les armes de Bordeaux, gravé par Gatteaux, vers 1775-1780; il y en a d'octogones plus récents (1780-1791); tous sont gravés par Gatteaux (collection Gradis).

11° Jeton en argent de la Chambre de commerce de Bordeaux, à l'effigie de Louis XVI ; millésime de 1784, gravé par Gatteaux ; il en existe une autre variété qui ne diffère que par l'effigie du souverain (Gradis).

12° Jeton en argent, millésime de 1591, représentant deux guerriers se faisant face, avec cette légende « Vel Marte, vel arte » ; au revers, les armes de France entourées des colliers de saint Michel et du saint Esprit (collection Gradis).

Empreinte sur cire du grand sceau royal de Louis XIII, roi de France et de Navarre. Présentation de M. C. de Mensignac.

14 avril 1899. — Cette empreinte, qui est d'une assez bonne conservation, nous restitue fidèlement la physionomie et le costume du roi Louis XIII : visage mince, cheveux longs, barbiche en pointe, collerette épaisse, camail et manteau d'hermine, relevé de façon à découvrir une jambe, l'épée nue à la main droite et le sceptre à la main gauche, deux grands lions sous les pieds, et, de chaque côté, deux anges de haute taille, tout debout, qui relèvent les draperies du pavillon sous lequel le roi est assis. Quant à la légende, dont on ne voit que quelques lettres, elle était ainsi conçue : Louis XIII par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.

Comme contre-sceau, l'écusson de France surmonté de la couronne royale fermée, soutenue par deux anges.

Cette empreinte, qui est la propriété du Musée des antiques de Bordeaux, a été donnée à cet établissement scientifique par M. H. Teulières, docteur en médecine à Bordeaux.

Vase gallo-romain provenant de l'ancien cimetière de Terre-Nègre.

12 mai 1899. — M. P. Meller fait passer sous les yeux de ses collègues un vase gallo-romain provenant de l'ancien cimetière de Terre-Nègre.

Ce vase de vaisselle rouge glacée portait le nom de

Patella. Il servait à table pour manger des viandes et dans les sacrifices pour offrir des repas aux dieux. Ce bol, que l'on trouve très fréquemment dans nos régions, offre trois variétés différentes. Celui-ci porte l'empreinte du potier L. Eppi (Lucius Eppius). Les lettres sont dans un cachet rectangulaire et ont 3 millimètres de hauteur.

Le nom du potier Eppius se rencontre souvent à Bordeaux et parfois en Poitou. Plusieurs poteries portent les marques d'Eppia, Eppius, Lucius Eppius, du nom de plusieurs potiers de la même famille ou tout au moins d'une série de potiers qui se sont succédé dans l'administration d'une seule manufacture.

Ces vaisselles sont les plus anciennes qu'on ait employées à Bordeaux ; la forme archaïque des lettres le montre.

9 juin 1899. — M. de Mensignac présente à l'examen de ses collègues deux haches polies en silex.

1° N° 34470. — Grâce au don généreux de M. V. Vigano, agent de la Grande Chartreuse à Bordeaux, les collections du Musée préhistorique de Bordeaux se sont enrichies d'une jolie hache polie en silex de l'époque robenhausienne. Cette intéressante pièce, équarrie sur les côtés, qui mesure 0m17 de longueur sur 0m07 de largeur au tranchant, a été découverte dans le domaine de Haut-Madère, quartier du Pont-de-la-Maye, commune de Villenave d'Ornon (Gironde).

2° N° 34471. — Magnifique hache polie en silex équarrie sur les côtés et à tranchant légèrement oblique. Elle fait partie, depuis le mois d'avril 1899, des collections du Musée préhistorique et ethnographique de Bordeaux. Elle mesure 0m23 de longueur sur 0m065 millimètres de largeur au tranchant. Cet intéressant outil

robenhausien, d'un très beau poli, a été découvert à deux mètres de profondeur environ, en pratiquant une tranchée dans la commune de Sanguinet (Landes).

9 juin 1899. — M. Coudol fait passer sous les yeux une paire d'éperons en fer du xv° siècle (longueur 0m30) trouvés au Pujeau de la Capelle près de Gajac (Saint-Médard-en-Jalles), dans une sépulture antique, à une profondeur de 0m80 à 1 mètre environ.

La tête du chevalier reposait sur trois pierres, ainsi que les pieds qui étaient tournés vers le levant.

21 juillet 1899. — M. de Mensignac présente deux monnaies coloniales romaines d'Alexandrie.

Ces deux pièces de monnaie ont été découvertes en pratiquant des fouilles dans les ruines du Palais-Gallien à Bordeaux.

1° Monnaie d'Auguste :

Légende effacée. Tête nue d'Auguste à droite; dans le champ, C. V. VI.

℞ ΚΑΙCΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Aigle sur un foudre à gauche, devant une corne d'abondance; derrière, Π. Module 7.

2° Monnaie d'Adrien :

ΑΥΤ. ΚΑΙ. ΤΡΑΙ. ΑΔΡΙΑ. CEB. Buste, lauré et drapé, d'Adrien à droite.

℞ Le génie d'Alexandrie debout recevant l'Empereur et lui baisant la main. Module 9.

Ces deux bronzes ont été donnés au Médaillier de la Ville de Bordeaux par M. P.-E. Renaud, propriétaire, rue Duplessis, à Bordeaux.

10 décembre 1899. — M. François Daleau présente une gravure sur cuivre (hauteur 0m184, largeur 0m139), représentant des armoiries entourées d'un encadrement ovale. On lit sur la partie supérieure *VASATI MAGNVM-S'-VNIVERSITATIS CIVITATIS*, grand sceau de l'université de la cité de Bazas. Par *Universitatis* on a peut-être voulu dire *collège diocésain ?*

D'après les renseignements fournis par M. Dast de Boisville, cette pièce a dû certainement être gravée au début du XVIIIe siècle; l'encadrement est identique à celui de pièces datées de 1705 à 1720. Elle s'inspire des armoiries de la ville de Bazas, qui sont : *De gueules à une décollation de Saint-Jean-Baptiste à genoux devant la porte d'une prison tendant le cou à un bourreau vêtu d'or contourné et levant le bras dextre armé d'un badelaire d'or.* Dans une note, relevée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, t. XVI, p. 20, procès-verbaux, M. Augier présente la matrice en argent du sceau capitulaire de Bazas, retrouvée par M. l'Archiprêtre de Bazas. Ce sceau représente la tête du précurseur dans un plat, légende *Sigillum capituli Vasatensis.* On sait que les armoiries de ce chapitre étaient *d'azur, à une tête à un chef de Saint-Jean d'argent coupé et ensanglanté de gueules dans un plat d'or.*

NOTE

SUR LA

CRÉATION D'UN MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'ART

A BORDEAUX

Le 13 janvier 1899, la Société Archéologique, sur la proposition de son Président, émettait le vœu que la réorganisation et l'installation à Bordeaux d'un musée archéologique, fussent enfin réalisées.

Pour ne point demeurer platonique, ce vœu si souvent réitéré par les travailleurs, les savants et les artistes, devait être transmis à la municipalité, de laquelle seule dépendait sa réalisation.

La Société Archéologique devait donc, au préalable, préparer une étude complète de la question et un exposé motivé de ses desiderata.

Il fallait ensuite éveiller, intéresser l'opinion publique, levier puissant auquel les corps élus résistent mal, si même l'on admet la possibilité d'une résistance! *Vox populi, vox Dei.*

Pour atteindre ce double but, l'assemblée du 13 janvier désigna une commission composée de MM. Bardié, Durègne, Feret, Amtmann, Dagrant, Dast de

Boisville, de Faucon, Labatut, Petit de Meurville, P. Meller, Maysonneuve, Flos, Rhénard et Coudol, qui devaient faire une étude de la question et des voies et moyens à proposer.

Le 14 avril suivant, la Société adoptait le rapport de sa commission. Il fut entendu que ce rapport serait résumé dans une lettre à la municipalité, lettre qui devait être remise à M. le Maire de Bordeaux par la délégation de la Société.

Il est intéressant de reproduire ici le texte de cette lettre :

Bordeaux, le 17 juillet 1899.

Monsieur le Maire,

Dans l'une de ses dernières séances, la Société Archéologique de Bordeaux a décidé, à l'unanimité, d'envoyer auprès de vous une délégation chargée de vous exposer la nécessité de l'établissement d'un *Musée général archéologique* et de vous prier de faire remettre en lumière les riches collections que des amateurs généreux ont léguées à notre Ville et qui continuent à demeurer dans les caisses où elles ont été placées il y a bientôt dix années.

Alors que beaucoup de villes telles que : Agen, Angers, Arles, Dax, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Rouen, Toulouse, etc., etc., possèdent de très importants Musées archéologiques fréquentés par le public, les savants et les touristes, Bordeaux, qui est à la fois une place commerciale et maritime de premier ordre, un important centre industriel, quatrième ville de France par le chiffre de sa population, siège d'une Université florissante, ayant enfin un glorieux passé historique, ne prend place, par son Musée, qu'au vingtième rang des villes de province.

La création d'un Musée archéologique est le complément nécessaire de l'œuvre scolaire à laquelle une si grande extension a été donnée depuis une trentaine d'années et les élèves de notre Ecole des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, ceux

aussi des Ecoles professionnelles, y trouveraient les éléments indispensables à leurs études et au développement de leur avenir artistique.

Notre ville compte aussi de nombreux Syndicats professionnels qui s'efforcent de grouper les ouvriers d'art; or, nous ne devons pas perdre de vue que l'industrie bordelaise doit rester dans la tradition française et garder la note délicate et artistique qui a affirmé au dehors la supériorité de notre patrie; un Musée tel que nous le comprenons devra donc être largement ouvert aux travailleurs; les objets y seront méthodiquement classés par époques, et en leur livrant ainsi les secrets de l'histoire du travail à travers les siècles, nous sommes convaincus que notre Musée contribuera puissamment à développer l'intelligente initiative de nos artisans bordelais.

Si l'on n'y prend garde, peu à peu les industries artistiques, manquant d'éléments d'études ou ne trouvant plus auprès du public, dont le bon goût finira par s'atrophier, les moyens nécessaires à leur existence, disparaîtront complètement. Le rapport de M. Marius Vachon sur les industries d'art de Bordeaux contient à ce sujet un sérieux avertissement, sur lequel nous ne saurions trop appeler toute l'attention de notre Municipalité.

Il ne doit pas être perdu de vue, enfin, qu'un Musée intéressant et bien compris deviendrait pour les savants et les étrangers qui traversent si nombreux chaque année notre belle Cité, un objet de curiosité et une raison de plus de prolonger leur séjour. Il exciterait une généreuse émulation parmi les amateurs d'objets curieux et artistiques, si nombreux dans ce centre où se trouvent réunies la culture la plus raffinée et la prospérité due aux transactions les plus étendues.

Nous sommes certains que des dons équivalents à ceux d'autrefois afflueront dès qu'un local pourra les recevoir et que nos richesses artistiques pourront alors rapidement décupler. Si, au contraire, la situation actuelle se prolongeait, les intérêts du public bordelais seraient irrémédiablement compromis; déjà, en effet, de nombreuses richesses archéologiques nous ont échappé et sont définitivement perdues pour nous, nous

savons d'autre part que plusieurs amateurs qui étaient disposés à donner tout ou partie de leurs riches collections à notre Ville seront très probablement amenés à en disposer autrement, tant qu'un local convenable n'aura pas été aménagé pour les recevoir.

Et pourtant, ce ne sont pas les éléments qui font défaut; Bordeaux possède déjà l'important noyau d'un Musée qui bientôt n'aurait pas de rival en province, il suffirait pour cela de grouper dans un même local, construit et aménagé pour sa destination spéciale :

1° Les collections du Musée préhistorique et ethnographique, actuellement placées dans les salles du rez-de-chaussée du Museum, au Jardin-Public;

2° Les collections d'armes et objets anciens renfermées dans des caisses à l'ancienne Ecole de sculpture, terrasse du Jardin-Public;

3° Le Médaillier et les très remarquables pièces de Maîtrise qui y sont jointes;

4° Enfin, le magnifique et si intéressant Musée lapidaire de la rue Mably.

Après avoir passé en revue les divers emplacements pouvant être affectés à cette fondation, la Société Archéologique a pensé que l'emplacement occupé par l'Ecole de dressage, rue Judaïque, avec son portique si remarqué, œuvre de Gabriel et de Francin, est le mieux désigné de tous, pour l'édification du Musée archéologique. Sa superficie de 17,000 mètres offrirait en outre l'avantage de pouvoir se prêter aux modifications et aux agrandissements inévitables à prévoir dans l'avenir.

La Société Archéologique de Bordeaux, se faisant l'interprète de tous ceux qui s'intéressent au progrès artistique et industriel de notre grande Cité, estime donc que le moment est venu de solliciter de Monsieur le Maire et de Messieurs les Membres du Conseil municipal une décision créant un Musée général archéologique réunissant toutes les collections déjà existantes. Mais comme il est urgent que les pièces si intéressantes renfermées dans les caisses cessent au plus tôt d'être cachées aux yeux du public, elle demande qu'elles soient placées dans un

local provisoire en attendant la construction d'un Musée définitif.

Nous croyons, Monsieur le Maire, que la Municipalité pourrait trouver, dans l'un des anciens hôtels du centre de la ville, le local nécessaire à l'installation de richesses qu'il faut à tout prix sauver de l'oubli et de la destruction.

Nous espérons que vous voudrez bien faire droit à notre requête, qui répond à un vœu surabondamment motivé, et que l'installation de cet établissement scientifique pourra avoir lieu, au moins à titre provisoire, dans le courant de la présente année.

Daignez agréer, etc.

La Commission était reçue le même jour en audience spéciale par M. le Maire de Bordeaux et, quelques jours après, M. E. Feret, son rapporteur, donnait, à la séance du 21 juillet, lecture du compte-rendu de cette visite.

« Messieurs,

» La Commission que vous avez chargée de présenter à M. le Maire de Bordeaux les vœux de la Société archéologique s'est réunie le lundi 17 juillet 1899, à cinq heures et demie du soir.

» Étaient présents : MM. Bardié, président; Édouard Feret, secrétaire adjoint; de Faucon, Labatut, conseillers municipaux; Dast de Boisville, Pierre Meller, Rhénard, Maisonneuve et Flos.

» Excusés : MM. Durègne, secrétaire général; Dagrant, trésorier; Morice, de Meurville, Coudol.

» M. Labatut a présenté votre délégation à M. le Maire qui nous a accueillis de la façon la plus affable.

» M. Bardié a présenté à M. Cousteau, sous forme de lettre, les vœux de la Société au sujet de la création d'un musée archéologique général à Bordeaux.

» Cette lettre vient d'être reproduite.

» Après en avoir pris connaissance, M. Cousteau, maire de Bordeaux, a promis de s'occuper activement de l'étude de cette question et a paru approuver l'idée de la création de ce musée sur l'emplacement et sous les arbres séculaires de l'École de dressage où l'on constituerait facilement un second musée de Cluny.

» Votre Commission a, en outre, demandé à M. le Maire de chercher, en attendant ce musée, à placer provisoirement dans un local accessible au public les richesses archéologiques enfouies depuis longtemps dans des caisses.

» M. de Faucon a proposé de louer dans ce but l'hôtel de Mlle de Bellot, situé place Pey-Berland en face de l'Hôtel de Ville.

» Cet hôtel est, par ses dispositions intérieures, tout prêt à constituer un beau musée.

» Il est aussi central que possible.

» M. le Maire a promis de mettre cette question à l'étude et de s'y intéresser pour que la solution soit prochaine ».

Personne n'ignore que les bonnes volontés administratives sont souvent paralysées, tout au moins retardées, dans l'accomplissement de leurs promesses.

La question posée par la Société archéologique était étudiée dans les bureaux de la Mairie, divers immeubles étaient visités, mais écartés les uns après les autres comme ne remplissant pas les conditions nécessaires à l'usage auquel ils étaient destinés.

En décembre 1899, M. Dagrant, membre de la Société et conseiller municipal, croyait pouvoir annoncer que la question allait enfin être favorablement résolue.

Pour ne rien négliger cependant, la Société archéo-

logique décidait, d'une part, que les divers groupements scientifiques, littéraires, artistiques et industriels de Bordeaux seraient invités à unir leurs efforts aux siens pour la réussite de ses projets; elle décidait, d'autre part, qu'une conférence publique sur le nouveau musée serait faite sous son patronage par M. Marius Vachon.

Il est regrettable de ne pouvoir publier ici le texte des réponses qui furent adressées à la Société archéologique par les diverses Associations auxquelles elle s'était adressée. Certaines d'entre elles, émanées de Syndicats ouvriers, sont particulièrement intéressantes, car elles montrent bien comment avait été comprise l'initiative de notre Société et qu'il ne s'agissait pas seulement d'une satisfaction réclamée par des érudits mais aussi par de modestes industriels ayant compris la puissance du lien qui unit à l'archéologie, l'art et l'industrie.

Quant à la conférence de M. Marius Vachon, elle a eu lieu le 6 février 1900, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée.

Le compte rendu en sera publié dans le prochain fascicule.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Bureau pour 1900

Président	M. JULLIAN (Camille), ✻, Ⓘ A., professeur à la Faculté des Lettres.
Vice-Présidents	MM. DE CHASTEIGNER (A.), propriétaire. DE MENSIGNAC (Camille), Ⓘ A., conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
Secrétaire général	M. DOSQUE (Raoul), artiste peintre.
Secrétaires	MM. FERET (Edouard), éditeur-libraire. CHAMPAGNE, préparateur à la Faculté de Médecine.
Trésorier	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier.
Archiviste	M. AMTMANN (Th.), Ⓘ A., négociant.
Assesseurs	MM. HABASQUE (Francisque), ✻, Ⓘ A., membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour. MILLET (Léon), peintre-décorateur. BARDIÉ (A.), Ⓘ A., négociant.

Bureau pour 1901

Président	M. DE MENSIGNAC (Camille), Ⓘ A., conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
Vice-Présidents	MM. HABASQUE (Francisque), ✻, Ⓘ A., membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour. FOURCHÉ (Paul).
Secrétaire général	M. RAMBIÉ (Pierre).
Secrétaires	MM. FERET (Edouard), éditeur-libraire. RAVEAU (A.), inspecteur du Poids public.
Trésorier	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier.
Archiviste	M. AMTMANN (Th.), Ⓘ A., négociant.
Assesseurs	MM. BARDIÉ (A.), Ⓘ A., négociant. MILLET (Léon), peintre-décorateur. JULLIAN (Camille), ✻, Ⓘ A., professeur à la Faculté des Lettres.

Commission des Publications.

Membres élus	MM. FOURCHÉ (Paul). AMTMANN (Théodore). BARDIÉ (Armand). MELLER (Pierre).

Le Bureau se réunit tous les premiers vendredis du mois, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils, 53.

La Société se réunit tous les deuxièmes vendredis du mois, à la même heure, à l'Athénée municipal.

Bibliothèque. — Les demandes de livres et de diplôme illustré (3 fr.) doivent être adressées à M. l'ARCHIVISTE.

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

ANNÉE 1900

Séance du 12 janvier 1900.

Présidence de M. Bardié, assesseur.

Présents : MM. Bardié, Daleau, Rambié, Coudol, Fourché, P. Meller, Dosque, Feret, Habasque, Rhénard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre de M. le Maire de Bordeaux donnant satisfaction à la Société Archéologique, au sujet des réclamations qu'elle a présentées contre l'affichage abusif dont les Monuments de notre ville ont tant à souffrir.

Lettre de la *Ligue française de l'Enseignement*; de la *Société Linnéenne;* de la *Chambre syndicale des employés de Commerce;* du *Syndicat général de l'Ameublement;* de l'*Union générale des Syndicats girondins;* de la *Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers et zingueurs;* de la *Société des Archives historiques;* de l'*Association des anciens élèves de l'Ecole supérieure de Commerce et d'Industrie.*

Tous ces divers groupements s'unissent avec enthousiasme à notre Société pour réclamer la création d'un Musée Archéologique à Bordeaux.

M. Bardié a fait une visite à M. le Maire de Bordeaux, lequel attend, pour prendre une décision, que des propositions lui soient faites pour la location d'un Hôtel qui pourrait servir

de Musée provisoire. En conséquence, une Commission est nommée pour s'occuper du Musée Archéologique. Elle comprend : MM. Fourché, Meller, Coudol, Rambié, Rhénard, Feret, de Faucon, Dagrant, Habasque, de Meurville. — M. Feret déclare qu'il est chargé par M. Durat, de Laroque de Cadillac, de proposer l'ancienne église de Saint-Rémy, dans laquelle, en effet, nos collections archéologiques seraient bien encadrées. MM. Habasque et Fourché citent des exemples de Musées établis dans les anciennes églises, à Nantes, à Rouen, etc. La proposition Feret est renvoyée à la Commission.

Lettre de M. Marius Vachon, informant la Société qu'il sera à sa disposition pour une conférence à la date indiquée. Le Bureau est chargée d'organiser cette conférence et le banquet qui sera offert au conférencier.

Communications de MM. Durègne, Coudol (Voir plus loin aux *Découvertes et nouvelles*). Communication de M. Daleau (Voir aux *Communications diverses).*

Le Président, A. Bardié.

Le Secrétaire général. R. Dosque.

Séance du 9 février 1900.

Présidence de M. Jullian, président.

Présents : MM. Jullian, de Mensignac, de Saint-Laurent, Fourché, Lacoste, abbé Dawant, Coudol, Dosque, Feret, Bardié, de Meurville.

Excusé : M. P. Meller.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président, dans un discours ému, rend hommage à la mémoire de M. le comte Alexandre de Chasteigner, vice-président de la Société (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

M. le Président annonce aussi la mort, à Lyon, de M. Allmer, membre honoraire de notre Société.

M. Bardié demande la parole pour rendre hommage, à son tour, à la mémoire du docteur Azam, archéologue remarquable, et beau-père de notre distingué président.

Sur la proposition de M. de Mensignac, l'Assemblée décide d'adresser à M. Dagrant, trésorier, une lettre de condoléances, à l'occasion du deuil cruel qui vient de le frapper.

Correspondance : Lettre de l'*Académie de Bordeaux* informant la Société qu'elle a voté une somme de 100 francs pour le buste de Ch. Marionneau; lettre de la *Société des Bibliophiles de Guyenne*, qui a voté aussi 100 francs pour le même objet.

Lettre de M. le Préfet de la Gironde et de S. E. le cardinal Lecot, s'excusant de ne pouvoir assister à la conférence de M. Marius Vachon.

Nouveaux membres : Sont élus à l'unanimité : MM. le marquis de Castelnau d'Essenault, présenté par MM. de Mensignac et Bardié ; le comte A. de Sarrau, présenté par MM. Jullian et Feret; Georges Sahuqué, présenté par MM. Jullian et Bardié.

M. le Président propose de nommer M. Marius Vachon, membre honoraire de notre Société. — Adopté à l'unanimité.

Buste de Ch. Marionneau : MM. Jullian et de Mensignac donnent des indications sur les souscriptions actuellement recueillies. Elles s'élèvent à la somme de 650 francs. L'Assemblée décide de s'adresser à la Ville de Bordeaux pour lui demander sa participation.

Exposition de l'Art Public : Au nom de la Commission, M. Bardié fournit quelques renseignements sur la participation de la Ville de Bordeaux au Congrès de l'Art Public. D'intéressantes indications sur les moyens à prendre, pour que notre Société figure dignement à l'Exposition, sont données par MM. Jullian, de Mensignac et Fourché. Une Commission est nommée à cet effet. Elle comprend : MM. de Mensignac, Fourché, Bardié, Coudol, de Meurville, Dagrant et Amtmann.

Communications de M. Coudol et de M. de Mensignac (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président, C. Jullian.

Le Secrétaire général, R. Dosque.

Séance du 9 mars 1900.

Présidence de M. C. de Mensignac, vice-président.

Présents : MM. de Mensignac, Bardié, Amtmann, Fourché, P. Meller, Coudol, de Saint-Laurent, Daleau, de Sarrau, Feret, Dosque.

Excusés : MM. Camille Jullian et Armand Rhénard.

Correspondance : Lettres de MM. Marius Vachon et du comte A. de Sarrau, remerciant notre Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

Lettre de M. G.-P. Dagrant, remerciant ses collègues des condoléances qui lui ont été adressées à l'occasion de la mort de M[me] Dagrant.

Lettre de M. l'abbé J.-B. Martin, demandant à faire l'échange du Bulletin historique du diocèse de Lyon avec celui de notre Société. — Renvoyé au Bureau.

Nouveaux membres : M. l'abbé Callen, M. de Fayolle, présentés par MM. C. de Mensignac et Ed. Feret, sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un Vice-Président et d'un Membre de la Commission des publications. Sont élus : M. Francisque Habasque, vice-président; M. P. Fourché, membre de la Commission des publications.

Après son élection, M. P. Fourché a la parole. Il remercie les membres qui lui ont donné cette marque de confiance en le nommant à la place du regretté Dast de Boisville. Il fera tous ses efforts pour mériter l'honneur qui vient de lui être fait.

M. de Mensignac répond à notre honorable collègue.

M. Raoul Dosque lit le compte rendu de la conférence de M. Marius Vachon. L'Assemblée vote l'impression de cette communication (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

M. Armand Bardié donne lecture du procès-verbal de la Commission chargée d'étudier la question de la participation de la ville de Bordeaux à l'Exposition de l'Art Public en 1900.

La Commission est d'avis qu'une somme de 4.000 francs lui est nécessaire pour assurer une participation digne de la ville

de Bordeaux à cette exposition dont l'importance et l'intérêt public sont suffisamment démontrés.

Au nom des membres présents, M. C. de Mensignac adresse des remerciements à M. A. Bardié pour son très complet rapport.

Communications de MM. Coudol, de Mensignac, Daleau, Feret et Fourché (Voir aux *Découvertes et Nouvelles*).

Le Président, C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire général, R. DOSQUE.

Séance du 12 mai 1900.

Présidence de M. DE MENSIGNAC, président.

Présents : MM. de Mensignac, Amtmann, Fourché, de Saint-Laurent, Girault, Daleau, Coudol, abbé Callen, Capelle, P. Meller, Loste, de Sarrau, Millet, Bardié, Habasque, Dosque.

Excusés : MM. Jullian, de Fayolle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOUVEAU MEMBRE : M. Armand Raveau, présenté par MM. de Mensignac et Bardié, est admis à l'unanimité.

EXPOSITION DE L'ART PUBLIC : M. Bardié, secrétaire de la Commission, donne lecture de son rapport sur les travaux de ladite Commission. Il montre le projet de décoration de la Frise qui sera confiée à MM. Artus et Auriol. Il fait aussi connaître que M. Artigues, photographe à Bordeaux, est chargé de la reproduction des principaux monuments de notre ville.

EXCURSION ANNUELLE : Sur la proposition de M. P. Meller, l'Assemblée choisit pour but de cette excursion la vieille ville de Sauveterre. Le Bureau est chargé d'organiser cette excursion.

Communications de MM. de Mensignac, Girault, Coudol, Fourché, Daleau, Bardié (Voir aux *Découvertes et Nouvelles*).

Le Président, C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire général, R. DOSQUE.

Séance du 8 juin 1900.

Présidence de M. de Mensignac, vice-président.

Présents : MM. de Mensignac, Dagrant, P. Meller, Hanappier, Piganeau, Fourché, Coudol, de Saint-Laurent, Flos, Girault, Rambié, Raveau, Feret, Bardié, Daleau, de Meurville, Millet, Dosque.

Excusés : MM. Loste, de Fayolle, Jullian.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une observation de M. Girault.

M. François Daleau soumet à l'Assemblée l'itinéraire projeté de l'excursion du 10 juin, à Sauveterre.

M. Raoul Dosque lit une note sur un portrait authentique de M. de Tourny, par le peintre Léon Fallières et montre ce portrait à l'Assemblée. C'est un dessin au crayon d'une grande finesse d'exécution. M. Dosque fait remarquer que l'œuvre du sculpteur S. C. Marin, aujourd'hui déposée au Musée lapidaire de notre ville, se rapproche du dessin présenté.

A la suite de cette communication, l'Assemblée adopte à l'unanimité le vœu suivant de M. Fourché : que la statue de Tourny, œuvre de S. C. Marin, soit édifiée à l'entrée d'un des quartiers ouverts par le célèbre Intendant. Une Commission de douze membres est nommée à l'effet de poursuivre la réalisation de ce vœu.

M. Bardié pense que la même Commission pourrait s'occuper du Musée Archéologique. — Adopté.

M. Fourché parle d'excursions lointaines et de conférences-promenades organisées par diverses Sociétés Archéologiques du Midi, celles de Montauban, Toulouse, etc. Il verrait avec plaisir notre Société entrer dans la même voie. Après discussion, la proposition Fourché est renvoyée au Bureau.

Communications de MM. Feret, Coudol, Millet, de Mensignac, P. Meller, Piganeau (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
de Mensignac.

Le Secrétaire général,
R. Dosque.

Séance du 13 juillet 1900.

Présidence de M. de Mensignac, vice-président.

Présents : MM. de Mensignac, Flos, Girault, Raveau, Daleau, de Saint-Laurent, Larronde, Feret, Callen, Bardié, Dosque.

Excusés : MM. P. Meller, Fourché.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Mensignac propose à la Société d'adresser une lettre de condoléances à la famille de notre regretté collègue, M. Lafuge. — Adopté.

M. de Mensignac fait connaître que, les travaux de la Commission de l'Art Public touchant à leur terme, M. Bardié, secrétaire, déposera son rapport à la prochaine séance.

M. Feret rend compte de la démarche faite auprès de M. le Maire de Bordeaux par la Commission chargée de présenter les vœux émis dans notre dernière Assemblée (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

M. Bardié donne lecture du compte rendu de l'excursion du 10 juin dernier.

M. Girault signale la mutilation et la transformation de l'ancien Hôtel de Richelieu. Il demande à M. de Mensignac si on a pu sauver quelque chose pour le Musée lapidaire. M. de Mensignac s'est préoccupé de cette situation. A la demande qu'il a formulée, on lui a répondu « que tout ce qui présenterait un intérêt historique et archéologique serait transporté chez M. Guestier ».

M. Girault se préoccupe aussi des travaux à l'Eglise Saint-Eulalie. Ces travaux tendent à faire disparaître le caractère de ce monument si intéressant. M. l'abbé Callen parle dans le même sens. M. de Mensignac en a parlé à M. le Dr Lande, maire de Bordeaux. Celui-ci a répondu que... on ferait tout ce qu'il était possible de faire pour donner satisfaction à la Société Archéologique de Bordeaux. Sur la proposition de M. l'abbé Callen, un vœu est émis, regrettant le déclassement de la façade de Sainte-Eulalie.

M. Daleau demande des renseignements sur la publication du *Bulletin de la Société*. Des travaux dont l'impression est votée depuis quatorze mois ne sont pas encore publiés ! M. de Mensignac donne quelques explications. L'incident est clos.

Communications de MM. Girault, de Mensignac (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire général, R. Dosque.

Séance du 10 août 1900.

Présidence de M. de Mensignac, vice-président.

Présents : MM. de Mensignac, Piganeau, Dagrant, Daleau, Amtmann, Raveau, Bardié, Flos, Millet, Girault, abbé Callen, Feret, Dosque.

Excusés : MM. Fourché, P. Meller.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Mensignac communique une note de M. Fourché, laquelle a pour titre : « Bordeaux et l'Art Public à l'Exposition de Paris en 1900 » (Voir aux *Communications diverses*).

M. de Mensignac annonce qu'un fascicule de notre Bulletin est prêt, qu'un autre est déjà en voie de préparation, et que, par conséquent, les retards dans nos publications, relevés à la dernière séance par M. Daleau, seront vite rattrapés.

M. Dagrant, trésorier de la Société, lit le compte de l'exercice financier de 1899. En vertu des Statuts, une Commission, composée de MM. Raveau, Flos et Millet, est nommée pour la vérification des comptes du Trésorier.

M. Bardié, secrétaire de la Commission de l'Art Public, résume les travaux de cette Commission.

M. de Mensignac lit une note sur un Aqueduc gallo-romain à Bordeaux (Voir aux *Communications diverses*).

Communications de MM. Girault, Feret, Piganeau (Voir aux *Découvertes et Nouvelles*).

M. le Président annonce que, en raison des vacances, la prochaine séance aura lieu en novembre prochain.

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire général, R. Dosque.

Séance du 9 novembre 1900.

Présidence de M. de Mensignac, vice-président.

Présents : MM. de Mensignac, de Saint-Laurent, Coudol, Fourché, abbé Callen, W. Loste, P. Meller, Raveau, Bardié, Feret, Amtmann, Habasque, Dagrant, de Sarrau, Rambié.

Excusés : MM. Jullian, Dosque, de Fayolle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, adressant à la Société les programmes du 39e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Nancy le 9 avril 1901.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux, répondant aux vœux de la Société, et annonçant l'érection prochaine de la statue de Tourny sur la place du Champ-de-Mars. L'Assemblée émet le vœu que cette statue soit érigée sur la terrasse du Jardin-Public, ou au milieu du grand massif, situé près de la place Bardineau et à l'entrée du Museum. Elle charge son Président de porter ce vœu à la connaissance de M. le Maire de Bordeaux.

Nouveaux membres : Sont élus à l'unanimité : MM. Louis Bonnal, présenté par MM. Bardié et de Mensignac; Edgard Mareuse, présenté par MM. Fourché et de Mensignac; Pierre Paris, présenté par MM. Jullian et Feret : Charles de Pelleport-Burète, présenté par MM. Meller et de Mensignac; Fernand Thomas, présenté par MM. de Mensignac, Fourché et Bardié.

M. W. Loste expose l'importance et l'intérêt archéologique des bâtiments de l'ancienne église Saint-Rémy, et demande à l'Assemblée de les proposer pour y établir le Musée d'Art ancien et d'Art industriel. M. de Mensignac trouve ce monu-

trop petit pour une telle destination. M. Bardié croit que la ville de Bordeaux devrait acquérir ce monument au moins pour en assurer la conservation. L'Assemblée émet le vœu suivant : que la ville de Bordeaux, profitant de l'occasion qui lui est offerte d'acheter aux enchères et dans de bonnes conditions la vieille église Saint-Rémy, en fasse l'acquisition pour conserver ce monument de l'époque gothique, qui présente des dispositions intérieures très curieuses et peut-être uniques dans la région du Sud-Ouest.

M. Raveau lit le rapport de la Commission de vérification des comptes du Trésorier. La Commission approuve ce compte qui se solde par un excédent de recettes de 28 fr. 65 ; ce qui porte l'actif de la Société à 4.746 fr. 65.

L'Assemblée vote des félicitations à son trésorier, M. Dagrant.

M. Fourché dépose sur le bureau de la Société un fascicule de la *Correspondance historique et archéologique*, où on peut lire une étude de notre collègue M. Mareuse, sur un vieux plan de Bordeaux.

M. Fourché propose la création d'un *Comité de l'Art public*, ouvert à tous les Girondins qui aiment leur ville. La Société Archéologique de Bordeaux devrait prendre l'initiative de cette création, en étudier et préparer l'organisation à bref délai. — Adopté.

L'Assemblée émet à l'unanimité les vœux suivants :

« 1° Qu'il soit interdit aux afficheurs d'apposer leurs placards sur les monuments publics, et que la Municipalité fasse enlever ceux qui sont déjà apposés » (Propos. de M. de Mensignac).

« 2° Que les urinoirs qui déshonorent et dégradent la Porte Bourgogne soient supprimés » (Propos. de M. de Mensignac).

« 3° Que la Municipalité répare au plutôt les erreurs commises lors de la récente restauration des écussons qui surmontent les trois grandes portes de la grille du Jardin-Public : 1° l'écusson de France devrait être chargé de trois fleurs de lys d'*or* et non d'*argent* ; 2° les armes de la Ville de Bordeaux doivent être timbrées de la couronne *comtale* et non de la couronne *murale*. Il y a lieu de rétablir la vérité archéologique, héraldique et historique » (Propos. de M. de Mensignac).

« 4° Que les monuments publics soient débarrassés des soutiens de fils télégraphiques et autres qui modifient leur aspect d'une manière fâcheuse » (Propos. de M. Habasque).

« 5° Que le jardin de l'Hôtel-de-Ville devienne une annexe du Musée de sculpture » (Propos. de M. de Mensignac).

« 6° Que la grille existant déjà devant les grandes sacristies de la cathédrale soit prolongée jusqu'à la grille qui entoure le square de l'abside pour former une ligne continue et droite, afin d'éviter que le retrait qui conduit au portail sud continue d'être un réceptable de débris et immondices de toutes sortes. Une porte serait ménagée dans la partie nouvelle de la grille et la clef serait confiée au sacristain qui fermerait le soir et ouvrirait le matin » (Propos. de M. l'abbé Callen).

M. le Président propose d'écrire à la Municipalité au sujet du buste de Ch. Marionneau dont le projet semble oublié (Adopté).

M. Fourché propose à l'Assemblée le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« La Société Archéologique de Bordeaux, considérant que plusieurs églises et chapelles du diocèse possèdent des objets d'une réelle valeur artistique, archéologique ou historique ; que ces objets peuvent être détruits, délaissés ou vendus par des Fabriques ou des curés qui en ignorent le mérite, émet le vœu que S. E. le Cardinal-archevêque de Bordeaux, à l'exemple de plusieurs évêques français, crée une Commission diocésaine composé d'archéologues, d'artistes et de lettrés, sans l'avis de laquelle aucune modification, vente ou échange de mobilier religieux ne pourra être effectuée. Cette Commission fera dresser un inventaire du mobilier précieux de chaque église ».

M. Habasque a constaté, surtout en Bretagne, l'échange d'objets modernes contre des anciens, faits par des marchands d'antiquités avec de gros bénéfices, et loue Mgr Falières, évêque de Saint-Brieuc, d'avoir créé une Commission diocésaine dans le but que nous visons.

Communication de M. Corbineau (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

L'Assemblée procède ensuite à l'élection des membres du Bureau pour l'année 1901.

Le Président, C. de Mensignac. — *Le Secrétaire adjoint,* E. Feret.

Séance du 14 décembre 1900.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Thomas, Fourché, Daleau, Piganeau, Maisonneuve, Coudol, Paris, de Saint-Laurent, Amtmann, de Sarrau, Raveau, Bonnal, Flos, Dosque, Rambié, abbé Callen, Dagrant, Meller, Bardié, Habasque, de Pelleport.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nouveaux membres : Sont admis à l'unanimité : MM. Ernest Labadie, présenté par MM. de Mensignac et Meller; Jean Cabrit, présenté par MM. Meller et Loste; Pierre Pelain, présenté par MM. de Mensignac et Rambié; André Petitcolin, présenté par MM. de Mensignac et Rambié; Arnaud Lafuge, présenté par MM. Fourché et Thomas; abbé Plantecoste, présenté par MM. Habasque et Amtmann.

M. le Président donne lecture de la circulaire adressée aux Syndicats et Sociétés susceptibles de faire partie du *Comité de l'Art public*. Deux Sociétés ont déjà répondu. La Société Philomathique a désigné MM. Conilh de Beyssac et Wideman. Le Syndicat des bijoutiers, joailliers, horlogers, orfèvres et graveurs a désigné MM. Guillebot et Mesnard.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Bordeaux, nous informant que la statue de Tourny sera placée au Jardin-Public dans le massif qui fait face au Museum, à condition toutefois que le Conseil général en donne l'autorisation. M. le Président annonce qu'il verra M. le Préfet à ce sujet.

M. Fourché informe la Société que l'Administration supérieure veut faire démolir la Tour de Vesone à Périgueux. La

Société émet le vœu que la Tour de Vesone soit conservée et décide d'écrire en ce sens à M. le Ministre des Beaux-Arts, à la municipalité de Périgueux et à la Société Archéologique du Périgord.

M. P. Meller donne lecture d'un travail sur le Mobilier d'une famille parlementaire sous Louis XIV (Voir aux *Communications diverses*).

M. Meller présente ensuite un livre bordelais sortant des presses de Mongiron-Millanges, intitulé l' « Olive de la Paix ». C'est une pièce jouée au Collège des Jésuites de Bordeaux, en présence de Louis XIV. Ce livre provient de la collection Gaden.

M. de Mensignac, au nom de M. Feret, invite la Société à visiter les ruines de la villa gallo-romaine du Carbon-Blanc. Cette visite pourrait avoir lieu le dimanche 23 décembre courant. La Société sera convoquée.

M. Rambié, secrétaire général, rend compte de la visite au maire de Bordeaux, auquel ont été remis les vœux émis dans la dernière séance. Plusieurs de ces vœux ont déjà reçu satisfaction. Mais l'affichage abusif continue. M. Paris dit que la municipalité n'est pas assez libre et l'Art ne passe qu'après d'autres intérêts. M. Habasque dénonce l'entêtement de certains afficheurs. M. Rambié dit que les affiches sont surtout posées la nuit.

En ce qui concerne le vœu relatif à la création d'une Commission diocésaine, il n'a pu encore être remis à Mgr le Cardinal.

Communications de MM. Coudol, Daleau, Bardié (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE M. LE COMTE A. DE CHASTEIGNER

MESSIEURS,

Notre Société archéologique marche depuis trois mois à travers les deuils. L'ami qu'elle vient de perdre avait été l'un de ses fondateurs les plus énergiques, était demeuré un de ses maîtres les plus écoutés. Il fut son président; il allait l'être de nouveau. C'était parmi nous l'un des derniers représentants de cette glorieuse lignée d'archéologues aquitains formés à l'école de De Caumont, qui se mirent si vaillamment à l'œuvre, il y a plus d'un demi-siècle, pour refaire l'histoire de notre sol et dresser l'inventaire de nos monuments : Alexis de Gourgue, Léo Drouyn, Marionneau, de Verneilh-Puyraseau, celui-ci mort il y a quelques mois à peine. (Et ce fut la dernière grande douleur de M. le comte de Chasteignier). C'était une génération éprise d'idéal et de droiture, pleine d'ardeur et de confiance, fidèle dans ses amitiés et indulgente dans ses critiques : tous, et M. de Chasteigner plus que pas un, apportaient dans leurs recherches une verdeur d'esprit et de volonté, une ferveur de bon aloi, une courtoisie d'une exquise bienveillance. Et l'âge n'assoupit, chez aucun d'eux, ces qualités de bonne et franche science.

M. de Chasteigner a atteint l'extrême vieillesse sans que nous l'ayons vu vieillir. Il est demeuré sans cesse soutenu et rajeuni par son ardeur même, car, il fut, à sa manière, qui était la bonne, un apôtre de l'archéologie. Le passé était pour lui l'objet d'un culte fait d'intelligence, de poésie et de goût, culte qu'il n'oubliait nulle part, ni sous les beaux ombrages de sa campagne poitevine, ni le long des routes ensoleillées de la Chalosse, ni dans les musées poudreux de Bordeaux ou les salles chaudes de nos Sociétés.

Parfois la maladie le frappait, la fatigue l'atteignait. Mais le mal physique n'avait jamais raison de son zèle et de sa gaieté

de savant. A Dax, luttant contre la souffrance, il se plaisait à parler aux jeunes gens qui l'entouraient des douceurs de l'art roman et des beautés de l'art gothique, et en nommant les radieuses églises d'autrefois, son visage s'éclairait et la douleur de l'homme fuyait devant la jouissance de l'artiste.

A notre Société, il apportait une parole toujours alerte, une pensée toujours vive; chacune de nos séances était pour lui un sérieux travail et un austère plaisir, si tenace était son attention, si pressées étaient ses remarques, si fermes étaient ses objections. Ce qui l'attirait surtout, dans le passé, c'étaient les poteries, les bronzes, les monnaies, c'est-à-dire les plus menus objets de l'action humaine; c'est qu'il savait que l'homme met un peu de sa pensée et laisse un peu de ses rêves dans les moindres produits de son travail. Et notre ami commentait avec le même respect les modestes débris d'une humble tombe gallo-romaine et les bijoux dorés d'un chef barbare.

Par dessus tout, il fut numismate passionné, et l'on sait les passions que suscite la science des monnaies. Nulle ne fut plus débordante et plus sincère que celle qu'elle inspira à M. de Chasteignier. Par l'habileté des choix et la rigueur de la méthode, sa collection a une valeur, je dirais plutôt une saveur toute particulière. Il était de ceux qui réunissent les objets précieux moins pour posséder que pour connaître, non pour se vanter, mais pour s'instruire. Il les regardait sans l'orgueil du maître, mais avec la joie de l'ami. Ils ont presque été pour lui une source de courage, si nous ne devions dire que son plus grand bonheur, son intime consolation, la noble vanité et la douce beauté de sa vie ont été d'autres biens qui valent mieux que travail et que science : l'amour des siens, l'affection pieuse et intelligente de ses enfants, cette chaude lumière de bonheur familial que la Providence fit briller autour de lui jusqu'au moment suprême où s'est achevé le calme labeur de sa longue vie (1).

Camille Jullian.

(1) Rappelons ici la part prépondérante prise par M. de Chasteigner à la fondation de la Commission et à la publication des volumes des Archi-

DISCOURS

prononcé par

M. Camille Jullian à la conférence de M. Marius Vachon.

6 février 1900.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année 1590, il y a 310 ans, fut une année mémorable pour l'histoire de l'archéologie bordelaise. Le maire et les jurats de Bordeaux, c'est-à-dire l'administration municipale de ce temps-là, firent transporter à l'Hôtel-de-Ville, qui était alors, comme vous le savez, à l'ombre de la Grosse Cloche, un vieux monument romain en marbre blanc consacré au génie des Bordelais : précieux et respectable débris de notre passé, édifice religieux voué par nos ancêtres à cette personne éternelle, douce et puissante, aimée et révérée, qui est la cité de Bordeaux. Cette même année 1590, l'administration municipale commença la création d'un musée qui se forma autour de ce marbre. Vous voyez, Messieurs, qu'il y a longtemps que l'on parle à Bordeaux d'une collection d'Antiques. La question est à l'ordre du jour depuis trois siècles, elle est très vieille, elle est donc infiniment respectable.

Remarquez cette date de 1590. C'est le moment le plus attristant de notre histoire, c'est le temps des grandes luttes civiles et religieuses qui ensanglantent la Guyenne et la France. Or tous les Bordelais, si adversaires qu'ils fussent par ailleurs, se sont trouvés réunis pour applaudir à ce musée municipal, et pour célébrer le renom de leurs antiques monuments. La

---

ves municipales. Voyez de lui la brochure *Impression des Archives de la ville de Bordeaux. Lettre adressée à M. Adrien Sourget, adjoint au maire de Bordeaux*, par le comte Alexis de Chasteigner. Bordeaux, Gounouilhou, 1864, in-8 de 8 p.). Cf. *Livre des Bouillons*, p. 30.

question des musées était celle qui les divisait le moins. Elle était, comme elle l'est encore, une question de concorde et de conciliation.

Et savez-vous pourquoi les Bordelais de 1590 oubliaient si complètement leurs discordes à la vue de leurs vieilles pierres romaines ? C'est parce qu'elles leur rappelaient deux choses : le respect que l'on doit au passé, l'amour que l'on doit à Bordeaux. L'inscription dédicatoire de ce premier musée portait : *In memoriam antiquitatis et ad perpetuam Burdigalæ gloriam*, en souvenir de l'antiquité et pour la gloire perpétuelle de Bordeaux. Nos aïeux de 1590 savaient, comme vous le sentez vous-mêmes, qu'il y a dans les pierres et les bronzes antiques autre chose que de la pierre et du bronze, taillé ou sculpté, il y a un peu de la pensée, de la croyance, du rêve de nos ancêtres, il y a quelque chose de l'âme de la patrie française. Le présent est fait peut-être plus encore, disait un grand philosophe, de la poussière des morts que du travail des vivants. Dans ces fragments lapidaires groupés dans nos musées, je ne vois pas seulement les objets d'une curiosité scientifique, je vois aussi les assises vénérables du sol éternel de la patrie française. Cette question des musées est donc patriotique au premier chef.

Question ancienne, de tout repos, de patriotisme supérieur, la question des musées bordelais n'en a pas moins été fort difficile à résoudre. Elle a subi d'incroyables vicissitudes. Fondé en 1590, notre musée municipal a été dispersé sous Louis XIV. Il se reconstitua sous Louis XVI. Les incertitudes qui suivirent lui portèrent tort. Il ressuscita langoureusement sous le Consulat et l'Empire. Depuis, il n'a cessé de végéter, et le changement d'air, qui profite aux personnes, nuit aux musées. Le marbre du génie bordelais dont je vous parlais tout à l'heure a été tour à tour au Château-Trompette, à l'Hôtel-de-Ville, près de Sainte-Eulalie, rue Jean-Jacques Bel, rue Mably. Il est rue Mably maintenant, mais il n'y est pas chez lui. Notre musée est un musée voyageur, condition déplorable, vous me l'avouerez, pour un musée.

Voilà donc une question que trois siècles et dix générations ne sont point parvenus à terminer. Pour hâter enfin une solu-

tion, notre Société archéologique avait besoin de la voix d'un maître et de l'ardeur d'un apôtre. M. Vachon nous a fait l'honneur aujourd'hui d'être notre porte-paroles. Maître, il l'est par sa compétence singulière en matière d'art, par l'intelligence avec laquelle il collabore aux Revues, par la souplesse alerte de son style et la variété étendue de ses connaissances. Apôtre, il l'est par son initiative toujours en éveil, par l'infatigable activité de ses voyages, par cet entrain communicatif qui fait de lui un véritable enfant de la Gaule. Si jamais homme a été capable de prendre en main la cause trois fois séculaire de nos musées, de résoudre ce problème qui intéresse à la fois notre passé, notre cité et notre chère France, c'est bien M. Vachon. C'est l'homme du monde qui a le plus vu de musées, et qui les a vus de la manière la plus intelligente. Je me reprocherais donc, dans notre intérêt même, de retarder plus longtemps sa conférence, c'est-à-dire cette œuvre de propagande qui doit concourir, pour reprendre l'expression des Bordelais de 1590, « à la mémoire de l'antiquité et à la gloire présente et éternelle de Bordeaux ». La parole est à M. Vachon.

N.-B. — Pour se rendre compte jusqu'à quel point, en faisant appel à la parole et à l'obligeance de M. Vachon, la Société archéologique de Bordeaux a été fidèle à ses traditions et attachée à ses ambitions, il suffit de voir le premier volume de notre Recueil (1874). On constatera que le 9 janvier 1874, notre collègue M. Braquehaye a lu une notice *De l'archéologie appliquée aux arts industriels*, I, p. 7 et suiv.) et que dans cette notice il a patronné les créations que vingt-cinq ans plus tard la Société archéologique persiste à solliciter des pouvoirs municipaux. Voir notamment ce que M. Braquehaye dit p. 23. Cf. encore sur ce sujet Braquehaye, *Bulletin des réunions des Sociétés savantes des départements*, 1877, ch. VIII.

Je prie d'autre part, ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à cette propagande en faveur de l'enseignement des beaux-arts par le dessin et le musée, de lire le très remarquable travail de M. G. Perrot, 1900, in-18, Paris, sur l'*Histoire de l'art dans l'enseignement secondaire*. On notera surtout ce que, p. 125 et s.,

M. Perrot dit dans le même ordre d'idées que M. Vachon. Et du reste, l'auteur de ce livre s'inspire en les citant des travaux de M. Vachon, et il s'associe aux « patriotiques inquiétudes » provoquées par les missions et les rapports de notre éminent collègue et ami.

COMPTE-RENDU

DE LA CONFÉRENCE DE M. MARIUS VACHON

Messieurs,

Le projet de construction d'un grand Palais destiné à recevoir les collections artistiques de notre cité telles que : céramiques, armes, antiquités romaines, etc., etc., pour servir à l'instruction des ouvriers d'art des industries bordelaises, sera bientôt un fait accompli, nous en avons le ferme espoir, car une pensée commune nous guide : l'ardent désir de mener à bien cette œuvre qui sera l'honneur de notre Société.

Aux nombreuses adhésions qui nous sont venues des diverses Sociétés savantes, Syndicats, etc. etc., s'est ajouté le patronage de l'éminent critique d'art, M. Marius Vachon, qui gracieusement a accepté la proposition de la Société archéologique de faire une conférence en faveur de son œuvre.

C'est de cette belle conférence que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Je vous demande toute votre indulgence pour mon rapport qui vous paraîtra certainement fort incomplet.

Dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, le mardi soir, 6 février dernier, a eu lieu la conférence faite par M. Marius Vachon sur : 1° La question d'un nouveau musée à Bordeaux; 2° Les musées à l'étranger. M. Camille Jullian, le savant professeur de la Faculté des lettres de Bordeaux, présidait. A ses côtés avaient pris place les membres du bureau de la Société, MM. C. de Mensignac, vice-président, Raoul Dosque, secré-

taire général, Ed. Feret, secrétaire-adjoint, Armand Bardié, assesseur. Dans la salle, on remarquait la présence des membres de la plupart des Sociétés savantes, Syndicats industriels, etc.

M. C. Jullian ouvre la séance par une allocution dans laquelle il fait un historique remarquable de notre musée fondé en 1590 alors à l'ombre de la Grosse-Cloche. Cette date de 1590 est le moment le plus attristant de notre histoire, car c'est le temps des grandes luttes civiles et religieuses qui ensanglantèrent la Guyenne et la France. Et, dit M. Jullian, tous les Bordelais, si adversaires qu'ils fussent, se trouvèrent réunis pour approuver la création d'un musée municipal. Cette question d'un musée était alors celle qui les divisait le moins et cela parce qu'ils avaient le respect des choses du passé et l'amour de leur belle cité. L'inscription dédicatoire de ce premier musée portait : « *In memoriam antiquitatis et ad perpetuam Burdigalæ gloriam* ».

Notre éloquent président dit cette belle chose : « Il y a dans » les pierres et les bronzes antiques autre chose que de la pierre » et du bronze, taillée ou sculpté, il y a un peu de la pensée » de la croyance, du rêve de nos ancêtres, il y a plus, il y a » quelque chose de l'âme de la Patrie française », il cite encore cette pensée profonde d'un grand philosophe : « Le présent » est fait peut-être plus encore de la poussière des morts que » du travail des vivants ».

Fondé en 1590, notre musée municipal subit bien des vicissitudes. Il fut dispersé sous Louis XIV, reconstitué sous Louis XVI, etc., etc. Tour à tour, au château Trompette, à l'Hôtel-de-ville, près de Sainte-Eulalie, rue Jean-Jacques-Bel, rue Mably... Ce fut surtout un musée voyageur. M. Camille Jullian dit que pour hâter la solution du problème qui intéresse à la fois notre passé et notre cité, la Société archéologique avait besoin de la voix d'un maître, de l'ardeur d'un apôtre. Elle s'est adressée à M. Marius Vachon, ce véritable enfant de la Gaule, pour être son porte-parole ; la Société ne pouvait faire un meilleur choix. M. C. Jullian termine son allocution au milieu des applaudissements de l'auditoire et donne la parole à l'éminent conférencier, M. Marius Vachon, le brillant critique

d'art, qui s'est voué à la défense des industries françaises d'art, prend alors la parole.

Tout d'abord il explique pourquoi il considéra comme un devoir de se rendre à l'invitation de la Société archéologique de Bordeaux, pour faire connaître les résultats de son instructive enquête sur l'organisation et le fonctionnement des musées industriels à l'étranger, dès qu'il eut pris connaissance de la lettre adressée par notre Société à M. le Maire et à la municipalité bordelaise.

La création d'un musée pour servir à compléter l'instruction des artistes, des ouvriers, etc., proposé par une Société d'archéologues, lui paraissait étonnante, car elle renversait une légende sur l'archéologie du passé.

Messieurs les Archéologues bordelais, s'écrie le conférencier, vous aurez avec vous tous ceux qui se préoccupent de la gloire de la Patrie française; ce sera la récompense de votre belle initiative.

C'est sous la Révolution de 1848 que naît l'idée de créer des musées industriels, mais tous ces beaux projets de création tombèrent vite en désuétude.

Ce n'est qu'en 1870 seulement que le gouvernement se préoccupe de l'intérêt que présentent les questions de ce genre. Et, en effet, un gouvernement n'a-t-il pas pour devoir de préserver et de perpétuer les monuments archéologiques, les architectures passées, de faire revivre pour les contemporains la mentalité, les aspirations des ancêtres lointains? Toutes ces choses qui peuvent être utiles et servir l'inspiration de nos artistes, par conséquent élever la Patrie française.

La création de notre musée est d'une haute portée sociale; elle réunira dans une complète communion d'idées ou de sentiments tous ceux qui ont la mission d'assurer l'éducation du peuple et de veiller à la gloire de nos cités.

La jeunesse est naturellement portée à aimer les arts. Il ne faudrait que développer ce goût par le spectacle de chefs-d'œuvre de tous les temps et le diriger par une saine critique.

C'est de 1872 à 1880 que l'on constata que nos exportations d'objets d'art industriel baissaient dans des proportions consi-

dérables, sans qu'il fût possible de savoir à quelles causes mystérieuses et inconnues était dû ce déficit véritablement désastreux. Cette fois-ci, le gouvernement, justement ému, nomma des commissions pour s'occuper de rechercher les moyens utiles de reprendre notre suprématie d'autrefois.

M. Marius Vachon, chargé d'étudier l'organisation des musées à l'étranger, a éprouvé durant ses voyages un certain sentiment de jalousie nationale à voir que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la Belgique, la Hollande, la Suisse, etc., etc. nous avaient devancés dans cette voie... Mais, est-ce une raison pour ne pas suivre l'exemple donné par ces différents pays? Même en les imitant, nous resterions nous-mêmes. Ayons donc nous aussi nos musées, et à l'avenir traitons l'Art avec respect; ce sera conforme au bon goût de la France.

M. Marius Vachon explique ensuite comment les étrangers ont su tirer parti des exemples sortis de l'idée française de 1848, malheureusement abandonnée par les divers gouvernements qui se sont succédé jusqu'en 1870, et en outre comment on a adapté l'installation des musées aux conditions et aux besoins des industries nationales, tandis qu'en France nous sommes encore à attendre leur création. Et, s'écrie le savant conférencier, sommes-nous moins riches en œuvres d'art du passé que n'importe quel pays du monde? Non, bien au contraire. La France peut offrir à ses artistes et à ses ouvriers des trésors de modèles merveilleux pour faire leur éducation artistique et technique.

Pour se rendre compte des richesses contenues dans les musées allemands, par exemple, il suffit de feuilleter un guide de l'Allemagne. Ces richesses n'excèdent point la moyenne de celles que possèdent actuellement en proportion de leurs populations les grandes villes de France et il estime même que réunies, elles sont encore inférieures à celles que nous possédons à Paris seulement : Cluny, Louvre, Galliéra, Garde-Meubles, Bibliothèque nationale et autres, Gobelins, Sèvres, Luxembourg, Musées Guimet, de l'Union centrale des Arts décoratifs, Cernuschi, etc., sans parler de celles inconnues du

public et considérables, répandues dans les ambassades et nos ministères. Nous n'aurions donc rien à envier à nos voisins et puissants rivaux s'il ne nous manquait malheureusement le levier essentiel qui fait de ces institutions des éléments pratiques d'instruction : la Méthode.

La conférence de M. Marius Vachon a été en tous points remarquable, car il nous a apporté avec son humour et la maîtrise d'un profond savoir des faits probants accompagnés d'idées originales.

Le musée de Marseille, dit-il, possède des pièces uniques en verrerie qui, si elles étaient connues, révolutionneraient entièrement cette branche importante de notre industrie nationale et Marseille ne possède pas une seule verrerie! A Rouen, il y a longtemps que les vieux fours des potiers sont éteints, et cependant le musée abonde en merveilleux objets qui, malheureusement encore, ne peuvent servir au développement d'une industrie qui a depuis longtemps disparu de ces pays... Par contre dans les centres où ces pièces, ces modèles seraient de la plus grande utilité, qu'y a-t-il? Rien! Que dire de Lyon? Mais laissons là ces constatations désagréables pour notre amour-propre et cherchons à remédier au mal qui est depuis trop longtemps reconnu. Il ne faut pas nous laisser déborder par des concurrents, dont la force principale est faite surtout d'assimilation, alors que nous possédons à un si haut degré une qualité infiniment supérieure et d'une richesse incalculable : celle du génie créateur.

Tout serait à citer de cette belle conférence que M. Marius Vachon a rendue des plus attrayantes encore par les nombreuses projections qu'il a fait passer sous les yeux de ses nombreux auditeurs.

C'est d'abord le South Keesington Museum de Londres, dont la masse imposante occupe 180.000 pieds carrés (un peu plus que la surface des Quinconces). Ce musée renferme pour plus de 25 millions de francs de documents précieux; il prête ses collections et les fait circuler sur une simple demande. En somme, c'est le musée type, le musée modèle.

Voici ensuite les musées de Vienne, de Budapesth, de Saint-

Pétersbourg, de Moscou (ce dernier contient des objets précieux de l'art national russe et byzantin); de Zurich, de Bruxelles, celui très beau d'Anvers, d'Amsterdam, etc., etc. et enfin les musées d'Allemagne. Ce dernier pays contient 37 musées spéciaux et 11 musées d'art.

Les renseignements que donne M. Marius Vachon sur les musées d'art industriel allemands sont des plus attachants. Il convient de citer : *Berlin*. Le Musée royal des Arts industriels relève uniquement de l'État prussien. C'est une vaste construction rectangulaire de style grec. Dans ce magnifique monument, à côté de morceaux de faïences persanes, à reflets métalliques admirables, débris de portes monumentales, de mosquées ou d'édifices privés, se trouvent savamment reconstitués des panneaux entiers, dont quelques-uns atteignent les galeries supérieures.

Hambourg. Le musée est construit un peu en dehors de la ville, sur une élévation qui assure air et lumière. C'est un bâtiment carré assez massif.

Munich. Musée national. Ce musée sera, une fois complètement installé, le plus important d'Allemagne par sa conception grandiose. Ce colossal bâtiment comprend 92 salles.

Par une ingénieuse autant qu'intelligente disposition de l'architecte, les objets de chacune des époques représentées sont réunis dans des salles qui, elles-mêmes, sont des reconstitutions architecturales scrupuleusement exactes.

Cologne. Le Musée des Arts industriels de Cologne, dix ans seulement après sa fondation, dispose actuellement et annuellement d'une somme de 35.000 marks. On y conserve avec un soin jaloux et suivant la tradition les belles verreries du vieux style des bords du Rhin, riches par la seule pureté de la forme; la ferronnerie y occupe aussi une place fort respectable.

Strasbourg. On peut rapprocher les chiffres si éloquents par eux-mêmes, donnés sur le musée de Cologne, de ceux non moins éloquents du musée des Arts décoratifs de Strasbourg. Ce musée a reçu de la ville 465.398 francs depuis sa fondation, soit annuellement une moyenne de 32.242 francs.

Après cette promenade rapide à travers l'Europe, M. Marius

Vachon expose alors comment il comprend dans les grandes lignes l'organisation du musée qui fera rejaillir au loin les reflets de l'estampille artistique bordelaise. Il émet le vœu que l'on profite cette année de l'Exposition universelle pour réunir, à l'intention de notre musée, les collections modernes.

M. Marius Vachon clot enfin sa conférence au milieu des bravos répétés en adressant un hommage mérité à M. Camille Jullian, notre savant et sympathique président, et à M. Camille de Mensignac, le dévoué et érudit conservateur des Musées d'armes, lapidaire, etc.

Il est des heures où il suffit de se montrer pour séduire, en faisant œuvre utile. M. Marius Vachon nous a séduits et charmés.

La soirée s'est terminée par quelques mots de remerciements et de félicitations adressés par M. Camille Jullian au conférencier, dont tout le monde est venu serrer les mains.

R. Dosque,
Sec. gén.

COMPTE-RENDU

DE LA DÉMARCHE FAITE AUPRÈS DE M. LE MAIRE DE BORDEAUX PAR LA COMMISSION CHARGÉE DE LUI PRÉSENTER LES VŒUX ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

Messieurs,

Votre Commission chargée de présenter à M. Lande, maire de Bordeaux, les vœux émis à l'unanimité dans notre dernière assemblée générale s'est réunie le vendredi 6 juillet 1900.

Étaient présents : MM. C. de Mensignac, Fourché, P. Meller, Bardié, Millet, de Saint-Laurent, Ed. Feret.

M. de Mensignac a présenté vos collègues à M. le Maire, qui nous a accueillis de la façon la plus gracieuse. M. de Mensignac a excusé notre président, M. Camille Jullian.

M. Fourché a présenté verbalement nos deux vœux qui ont ensuite été remis à M. le Maire dans les termes ci-après.

M. Lande nous a promis que notre premier vœu relatif à la statue de M. de Tourny ne tarderait pas à être exécuté par son administration.

Pour le second, les dépenses sont plus considérables. L'École de dressage a des compétiteurs divers. La question est mise à l'étude, nous a dit M. le Maire.

Il a ajouté que pour les richesses archéologiques que la ville possède, enfouies dans une trentaine de caisses, il pensait pouvoir donner à M. de Mensignac le moyen de les classer provisoirement au grand jour dans un local municipal actuellement disponible.

Après diverses observations faites par les membres de votre Commission, nous nous sommes retirés emportant les promesses les plus formelles ou les espérances les meilleures au sujet de la prise en considération de nos vœux.

E. Feret.

A Monsieur le Maire de Bordeaux.

Monsieur le Maire,

La Société archéologique de Bordeaux a l'honneur de porter à votre connaissance les vœux qu'elle a émis à l'unanimité dans sa séance du 8 juin dernier.

Premier vœu : La Société demande que la municipalité fasse réédifier au centre de la terrasse du Jardin-Public la statue, en marbre, d'Aubert de Tourny actuellement reléguée dans une des salles du musée lapidaire.

Cette statue, œuvre d'un réel mérite, à laquelle on n'a pas rendu suffisamment justice, se dresserait ainsi en face de la magnifique promenade dont l'illustre Intendant a doté notre ville.

Deuxième vœu : La Société demande également que la municipalité décide et fasse commencer à bref délai, sur l'emplacement de l'École de dressage, la construction d'un musée

d'archéologie d'art ancien et d'art industriel. Votre administration, Monsieur le Maire, donnerait ainsi satisfaction aux vœux formulés à plusieurs reprises par toutes les Sociétés artistiques et savantes de notre ville et par les très nombreux Syndicats et Chambres syndicales de patrons ou d'ouvriers des industries d'art.

Des études ont déjà été faites et des plans et devis ont été dressés qui permettent au Conseil municipal de résoudre promptement cette importante question sur laquelle la Société archéologique vient, une fois de plus, appeler l'attention bienveillante du premier magistrat de notre grande cité.

Nous sommes très respectueusement, Monsieur le Maire, vos biens dévoués.

Le Président,
C. Jullian.

Le Secrétaire,
R. Dosque.

Bordeaux, le 6 juin 1900.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

ET L'EXPOSITION D'ART PUBLIC A PARIS EN 1900

Rapport lu le 10 août en séance générale de la Société, par M. A. Bardié, *secrétaire de la Commission.*

Messieurs,

La Ville de Paris ayant décidé d'organiser en 1900 un Congrès et une Exposition d'Art public pour l'étude des questions qui se rattachent à la protection de l'aspect artistique des villes et de la beauté des sites champêtres, un appel fut adressé aux principales villes de France et de l'étranger, ainsi qu'aux Sociétés savantes s'intéressant à l'Art public. Le Comité d'organisation, par l'entremise de son secrétaire général, M. Marius

Vachon, sollicita le concours de notre Société archéologique, afin d'assurer la participation de la Ville de Bordeaux à ce Congrès et à cette Exposition.

Dans sa séance du 10 novembre 1899, la Société, prenant en considération la dite proposition, nommait une délégation chargée de faire, à ce sujet, une démarche auprès de la municipalité bordelaise. Cette délégation, composée de MM. Dagrant et Labatut, conseillers municipaux; MM. de Mensignac, P. Fourché, P. Meller, Coudol et A. Bardié, fut reçue par M. le Maire de Bordeaux, le 4 décembre dernier. Elle exposa à M. le Maire l'importance de cette manifestation internationale au point de vue de l'Art public et l'intérêt qu'avait notre ville d'y prendre part. Vos délégués offrirent en même temps le concours de la Société archéologique.

Notre demande fut favorablement accueillie et dans sa séance du 3 avril, le Conseil municipal, sur la proposition de M. de la Ville de Mirmont, adjoint aux Beaux-Arts, votait un crédit de 4,000 francs comme participation de la Ville de Bordeaux à l'Exposition d'Art public, organisée par la Ville de Paris.

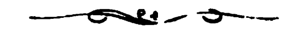
Notre Société, officiellement chargée de préparer cette exposition, nomma à cet effet une Commission composée de MM. Amtmann, Bardié, Coudol, Dagrant, Fourché, de Mensignac et Petit de Meurville. A partir du 14 février, cette Commission s'est réunie tous les mercredis, à trois heures de l'après-midi, dans le cabinet du Conservateur du Musée des Antiques, rue Mably. Un procès-verbal de chaque séance a été fait et le résumé des travaux mensuels lu aux réunions générales de la Société.

Votre Commission, qui avait choisi pour président M. Camille de Mensignac et pour secrétaire M. A. Bardié, s'inspirant du programme fixé par le Comité parisien d'Art public, s'est préoccupée de présenter, au moyen de peintures, dessins et photographies, les exemples les plus intéressants de conservation, de restauration, de mutilation, des ensembles édilitaires, des monuments, places et rues de notre ville ayant un caractère artistique et architectural. MM. Artus et Lauriol, nos bons

décorateurs, ont été chargés par elle d'exécuter une frise de 12m50 de longueur snr 1m50 de hauteur, représentant la façade des quais, depuis la Porte de la Monnaie, jusqu'à la place Richelieu. A M. Artigue, peintre-photographe, fut confiée la reproduction, au moyen de photographies au charbon, des édifices les plus remarquables de notre ville.

C'est surtout grâce au dévouement de son président, M. Camille de Mensignac et de M. Paul Fourché, que la Commission a pu mener ses travaux à bonne fin et obtenir un résultat qui fait honneur à la Ville de Bordeaux et aussi à notre Société archéologique. C'est le 21 juillet dernier qu'a été fait l'envoi à Paris des divers objets que la Commission avait préalablement soumis à l'approbation de M. l'Adjoint aux Beaux-Arts. Votre rapporteur, qui se trouvait à Paris au moment de leur réception par la Commission de l'Exposition de l'Art public, est heureux de vous faire part de la satisfaction qu'ont éprouvée les membres de cette Commission.

Sur les instances du Comité qui désirait que la Ville de Bordeaux fût représentée au Congrès, MM. de Mensignac et Bardié se sont rendus auprès de M. de la Ville de Mirmont. adjoint au maire. A la suite de cette démarche, M. Paul Fourché a été officiellement désigné pour représenter la Ville de Bordeaux et la Société archéologique au Congrès de Paris. Notre collègue a bien voulu accepter cette mission. Il s'en est acquitté avec le dévouement et la compétence qu'il apporte dans tout ce qui concerne les choses artistiques. Il vous dira d'ailleurs ce qu'était cette Exposition d'Art public installée par la ville de Paris dans l'ancien bâtiment du marché Saint-Germain, à quelques pas de l'Eglise Saint-Sulpice.



COMMUNICATIONS DIVERSES

ETUDES D'ETHNOGRAPHIE

COLLIERS MODERNES POUR FACILITER L'ÉMISSION DES DENTS DES ENFANTS (1).

par François DALEAU.

Ma collection s'est enrichie, ces temps derniers, d'un collier encore en usage dans le Bourgeais, destiné à faciliter l'émission des dents des enfants.

Cette amulette est composée de quatre incisives percées, à la racine, d'un trou de suspension, provenant d'une génisse *qui n'a jamais brouté d'herbe*, condition indispensable, paraît-il, pour amener la guérison *du malade*.

Le collier doit être attaché au cou de l'enfant dès que ses gencives commencent à se tuméfier, à *s'enflammer*, suivant l'expression locale. Ce remède populaire est peu répandu dans la localité. Le bijoutier qui m'a offert gracieusement le spécimen que j'ai l'honneur de vous présenter, m'a dit que depuis vingt ou vingt-cinq ans qu'il exerce son industrie dans le pays, il a seulement fait sur commande deux de ces colliers, l'un composé de deux dents, l'autre de quatre.

Voici un second collier fait avec des tronçons de racines de lierre, dont il est question dans mes *Notes*

(1) Séance du 12 janvier 1900.

pour servir à l'étude des traditions, croyances et superstitions de la Gironde (*Bul. Soc. anthrop. de Bordeaux*, séance du 8 février 1888), où il est dit, p. 34 : « Denti-» tion. — Pour faciliter l'émission des dents, on suspend » au cou des enfants un collier dont les perles sont faites » avec des racines de lierre, il faut que ces racines » soient vertes et que les perles soient en nombre » impair ». Mon échantillon vient de Saint-Denis-de-Pile (Gironde); je l'ai recueilli, en août 1883. On s'en servait encore à cette date dans ce pays.

Dans mes *Notes* sus relatées, j'ai dit aussi, p. 34 : « On suspend à cet effet au cou des enfants *des dents* » *de loches,* osselets de *limax maximus* ». J'ajoute aujourd'hui : ces osselets, plus ou moins consistants suivant l'âge et la provenance des mollusques qui les ont fournis, sont placés dans un petit sachet d'étoffe légère que l'on passe au cou de l'enfant, comme une médaille, ou mieux comme un sachet de camphre, à l'époque où florissait le système Raspail.

Voici un dicton populaire du Bourgeais, relatif aux dents : quand un enfant de un ou deux mois a des dents, cas assez rare, c'est signe de *seygance,* qu'un autre va suivre, que la mère est ou va être enceinte.

Je complète ma communication, en vous présentant un hochet, que j'ai acheté à Barcelone, en 1881 ; celui-ci est fait d'un os de morue(?) portant au sommet une monture en argent, terminée par une bélière. Son nom local, en catalan, est : *caixal de bacalà* (os de morue). Ce genre de hochet, qui se vendait couramment dans les magasins de la rue *Plateria,* sert aussi pour faciliter la dentition aux petits enfants. Les médecins, m'a dit le marchand de qui je le tiens, l'ordonnent aux mères et aux nourrices pour leurs bébés.

On a trouvé, dans les habitations de l'homme paléo-

lithique de notre région, des pendeloques faites de canines et d'incisives de lions, de loups, de renards, d'ours, de blaireaux, de bovidés, de cervidés, d'équidés, etc., percées d'un trou de suspension. Faut-il, malgré leur haute antiquité, les considérer comme les précurseurs de nos amulettes modernes ? C'est à titre de survivance ethnographique que les colliers dont je viens de vous entretenir m'ont paru présenter de l'intérêt... Enfin je termine cette note en vous signalant un autre remède populaire, que je connais depuis peu de jours ; il s'agit d'un sachet de calicot renfermant *neuf truies de bois* (cloportes) vivantes, que l'on attache au cou des enfants, pour les préserver ou les guérir de la coqueluche. Encore un nombre impair.

UNE VISITE AU MUSÉE PÉRÈS A LIBOURNE

Par François DALEAU (1).

Le 16 mars dernier, j'ai eu l'occasion de visiter, trop rapidement, à Libourne, la collection de feu M. Pérès, ancien receveur municipal, installée aujourd'hui dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Déjà, en décembre 1892, je m'étais rendu à Libourne pour voir cette collection ; malheureusement ce jour là, vu l'impossibilité de trouver la clef de la vitrine qui renfermait les objets des âges de la pierre et du bronze, je dus me contenter de voir au travers des vitres, de très intéressants échantillons dont les étiquettes étaient retournées. Enfin, plus heureux à ma dernière

(1) Séance du 11 mai 1900.

visite, grâce à l'obligeance de M. Saüe, bibliothécaire de la ville, à qui j'adresse ici mes remerciements, il m'a été possible d'avoir en mains trois pièces très remarquables, que je crois uniques pour la région du Sud-Ouest : 1° une hache en pierre polie à bord cannelé ; 2° une herminette en bronze à douille et à anneau ; 3° une gouge à douille de même métal. Ces trois spécimens mériteraient certainement d'être publiés et reproduits.

Voici l'inventaire succinct de cette collection :

Temps préhistoriques, âge de la pierre. — Période paléolithique représentée par : 1° trois silex taillés, instrument acheuléens. L'étiquette du musée porte : *Période chélléenne (de Mortillet) trois haches en silex. Environs de Bergerac (Dordogne).*

2° Dix lames de silex de formes magdaléniennes. Loc. Périgord (?) Sans étiquette.

Période néolithique : 1° une hache polie en pierre lithographique sciée sur un des bords. Étiquette : *Hache polie en silex, Aubusson (Creuse)*; 2° la partie supérieure d'une hache polie sans indication de provenance; 3° une très curieuse hache polie en roche basaltique noire, couverte d'une patine grise, à bords droits, équarris et cannelés, bien polie sur les deux plats; le polissage des cannelures latérales, qui a dû présenter des difficultés, est moins fini. Ce spécimen mesure: longueur 195 millimètres, largeur du tranchant 58, épaisseur au centre 55, profondeur des cannelures 4; il a l'aspect de nos haches girondines à bords équarris, mais je ne crois pas qu'on ait encore signalé ce genre de hache à sillon latéraux. L'étiquette du musée porte : *Hache polie, type remarquable par ses deux cannelures. Environs de Libourne ;* 4° un percuteur sphérique, en silex couvert d'étoilures (sans indication de localité).

Age de bronze, époque morgienne : 1° Une petite hache de bronze à bords droits, longueur 144^{mm}, largeur du tranchant 45, présentant quelques cavités de bulles d'air à la partie supérieure de la lame. L'étiquette porte : *Loc. environs de Libourne ;*

2° Une hache de bronze, à talons rectangulaires avec anneau latéral : longueur 155^{mm}, largeur du tranchant 35. Étiquette : *Environs de Libourne.*

Epoque Larnaudienne : 1° Une section de lame d'épée très large en bronze, qui porte sur les deux faces cinq filets parallèles gravés en creux de chaque côté de la nervure médiane : longueur 145^{mm}, largeur 50. Étiquette : *Environs de Libourne.*

2° Une herminette en bronze, à douille ronde avec anneau placé entre deux ailerons simulés sur les côtés de l'outil ; cet échantillon, couvert d'une belle patine verte, mesure : longueur 95^{mm}, largeur du tranchant 30 ; diamètre de la douille 20. Étiquette du musée : *Ciseau à douille, environs de Libourne.* (Les herminettes à douille ont toujours l'anneau sur le plat de la lame ; les haches, au contraire, l'ont sur le côté, de façon que l'anneau soit placé parallèlement au manche auquel il devait être lié).

3° Une gouge en bronze à douille circulaire, terminée à la partie supérieure par un bourrelet, fondue dans un moule de deux pièces, comme l'indiquent les bavures. Le tranchant allongé est ébréché à la base. Cet outil, légèrement caréné depuis le bourrelet jusqu'au commencement du tranchant, mesure : longeur 108^{mm}, largeur du tranchant 18, diamètre de la douille 18. *Loc. environs de Libourne.*

Cette collection comprend en outre des armes anciennes et modernes, des monnaies, des minéraux, des fossiles, des mollusques et une belle série d'objets d'ethnographie. Je cite pour mémoire :

1° Un crâne humain momifié, couvert en partie d'un enduit noir, portant sur la face des dessins en marquetterie faits avec des petits morceaux de nacre découpés en Z, dentés vers le haut et encadrés de rouge. Une perruque couvre la région postérieure du crâne.

Ce spécimen sans étiquette présente un grand air de famille avec les crânes couverts de dessins, remarquables comme conception et exécution, ornementés par les Dayaks de Bornéo.

2° Un très curieux harpon des Eskimos, terminé par une pointe plate en os à deux barbelures d'un seul côté, percée à la base d'un trou dans lequel passe une corde qui lie la pointe à la hampe ; cet échantillon présente une très grande analogie avec les harpons plats en bois de cerfs des stations préhistoriques des Pyrénées. Étiquette : *Harpon barbelé en os, avec son flotteur, pays des Esquimaux. Très rare.*

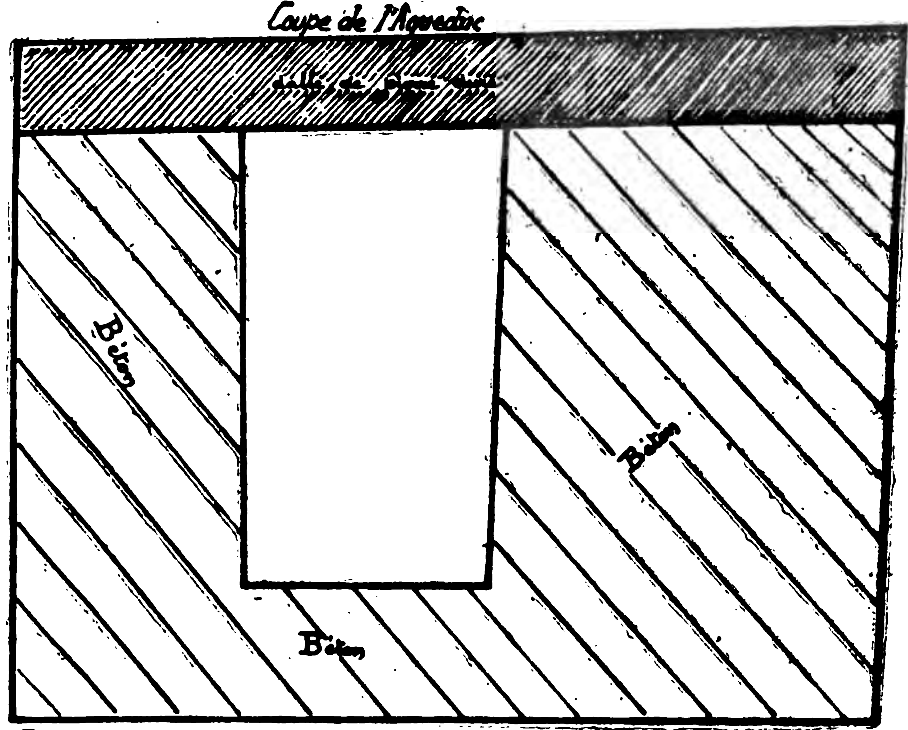
En terminant, j'engage vivement mes collègues à visiter l'intéressant musée Pérès à Libourne.

NOTE

SUR LA DÉCOUVERTE DE L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE LA PLACE SAINTE-EULALIE A BORDEAUX

C'est en creusant les fondations de la nouvelle façade de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux, sur le côté ouest de la place du même nom, qu'on a rencontré, dans les premiers jours du mois d'août 1900, à deux mètres en contre-bas du sol actuel, le sommet d'un aqueduc gallo-romain en parfait état de conservation, coupant la place

du sud au nord. Le radier de ce canal est établi à trois mètres de profondeur sur le sol naturel, composé à cet endroit d'un amas de sable et de cailloux roulés.



Cet aqueduc souterrain, de forme rectangulaire, construit en béton, est recouvert au moyen de dalles en pierres dures, brutes et simplement juxtaposées. Les parois, qui ont du côté ouest 40 centimètres d'épaisseur et du côté est de 50 à 60 centimètres d'épaisseur, sont formées d'un béton très dur composé d'un mélange de chaux grasse, de sable, de petits cailloux, de fragments de briques et de pierres calcaires. L'épaisseur du radier est de 20 centimètres et celle des dalles de recouvre-

ment de 15 centimètres. La surface intérieure sur laquelle coulait l'eau est unie, fortement lissée et d'une grande consistance. La capacité intérieure présente une section dont la hauteur est de 68 centimètres et la largeur dans le haut de 42 centimètres et dans le bas de 38 centimètres. On remarque sur les parois intérieures de la cuvette les concrétions calcaires laissées par le passage de l'eau. Ce canal, qui a une hauteur totale extérieure de un mètre, court, comme nous l'avons dit plus haut, du sud au nord.

Il a été découvert sur une longueur de 8 mètres environ et se prolonge à droite et à gauche de la tranchée sous le sol de la place.

Les dimensions que nous donnons de cet aqueduc ne sont autres que celles déjà indiquées en divers lieux et à diverses époques, lorsqu'on a eu l'occasion d'étudier plusieurs parties de cet aqueduc, qui conduisait du moulin de Vayres, commune de Villenave-d'Ornon, à Bordeaux les eaux nécessaires pour les besoins des habitants de Burdigala, du Ier à la fin du IIIe siècle.

En 1826, une commission nommée par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux se livra à des recherches suivies sur l'aqueduc dont une partie vient d'être actuellement mise à jour et cela à propos d'une découverte semblable faite dans une sablière près du moulin d'Ars (moulin des Arcs), dont le nom indique suffisamment que, dans les temps anciens, l'aqueduc, dont nous nous occupons, franchissait, porté sur des arcades, la petite vallée au fond de laquelle coule le ruisseau l'Eau-Blanche.

Voici les données fournies par la commission sur cet aqueduc en 1826 :

Après avoir indiqué la composition du béton qui est semblable au nôtre, le rapporteur donne les dimensions suivantes :

1° Epaisseur des parois, 30 et 32 centimètres;

2° Epaisseur du recouvrement, 16 centimètres;

3° Largeur de l'ouverture, 38 centimètres;

4° Hauteur de la surface du radier à la voûte, 65 centimètres;

5° Elévation du radier au-dessus de l'étiage de la Garonne dans la partie prise à la sablière Cazenave, 14m56.

En avril 1866, fut découvert, rue des Sablières, quartier Saint-Nicolas, propriété de M. Garres jeune, un fragment d'aqueduc gallo-romain. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Sansas, l'auteur de la note :

« Le radier du canal est établi à 13m72 au-dessus de
» l'étiage de la Garonne. Le fond et les parois de la
» construction sont composés de béton dans lequel se
» trouvent noyés de petits fragments de calcaire dur et
» de briques. La couverture est formée de dalles en
» pierre dure brutes et simplement juxtaposées ».

Voici les dimensions de l'aqueduc :

« Epaisseur du radier, de 18 à 20 centimètres;

» Epaisseur des parois, 30 centimètres dans le haut, 33 et 35 centimètres dans le bas;

» Epaisseur des dalles de recouvrement, 12 à 15 centimètres.

» Largeur de l'ouverture :

» Dans le haut, 43 centimètres;

» Dans le bas, 39 centimètres.

» Hauteur de la surface du radier à la voûte, 69 centimètres ».

Comme on le voit, la composition et les dimensions de l'aqueduc que nous venons de découvrir place Sainte-Eulalie ne sont autres que celles déjà constatées en divers lieux et à diverses époques et nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que c'est la continua-

tion de celui rencontré au moulin d'Ars et rue des Sablières, propriété Garres jeune.

Nous nous étendrons plus longuement sur cette intéressante découverte lorsque les fouilles nécessitées par la construction auront permis de découvrir cet aqueduc sur une plus longue étendue, les fouilles devant porter sur une longueur de 22 à 24 mètres.

C. DE MENSIGNAC.

BORDEAUX ET L'ART PUBLIC

A L'EXPOSITION INTERNATIONALE ORGANISÉE PAR LA VILLE DE PARIS EN 1900

A l'occasion du deuxième Congrès international d'art public, qui devait se tenir dans le courant de l'année 1900, la ville de Paris, afin de joindre l'exemple au précepte et de faire mieux sentir les tendances et le but de ce Congrès, décida qu'une exposition spéciale d'Art public serait organisée, et elle invita les principales villes de France et d'Europe à lui prêter leur concours.

La ville de Bordeaux, amicalement sollicitée par le Comité organisateur, dont faisaient partie MM. Ch. Normand et Marius Vachon, membres honoraires de notre Société, voulut bien donner son adhésion et, par un choix des plus flatteurs, elle chargea la Société archéologique de rechercher et de réunir les éléments d'une participation digne à la fois des Bordelais et des Parisiens.

Une commission prise dans le sein de la Société se

mit aussitôt à l'œuvre et, grâce au crédit libéralement voté par le Conseil municipal sur la proposition de l'adjoint délégué à la division des Beaux-Arts, on réussit, en temps voulu, à former un ensemble de documents — photographies et gravures — intéressants et variés, susceptibles de donner une idée à peu près complète de nos richesses architecturales.

Nous retrouverons, un peu plus tard, l'envoi de la ville de Bordeaux, au cours de notre promenade à travers cette exposition, qui fut inaugurée le 7 août 1900 par le président du Conseil municipal entouré de nombreuses notabilités et des délégués au Congrès.

A tout seigneur tout honneur! La ville de Paris occupait, à elle seule, trois grandes salles, sur les murs desquelles s'étalaient : estampes rares, belles gravures, plans curieux, dessins et lavis doublement précieux comme documents et comme œuvres d'art; tout cela se rapportant à des monuments disparus, ou encore debout mais transformés et défigurés.

Le « clou » de cette collection remarquable consistait en de superbes maquettes, vrais chefs-d'œuvre de l'art du décorateur et absolument « illusionnantes »! Elles étaient signées Carpezat, Chapron Jusseaume et Lemeunier — des maîtres en leur genre — et représentaient la place des Victoires telle qu'elle était en 1700 et telle qu'elle existe aujourd'hui; La Pointe de la Cité, sous deux aspects; la Place de l'Hôtel de Ville, vers 1600, sous le règne d'Henri IV, et en 1900.

Les salles de l'aile gauche avaient été affectées aux envois des villes de France et de l'étranger. En tête, il convient de placer l'exposition de Rouen, très importante, très remarquable et, surtout, supérieurement classée; qu'on en juge par ce sommaire : L'Église — le Palais — l'Hôtel de Ville — l'École — la Caserne —

la Rue — la Maison — la Fontaine — l'Éclairage; et tout cela présenté, mis sous les yeux et démontré par de nombreuses et superbes épreuves photographiques, dont quelques-unes ont 1^{m}80 de hauteur! Et tout cela renfermé dans une quarantaine de cadres!

La salle rouennaise contenait en outre : des vitrines remplies de documents et pièces rares et deux maquettes, habile reconstitution de vieilles fontaines monumentales.

Plus modeste, mais non moins instructive et remarquée dans son ensemble, venait au second rang l'exposition de la ville de Bordeaux.

Elle comprenait six grands cadres de photographies commandées ou choisies par la Société archéologique et disposées suivant une sorte de classification qui diffère sensiblement de celle si parfaite de la ville de Rouen. Ainsi le cadre n° 1 comprenait diverses vues du temple gallo-romain connu sous le nom des Piliers de Tutelle et, à leur suite, plusieurs vues du Grand-Théâtre, qui a, pour ainsi dire, succédé à ce premier monument. On y voyait aussi les allées de Tourny, l'hémicycle des Quinconces et la colonne érigée à la mémoire des Girondins.

Les autres cadres montraient (2 et 3) les restes du Palais-Gallien, les monuments du moyen-âge tels que les tours de l'ancien Hôtel de Ville (la grosse cloche), la porte de Cailhau, les églises et édifices religieux.

Dans les cadres 4 et 5 avaient trouvé place certaines constructions civiles, des types d'habitations des époques Louis XV et Louis XVI, des maisons modernes, etc., etc. ; enfin le cadre n° 6 mettait en regard des anciennes rues « Poitevine », « du Peugue » et « du Mû », la vue perspective du cours d'Alsace-et-Lorraine, ainsi que divers plans et projets de grandes voies.

Ce qui ajoutait plus particulièrement à l'intérêt offert par l'envoi de la ville de Bordeaux et attirait tous les regards, c'était la grande et belle frise panoramique où la façade monumentale de nos quais se déroulait harmonieusement depuis la Porte de la Monnaie jusqu'à la place Richelieu.

Cette page décorative, dont il convient de féliciter chaudement les auteurs, MM. Artus et Lauriol, a été fort appréciée tant par les visiteurs qui déjà connaissaient notre ville que par ceux auxquels Bordeaux et son beau fleuve sont encore étrangers.

Les envois de quelques autres villes étaient peu importants ; l'Art public lyonnais n'était représenté que par des plans, des dessins d'architecture et les albums de Chenavard.

Parmi les villes étrangères qui avaient répondu à l'appel de Paris et dont les envois garnissaient les autres salles, il nous faut citer : Trèves, Utrecht, Haarlem, Amsterdam et la petite cité italienne de San Giminiano.

On se demandait pourquoi la Belgique, ce berceau de l'Art public, s'était abstenue et pourquoi Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges et Ypres n'avaient pas exhibé les merveilleux monuments religieux et civils qui sont leur orgueil et leur gloire.

En résumé, cette première exposition d'Art public, évidemment incomplète comme le sont toutes les tentatives de ce genre, a constitué, malgré la courte durée, malgré aussi la redoutable concurrence que lui faisait la colossale et absorbante Exposition universelle, une manifestation utile et des plus instructives, appelée à donner, un jour prochain, de fructueux résultats.

La ville de Bordeaux doit se féliciter d'y avoir pris une part extrêmement honorable : quant à la Société

Archéologique « qui fut à la peine », il est juste de lui attribuer un peu du succès obtenu.

P. Fourché,

Délégué de la Ville et de la Société archéologique au Congrès international d'art public.

LE MOBILIER D'UNE FAMILLE PARLEMENTAIRE

SOUS LOUIS XIV, A BORDEAUX

C'est surtout en Guyenne et particulièrement en Bordelais que les familles parlementaires étaient devenues puissantes. Arrivées des pays voisins sur un sol qui, pendant plus de trois siècles, avait été seulement le témoin des longues luttes avec l'Angleterre, elles avaient su aussitôt, grâce à ces louables ambitions qui sont le propre des nouvelles couches, elles avaient su, disons-nous, exploiter ces terrains restés incultes, mais fertiles.

Leur fortune, qui se transmettait avec leurs charges, s'accrut rapidement; leurs possessions s'étendirent dans la ville et dans la campagne; ils firent élever de somptueux hôtels et d'élégantes habitations.

Mais là ne se bornait pas le luxe de ces magistrats du xvie et du xviie siècle. Aimant les lettres et les arts, ils saluèrent les premiers l'aurore de la renaissance et y trouvèrent ces délicatesses du goût qui devait présider à la construction de leurs résidences et en embellir les appartements; ils purent les orner de ces meubles travaillés avec tant de soin, qui font encore l'objet de notre admiration, et couvrir leurs froides murailles de

ces belles tapisseries qui ont conservé tout l'éclat de leur ton.

La famille Daffis, celle à qui appartenait le mobilier dont nous donnons la description, fut une des plus considérables du parlement de Guyenne pendant près d'un siècle. Lorsque Guillaume Daffis fut appelé à la première présidence, à Bordeaux, le 19 octobre 1585, il était déjà président à mortier à Toulouse, sa ville natale. Fils de Jean Daffis, premier président au Parlement de cette ville, petit-fils de Pierre Daffis, régent de l'Université de Toulouse, frère de Jacques Daffis, avocat général, beau-frère du célèbre président Duranti (1), Guillaume arrivait, dans la capitale de la Guyenne, non seulement précédé d'une excellente réputation de jurisconsulte, mais encore tout empreint de ces idées artistiques et raffinées qu'il avait puisées dans cet illustre entourage.

L'union qu'il avait contractée avec Lucrèce Desplats, fille d'un riche bourgeois de Toulouse, qu'une correspondance entre les deux époux nous fait connaître comme une ménagère accomplie, put l'aider à augmenter ses biens et à faire l'acquisition d'un mobilier important.

Des titres de famille déposés à la Bibliothèque municipale de Bordeaux nous initient à la vie privée de ce couple (2) et nous font assister à divers achats qu'ils firent au commencement du XVIIe siècle. C'est à ce moment-là que plusieurs tapisseries flamandes firent l'ornement de leur hôtel.

Guillaume Daffis demeura le chef de la magistrature

---

(1) Jacques Daffis et Duranti furent massacrés à Toulouse, le 10 février 1589, lors des troubles religieux.

(2) V. Manuscrits : Fonds Ithier.

bordelaise pendant vingt-cinq ans; « il passait pour le » premier homme de son siècle en savoir et en » affaire » (1). Les désordres de son fils Bernard, prieur de Brives (2), le mariage que ce dernier avait secrètement contracté avec une aventurière (3), après avoir prononcé ses premiers vœux, le procès scandaleux qui s'ensuivit, abrégèrent les jours du président. Frappé de paralysie, le 18 mars 1610, il rendit le dernier soupir le 4 août de la même année « laissant la » réputation d'un très grand personnage sçavant et » éloquent » (4).

L'inventaire de ses biens fut dressé au mois d'octobre 1612 en présence de ses héritiers : Jean, conseiller du roi et maître des requêtes du palais, le trop fameux Bernard, prieur de Brives, ses fils, Gilles de Geneste, seigneur de Favars, son gendre, et Anne, sa fille.

Jean Daffis, digne successeur de son père, hérita de la plus grande partie du mobilier. Sa première femme, Catherine de Louppes, qu'il avait épousée le 16 mai 1602, était un des plus beaux partis du pays; elle lui apporta des biens considérables et la baronnie de Langoiran (5). Devenu veuf, le 5 décembre 1605, il

---

(1) Cruzeau, *Chronique bordelaise*, II, p. 84.

(2) Il fut plus tard nommé évêque de Lombez et sacré à Bordeaux par le cardinal de Sourdis, le 1er juin 1614.

(3) Ce mariage fut annulé dans la suite, mais une fille naquit de cette union; elle épousa un Grailly.

(4) Gauffreteau, I, p. 291. Le corps du président fut gardé dans l'église d'Eutrope; ses obsèques n'eurent lieu que le 6 novembre 1610 (Cruzeau, II, p. 92). Lucrèce Desplats était morte dans son château de Goudourville en septembre 1605 « de colique passion », et fut enterrée aux Recollets le 5 décembre 1605.

(5) De ce premier mariage il avait eu : 1° Guillaume, baron de Langoiran, président à mortier, mort en septembre 1653, marié le 20 septembre 1623 à Marie de Bordes, qui mourut le 1er décembre 1691; la terre de Langoiran passa à Jean de Jumilhac, chevalier, marquis de Jumilhac;

épousa, le 14 août 1621, la riche Anne de Massiot qui possédait la baronnie de Longueville, en Agenais.

Jean Daffis mourut le 24 décembre 1637, après avoir été un instant premier président au parlement de Navarre et après avoir plusieurs fois tenu le même emploi au Parlement de Bordeaux, sans en être officiellement pourvu. C'était un magistrat d'un grand mérite, s'accordent à dire les chroniques du temps (1). Sa femme, Anne de Massiot, mourut vingt et un ans après, en 1658, dans son hôtel de la rue Porte-Dijeaux.

C'est là que nous allons y trouver la description d'une partie de son mobilier, suivant l'inventaire qui fut fait après son décès, en présence du président, Le Comte de La Tresne, veuf de Catherine Daffis (2), et en présence d'Anne Daffis (3), sœur de cette dernière, épouse du président de Pichon, toutes deux filles de Jean et d'Anne de Massiot.

Nous en devons la communication à la bienveillante obligeance de M. le baron de Pichon-Longueville, arrière-petit-fils du président Daffis :

Un placard d'argent vermeil doré et un vase d'argent aussi doré avec son chapiteau ; deux bassins d'argent rond, le bord et le milieu d'or; quatre petits bassins potages dont l'un est marqué des armes de la dite

---

2° Jean, évêque de Lombez, en 1623, après la mort de son oncle Bernard. Il fut sacré à Bordeaux dans l'église des Jésuites.

(1) « Il a esté grandement bien faict en sa charge et l'a dignement administrée; prononçoit sans hesiter... Bourdeaux n'a que de l'honneur qu'un tel et si digne personnage aye receu naissance dans son sein ».

(2) Mariée à François-Artus Le Comte de La Tresne, le 13 mars 1637, dont postérité.

(3) Anne Daffis épousa en premières noces, le 12 mars 1642, Gabriel Jaubert de Saint-Gelais, dont une fille qui épousa le comte de Talleyrand-Périgord; et en deuxièmes noces, le 8 septembre 1646, Bernard de Pichon, un des magistrats les plus estimés du XVIIe siècle.

feue dame et seigneur président et les autres non marqués ; sept salières d'argent dont les quatre sont dorées ; une bouette à dragées avec sa couverture et une cuillère d'argent dedans ; deux escuelles dont les oreilles sont dorées ; trois vinaigrettes ; deux petits vases d'argent doré ; un rachaud d'argent ; un bassinoir d'argent avec sa couverture ; deux bouteilles d'argent avec leurs chaînes ; un sucrier d'argent ; un petit bassin et deux burettes pour la ch (*déchiré*) ; une coupe d'argent ; trois douzaines d'assiettes d'argent ; une demye douzaine de cuillères d'argent ; neuf fourchettes d'argent, six grandes et trois petites ; un crucifix d'argent ; une gardalle ; un panier d'argent percé à jour.

Ce fait, auroit esté procédé à l'inventaire de la vaisselle d'argent que la gouvernante avait à sa charge et qu'elle a représenté, consistant en :

Deux douzaines d'assiettes d'argent ; deux esguières ; un coquemard d'argent ; quatre chandelliers d'argent, les deux à flambeau grand et les deux autres petits ; deux bassins en ovalle, une salière, une escuelle, un réchaud, une douzaine de cuillères, un crachoir d'argent, cinq fourchettes, un vinaigrier, un bugeoir, un taste vin et une gondolle à boire.

Ce fait, ayant fait ouverture d'un cabinet (1), se seroit trouvé les papiers qui s'ensuivent :

Un livre de raison écrit tout de la main de ladite feue dame présidente, contenant 188 feuillets... ; un autre livre de raison contenant 184 feuillets...

Un autre livre neuf n'y ayant que deux feuillets et un cart de feuillet d'écrit de la main de ladite feue dame...

---

(1) Il y avait dans l'hôtel 17 coffres ou cabinets.

Un mémoire écrit de la main de ladite deffunte dame intitulé : *Pour servir d'instruction de l'estat où sont les affaires de ma maison depuis may 1645*...

Un autre mémoire écrit de la main de ladite deffunte dame... daté de juillet 1638.

Un autre mémoire écrit de la main de ladite dame, contenant l'inventaire des meubles que ladite dame avoit en juin 1639.

Et ce fait, le seigneur président La Tresne et ladite dame Daffis ont de leur bon gré et vollonté partagé présentement entre eux la susdite vaisselle d'argent... si bien que la part de chascun desdits seigneur et dame après avoir esté pezées par des maistres orphèvres s'est trouvée estre du poids de 122 marqs 7 onces qui revient à raison de 27 livres le marq, à quoy lesdits maistres orphèvres l'ont estime pour chascun à la somme de 3.317 l. 12 s. 6 d... comme aussy ont lesdits seigneur president Latresne et dame Daffis partagé entre eux l'or et l'argent quy s'est trouvé dans ladite maison cy dessus inventorisé à la réserve de 3.000 l. qui ont esté laissées ez mains de lad. dame pour subvenir au payement des frais funeraux...

Et advenant le neufiesme dudit mois d'avril... serions entrés dans le susdit cabinet où se seroit trouvé un petit cabinet de bois de noyer, fermant à une serrure double, de sattin verd dans lequel ne s'est trouvé que quelque fiolle d'eau, plus un grand armoire à quatre portes double d'estoffe verte dans lequel s'est trouvé sçavoir : deux contre pointes picquées de levant (?) l'une d'estoffe rouge de soye l'autre de toille blanche; un lict (1) blanq de taffetas a pentes de resoir et pentes

(1) L'inventaire comprend 17 lits.

en broderie d'or et de soye concistant en quatorze pièces et quatre pommes garnies de passement d'or; deux rideaux de carrosses tant grands que petits de damas rouge, figuré en nombre de 18 pièces; un autre lict de taffetas dont les trois pantes sont de drap et broderie avec la frange de soye verthe et rouge et les rideaux de taffetas en nombre de cinq et les quenouilles et le ciel du lict et docier de taffetas vert changeant.

Six chaires à l'éguille garnies de frange de soye.

La garniture de 6 plians de taffetas de Bruges (?) vert garnies de frange de soye.

Une contre pointe de taffetas changeant.

Un petit bahut dans lequel s'est trouvé quantité de livres et deux tableaux l'un d'iceux rompu.

Un petit cabinet de bois de chesne.

Deux toilettes, l'une de velours bleu doublé d'un taffetas rouge avec des passements d'argent, l'autre aussy de velours bleu, avec une frange de soye doublée de taffetas.

Deux toailloles, l'une d'icelles rompues.

La garniture d'un lict de raze rouge et jaune en 13 pièces.....

Une pièce de satin noir à fleurs contenant douze.....

Un damier garny de 24 dames.

Vingt-six eschevos de Bonuie (?) et 13 eschevos de brin (1).

Vingt-cinq eschevos de filles de brin.

Cinquante-une queue de fillasse.

Ce fait, serions entrés dans une petite chambre joignant et, dans laquelle ladite dame est décédée ou se

---

(1) On désignait ainsi une petite partie d'herbe servant à former le faisceau des écheveaux.

serait trouvé six pièces de tapisseries de pheletin (1), fort vieilles usées.

Un petit paire de chenets de letton jaune.

Une table de sappin couverte d'un tappis vert avec sa frange verthe et un tapis de cuir au-dessus.

Un chaslit de bois de noyer garny de paillasse, de coitte et traversier remplis de plume, deux matelas, une contre pointe blanche, une couverture et sa garniture de raze verthe.

Une douzaine de cheres de moquette, six d'icelles à bras et les autres sans bras.

Un tableau représantant le roy Henry le Grand.

Dicelle serions entrés dans une autre chambre joignant visant sur la basse-cour ou se seroit trouvé sept pièces de tapisserie de Flandre à grands personnages.

Quatre grandes chaires à bras de tapisserie à fonds blanc; six placets de semblable tapisserie.

Un chaslit de bois de noyer garny.

Un paravant vert en huit plians.

Un autre chaslit de bois de noyer garny... avec sa garniture en hourse (?) en cinq pièces et son traversier, fonds du lict, le tout de ligature couleur d'orange avec sa frange bleue et orangée.

Autre petite table de Flandre qui se plie et un tapis bleu de drap fort uzé.

Un petit cabinet d'Alemagne à tiroirs dans lequel s'est trouvé des papiers.

Un autre cabinet de bois de sappin.

---

(1) Felletin, chef-lieu de canton à onze kilomètres d'Aubusson, où se fabriquaient des tapisseries renommées depuis le XVIe siècle. Cette ville fut, jusqu'au commencement de ce siècle, la rivale d'Aubusson; ses manufactures l'emportèrent souvent sur celles de cette dernière : le genre de fabrication était le même, on les distinguait seulement par la bordure.

Et d'icelle serions entrés dans la chappelle de ladite maison qui est a côté de ladite chambre où se seroit trouvé quatre grands tableaux, un représentant Saint-Jérôme à corniche dorée, autre Saint-François, autre Notre-Dame, et l'autre un crucifix.

Sur l'autre un crucifix d'yvoire, deux tableaux sans corniche et quinze petits tableaux sur cuivre avec leur corniche.

Un devant d'autel de taffetas rouge avec passement d'argent et la nappe de toile, au-dessus dudit autel deux chandelliers de bois.

Quatre vazes de terre de fayance, deux grands et deux petits.

Un livre de la vie des Saints.

Deux tables a mettre des papiers.

Un prie-Dieu de bois.

Ce fait, aurions esté conduit dans une grande chambre visant sur le jardin où se seroit trouvé huit pieces de tapisserie dont l'une est petite et plus courte que les autres de Flandre...

.Deux bancs couverts d'escarlatine rouge.

Un petit paire de chenets de feu couverts de cuivre jaune.

Ce fait, serions entrés dans une autre chambre joignant où se seroit trouvé...

Deux bancs couverts de laine à l'éguille.

Un paire de chenets de fer ayant chescun trois pommes de leton.

Une petite chaire couverte de velours à ramage toute rompue.

Une armoire de noyer doublée de satin vert vieux avec sa tirette...

D'icelle serions entrés dans un autre departement quy regarde sur la grande bassecour et dans une chambre où se seroit trouvé huitpièces de tapisserie de verdure.

. . . .

Douze chaires sans bras, un fauteuil, une faxine, deux plians, le tout couvert de velours figurés, garny de frange de soye et couverts encore d'une housse de boucaran bleu.

. . . .

Une paire de landiers de leton jaune.

. . . .

Ce fait serions entrés dans une autre chambre qui est à suite où aurions trouvé un chaslit.

Deux couvertures de Montpellier.

. . . .

Un lit à buffet de bois de noyer dans lequel il y a une paillasse.

Ce fait serions entrés dans une autre chambre visant sur la rue ou se seroit trouvé une petite couchette de noyer garnye de paillasse...

D'icelle serions montés dans une chambre haute d'un departement et estant dans une chambre des domestiques aurions trouvé une table de noyer...

D'icelle serions entrés dans une autre chambre joignant où se seroit trouvé une couchette de bois de noyer.

Un coissin couvert de velours servant à garder les pierreries.

. . . .

Serions à suitte montés aux trois greniers du susdit département dans l'un desquels se seroit trouvé un coffre de bois de noyer dans lequel il y avait une douzaine de plats d'estain marqués des armes de ladite deffunte dame.

. . . .

Une petite bassine à main de cuivre jaune avec une banaste.

. . . .

Un alamby, le dessus de plomb.

Une patissière à quatre pieds.

. . . .

Deux chauderons de cuivre jaune dont l'un a une pièce au milieu.

. . . .

Un grand coffre bahut de Flandre, dans lequel s'est trouvé quinze nappes blanches ouvrées.

Deux autres nappes ouvrées à demy blanches (1).

. . . .

Un autre coffre-marle(?) où s'est trouvé du linge...

En l'autre grenier suivant s'est trouvé un bahut avec un écrit de la main de ladite dame où il y a du linge...

Ce fait, la continuation du present inventaire a esté remise à un autre jour.

Et advenant le douzième dudit mois d'avril 1660 procedant à la continuation dudit inventaire, serions montés audit grenier ou se seroit trouvé trois tapis de Turquie dont l'un est plus grand que les autres deux qu'on dit estre tapis de pied.

---

(1) Suit un inventaire du linge, il y avait en tout 58 douzaines de serviettes de table, 56 nappes fines, 19 nappes de cuisine, 28 tabliers, 150 draps, 16 couvertures.

Huit pièces tapisserie Bruxelles haussées de soye.

Huit pièces de tapisserie de Flandre à chasse.

Encore huit pièces de tapisserie de peletin, à petits personnages.

Une petite tapisserie quy n'est point garnye de toille et qui a dessus deux petits morceaux de toille formant des trous.

Un autre pere de tapisserie fort fumée et fort uzée.

Un lict de velours et de damas garny de passements d'or et d'argent et crespine de mesme et seze pieces et un tapis de mesme, ensemble deux quenouilles de lict, quatre pommes et deux carreaux de velours vert avec un quereau tout autour.

Un lit d'escarlatine rouge en broderie noir et jaune doublé de taffetas jaune concistant en dix pieces, deux quenouilles, neuf cordons de soye avec des houppes et quatre pommes garnyes de mesme.

Un tapis de mesme.

La garniture et six chezes sans bras et huit plians de mesme et un fauteuil le tout d'escarlatte rouge.

Serions a suitte entrés dans un autre grenier vizant sur la rue dans lequel s'est trouvé quatre pieces de tapisserie a fonds blanq avec les armes de M. le président Daffis et de ladite deffunte dame, de trois aunes de long chescun.

Un long bahut à petite bande de fer dans lequel s'est trouvé quatre paires de linceuls de toille de Paris de deux toilles chascun.

Et advenant le treizième jour dudit mois d'april..... et môntés au susdit grenier où estant auroit esté fait ouverture d'un petit bahut rond à diverses petites bandes de fer dans lequel s'est trouvé : dix nappes

ouvrées à la petite penne de lin de Bayonne dont il y a deux fortes grandes et fines; deux nappes à l'ouvrage de Damas, l'une fort grande et fine; une nappe damazées de Flandre fort fine, grande; trois petites nappes damazées de Flandre les deux frangées ; deux douzaines et sept serviettes de Flandre damazée fine ; deux douzaines de serviettes de lin de Bayonne fine à la petite penne; trois douzaines moins deux serviettes de lin de Bayonne en damas fine ; une douzaine de serviettes de lin de Bayonne fines neuves; deux tabliers de Flandre damazées.....

Un grand bahut rond dans lequel s'est trouvé vingt-huit paires de linceul ainsy qu'ils sont désignés par le mémoire qui s'est trouvé dans ledit coffre écrit de la main de ladite deffunte dame.

Un autre grand bahut dans lequel s'est trouvé dix nappes, un tablier et trente douzaines et quatre serviettes.....

Un autre petit bahut rond où se seroit trouvé deux liets de raze en descoupure concistant en trente-trois pieds y compris quatre quenouillères.....

Un pavillon consistant en deux pièces de toille.....

Ce fait serions montés au pavillon de ladite maison dans une chambre où aurions trouvé cinq pentes de tapisserie de Phelesin.....

Un coffre de bois de noyer à l'antique lequel on n'a peu ouvrir quand à présent et ce qui se trouvera dedans sera cy-après un autre jour inventorizé.

D'icelle serions dessendus dans une salle basse où se serait trouvé : trois tapis de Turquie, l'un est fonds blanq et petit et l'un des autres aussy fort petit; deux grands tapis à l'aiguille dont l'un est rehaussé un peu

de soye et tous deux de frange de soye; une couverture de lict de camp de moquette; ..... la garniture dessus et douze chaires et six pliants à l'éguille à frange de laine.....

Et advenant le quatorzième dudit mois d'avril.....; dans la chambre de dispense se seroit trouvé : quatre pièces de tapisserie de Felesin, outre un autre que ladite dame a déclaré avoir devers elle....; deux coute-liers dans lesquels il y a onzes couteaux; deux douzaines de plats de mesme grandeur aux armes de ladite deffunte dame; onze plats neufs petits marqués au-dessoubs du bord des armes au cachet de ladite dame; deux douzaines d'assiettes petites; deux cruches d'es-tain; une escuelle; une sallière; une esguière; six pinces sçavoir : un carton, demy-pot feuillette, demy-pot, grosse cannette, cannette de quatre et cannette de six; sept chandelliers de leton, deux d'iceux rompus; deux cuillères et trois escumoires; un passoir de cuivre jaune; quatre poellons, deux moyens et deux petits; une autre cuillère; un autre poellon, le tout vieux; trois bassines, une moyenne et les autres deux petites; une plus petite bassine à faire confiture; deux grils; trois lèche-frittes; une marmitte avec la couverure; un pot de métail; un autre pot de fer; deux tourtières; deux chauderons.....; deux broches de fer; un pot de chambre; six couvertures de pots, cinq de cuivre jaune, l'autre de fer; un mortier de marbre; une couppe; une bassine de cuivre jaune; un bassinoir; deux tim-bres.....; deux placards.

Ce fait serions descendus dans la cave où se seroit trouvé neuf barriques et deux tiers de vin.

D'icelle serions entrés dans un petit chay qui vise

sur la petite basse-cour où s'est trouvé un charnier et dans iceluy onze cartiers de lard grands et petits; ..... un moulle de fer à faire des grauffes; un balatte servant a mettre farine; un trépied de feu;

S'est trouvé dans la cuisine une paire de chenets petits de fer; deux astiens.....

Serions entrés dans une petite dispense où s'est trouvé deux thonneaux ou environ de buche de feu.....

Et estant retournés dans une petite chambre qui vize sur la petite basse-cour auroit esté fait ouverture d'un petit bahut rond qui a été inventhorizé.

Cy-dessus dans ladite chambre où se seroit trouvé : six paires de linceuls outre trois autres paires quy ont esté baillées à la lessive.

Ce fait serions montés au grenier et ayant fait ouvrir par un serrurier le coffre..... se seroit trouvé deux bassines de cuivre jaune, l'une moyenne et l'autre petite; deux marmites de cuivre jaune avec leur couverture; deux bassinoirs, l'un neuf et l'autre vieux; un poellon à trois pieds; huit cuillères; un escumoir; un petit vase de cuivre avec une fleur de lis servant à verser de l'eau; .....

Plus s'est trouvé un carrosse garny de gris couppé et deux chevaux avec deux paires de harnois et deux paires de bride.....

Et advenant le dix-neufiesme du mois d'avril..... auroit esté déclaré n'y avoir rien à inventorizer que les papiers.....

Parmi les nombreux papiers qui furent inventoriés et dont nous avons négligé la froide nomenclature, il est fait mention d'un mémoire écrit de la main de la présidente Daffis où, après avoir dressé un état de sa propre fortune et de celle de son mari, elle ajoute :

« J'avois destiné mon enseigne de diamans à feue ma » chère fille : puisque Dieu me l'a ostée je la donne à » sa fille Ollive Le Conte et prie Monsieur son père luy » donner les perles que je donnerez à sa mère avec le » miroir.

» Et pour mes pendans de diamans et perles rondes » et barroques, chaisnons d'or et autres gentilesses qui » sont au coffre de fer, je veux que ma fille de Pichon » aye le tout et pour l'entretien que je fais de ma petite » fille de Boursac, je la donne à ma fille sa mère si elle » le veut faire payer ou luy donner comme il luy plaira.

» Les perles rondes qui appartiennent à ma fille de » Pichon, au nombre de trente-une qui ont cousté » 8.000 livres que Monsieur son mary lui reconnaisse » autrement ne les porte pas chez luy ; il y a de petits » ravetz céans que je voudrois qu'on les conservat, » M. le Président de la Tresne et ma fille y adviseront, » de quoy je les prie... »

L'année suivante le président de Pichon fit une reconnaissance à sa femme, Anne Daffis, des biens qu'elle lui avait apportés. Son lot de bijoux se composait de « deux chaînes d'or, un pair de pendans d'oreilhe, faict » en triangle avec des perles, un reliquaire de cristal » bordé d'or avec un chapelet de perles menues plus » sept tours de petites perles rondes, l'un desquels est » aussi grand que les deux autres, autre tour de petites » perles barroques, deux reliquaires de cristal bordés » d'or et un petit agnus d'or, sept bagues d'or, deux » petites, croix de diamans, une médaille, une pierre » enchassée d'or, un fer d'aguilles d'or et un petit » agnus d'argent..... ».

En dehors de cette énumération de bijoux à laquelle on n'avait pas donné d'estimation, la part des tapisseries, tapis de Turquie, lits et coittes, échue à Mme de

Pichon, s'élevait à la somme de 4.022 livres (1), celle du linge et « tour de lict » à 1.212 livres ; les coffres à 89 livres, la batterie de cuisine, vaisselle et autres meubles sans importance à 218 livres 3 sols ; l'argenterie à 3.423 livres 10 sols 6 deniers, ce qui faisait un total de 8.965 livres 3 sols 6 deniers, soit environ 18.000 livres pour le mobilier seul de l'hôtel de la rue Porte-Dijeaux, sans comprendre les bijoux (2).

Avec la présidente Daffis s'éteignait cette ancienne famille qui pendant plus d'un siècle illustra les parlements de Toulouse et de Bordeaux, mais dont la gloire fut un moment ternie par deux de ses membres, l'un par les désordres de sa vie privée, l'autre, par le rôle ambigu qu'il joua pendant les troubles de la Fronde, sévèrement apprécié par les chroniques du temps ; nous avons nommé Bernard Daffis, évêque de Lombez, fils du premier président et Guillaume Daffis, président au parlement, mort en 1653, son petit-fils.

P. Meller.

---

(1) Pour terminer un différend, il lui fut adjugé en plus « deux tantes de tapisserie de haute lisse qui ont esté achaptées en Hollande et rendus icy pour la somme de deux mil quatre cens livres ».

(2) Le mobilier échu à la présidente de Pichon fut vendu aux enchères, le 28 juillet 1707 et jours suivants, dans l'hôtel Pichon, cours de l'Intendance, devenu depuis l'hôtel Richelieu. Une « tanture de tapicerie de damas Coffort » fut adjugée 100 livres ; une « tanture de tapicerie de Flandre, représentant l'istoire d'Alexandre », 520 livres ; une « tanture de tapicerie de damas de Venise », 525 livres ; une tenture représentant le sacrifice d'Abraham, 192 livres ; deux garnitures de lit de damas et une courte pointe de « broucatelle fort taché », 200 livres ; une tapisserie représentant « une petite chasse », 300 livres ; une tenture de tapisserie de Perse de 24 à 25 aunes, 735 livres ; une autre tapisserie de 16 à 17 aunes, représentant une petite chasse, 450 livres ; une tapisserie à feuillage renversé, 198 livres ; un grand tapis de Turquie 114 livres : une tapisserie contenant 10 pièces de pots de fleur avec un miroir, 402 livres. Le total des tapisseries s'élevait à 3.524 livres.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

12 janvier 1900. — M. E. Durègne remet pour l'*Album archéologique,* en préparation, une série de vues : Maison gothique ; moulin fortifié à Bazas ; l'Eglise romane de Haux.

M. Coudol présente un couteau et une fourchette du XVIII[e] siècle. Les manches, en ivoire sculpté, sont fort beaux et représentent l'*Eté* et l'*Hiver.*

M. Daleau donne lecture d'une note ethnographique (V. aux *Communications diverses.*

9 février 1900. — M. Coudol montre une hache lacustre provenant de Lucerne, et de très intéressants pistolets du XVIII[e] siècle, ornés de belles ciselures. Ils portent la marque « Chatamer, Rions ».

M. de Mensignac signale la découverte de murs gallo-romains sur l'emplacement compris entre la rue Sainte-Catherine et la rue du Cancera. Il tiendra la Société au courant des nouvelles découvertes qui pourraient être faites au même endroit.

9 mars 1900. — M. Coudol présente deux poudriers allemands du XVI[e] siècle.

M. de Mensignac communique un dessin de M. Corbineau, instituteur à Lussac, représentant une mosaïque gallo-romaine, qu'il vient de découvrir au *Clos-Lussac.*

M. Daleau annonce que la Municipalité de Plassac va faire mettre à jour la mosaïque découverte en 1883, et prendre quelques dispositions particulières pour la conserver. Cette mosaïque a été signalée dans le t. IX de nos Actes, p. 66.

M. Daleau présente un cachet du XVIIe siècle, à trois faces, trouvé dans les environs de Bourg-sur-Gironde. Ce cachet a dû appartenir à une confrérie religieuse.

MM. Feret et Fourché font part à l'Assemblée d'une visite qu'ils ont faite à Saintes, ville très intéressante par les ruines de monuments antiques. Ils pensent que la prochaine excursion de la Société devrait se faire à Saintes.

12 mai 1900. — M. de Mensignac montre une anse de vase, une anse de coffret et une clé. Tous objets romains, en bronze, provenant de Naples et offerts au Musée des antiques de Bordeaux par notre collègue M. de Fayolle.

M. Girault montre : 1° la reproduction d'une ancienne peinture de l'église monolithe de Saint-Emilion ; 2° un cuivre repoussé du XVe siècle.

M. Coudol présente une hache polie, en silex, trouvée dans le département de la Gironde, et un bronze gallo-romain trouvé à Bordeaux, rue Sainte-Catherine.

M. Fourché montre un groupe en bois sculpté provenant des bords du Rhin, et fait espérer une étude sur cette curieuse pièce pour une de nos prochaines séances.

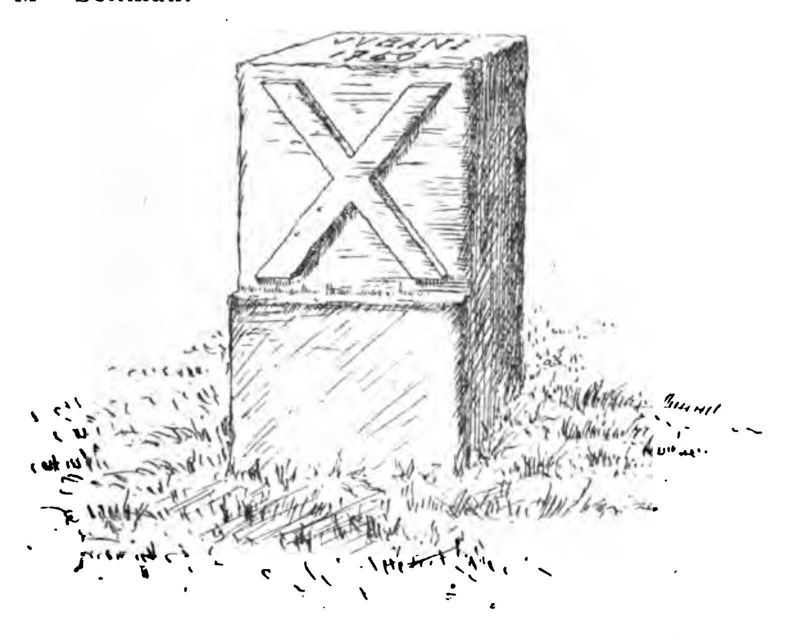
M. Daleau lit une communication qui a pour titre « Une visite au Musée Pérès, de Libourne » (V. aux *Communications*).

M. Bardié signale à la Société les collections préhistoriques de notre collègue M. l'abbé Labrie, curé de Lugasson (Gironde).

8 juin 1900. — M. Feret signale la découverte d'une villa gallo-romaine au Carbon-Blanc, par M. Albert Vandercruyce. Les substructions dont M. Feret donne le plan se trouvent à environ deux mètres au-dessous du sol de la prairie. Les murs découverts ou signalés par des sondages ont dix-huit mètres de long. M. le Président remercie M. Feret de cette très intéressante nouvelle et propose à l'Assemblée d'écrire à M. Vandercruyce pour le féliciter de sa découverte, et l'engager à poursuivre les fouilles (Adopté à l'unanimité).

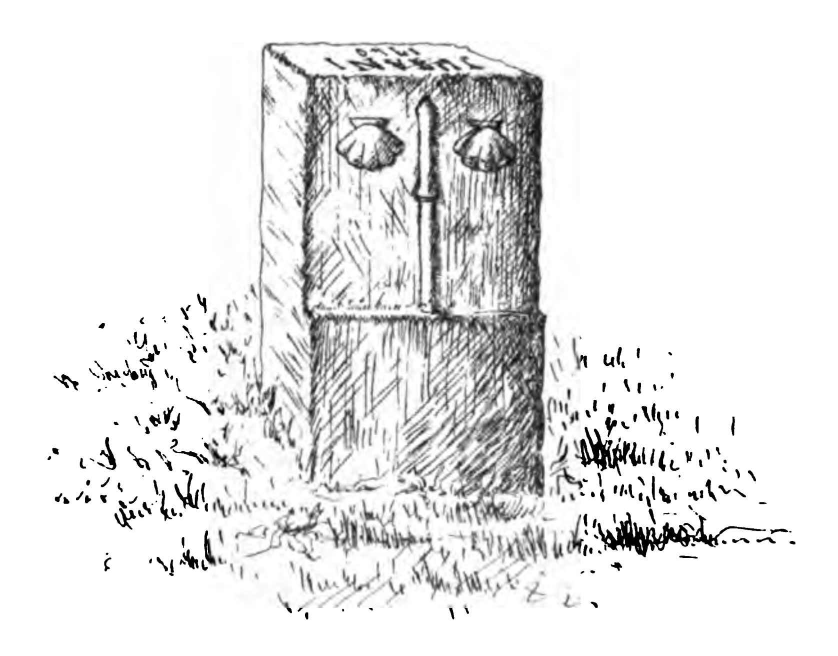
M. Coudol montre une *Miséricorde* du XVI[e] siècle, bien conservée et de forme élégante.

M. Millet présente les deux dessins ci-après, d'une pierre bornale à Cadaujac, dans la propriété de Mme Seliman.



Cette pierre fait la séparation des deux paroisses, Saint-Médard d'Eyrans et Cadaujac; elle porte sur le

côté Cadaujac : une croix de Saint-André en raison de ce que ce lieu fut donné au chapitre de Saint-André de Bordeaux par un duc de Guienne ; ce chapitre en est le curé primitif et le gros décimateur, il y jouit du droit de haute justice, il en est du reste le seigneur foncier et direct ; sur le côté Saint-Médard d'Eyrans : un bourdon et deux coquilles Saint-Jacques.



M. Pierre Meller, au nom de M. de Fayolle, fait à la Société les deux communications suivantes :

1° On connaît sept variétés de jetons qui furent frappés, sous Louis XVI, pour les Jurats de Bordeaux : Une ronde (30 millim.), gravée par Nicolas-Marie Gotteaux ; cinq octogones (34 millim.), gravées par le même artiste ; une octogone (34 millim.), gravée par le célèbre Lorthior. Cette dernière variété est extrêmement rare ; elle n'a jamais été vue à Bordeaux.

2° Médaille de Montmorency :

ANNAS MOMMORANCIVS MILITIAE GALLICAE PRAEF. Buste de profil à gauche du connétable Anne de Montmorency, vêtu à l'antique et tête nue; cheveux courts, moustache et barbe légèrement frisées.

℞ PROVIDENTIA DVCIS FORTISS. AC FAELICISS. La Prévoyance, sous les traits d'une femme ailée, réunissant Bellone à gauche et Amphitrite à droite, avec leurs attributs guerriers et marins. Par leur pose, ces déesses semblent célébrer les exploits du connétable. Sous-inscription à l'exergue.

Diamètre, 51 millimètres.

Médaille, bronze.

Collection de Fayolle (échantillon de l'époque, très rare).

Cette médaille est décrite dans le *Catalogue du Musée monétaire,* p. 6, et dans le *Trésor de numismatique,* part. I, p. 36, pl. XLVI.

M. Piganeau présente une hache en pierre taillée, provenant de Saint-Emilion, ainsi qu'un exemplaire d'un petit livre, de Pierre de Ladime, publié en 1571. Un autre exemplaire du même livre a déjà été signalé par M. Delpit.

M. Piganeau montre deux registres de Saint-Emilion : 1° *Comptes du Trésorier*, commencé en 1479; 2° *Registre paroissial de 1518*. Dans ce dernier registre on trouve la date de la Consécration de l'église, par un évêque de Bethléem, le 24 avril 1542.

13 juillet 1900. — M. Girault montre une lithographie de Balat, artiste bordelais, représentant la statue de Tourny, quelque temps après son érection. On y voit la grille primitive avec des fleurs de lys. Cette lithographie est très artistique.

M. Girault montre aussi le *Plan et Elévation de la terrasse du Jardin-Public de Bordeaux, sur laquelle*

on a projeté de construïre différentes salles pour donner des fêtes publiques au mariage de Mgr le Dauphin et autres princes. Ce plan est des plus curieux. La Société engage M. Girault à rechercher les documents relatifs aux fêtes qui y furent données.

M. de Mensignac présente quelques monnaies romaines de Claude Ier et d'Antonin le Pieux, et une fourchette en bronze à trois branches, provenant des fouilles faites pour les fondations des *Dames de France.*

M. de Mensignac signale la découverte, dans ces fouilles, de nombreuses tuiles à rebords et de grandes amphores romaines. On a recueilli quelques débris de poteries romaines, rouges, noires, grises, etc.; et un certain nombre de vases en terre cuite des XV, XVI et XVIIIe siècles; quelques pieds de verre de la Renaissance, etc.

10 août 1900. — M. R. Dosque présente une vue panoramique de Bordeaux vers 1500.

M. Girault présente un plan de l'emplacement sur lequel devaient être bâtis la caserne Saint-Raphaël et l'hôpital Saint-André. Il présente aussi une vue de la tour de Cordouan (élévation primitive).

M. Edouard Feret raconte une promenade archéoloque qu'il a faite en compagnie de M. P. Meller. Il signale en particulier :

A Montferrand, les châteaux Peyronet et Caillau, XVIIIe siècle; à Ambès, le château Barbe, XVIIIe siècle; à la Menaude, une balustrade du XVIIe siècle; à la Grave, la chapelle templière et l'abbaye de Bonlieu; à Ambarès, les parties romanes de l'Eglise, ainsi que divers châteaux de la commune.

M. Piganeau présente un recueil de portraits-charges

des principaux personnages de la Révocation de l'Edit de Nantes, et un album de Bordeaux vers 1820.

9 novembre 1900. — M. Corbineau, de Lussac, envoie les dessins et la description de poteries samiennes trouvées au lieu de Barra.

14 décembre 1900. — M. Coudol présente une magnifique lampe romaine en terre, trouvée dans les fouilles de la voie des tramways, cours de l'Intendance, en face de la rue Vital-Carles.

M. Daleau informe la Société que, ce matin même, il a signé l'acte d'achat par l'Etat de la grotte de Pair-non-Pair.

M. Bardié annonce que M. l'abbé Labrie continue ses fouilles et fait de nouvelles trouvailles dans la grotte préhistorique, visitée dernièrement par la Société (Excursion du 10 mai).



COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

ANNÉE 1901

Séance de 11 janvier 1901.

Présidence de M. F. Habasque, vice-président.

Présents : MM. F. Habasque, Fourché, A. Bardié, Amtmann, Feret, Daleau, de Saint-Laurent, Paris, de Sarrau, Thomas, Raveau.

Excusés : MM. de Mensignac, Rambié, Meller, de Meurville.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Cartes de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, de M. Cartaillac et de M. Alcide Girault.

Lettre de P. Meller qui adresse un exemplaire de ses *Documents sur l'hôtel de Richelieu.*

Lettres diverses de Sociétés invitées à nommer des délégués pour former le comité provisoire de l'Art public.

Ruines gallo-romaines du Carbon-Blanc. — M. Feret regrette que la Société archéologique n'ait pas visité ces ruines qui lui paraissent fort intéressantes. M. Fourché répond que les fêtes de Noël ont été un obstacle. M. le Président propose de nommer une commission, à laquelle pourra se joindre toute la Société, pour visiter cette découverte et donner un avis sur la subvention à accorder.

M. Raveau tient d'une personne de Périgueux que la tour de Vésone ne sera pas démolie. Le projet d'achat des terrains contigus a été abandonné.

M. Paris, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, propose à la Société de charger un des élèves de l'Ecole de reproduire, chaque année, un des monuments intéressants de la région. La production, quelle qu'elle soit, resterait acquise à la Société et nous récompenserions l'élève par un don en argent. M. Fourché, comme membre de la commission de surveillance de l'Ecole, approuve le projet de M. Paris; mais, comme membre de la Société archéologique, fait des réserves formelles. M. le Président dit que la proposition de M. Paris pourra être étudiée ; mais il faut nécessairement laisser ce soin au Bureau. — Adopté.

Communication de M. Daleau : *La croix de Bichet* (Voir aux *Communications diverses*).

Communication de M. Fourché : Bas relief d'albâtre (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
HABASQUE.

Le Secrétaire général,
RAMBIÉ.

Séance du 8 février 1901.

Présidence de M. Camille de MENSIGNAC, président.

Présents : MM. de Mensignac, Fourché, Habasque, Bardié, Dagrant, Millet, F. Thomas, Coudol, de Saint-Laurent, Daleau, P. Meller, Feret, Cabrit, de Sarrau, Flos, l'abbé Dawant, Raveau.

Excusé : M. Rambié.

NOUVEAU MEMBRE : M. François Dussaut, présenté par MM. Bardié et de Saint-Laurent, est élu à l'unanimité.

CORRESPONDANCE : Lettres de diverses Sociétés désignant leurs délégués au comité provisoire de l'Art public.

Rapport de M. Feret au nom de la commission des ruines du Carbon-Blanc : « Il a semblé à votre commission que les ruines mises à jour ne montrent qu'une partie de l'édifice découvert. Elle est d'avis que la Société archéologique doit encourager l'achèvement des fouilles et émettre le vœu que la commission

départementale des monuments historiques et des bâtiments civils de la Gironde s'intéresse aussi à cette découverte et accorde une subvention en vue de permettre l'exécution des travaux pour faire écouler les eaux qui arrêtent l'achèvement de ces fouilles ». La Société, à l'unanimité, approuve les conclusions du rapport et émet le vœu proposé.

M. de Mensignac rappelle la dernière lettre de la Municipalité au sujet de la statue de Tourny à réédifier dans le Jardin Public, avec l'assentiment du Conseil général. Il demande qu'une commission soit nommée pour aller entretenir M. le Préfet. Les membres présents pourraient en faire partie. — Adopté.

La vallée de la Dordogne ou celle de la Vézère sont proposées pour l'excursion annuelle.

Communications de MM. de Sarrau, Meller, de Mensignac (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général.
P. Rambié.

Séance du 8 mars 1901.

Présidence de M. Fourché, vice-président.

Présents : MM. Fourché, Rambié, Habasque, Amtmann, Feret, l'abbé Callen, Coudol, Bardié, Thomas, de Saint-Laurent, Paris, l'abbé Lamartinie, Flos.

Excusés : MM. de Mensignac, Meller, de Sarrau, Raveau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre du Club alpin français (section du Sud-Ouest) nommant ses délégués au comité provisoire de l'Art public. M. Fourché annonce que MM. Ch. Normand et Marius Vachon lui ont promis leur concours pour une conférence relative à l'Art public.

Sur une motion de M. l'abbé Callen, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Amtmann, Habasque, Feret, de Saint-Laurent et Paris au sujet des revues, bulletins et ouvra-

ges divers appartenant à la Société et qu'il est bien difficile de consulter.

Un vœu est émis pour demander à la Municipalité un local où nos collections pourraient être consultées facilement.

M. Rambié propose de charger, après chaque séance, un ou plusieurs membres de la Société de faire une nomenclature et une analyse des travaux relatifs à la région dans les ouvrages envoyés à la Société. Quelques jours après la séance les ouvrages seraient remis au secrétaire général avec l'analyse. — Adopté.

Communication de M. Coudol (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,	*Le Secrétaire général,*
P. Fourché.	P. Rambié.

Séance du 12 avril 1901.

Présidence de M. Camille de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Fourché, Amtmann, Dagrant, Bardié, Thomas, Daleau, Coudol, P. Meller, Labadie, de Sarrau, l'abbé Dawant, Raveau.

Il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. Feret qui l'a rédigé est absent.

Correspondance : Lettre de la Société française d'archéologie adressant le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Agen et à Auch, du 11 au 18 juin prochain.

Lettre de M. Pigorini, directeur du musée préhistorique et ethnographique de Rome, demandant l'échange de notre Bulletin avec celui du musée qu'il dirige. — Adopté.

Sur la proposition de M. de Mensignac, M. Pigorini est nommé membre honoraire de la Société archéologique de Bordeaux.

Nouveau membre : Mme veuve de Tenet, présentée par MM. de Mensignac et Amtmann, est élue à l'unanimité.

M. de Sarrau continue sa communication sur les villas gallo-romaines. La suite est renvoyée à une séance ultérieure.

M. de Mensignac présente la médaille frappée à l'occasion de la pose de la première pierre du piédestal de la statue équestre de Louis XV sur la place Royale, à Bordeaux (Voir aux *Communications diverses*).

M. de Mensignac présente également une empreinte sur cire jaune du grand sceau de Louis XV (Voir aux *Communications diverses*).

M. Meller a reçu d'un de ses amis, M. d'Anglade, une lettre au sujet de la sépulture de Jaubert de Barraud, à Cabarra, et demande que notre Société intervienne pour y faire élever un monument. — Rejeté.

M. de Mensignac rend compte de sa visite au préfet : 1° Pour la réédification de la statue de Tourny au Jardin Public, la Société archéologique devra écrire au Conseil général ; 2° Pour la Villa du Carbon-Blanc, une note a été remise au Préfet qui la transmettra à la commission des Monuments historiques.

M. Bardié propose de faire, cette année, l'excursion à Blasimont, Rauzan et retour par Bellefonds. — Accepté.

Communications de MM. de Sarrau, Meller, Labadie, Fourché, de Mensignac, Thomas, Bardié, Daleau, Raveau (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 10 mai 1901.

Présidence de M. Camille de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Fourché, Rambié, Amtmann, Bardié, Daleau, Labadie, Thomas, de Sarrau, de Saint-Laurent, Coudol, Millet, Cabrit, P. Meller, Paris, l'abbé Lamartinie, Capelle, Raveau.

Excusé : M. Habasque.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. le Président fait part à la Société du décès de notre collègue André Lacoste. A cette occasion, M. P. Fourché demande qu'une notice nécrologique figure à l'avenir, à la fin de chaque volume. — Adopté.

Correspondance : Lettre de M. Pigorini remerciant la Société de l'avoir nommé membre honoraire.

Lettre de M. le Préfet de la Gironde annonçant que le Conseil général, dans sa séance du 19 avril courant, a autorisé le transfert au Jardin-Public de la statue de Tourny. Le Conseil général réserve ses droits de propriété sur l'œuvre.

Lettre des chemins de fer de l'Etat et d'Orléans accordant à la Société les réductions accordées aux Sociétés voyageant en corps.

Nouveau membre : M. Georges Rouchon, présenté par MM. de Mensignac et Bardié, est élu à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Rambié, l'excursion à Blasimont et Rauzan est définitivement fixée au dimanche 19 mai courant.

Débats sur le projet des statuts provisoires du Comité de l'Art public. — Adoptés dans leur ensemble.

M. Fourché lit une notice sur les jetons de l'Ormée, faisant partie de la collection Emile Lalanne. M. Paris croit qu'on pourrait avoir des renseignements sur la frappe de ces jetons à la Monnaie de Paris. Il se charge de demander ces renseignements.

M. P. Rambié propose de renouveler les démarches auprès de la Municipalité pour la création d'un Musée unique. — Adopté.

Communications de MM. Labadie, de Sarrau, Coudol, Daleau, Paris (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 14 juin 1901.

Présidence de M. Camille de Mensignac, président.

Présents : MM. C. de Mensignac, Dagrant, Rambié, Flos, P. Meller, Daleau, de Saint-Laurent, Thomas, de Sarrau, Labadie, de Faucon, l'abbé Léglise, l'abbé Callen, Feret, Bardié, Raveau.

Excusés : MM. Habasque, Fourché, Coudol, Cabrit.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre du Comité pour le monument à M. de Mortillet demandant une subvention. — Renvoyé au Bureau.

Nouveau membre : M. Marcel Charrol, présenté par MM. de Mensignac et Dagrant, est élu à l'unanimité.

M. Raveau donne lecture du compte-rendu de l'excursion à Blasimont et Rauzan (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

M. de Mensignac présente un compte d'orfèvre bordelais en 1774. M. Labadie donne quelques explications sur un terme employé plusieurs fois dans ce compte. *Le galuchat* est la peau d'une certaine espèce de raie, tannée, et employée dans la gaînerie. Ce nom est celui de l'inventeur, Galuchat, du Havre.

M. P. Meller renouvelle avec insistance ses appréhensions au sujet de l'Hôtel de Ville de Libourne. La Société archéologique de Bordeaux proteste à nouveau contre tout projet ayant pour base la démolition ou la transformation de l'Hôtel de ville de Libourne. Une note sera insérée dans les journaux pour appuyer cette protestation.

M. l'abbé Léglise communique une cuiller en laiton du xve siècle, trouvée dans une sépulture à Gensac (Voir aux *Communications diverses*).

Communication de M. de Mensignac (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 12 juillet 1901.

Présidence de M. Camille de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Fourché, l'abbé Callen, Thomas, Charrol, de Sarrau, Coudol, Daleau, Bardié, Labadie, Millet, Feret, Raveau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Mensignac annonce que le 25 juin courant, le comité girondin d'Art public a été définitivement fondé. Il donne lecture des statuts adoptés dans la première séance.

Après un échange d'observations entre MM. de Mensignac, de Sarrau et l'abbé Callen au sujet des cuillers à baptiser, M. Daleau fait une communication sur les cuillers anciennes et modernes (Voir aux *Communications diverses*).

M. Charrol fait une très intéressante communication, avec photographies à l'appui, sur un astrolabe du XVIIe siècle (Voir aux *Communications diverses*).

M. Feret a appris de M. Durègne que le fortin, connu sous le nom de réduit, à Bayonne, vient d'être acheté par la Ville de Bayonne pour être démoli. Après une courte discussion, la Société archéologique de Bordeaux décide d'écrire une lettre de protestation : 1° à la Société « Borda » de Dax ; 2° à la municipalité de Bayonne.

M. Fourché demande qu'à la rentrée des vacances le Secrétaire général fasse un rapport sur les travaux de l'année.

Communications de MM. Labadie, de Sarrau, Coudol, Fourché (Voir *Découvertes et nouvelles*).

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire général, P. Rambié.

Séance du 8 novembre 1901.

Présidence de M. Camille de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, l'abbé Lelièvre, l'abbé Dawant, A. Meller, Raveau, Cabrit, Thomas, de Saint-Laurent, P. Mel-

ler, Bardié, l'abbé Brun, Dagrant, Amtmann, Dosque, Hanappier, Fourché, Charrol, de Sarrau, Loste, Coudol, Millet, Rambié, de Faucon, Gaden, Feret, l'abbé Callen, de Pelleport, Paris, Lafuge, Habasque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE : Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant le 40e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 1er juillet 1901. Dix exemplaires du programme accompagnent la lettre.

NOUVEAU MEMBRE : M. le Dr Lafarelle, présenté par M. de Mensignac et Raveau, est élu à l'unanimité.

M. Dagrant, trésorier, donne lecture de son compte financier sur l'exercice précédent. Par application des statuts, une commission de trois membres est élue pour examiner les comptes et faire un rapport sur la situation financière de la Société ; elle est composée de MM. Labadie, Thomas, Hanappier.

La Société procède ensuite à l'élection du Bureau pour l'année 1902.

Communications de MM. de Mensignac, Coudol (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

Le Président, C. de MENSIGNAC.

Le Secrétaire général, P. RAMBIÉ.

Séance du 12 décembre 1901.

Présidence de M. HABASQUE, président.

Présents : MM. Habasque, Thomas, Charrol, Raveau, de Pelleport, l'abbé Brun, Fourché, Bardié, Cabrit, de Saint-Laurent, Descamp, l'abbé Callen, Coudol, Millet, Dussaut, Labatut, P. Meller, Lafarelle, de Sarrau, Cadoret, de Faucon, Capelle, Paris, de Mensignac, Dagrant, Rambié.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Bardié, Raveau et Millet demandent que les votes de la Société ayant un caractère personnel aient lieu désormais au scrutin secret. M. de Mensignac voudrait voir cette mesure

étendue à tous les votes de la Société. Discussion générale. Le vote sur la proposition Bardié, Raveau et Millet est renvoyé à la fin de la séance.

Rapport de M. Thomas au nom de la Commission des finances approuvant sans réserve la gestion du trésorier.

M. Rambié, secrétaire général, lit son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1901 (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

M. P. Meller, communique à la Société les inventaires relatifs au vestiaire et au mobilier de trois personnages bordelais sous Louis XIII. Il fait précéder sa lecture de quelques indications historiques sur les personnalités en jeu : Jean Daffis, président au Parlement de Bordeaux; Bernard Daffis, son frère, évêque de Lombez; Catherine Daffis, fille de Jean Daffis, mariée au président Le Comte.

M. Bardié fait passer sous les yeux de ses collègues diverses photographies de monuments girondins bien connus. « Mais, dit-il, il est intéressant de les revoir, ne serait-ce que pour noter les progrès hélas trop rapides de leur destruction. L'œuvre malfaisante ou maladroite des hommes hâte encore celle du temps ». A l'occasion d'une épreuve communiquée par M. Bardié et représentant le château et la chapelle de Biscaeytan, M. l'abbé Brun fait remarquer que cette chapelle était placée sous le vocable, peut-être unique, du *Bon Larron*.

M. de Mensignac demande à retarder une communication par lui annoncée. Il s'agit d'une mosaïque gallo-romaine découverte, il y a quelques mois, à 3^{m}50 de profondeur, rue de Cheverus, 41. On n'a pu sauver que des fragments de cette trouvaille, aujourd'hui recouverte d'un lit de béton.

M. Rambié prend texte de cette indication pour demander que la Société recherche les moyens de prévenir de pareils accidents.

M. Labadie estime qu'une large publicité dans les journaux produirait l'effet demandé.

M. de Faucon demande qu'on applique simplement la loi sur les fouilles.

M. Fourché demande à la Société de procéder à la nomina-

tion de la Commission des publications. Après un échange d'observations entre divers membres de la Société, la question est renvoyée à la prochaine séance.

M. le chanoine Callen et l'abbé Brun font diverses propositions relatives aux travaux futurs de la Société.

M. le Président invite ses collègues à présenter par écrit leurs vœux sur cet objet à la prochaine réunion et à les soumettre préalablement au Bureau.

Par 22 voix contre 4 et 2 bulletins blancs, la Société décide que tous les votes de la Société auront lieu désormais au scrutin secret. Sont exceptés l'adoption du procès-verbal, les remerciements, les félicitations et les condoléances.

Sur la proposition de M. Bardié, après discussion et vote, le Bureau est autorisé à s'entendre avec le comité de l'Art public en vue d'une conférence en janvier prochain sous le patronage commun des deux Sociétés.

Le Président, F. Habasque.

Le Secrétaire général, P. Rambié.

EXCURSION ANNUELLE 1901

Rapport de M. A. Raveau.

La Société d'archéologie ayant décidé d'effectuer son excursion annuelle le dimanche, 19 mai, à Bellefond, Blasimon et Rauzan, MM. de Mensignac, Fourché, Dagrant, Bardié, de Saint-Laurent, Millet, Coudol, Hanappier, Cabrit, de Fayolle, Thomas et Raveau, membres de la Société, et Charrol, Servan et le capitaine Renard, ont pris le train à la gare d'Orléans, à 7 h. 24 du matin, pour Bellefond, où ils sont arrivés à 8 h. 57.

M. le Dr de Fayolle, de Rauzan, qui voulait bien nous servir de guide et s'occuper de tous les détails de l'excursion, nous

attendait avec des voitures. Après les présentations de part et d'autre, nous partons pour l'allée couverte de Peyre-Lebade, commençant ainsi par où le programme nous faisait finir.

Cette pauvre allée est bien dévastée, mais, telle qu'elle est, au milieu d'un taillis qui, quoique à proximité d'une ferme, est relativement assez sauvage, elle ne manque pas de grandeur et c'est presque un sentiment d'admiration qui se dégage de ses masses cyclopéennes.

Dans le tome Ier de nos publications, pages 157-161, M. Léo Drouyn en a donné la description complète. Il semble bien que la main des hommes, et le temps aidant, l'ont passablement dégradée depuis cette description. Puis, M. Drouyn avait eu la bonne fortune de la visiter lorsque le taillis venait d'être coupé, ce qui n'était pas notre cas. De sorte qu'il nous a été impossible de nous rendre compte si tout ce qu'il relate existe encore.

Les dimensions données par lui pour la toiture subsistante sont bien les mêmes. Mais, je le répète, il nous a été impossible de suivre l'allée d'un bout à l'autre.

Des photographies sont prises par notre collègue M. Millet et par M. Charrol; nous admirons le panorama qui se déroule à nos pieds et qui se relève de l'autre côté de l'Engranne, nous montons en voiture et en route pour Cazevert.

Le voyage est magnifique. Notre collègue, M. Bardié, qui tout en étant un archéologue aussi fervent que distingué est doublé d'un Linnéen accompli, fait bien arrêter en route, pour cueillir au passage quelques orchidées ou quelques « Sang de Vénus », mais nous arrivons sans encombre à Cazevert.

La chapelle ruinée de Cazevert est située sur un petit plateau, au sommet d'une élévation de 121 mètres suivant les uns, de 123 mètres suivant les autres, mais dominant toutes les collines environnantes et ayant servi, d'après M. Léo Drouyn, très probablement de retranchement gaulois.

Ici, permettez-moi de placer une petite digression : aussi archéologue que nous soyons, nous n'en sommes pas moins des admirateurs de la nature, surtout lorsqu'elle nous offre des tableaux pareils à celui que nous avons pu admirer des alentours de la chapelle. D'un côté, les coteaux de la Garonne

s'étendant à perte de vue, jusqu'à ce qu'ils s'estompent tout à fait à l'horizon. De l'autre, les coteaux de la Dordogne; de ci, de là, quelques clochers, Saint-Emilion entr'autres, et, partout, une richesse de végétation extraordinaire.

Toute la gamme des couleurs est représentée, depuis le vert des prés et des arbres jusqu'à l'incarnat des trèfles, tout s'harmonise pour nous faire admirer un spectacle d'une douceur et d'une beauté infinies.

Mais le devoir nous appelle; archéologues avant tout, nous sommes venus là principalement pour visiter les ruines de la chapelle.

Celle-ci est dite du XIVe siècle. A moitié cachée sous le lierre existe pourtant une très intéressante fenêtre ogivale qui paraît antérieure à cette époque.

La voûte est complètement effondrée, elle menaçait ruine en 1664 (Léo Drouyn, *Variétés girondines*, I, page 504) et du milieu des décombres, une belle clef de voûte du XVe émerge. Les contreforts latéraux et absidiaux sont du XVe siècle, la porte du XVIIe; ce qui fait que dans cette modeste chapelle on trouve réunis les styles gothique, renaissance et même bien postérieurs.

Plusieurs excursionnistes prennent des épreuves. Mais la journée est chargée, le temps presse. Un dernier coup d'œil au panorama et en route pour Blasimon.

Pour la même raison, nous sommes obligés de traverser le bourg sans nous y arrêter; nous nous dirigeons directement vers l'Abbaye, croisant des groupes de jolies paysannes endimanchées revenant de la messe, groupes que notre collègue, M. Bardié, à vivement regretté de n'avoir pu photographier.

L'Abbaye, à elle seule, vaudrait et demanderait, même, une excursion spéciale.

Nous avons eu le bonheur d'y rencontrer M. l'abbé Delage, qui, gracieusement, nous a servi de cicerone.

Nous pénétrons par le cloître et par la sacristie; de celui-là il ne reste plus grand chose; quelques murailles, quelques arcatures et c'est tout.

La chapelle abbatiale est du style dit de transition. Si on

retrouve encore la riche ornementation du XIIe siècle, les ouvertures et les voûtes sont déjà ogivales.

Il y a dans le tout, au point de vue de la décoration, une unité remarquable. Dans ce qui reste des bâtiments claustraux, aux ouvertures, et dans la façade, on retrouve les mêmes ornements.

La chapelle abbatiale, aujourd'hui église paroissiale, est à quatre travées voûtées. Celle de l'Est est, comme dans beaucoup d'autres églises, légèrement inclinée vers la droite. Bien orientée, elle est à une seule nef, terminée par un chevet droit.

Les chapiteaux du chœur et de la nef sont décorés de figures humaines et de coquilles formant crochets très saillants, décoration qu'on retrouve dans plusieurs églises de la région.

La retombée des arcs ogives se fait, dans les angles occidentaux, sur un groupe de colonnettes assez singulier, terminé par trois têtes de chaque côté, représentant, à gauche, trois figures de damnés, à droite trois figures de bienheureux.

Les clefs de voûte sont historiées.

A droite et à peu près au centre de la nef est un Christ que Léo Drouyn, dans ses *Variétés girondines* (t. III, p. 68, note) donne comme étant, croit-il, du XVIIe siècle; or, M. l'abbé Delage, voulant le faire restaurer et repeindre, découvrit dans le corps une cachette renfermant l'inscription suivante :

« Faict par Etienne Brunet 1723 ».

Cette inscription est, paraît-il, tracée grossièrement avec de l'encre sur une planchette de bois de pin, mal taillée et mal polie, de 15 à 20 centimètres de longueur sur 8 ou dix centimètres de largeur (lettre de M. l'abbé Delage, du 2 juin 1901).

Puisque nous parlons de restauration, permettez-moi de déplorer, une fois de plus, l'aveuglement de la plupart des curés de campagne qui, animés, certes, des meilleures intentions, mais, trouvant que leur église paraît trop vieille, pas assez blanche ou coquette, n'hésitent pas à la faire ou gratter ou badigeonner, lui enlevant ainsi toute sa beauté, tout son caractère et parfois tout son style.

L'église de Blasimon vient d'être regrattée; telle qu'elle

est, elle est encore très bien, mais combien nous l'eussions trouvé plus belle et surtout plus imposante, si nous l'eussions vue avec la patine et le caractère que les siècles lui avaient donnés!

Il me coûte un peu de formuler ici ces plaintes, lesquelles, à un esprit prévenu, sembleraient être un acte d'ingratitude envers l'abbé Delage, qui, non content de nous servir de cicerone, a bien voulu offrir, à chacun des excursionnistes, une plaquette contenant la monographie de sa commune.

Je n'ai pu savoir à qui incombe la restauration intérieure de l'église, mais enfin, il faut bien convenir que celui qui l'a faite faire a été tout au moins mal inspiré.

Et malheureusement, les plaintes que je formule pour le passé semblent devenir une menace pour l'avenir, puisqu'il ne nous a pas été caché qu'on avait l'intention de faire restaurer à leur tour le portail et la façade de l'église.

Portail de façade magnifique. M. Léo Drouyn, auquel je suis obligé de faire des emprunts, s'exprime ainsi :

« La façade occidentale, dont l'aspect est loin d'être monumental, doit cependant nous arrêter un moment; les sculptures dont elle est ornée sont les plus belles que le roman fleuri ait laissées dans le département de la Gironde. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont de la fin du XIIe siècle et séparés par une riche corniche appuyée sur de beaux modillons, le second est couronné par un pignon obtus, dont l'extrémité des rampants garnis de crochets est fortifié par des pilastres pyramidaux.

» Ce pignon sert de clocher et est ajouré de cinq baies ogivales pour les cloches, mais le nombre des cloches est réduit à une ».

Vous me permettrez de ne pas copier tout au long ce que M. Léo Drouyn dit de la façade de Blasimon. Ce serait sortir des bornes de ce modeste rapport et nous entraînerait trop loin.

Scènes de chasse, combat des vertus et des vices, anges adorant l'agneau, etc., etc., palmettes flabelliformes, palmettes perlées, tout est, quoique bien mutilé, encore splendide.

Il est maintenant bien difficile de faire la description des chapiteaux surmontant les colonnettes de la porte d'entrée.

Celle-ci s'ouvrant sous six arcs en retrait, cela ferait donc douze scènes à décrire. Elles le sont trop bien dans les *Variétés girondines* pour que j'aille sur les brisées du Maître.

Nous jetons un coup d'œil à une tour du xve siècle située au sud-ouest de l'église et ayant servi de pigeonnier, puis nous allons rejoindre notre véhicule et nous repartons pour Rauzan.

De la Veyrie, chapelle ruinée, et de la Beylie, maison noble, nous ne voyons rien, étant passés en voiture sans nous y arrêter.

Nous arrivons à Rauzan, exacts comme des archéologues. Le couvert nous attend, nous faisons tous honneur à l'excellent déjeuner servi par l'hôtel Dutruch. A table, la mélancolie n'a pas régné. Tant s'en faut.

M. le Dr de Fayolle, qui, à son grand regret, n'avait pu déjeuner avec nous, est venu nous retrouver au moment de prendre le café, et sous sa direction nous allons visiter le château de Rauzan.

Avant d'y entrer, qu'il me soit permis de rappeler qu'il y a quelques années, la Société d'archéologie écrivait à la Municipalité de Rauzan pour la féliciter de l'achat du château. Aujourd'hui, nous aurions besoin de lui écrire encore, non pas une lettre de félicitations, mais bien de protestations contre le comblement des fossés du château.

En effet, ceux-ci servent de réceptacle à tous les immondices de la commune. Si on n'y prend garde, dans quelques années ils seront complètement comblés; la base du donjon est déjà en partie recouverte; une des arches du pont est obstruée. Notre devoir est de protester contre l'enfouissement d'un des plus beaux spécimens des châteaux forts du xve siècle dans la Gironde.

Nous pénétrons dans le château par le pont jeté sur les fossés. A la porte, la rainure de la herse se voit encore.

La cour intérieure, une vraie prairie à l'heure actuelle, renferme encore une série d'arcatures, la plupart aveugles, et où étaient les communs. Dans l'une existe encore l'ouverture d'un puits.

Nous admirons ensuite des restes de cheminées de l'habitation de Bernard Angevin, où, sur les côtés, des restes de décorations subsistent encore et surtout le sommet de l'escalier adjacent du xve siècle, qui est vraiment remarquable.

Nous visitons ensuite le donjon, auquel nous accédons par une échelle moderne.

Comme dans la plupart des donjons de l'époque, la salle basse est voûtée et n'a d'autre ouverture qu'une trappe située au centre de la salle du premier. M. le Dr de Fayolle nous a assuré que cette chambre avait six mètres de hauteur. Au deuxième étage, nous ne pouvons que regretter le vandalisme qui a détruit les cheminées dont il ne reste plus que quelques jambages.

Le troisième étage a été restauré au xviie siècle, car à côté de la clef de voûte, percée de quatre trous dont personne de nous n'a pu expliquer le but, figure, sur une pierre, la date « 1649 ». Du quatrième étage, non voûté, il ne reste rien.

Nous arrivons au sommet de la tour. Il est à remarquer que l'escalier en colimaçon qui y conduit et qui dessert tous les [illegible]tages est construit dans l'épaisseur du mur, mais du côté de [illegible]ntérieur du château, pour ne pas affaiblir la défense du [illegible]jon.

[illegible] guérite qui le recouvre a été refaite au xvie siècle, peut-êt[illegible]plus tard. Il n'existe qu'une console de machicoulis, mais pl[illegible] d'une façon anormale et qui ferait plutôt penser à des « h[illegible]rds » qu'aux machicoulis en usage au xve siècle. Un des côté[illegible]u parapet s'est écroulé, le reste est assez bien conservé; et l[illegible]norama qu'on découvre de là est splendide.

L[illegible]s meurtrières examinées en montant sont toutes cruciforr[illegible], mais ne sont pas toutes pareilles pour cela. La croisée est [illegible]aucoup plus large dans les unes que dans les autres.

[illegible]sieurs de nos collègues prennent des vues de ces très [illegible]téressantes ruines dont la visite est terminée.

Il nous reste à voir l'église; en y allant, nous apercevons quelques tourelles d'escalier du xve siècle, puis nous arrivons à la très curieuse église de Rauzan.

Celle-ci est de fondation romane comme l'indiquent ses

colonnes courtes, rondes et fort grosses. Elle se composait à l'origine d'une seule nef à chevet droit. La nef et les chapiteaux ont été remaniés au XIIIe siècle.

Au XVe siècle, peut-être au commencement du XVIe, on y a ajouté, au Sud, un bas-côté de la même longueur que la nef et se terminant aussi à chevet droit. Mais pour faire reposer les voûtes du bas-côté sur les colonnes romanes de la nef primitives, on a été obligé de modifier la retombée des arcs sur les colonnes déjà existantes et de construire le tout en porte à faux.

De ce fait aucun des arcs ogives n'est ni égal ni symétrique. Aucun d'eux n'a son sommet au centre; tous ont un de leurs côtés plus long que l'autre. C'est curieux et bizarre.

Le porche, sans style, abrite une porte qui ne mérite aucune description, si ce n'est pourtant la belle couche de peinture brune qui la recouvre et d'où se détachent les têtes de clous soigneusement revêtus d'une laide couleur métallique voulant imiter l'argent.

Une autre porte, celle du bas-côté, est, ainsi que les ouvertures, du XVe siècle. Au chevet, toujours du bas-côté, une ouverture pareille, mais bouchée.

L'heure s'avance. A regret, il faut reprendre le chemin du retour; nous rejoignons les voitures qui doivent nous reconduire à Bellefond. Le programme portait bien que le trajet devait se continuer par Jugazan. Nous sommes obligés de l'écourter et de revenir à notre point de départ par la route que nous avions prise le matin pour nous rendre à Cazevert.

A la gare, nous prenons congé et remercions M. le Dr de Fayolle, qui avait voulu nous accompagner jusqu'au bout. Chacun de nous lui serre la main en lui disant au revoir. Le train qui doit nous emmener arrive; notre collègue, M. l'abbé Labrit, curé de Lugasson, saute du train. N'ayant pu être des nôtres, il a tenu à venir nous exprimer ses regrets; à la hâte on lui donne de cordiales poignées de main, un coup de sifflet, le train s'ébranle et en route pour Bordeaux, où nous arrivons à 6 heures trois quart, sains de corps et d'esprit, heureux de l'agréable journée que nous venions de passer, regrettant vivement que cela ne se reproduise pas plus souvent.

Me voici arrivé au bout de ma tâche, il me reste à m'excuser de vous présenter un rapport aussi incomplet que celui que je viens d'écrire. Ce n'est qu'à mon corps défendant que j'ai accepté la mission de le faire. D'autres mieux qualifiés que moi pour cela et par leur ancienneté dans notre Société et par l'habitude d'en faire se sont récusés.

Je n'ai pas cru entrer dans de longs détails archéologiques; maître Léo Drouyn ayant passé par là, il y aurait eu grande témérité de ma part, comme je le disais plus haut, à aller sur ses brisées. Ceux de nos collègues qui en désireraient de plus circonstanciés et plus détaillés les trouveront dans ses *Variétés girondines*, t. I et III.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Messieurs,

Le 12 juillet dernier, la Société archéologique de Bordeaux a décidé qu'un rapport sur les travaux de l'année lui serait présenté par son secrétaire général à la séance de novembre.

Des circonstances indépendantes de ma volonté ont retardé l'accomplissement de ce vœu ; je vous prie de m'en excuser!...

*
* *

La tâche que vous m'avez imposée demeure ardue, plus qu'elle ne semble au premier examen.

Pour rendre pleine justice à la collaboration laborieuse de chacun, s'élever au-dessus du détail de nos séances mensuelles, extraire de la multiplicité des efforts individuels l'idée maîtresse qui s'en dégage, que de voix plus autorisées que la mienne auraient dû prendre ici la parole à ma place!

Impuissant à remplir ce programme, je me suis borné à de plus modestes visées.

Pendant les mois qui viennent de s'écouler, la Société archéo-

logique s'est montrée parmi les plus actives des Sociétés savantes de Bordeaux. Son effort, bien que dispersé, a produit des résultats importants sinon définitifs dans leur ensemble, et il m'a paru nécessaire de vous en présenter ce soir le bilan.

Le 9 novembre 1900, à la séance de rentrée, vous soumettiez, Messieurs, à l'approbation de vos collègues, une série de vœux, adoptés un à un et dont la réalisation allait être constamment poursuivie par le Bureau que vos voix appelèrent, ce même soir, à diriger, pendant une année, les travaux de la Société.

Le premier de ces vœux avait trait à la statue d'Aubert de Tourny ; à l'œuvre d'abord dédaignée de J.-C. Marin, si intéressante cependant, ne serait-ce qu'au point de vue documentaire, et qu'abritent encore, mais provisoirement j'espère, les voûtes sombres du Musée des antiques.

Non sans peine et grâce au bienveillant appui que votre Bureau a rencontré auprès des pouvoirs publics, les susceptibilités intéressées furent ménagées, les droits de chacun réservés, et, notre Société obtenant satisfaction sur tous les points, a reçu l'assurance que l'effigie, familière à nos regards, se dressera de nouveau, en un refuge digne d'elle, à l'ombre des grands arbres du Jardin-Public, loin du bruit et du décor modernes trop différents de ceux d'autrefois.

En même temps que le vœu relatif à la statue de l'Intendant de Tourny, d'autres desiderata étaient exprimés à l'Administration, au nom de la Société archéologique.

Ils avaient pour but d'éviter l'apposition constante d'affiches sur les monuments publics et l'utilisation de ces monuments comme supports des fils téléphoniques ou télégraphiques ; d'obtenir la suppression d'urinoirs accolés à la porte des Salinières ; ils tendaient enfin à l'acquisition par la municipalité, de l'ancienne église Saint-Rémy, alors en vente.

Nous sommes heureux de rappeler ici le bienveillant accueil fait à ces diverses demandes par M. le Maire de Bordeaux ; encore plus heureux de dire qu'il nous a été donné satisfaction dans la plus large mesure possible.

Sans doute, de temps en temps, voyons-nous encore avec

regret quelque placard étaler sa tache sur nos monuments publics; mais, hélas! chacun de nous ne sait-il pas qu'il en est de même pour les immeubles privés, malgré toutes les défenses?

Nous avons constaté la suppression des urinoirs de la place Bourgogne et d'importantes modifications dans le réseau électrique aérien.

Enfin, l'église Saint-Rémy n'a pas été livrée aux mains des démolisseurs, et il ne nous reste plus qu'à souhaiter sinon une restauration (ce serait trop ambitieux, et peut-être dangereux), mais du moins que les dégradations actuelles ne soient pas davantage aggravées.

Si je suivais, Messieurs, l'ordre chronologique des vœux exprimés à cette séance du 9 novembre 1900, je devrais parler ici de la constitution du Comité d'Art public, dont notre distingué collègue, M. P. Fourché, prit auprès de vous la première initiative.

Mais auparavant je dois vous rappeler d'un mot quelques autres desiderata pour lesquels nous n'avons pas encore reçu complète satisfaction et que nous ne devons pas perdre de vue, je veux parler de l'établissement d'un musée archéologique, de l'érection d'un monument à Charles Marionneau et enfin de l'organisation — de concert entre les autorités civiles et ecclésiastiques — d'une commission chargée d'inventorier et de surveiller les objets religieux ou autres offrant un intérêt historique, archéologique ou artistique, dans les chapelles ou églises du diocèse. Cette commission serait munie des pouvoirs nécessaires pour empêcher la destruction ou la dispersion de ces monuments.

En ce qui concerne le musée archéologique, vous avez tous pu voir, par une note récemment parue dans les journaux, que la création de cet établissement n'était pas oubliée par nos édiles et que les rappels inlassés de notre Société n'étaient pas demeurés tout à fait vains.

Les commissions compétentes sont saisies du projet de buste à élever à Marionneau, et l'appui financier demandé étant de peu d'importance, il est permis d'espérer une prompte et prochaine solution favorable à nos désirs.

Quand j'aurai rappelé d'un mot que la Commission des monuments historiques vient d'allouer les fonds nécessaires à l'assèchement des ruines gallo-romaines récemment découvertes au Carbon-Blanc, j'aurai terminé cette revue rapide des résultats obtenus cette année. Il ne me restera plus qu'à rendre un public hommage avec vous tous, à ceux dont l'activité jamais démentie a su grouper d'heureux et d'importants appuis autour de la plus intéressante des entreprises, à ceux qui ont constitué ce « Comité de l'art public », partiellement issu de notre Société, comme l'enfant de sa mère.

Dès le début, même avant sa naissance officielle et légale, le Comité girondin de l'Art public a montré combien vivante et active était son organisation.

En bien des cas, certains des vœux que la Société archéologique de Bordeaux présentait autrefois sous son seul patronage pourront être repris par un organisme nouveau fortifié de toute l'autorité des Sociétés qui se sont jointes à notre compagnie sous la bannière de l'Art public et du bon goût.

Tout permet d'affirmer que le Comité girondin de l'Art public tiendra haute et ferme cette bannière.

Pour nous, Messieurs, le temps de l'action est maintenant passé.

Vous allez, à loisir, vous consacrer davantage aux recherches qui vous passionnent, aux études savantes ou ingénieuses, filles des longues méditations.

Malgré les efforts de certains de vous, il faut reconnaître que, depuis quelques années, le nombre et l'importance de nos travaux scientifiques s'est ralenti.

Nous avons subi des pertes cruelles parmi les plus laborieux de nos collègues et je sais, par ma propre expérience, que la *bonne volonté* ne suffit pas à tenir lieu du *savoir*.

Nos curiosités s'éparpillent sur trop d'objets divers, trop rapidement entrevus.

.....Messieurs, à l'exception de quelques mémoires plus saillants, lus au cours de l'année dernière, la commission de publication n'a eu à examiner en vue de la rédaction de nos Annales que de courtes notices, fort intéresssntes, il est vrai,

au sujet de divers objets présentés en séance, mais insuffisantes aussi pour constituer notre Recueil.

La publication du *Bulletin de la Société archéologique* est fort en retard, et nos efforts doivent, je crois, se diriger tout particulièrement de ce côté.

Le champ est ouvert à vos études; les grands travaux de voirie et autres qui ont bouleversé en bien des parties le sous-sol de notre ville ont mis au jour un assez grand nombre de trouvailles qui sont venues grossir le trésor des collectionneurs. Poteries diverses, objets d'art, monnaies, débris de monuments fournissent à notre histoire locale des documents précieux, permettent de contrôler des points restés obscurs.

Les ruines gallo-romaines découvertes au Carbon-Blanc, les autres vestiges de cette même époque retrouvés dans toute la région permettront sans doute d'arriver à des résultats d'ensemble dont l'importance archéologique n'échappera à personne.

J'ai terminé, Messieurs, par ce rappel succinct des découvertes de l'année, la trop longue lecture que je viens de vous imposer.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici à M. Raveau, si fidèle et si dévoué secrétaire adjoint de l'ancien bureau, tous mes remerciements pour l'aide que m'ont fournie les procès-verbaux de nos séances. Rédigés par lui avec une conscience et un luxe de détails qui donne aux comptes-rendus de nos réunions l'intérêt de la vie même, j'y ai puisé tous les éléments de mon travail actuel et n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pu me borner à vous en donner la lecture.

Vous y auriez certainement gagné.



COMMUNICATIONS DIVERSES

NOTE SUR UN ASTROLABE DU XVII[e] SIÈCLE

Par Marcel CHARROL

Archiviste-adjoint de la Société de géographie.

Les observations célestes ont tenu une large place dans les connaissances des peuples anciens. Les Hébreux, les Chaldéens, les Assyriens et en général tous les Orientaux croyaient à une relation occulte mais directe entre les faits de la vie et les différentes manifestations stellaires.

Aussi leurs mages s'appliquaient-ils à arracher au ciel ses secrets pour les transformer en pronostics matériels. De là naquit l'astrologie, qui, si elle a disparu généralement de nos mœurs, se retrouve encore au fond de quelques superstitions modernes.

Pourtant au milieu de ce fatras d'idées bizarres, de pratiques incohérentes, de rites contradictoires, certaines concordances montrent à l'observateur des vérités et quelques exactitudes que l'on nous a révélées depuis sous forme de lois célestes.

Les Chaldéens ont transmis aux Égyptiens leurs connaissances astronomiques, qu'eux-mêmes avaient puisées dans les premières civilisations orientales; car on retrouve les mêmes traditions chez les Hindous, les Kmers et les Chinois.

Les appareils dont ils disposaient pour leurs observations étaient fort simples : d'abord l'anneau percé, sur lequel la lumière astrale accomplissait un parcours déterminé ; ou bien un quart de cercle, sur lequel un style projetait son ombre. La grandeur de ces instruments diminuait les chances d'erreurs ; mais en revanche, il leur fallait une stabilité très grande et cette stabilité interdisait leur usage à bord des navires, où précisément les observations auraient été le plus utiles, en permettant aux hardis nautoniers de se lancer en pleine mer, au lieu de toujours naviguer en vue des côtes.

Le besoin de s'affranchir de cette servitude exalta l'imagination des Grecs, et c'est à un de leurs astronomes, Hipparque, que l'on doit, au IIe siècle avant Jésus-Christ, l'invention de l'astrolabe, le premier instrument sérieux d'observation.

La chute de l'empire romain faisant cesser les échanges entre les provinces éloignées, la navigation périclita et avec elle les instruments de calculs. Pendant les invasions des Barbares, la science se réfugia en Arabie et c'est à Bagdad que furent appelés les professeurs qui enseignaient l'astronomie. Là, sous la protection de quelques musulmans éclairés, ils fondèrent de nombreux observatoires et cette école d'astronomie qui brilla pendant sept siècles.

Les travaux de cette université étaient particulièrement riches en calculs stellaires, exécutés par le moyen d'instruments gigantesques, qui seuls pouvaient donner une précision suffisante (1).

---

(1) La valeur annuelle du mouvement de précision des équinoxes avait été calculée à 50'', chiffres de nos tables modernes. Dr Gustave Le Bon, *op. cit.*, plus loin.

Plus tard, vers le xe siècle de notre ère, on reprit chez nous les observations astronomiques. Les hommes désiraient se lancer sur cette mer océane qui servait de borne à leur sol, et, pour guider leurs essais, ils construisirent à nouveau l'anneau des anciens, l'astrolabe, que l'on perfectionna beaucoup, puis l'arbalète et l'arbalestrille, qui permettraient de trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil.

Mais, malgré les perfectionnements apportés dans la construction de ces instruments, ils cédaient bientôt la place aux quarts de cercle des astronomes arabes, réduits à la grandeur d'appareils maniables.

Peu après, vers 1610, Marin eut l'idée d'ajouter la lunette aux instruments. Newton y adjoignit les miroirs réflecteurs, dont le principe servit à Halley pour préparer le sextant. Enfin Mayer donnait la théorie du cercle de réflexion et Borda sur cette base construisait le cercle répétiteur, dont les modèles perfectionnés sont encore en usage dans la marine.

Tels sont les différents appareils inventés pour résoudre les problèmes d'astronomie nautique et l'on voit par le précédent exposé que l'usage de l'astrolabe s'est continué depuis le xiie siècle jusqu'au xviie.

*
* *

L'instrument dont nous soumettons la reproduction (voir la planche) paraît avoir été construit sous le règne de Louis XIV; car si d'une part certains des ornements gravés appartiennent aux motifs de la Renaissance, d'autre part la perfection de la gravure et l'exactitude des lignes de déclinaison nous fait assigner une date postérieure.

Il se compose d'un disque en cuivre de 18 centimètres et demi de diamètre sur lequel est fixé d'un

côté une alidade de même métal. Le champ du disque est divisé en quatre secteurs de 90 degrés; l'origine de la graduation part de la partie équatoriale pour les deux secteurs supérieurs et du bas pour les secteurs inférieurs.

Entre ces degrés se trouve gravée une projection stéréographique des méridiens; ceux qui correspondent aux divisions horaires sont numérotés spécialement; les lignes de latitude sont marquées ainsi que les deux tropiques et l'écliptique.

Entre ces lignes, la déclinaison des constellations stellaires est également marquée, on peut lire notamment : l'épi de la vierge, le lion, l'œil du taureau, le grand chien, les poissons, la lyre, etc., avec leur signe symbolique. Toutes les légendes sont en latin. L'alidade est également graduée de degrés accompagnant la projection sphérique et à double effet, le 0 degré de l'une correspondant au 90 degrés de l'autre, comme les secteurs de la périphérie.

L'autre côté porte un évidement central circulaire dans lequel tourne un autre disque plus petit, de 8 centimètres et demi de diamètre seulement, divisé en graduations mensuelles de deux en deux jours, avec les noms des mois. En regard, le bord interne du grand disque est divisé en chiffres horaires. De cette couronne au centre, on a gravé les ascensions droites des mêmes étoiles marquées sur l'autre face; on voit également les deux trous dans lesquels étaient rivés les boulons servant à mouvoir le petit disque.

Le champ compris entre le grand et le petit disque est rempli par un dessin finement gravé représentant des entrelacs ornés de rinceaux et de fleurons, se terminant par les enroulements.

Le principe de l'astrolabe est très simple : l'appareil

étant suspendu verticalement, on dirige l'alidade dans la direction de l'astre, de manière à faire passer un rayon lumineux à travers les trous des deux mires. Le chiffre devant lequel est placée l'alidade donne la hauteur demandée.

Ces appareils n'étant plus employés depuis longtemps, on n'en trouve guère de modèles que dans les musées. Le British Museum en possède une très belle série; le Musée espagnol d'antiquités a une collection remarquable d'astrolabes arabes (1); la Bibliothèque du Vatican et le Musée impérial de Berlin possèdent aussi des exemplaires curieux. Enfin la Bibliothèque nationale, le Musée du Louvre et le Conservatoire des arts et métiers ont également de nombreux spécimens (2).

La Bibliothèque de Bordeaux possède plusieurs traités sur les calculs que l'on peut résoudre au moyen de l'astrolabe (3); elle a en outre un très curieux manuscrit : *Les coustumes de la mer,* de Cleirac, avec figures en couleur, reproduisant les anciens instruments de la marine, que consulteront avec fruit toutes les personnes qui s'intéressent à la question.

En résumé, l'instrument que nous avons examiné, sans être une pièce capitale, nous a paru assez important pour le signaler à la Société d'archéologie de Bordeaux, non seulement pour sa curiosité, mais aussi parce que son propriétaire est un de nos concitoyens.

---

(1) Décrits par le Dr Gustave Le Bon dans son volume *La civilisation des Arabes.* Paris, Firmin Didot.

(2) Décrits par le colonel Laussedat dans les *Annales du Conservatoire des arts et métiers.*

(3) Notamment de *Christophori Clavii Bambergensis e societate Jesu astrolabium.* Romæ, Galiano, MDXCIII, ornée de curieuses figures.

CUILLER A BAPTISER DU XV[e] SIÈCLE

EN CUIVRE JAUNE FONDU ET MARTELÉ

Trouvée dans une tombe à Gensac (Gironde).

Présentée par l'abbé S. LÉGLISE
Curé de Gensac (1).

En avril 1901, le sieur Guillaume exploitait une carrière à ciel ouvert pour extraire de la pierre à chaux, au lieu dit Roquefiguey, près de la ville de Gensac, dans un champ appartenant à M. Normand. Il mit à jour une fosse tombale pratiquée dans le rocher. Les ossements existaient encore; mais du cercueil en bois il ne restait qu'une poussière noire et les clous fortement oxydés.

Le sieur Guillaume, qui remplit à Gensac les fonctions de fossoyeur, ne s'inquiéta pas de la rencontre de ces restes, et il poursuivait son travail, lorsque sa pioche fouillant l'intérieur du tombeau heurta cette cuiller.

Elle se trouvait placée dans le cercueil à la hauteur des épaules du défunt.

Il est évident que cette cuiller est beaucoup plus ancienne que la sépulture où on l'a trouvée.

Le défunt qui l'emporta dans la tombe devait la posséder comme un objet précieux anciennement conservé dans sa famille.

Qui était ce défunt ?

Il est fort difficile de le savoir. Si l'on observe que

---

(1) Séance du 14 juin 1901.

cette cuiller dut servir à donner le baptême, on pourrait se demander si ce défunt n'était pas un prêtre. Mais rien n'autorise à l'affirmer. Il est même permis de supposer qu'un prêtre eût eu sa sépulture dans un cimetière, tandis que, en ce pays-ci, encore aujourd'hui, il arrive souvent que des laïques, même catholiques, se font enterrer dans leurs champs.

J'incline donc à croire que le défunt était un laïque, propriétaire du champ où l'on a trouvé sa sépulture, habitant du village voisin de Roquefiguey, situé à l'est de Gensac, dont il est séparé par le vallon et la route qui monte de Pessac. On peut supposer que la cuiller provenait de la chapelle d'un prêtre dont le défunt ou ses parents avaient hérité.

Au reste, quel qu'ait été son propriétaire, cette cuiller offre à l'archéologue le plus vif intérêt.

Elle pèse 35 grammes et mesure :

De l'extrémité du manche à l'extrémité de la palette. . .	0m18
Largeur de la palette	0 052
Longueur de la palette	0 07
Longueur du manche	0 11

Le tout a été fondu, puis la palette a été finie par un martelage très délicat qui l'a rendue excessivement mince. Les contours ne présentent pas une symétrie parfaite.

L'intérieur de la palette a dû être argenté, peut-être même doré. Il est orné, près de la naissance de la queue, d'une élégante fleurette xve siècle à cinq feuilles, imprimée au burin.

On pourrait voir dans cette fleurette la marque du fabricant.

Mais c'est surtout dans le manche que cette cuiller présente de l'intérêt.

Le manche, en effet, se termine par une statuette de saint Jean-Baptiste.

Cette statuette forme l'élargissement nécessaire à l'extrémité du manche d'une cuiller pour que les doigts puissent la tenir commodément. Celui qui se servait de celle-ci posait l'index sur le dos de la statuette et le pouce sur sa poitrine, élargie encore par les bras ouverts du personnage.

Saint Jean-Baptiste y est représenté tel qu'on le voit dans les images du xivᵉ siècle (*Dictionn. iconogr. chrét.*, p. 320, planche 84). Longs cheveux divisés au sommet de la tête et tombant jusque sur les épaules; visage ovale et longue barbe; tout le corps est drapé dans une longue robe, aux plis amples, qui descend jusques aux pieds; un long manteau est attaché autour du cou.

Cette cuiller a beaucoup servi, car les parties de la statuette où s'appliquaient les doigts sont très usées par le frottement. Les mains ont ainsi disparu; le visage est usé aussi, et le nez a perdu son relief.

La statuette mesure en hauteur $0^{m},033$; en largeur, à l'écartement des bras, $0^{m},015$.

La disparition des mains rend quelque peu difficile la détermination du rôle attribué au personnage. La pose est majestueuse; on voit qu'il parle.

Le bras gauche est replié au coude et relevé. Il supporte un objet très usé, qui déborde sur tout le bras. Ce ne peut être que l'agneau traditionnel que porte saint Jean.

Le bras droit retombe naturellement sous l'habit dont il est vêtu. Le poignet et la main manquent. Il est évident que de la main droite saint Jean indiquait l'agneau tenu sur la main et le bras gauche à hauteur de l'épaule et semblait redire la parole rapportée dans

l'Evangile : *Ecce agnus Dei.* Voici l'Agneau de Dieu. *Joan.,* I, 29.

La statuette repose sur une base hexagonale ornée d'une rainure du xve siècle.

La cuiller de Gensac entre donc dans la catégorie des cuillers à images dont parle Violet le Duc (*Dict. du mobilier*, art. Cuiller, II, p. 87).

Les ornements, et le caractère de la statuette, ainsi que la fleurette qui orne la palette, la font attribuer au xve siècle.

La nature du personnage que représente la statuette, où l'on ne peut voir autre chose que saint Jean-Baptiste, permet de déterminer la destination de cette cuiller et d'y voir une cuiller à baptiser.

D'ailleurs il est à remarquer que si la statuette est usée par le frottement des doigts, les bords de la palette ne paraissent pas avoir subi la moindre usure : ce qui s'explique, si l'on suppose que cette palette servait uniquement à puiser de l'eau et à la verser sur le catéchumène. Il n'y avait pas là de frottement et par suite point d'usure.

A ce titre, aussi bien que par ses caractères propres et son antiquité, la cuiller de Gensac mérite d'avoir sa place dans l'histoire du Mobilier des siècles passés et de l'iconographie chrétienne.

N.-B. — La cuiller à baptiser de Gensac a été acquise par le Musée des Antiques de Bordeaux.

CUILLÈRES ANCIENNES ET MODERNES (1).

Par François DALEAU.

La communication faite par notre collègue, M. l'abbé Léglise, qui nous a présenté à une précédente séance, le 14 juin, une cuillère en cuivre trouvée à Roquefiguey, commune de Gensac (Gironde), m'a remémoré le travail de M. Edouard Piette : *Histoire de la cuiller* (V. *Afas*, 1876, p. 679). Or cet auteur donne la description de cuillères à moële en ramure de renne remontant à l'époque magdalénienne et de cuillers en terre cuite de la période néolithique.

A titre de matériaux pour ceux de nos collègues qui voudraient faire une monographie de la cuiller, j'ai l'honneur de vous présenter quelques-uns de ces ustensiles relativement anciens et de formes anciennes.

1° Une petite cuillère en cuivre jaune ou laiton que j'ai déjà présentée à notre Société (séance du 13 janvier 1883, IX, p. 36). Ce spécimen trouvé à Saint-Ciers de Canesse (Gironde) mesure : longueur totale, 108 millimètres; largeur du manche, 4 millimètres; largeur de la coupe, 34 millimètres. Coupe ovale; manche étroit, plat d'un côté, rond de l'autre; se termine par une spatule triangulaire sur laquelle on voit en relief, dans un cadre ovale pointillé, la boule du monde surmontée d'une croix grecque, accolée des lettres P T. Sur le manche est un dessin, sorte d'arabesque; enfin, à toucher la coupe, une fleurette. Cet objet a été coulé dans un moule.

(1) Séance du 12 juillet 1901.

2° Une cuiller en laiton, recueillie en déblayant la cave de la maison noble de Laborde, commune de Marcamps (Gironde). Mesures : longueur, 123 millimètres, coupe ovale; largeur, 39 millimètres; manche plat dessus, rond dessous; spatule triangulaire portant en relief, dans un cadre rond fait de pointillés, un vase (?) ou une nef (?) ayant au centre quatre points réunis (?) Sur le manche un dessin ondé, gravé avec un outil tranchant. La coupe porte plusieurs facettes de martelage. Ce spécimen a été coulé, puis gravé et martelé.

Il m'est difficile d'assigner une date à ces deux échantillons.

A titre de comparaison, je vous montre aussi :

1° Une cuiller en bois à manche large et plat et à coupe ovale, que j'ai achetée à un indigène à Tlemcen, département d'Oran.

2° Deux cuillers de bois à coupe ovale et manche rond, venant d'Alger.

3° Une *peychotte,* cuiller en bois à manche large et plat, ustensile des résiniers de Cazau (Gironde).

4° Enfin une cuiller très rudimentaire en bois de pin, trouvée dans une cabane de pêcheur au Poujar-des-Boues, étang de Lacanau (Gironde).

CACHET EN FER DU XVIIe SIÈCLE

Par C. de MENSIGNAC.

1° Le cachet en fer du XVIIe siècle que j'ai l'honneur de vous présenter porte, gravées en creux, des armoiries et des lettres enlacées. Il est orné d'un intéressant man-

che hexagone en fer ajouré, avec incrustations de cuivre.

Ce curieux cachet tournant, à trois faces, qui mesure avec le manche 0m12 de haut, porte sur l'une des faces des lettres enlacées S. L. surmontées d'une couronne de comte et sur l'autre les armoiries suivantes : de. . . au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles (d'argent?) et en pointe d'un cœur de. . . . l'écu surmonté d'une couronne de comte.

Dans « *la Vraye et parfaite science des armoiries* », à la page 178 de la première partie, nous trouvons des armoiries semblables ainsi blasonnées :

« Poille : d'azur au chevron d'or accompagné en chef » de deux étoiles d'argent et en pointe d'un cœur du » second ».

Ce cachet, d'après la personne qui l'a vendu au Musée des Antiques, a appartenu au dernier sénéchal du château de Cosnac. Le château de Cosnac, dont il ne reste plus de traces, était situé dans la commune de Saint-Thomas de Cosnac, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

2° L'autre cachet que j'ai l'honneur de vous soumettre est en argent et date du XVIIIe siècle. Il porte les armoiries de la famille de Toyon que l'on blasonne ainsi :

« D'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois » têtes d'homme d'or, deux en chef et une en pointe.
» L'écu surmonté d'une couronne de comte.
» Comme supports deux griffons ».

Ce cachet, comme le précédent, fait partie des collections du Musée des antiques de Bordeaux.

EMPREINTE SUR CIRE JAUNE

DU GRAND SCEAU ROYAL DE LOUIS XV

Par Camille de MENSIGNAC.

L'empreinte sur cire jaune du grand sceau royal du roi Louis XV, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, est pendante au bas de Lettres patentes, en date du 19 décembre 1726, conférant au sieur Jean Tilhaut, avocat en Parlement, « l'estat et office de Conseiller Trésorier de France et général des finances du roi en la Généralité de Bordeaux ».

Ce sceau pendant, de forme ronde, qui mesure 9 centimètres de diamètre, est en mauvais état de conservation. Il nous montre d'un côté le jeune roi Louis XV assis sous un pavillon, tenant de la main droite le sceptre et de la main gauche la main de justice, ayant deux grands lions sous les pieds et de chaque côté deux anges de haute taille, tout debout, qui relèvent les draperies du pavillon sous lequel le roi est assis. Sur le contre-sceau l'Ecusson de France.

Les actes scellés sur double queue, comme est celui que je vous présente, sont, comme le dit M. Lecoy de la Marche, à la p. 93 de son ouvrage *Les sceaux*, « ceux où une petite bande de parchemin a été passée » dans une fente pratiquée au bas de la pièce ; les deux » bouts de cette petite bande, pliée en deux, se rejoi- » gnent dans la cire qui les retient et ferme ainsi l'at- » tache. A la Cour de France, les empreintes en cire » jaune devaient être fixées à une queue de parchemin » double ou simple, tandis que les vertes, d'un caractère » plus solennel, devaient pendre à des lacs de soie ».

MÉDAILLE

DE LA STATUE ÉQUESTRE DU ROI LOUIS XV, PLACE ROYALE A BORDEAUX

Par C. de MENSIGNAC.

La médaille d'or que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux est une rareté, car il n'en a été frappé que vingt-six sur ce métal.

Elle fait partie des collections du médaillier municipal de la ville de Bordeaux et a été acquise, pour cet établissement scientifique, au mois de février 1901.

Cette médaille, gravée par Du Vivier, qui pèse 187 grammes et mesure 60 millimètres de diamètre, a été frappée, en 1733, à l'occasion de la pose de la première pierre du piédestal de la statue équestre de Louis XV, érigée sur la place Royale de Bordeaux, actuellement place de la Bourse.

Voici la description de cette intéressante pièce :

CIVITAS BURDIGAL. OPTIMO PRINCIPI

(La ville de Bordeaux au meilleur des Princes). Statue équestre de Louis XV, à droite vue de flanc; sur le piédestal, une inscription en six lignes dont on peut lire : LUDOVICUS XV FRAN | ET NAVARAE REX | etc.; au-dessous un écusson orné de trophées; à l'exergue MDCCXXXIII (1733); entre ce millésime et la plinthe, à droite, DU VIVIER F (œuvre de Du Vivier).

℞ PRÆSIDIUM ET DECUS (Sûreté et embellissement) en légende et sans inscription à l'exergue. La place Royale, d'après les plans de l'architecte Gabriel, avec la statue équestre de Louis XV vue de face, prise du quai, qui est baigné par les

flots légèrement ridés de la Garonne; dans le ciel quelques nuages. Sur la plinthe, à gauche, S. DU VIVIER F (œuvre de Du Vivier).

Or. Diamètre : 60 millimètres.

Il a été frappé de ces médailles :

En 1733 : 26 en or, 150 en argent et 300 en bronze.

En 1769 : 24 en argent et 30 en bronze.

Ce qui fait un total de 26 médailles en or, de 174 médailles en argent et de 330 en bronze.

On lit dans les Registres de la jurade bordelaise de 1733, à la date du 8 janvier : « Délibération par laquelle » il est arrêté d'ordonner 24 médailles d'or, 150 d'ar- » gent et 300 de bronze qui doivent coûter, savoir : en » or, 445 l. 10 s. la pièce; en argent, 27 l. et en bronze » 6 l., et que le payement en sera fait de l'argent qui » est en dépôt entre les mains du sieur Tessier, notaire » à Paris ».

Voici le compte détaillé du coût de ces médailles :

« Fourni pour la ville de Bordeaux les médailles d'or, d'ar- » gent et de bronze contenues au présent mémoire, représen- » tant d'un côté la statue équestre de Louis XV et au revers » la nouvelle place publique, savoir :

» Vingt-six médailles d'or pesant ensemble cent cinquante- » six onces trois gros et demy, dix-huit grains, à cent livres » l'once, la façon comprise, montent à la somme de quinze » mille six cent quarante-six livres sept sols six deniers, » cy. 15.646 l. 7 s. 6 d.

» Plus cent cinquante médailles d'ar- » gent pesant ensemble soixante-quinze » marcs trois onces, à soixante-treize » livres le marc, la façon comprise, mon- » tent à la somme de cinq mille cinq

» cent deux livres sept sols six deniers, » cy.	5.502 l. 7 s. 6 d.
» Plus trois cent médailles de bronze » à six livres chacune montent à la » somme de dix-huit cent livres.	1.800 l.
» Plus deux boëtes qui ont servi à » envoyer les médailles à cinquante sols, » cy.	2 l. 10 s.
	22.951 l. 15 s.
» Prix de la gravure de coin. . .	2.500 l.

Le 14 août 1733, jour de la pose de la première pierre du socle de la statue équestre de Sa Majesté Louis XV, il fut dressé procès-verbal du fait et on plaça dans les fondations 6 médailles : 1 d'or et 5 d'argent.

Voici un extrait de ce procès-verbal en ce qui concerne les médailles :

1733. 14 août. — « Procès-verbal de la position des » médailles dans le pié d'estal de la statue équestre de » Sa Majesté où l'on trouve qu'il fut mis au milieu du » fondement, dans une pierre creusée, un coffre de » plomb, dans lequel était un autre petit coffre de bois » de cèdre garni en dedans d'un satin bleu orné d'un » galon d'or et dans icelui 6 médailles : 1 d'or et les » autres d'argent ».

C'est par arrêt du Conseil d'Etat du roi en date du 7 février 1730 que la jurade bordelaise fut autorisée à créer devant la porte Despaux, faubourg du Chapeau-Rouge, une magnifique place dont l'architecte Gabriel, premier architecte du roi, avait conçu et fourni les dessins.

Cette place, nommée place Royale, fut ornée de bâtiments magnifiques. Au milieu, on plaça une statue équestre en bronze de Louis XV. Cette statue, de 14 à

15 pieds de hauteur, était de Lemoine; elle fut érigée en 1743.

Cet arrêt du Conseil d'Etat du roi, autorisant la jurade bordelaise à créer cette place, porte :

« Qu'en face de la porte Despaux, dont la démolition » est ordonnée, il sera formé une place publique au » centre de laquelle s'élèvera la statue du roi; que les » maisons qui formeront la façade de cette place seront » d'architecture uniforme ainsi que celles qu'on bâtira » depuis la place jusqu'au palais de la Cour des aides; » que chaque extrémité de cette place sera terminée » par un pavillon supportant des groupes en bronze » et qu'il sera formé une nouvelle rue parallèle à celle » de Saint-Rémi, laquelle sera élargie graduelle- » ment ».

LA CROIX DE BICHET (1).

Commune de Tauriac, canton de Bourg (Gironde).

Par F. DALEAU.

A cinq ou six cents mètres au nord de l'église de la commune de Tauriac, sur un carrefour formé par la route de Tauriac à Cognac et le chemin des Eyquems et Lamarzelle, on trouve une petite croix, dite la croix de Bichet, dont j'ai l'honneur de vous présenter la photographie et quelques dessins de détail.

Ce monument mesure : hauteur totale, $2^{m}94$. Il se compose d'un socle carré, à peu près recouvert de terre

---

(1) Séance du 10 janvier 1901.

aujourd'hui, de $1^{m}70$ de côté. Au centre est fixé un fût octogone, à base carrée, en pierre dure, de $2^{m}10$ de haut, d'un seul morceau, surmonté d'une croix monolithe mesurant : hauteur, $0^{m}84$; longueur totale des bras, $0^{m}60$.

La croix, légèrement inclinée vers le levant, fait face au midi; sur ce côté, on voit un Christ d'aspect archaïque, sculpté en relief, abrité par un toit en arc de cercle; à droite du Christ est une grande étoile à six pointes, à gauche un croissant, ou mieux une lune à figure humaine regardant le Sauveur du monde. Ces sculptures sont aussi en relief.

Du côté nord, au centre de la croix, est ce qu'on est convenu d'appeler un cœur, gravé en creux. Au-dessous, dans un petit cadre à pans coupés, j'ai cru voir, aussi gravées en creux, les lettres suivantes :



A l'extrémité du bras de la croix, côté ouest, on lit : Avril 9; du côté Est : 1588.

Je crois me rappeler que la partie supérieure de cette croix faisait face au levant il y a trente-cinq ou quarante ans. J'aurais voulu vous donner de plus amples détails sur ce monument *daté*, qui me paraît présenter quelque intérêt, j'espérais trouver des notes dans les registres de la commune de Tauriac, au sujet d'une mission du 9 avril 1588, si mission il y a eu, mais j'ai appris, il y a trois jours, que les archives remontent seulement à l'année 1690.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

11 janvier 1901. — M. Fourché présente un petit bas-relief d'albâtre, ouvrage italien de la fin du XVIe siècle, représentant la Magdeleine aux pieds de Jésus. Cette pièce, en très bon état de conservation, porte encore des traces de dorure. Sous la saillie formée par le bas de la plaque sculptée se lisent distinctement les lettres I. D. H., dorées également. L'ornementation du cadre est en parchemin gauffré.

8 février 1901. — M. de Sarrau signale deux voies romaines passant près de Bassens et du Carbon-Blanc. L'une partait de Lormont, l'autre partait de Bordeaux et traversait le fleuve, soit en face de Sainte-Croix, soit en face de la porte Navigère. Pour M. de Sarrau la villa découverte au Carbon-Blanc serait la villa de Bassus, *Bassensis Villa,* ou la villa de Léonce II. Dans le nom de *Grand Salazard,* M. de Sarrau voit le Grand Saint-Lazare, patron de la ladrerie du Carbon-Blanc.

M. Meller présente plusieurs objets gallo-romains trouvés à Laujac, commune de Bégadan, et faisant partie de la collection Lawton : poids de tisserand, briques à rebord, débris de poterie, couteau en fer, casse-tête gaulois en granit.

M. de Mensignac présente des poteries et une monnaie romaine trouvées dans les fouilles pour les fonda-

tions des « Dames de France », les poteries sont marquées VERE (verecundus), marque très connue; EST, nom cité dans les *Inscriptions romaines* de M. Jullian; FAM. F, de l'époque de Marc-Aurèle, marque commune à Bordeaux. La monnaie romaine, d'Agrippa, porte : M. AGRIPPA. L. F. COS. III; La tête à gauche, avec la couronne rostrale. — ℟ SC; Neptune debout avec un manteau sur les épaules tenant un dauphin et un trident (727-742 av. J.-C. 27-12) M. B.

8 mars 1901. — M. Coudol présente deux stylets en acier du XVIe siècle. D'après M. Coudol, le stylet doit être considéré comme une arme privée et non comme une arme de guerre. En Espagne, en Italie, et particulièrement à Florence, ces armes étaient très en usage au XVIe siècle, et les assassinats très fréquents. On les portait souvent dans la manche et on les maniait comme la dague. On enseignait l'escrime de ces sortes d'armes au moyen de modèles en bois terminés par un petit bouton. C'est probablement pour se mettre à l'abri de ces armes dangereuses que fut adopté, vers la fin du XVIe siècle, l'usage des pourpoints et des hauts de chausse matelassés ou rembourrés de crin.

12 avril 1901. — M. de Sarrau présente un vieux plan de Bordeaux, reproduit de Lattré, avec modifications par MM. Joseph-Antoine Batanchon et Gastambide, l'un peintre et premier secrétaire de l'Académie de peinture et Architecture civile et navale de Bordeaux, plan dit « Edition de Londres 1776; Modifications de 1786 ».

M. P. Meller présente une série de photographies.

M. Labadie présente une série de photographies, très admirées.

M. Fourché présente une tête de statuette en mar-

bre blanc, gallo-romaine. Elle provient de la collection Chasteigner, et a été trouvée en 1860 ou 1861, au coin de la rue des Piliers de Tutelle et de la rue Saint-Rémi.

M. de Mensignac signale la découverte de 300 arditz à l'effigie du Prince Noir, trouvés à Saint-Macaire, chez M. Piganeau.

M. Thomas donne un compte rendu d'un article de la *Revue* de l'Agenais, sur la statuette conservée au Musée d'Agen, sous le nom de Vénus de Tayrac.

M. Bardié déplore la démolition de la maison Louis XIII sur le cours Victor-Hugo, M. Raveau communique des photographies de cette maison, photographies obtenues avec un cliché du regretté Dast de Boisville et obligeamment prêté par Mme veuve de Tenet.

M. P. Meller craint la disparition de l'Hôtel de Ville de Libourne, le plus beau monument du xve siècle que possède notre département. La Société Archéologique de Bordeaux émet le vœu que la municipalité libournaise conserve à l'Hôtel de Ville de Libourne son style et son caractère et que, dans les projets de restauration et d'agrandissements, il n'entre aucune modification de son élégante façade.

M. de Sarrau a trouvé à Bassens des traces d'aqueduc, des tuiles à rebord, etc.

M. Daleau présente trois photographies reproduisant des portails qui clôturent l'entrée des cours des maisons nobles de la région. Le n° 1, situé sur la propriété de M. Audoir à « la Sate » commune de Saint-André-de-Cubzac, est une entrée monumentale, une sorte d'arc-de triomphe, surmonté de six pierres sculptées, 1670.

Le n° 2, situé sur la propriété de Mme veuve Viaud, au lieu de « Lalouze », à Tauriac, est surmonté de cinq

pierres : trois à sommet arrondi, deux à sommet à deux égouts. Toutes ces pierres portent, au centre, un médaillon ovale sur la face extérieure.

Le n° 3 se trouve à « Escouge », commune de Bourg-sur-Gironde. La partie supérieure de ce monument devait être ornée de cinq ou six pierres. Il en reste quatre à sommet arrondi, trois avec médaillon, une avec écu.

Ce genre de portail, très répandu autrefois dans la région, tend à disparaître.

M. Raveau se félicite de voir peu à peu donner satisfaction aux vœux de la Société. Les urinoirs qui déshonorent la porte Bourgogne sont en démolition.

Du 10 mai 1901. — M. Labadie communique six doubles louis d'or de Louis XVI, frappés à Bordeaux en 1786, 1787, 1788, 1789, 1790 et 1791 trouvés à Sainte-Croix-du-Mont, en 1900. Tout un trésor fut alors découvert, mais il a été malheureusement dispersé. On sait qu'il se composait de nombreuses pièces d'or et d'argent, presque toutes frappées dans notre Ville. Ce trésor fut caché pendant la Révolution comme le prouve la dernière pièce datée de 1791. Ces six doubles louis d'or constituent un document très intéressant pour l'histoire de la Monnaie à Bordeaux. Ils prouvent que, pendant cette période de six années, la frappe fut très abondante dans l'atelier bordelais, et permettent de supposer que des monnaies divisionnaires d'or, d'argent et de billon furent aussi émises en grand nombre.

Comme particularité propre à la frappe bordelaise et absolument inédite, M. Labadie signale sur les trois premières pièces, celles aux millésimes de 1786 à 1788, comme différent monétaire, *un portique.* C'était la

marque spéciale du directeur de la Monnaie à Bordeaux à cette époque, Larsungue de Lalande, remplacé en 1789 par Laurent Loste, dont le différent, *un caducée,* se trouve sur les trois autres pièces.

M. de Sarrau termine sa communication sur la Villa romaine du Carbon-Blanc et sur les voies romaines par tant de Bordeaux.

Il présente ensuite une poire à poudre Louis XV et une médaille de la Renaissance ou tout au moins du xviie siècle.

M. Coudol présente une chausse-trappe trouvée à Langoiran.

M. Daleau lit la communication suivante : « Mon » collègue, M. Félix Chaillou, propriétaire aux Cleins, » près Verthou (Loire-Inférieure), m'écrivait, le 18 mars » dernier : Je viens de faire à ma station gallo-romaine » des Cleins, une nouvelle découverte consistant en une » cachette de 1.320 petits bronzes dans un vase en terre » cuite.

» Ils s'étendent de Gordien III à Aurélien inclusive- » ment. Ce qu'il y a surtout d'intéressant, je dirai même » de fort curieux dans la trouvaille, c'est que, à côté » d'un Macrin, déjà très rare dans notre ouest, s'est » trouvée une monnaie non seulement absolument » inédite, mais émanant du tyran Domitianus, trop » noté dans l'histoire, et dont on ne connaît aucune » médaille. En voici la description :

» IMP. C. DOMITIANUS. PF. AUG
» Buste barbu, radié à droite avec la cuirasse
» ℞ CONCORDIA MILITUM

» La Concorde debout, à gauche, tenant de la main » droite une patère et de la gauche une corne d'abon- » dance.

» Cette pièce, très bien conservée, fera assurément » époque au point de vue de l'histoire et de la numis- » matique ».

M. Pierre Paris communique à la Société la note suivante sur un camée du *Cabinet des médailles* de Madrid, appelé camée Fulvio Orsini.

C'est un onyx noir, de forme ovale, ayant 6 centimètres sur 4 et demi.

D'un côté est sculpté en relief un fort joli buste de femme, vue de profil, à droite. Sa chevelure est très artistement tressée et ondulée; sur l'épaule droite, qui est nue, ainsi que la gorge, pend depuis la nuque un flot d'étoffe pour lequel l'ouvrier a utilisé une couche blanche de la pierre. Le travail est d'une extrême habileté et d'une finesse très rare.

De l'autre côté, on lit les deux vers suivants :

Εἴ με φιλοῦντα φιλεῖς, δισσὴ χάρις, εἰ δε με μεισεῖς,
Τόσσον μεισειθείης, ὅσσον ἐγώ σε φίλῶ.

La forme des caractères indique un moment assez récent de l'époque impériale.

Ce camée, le plus beau de la collection de Madrid, est connu depuis fort longtemps, comme l'indique bien M. Emil Hübner, qui en a donné une description dans ses *Antike Bildwerke in Madrid*, p. 191. Il a été placé dans une légère monture moderne en filigrane d'argent.

La photographie montrée à la Société archéologique est due à l'obligeance de M. Catalina Garcia, professeur à l'Université de Madrid, directeur du Musée archéologique national de cette ville. L'image du camée est, à ce qu'il semble, inédite.

M. Paris présente également une épingle à cheveux en forme d'épée, très élégante.

14 juin 1901. — M. de Mensignac présente une hache en silex poli et retaillée, trouvée dernièrement à Mérignac. Cette hache mesure 165 millimètres de longueur et 70 millimètres de largeur au taillant. Pour M. Daleau, la hache présentée n'a pas été retaillée, mais elle a été imparfaitement polie.

M. de Mensignac annonce que, sur son rapport, la Commission départementale des monuments historiques a voté 200 fr. pour l'assèchement des travaux entrepris à la Villa gallo-romaine du Carbon-Blanc.

M. P. Meller a entendu dire par un de nos collègues que cette villa était *mérovingienne.*

M. de Mensignac soutient son opinion : la villa est *gallo-romaine.* L'opinion contraire a été émise par deux personnes qui n'ont jamais vu les ruines. M. de Mensignac, au contraire, a visité les ruines en compagnie de MM. Émile Lalanne, Clavel et Feret, alors que l'assèchement était complet.

12 juillet 1901. — M. Labadie présente une cuiller en bronze trouvée près du pont de Langon et datant de la fin du XVIᵉ siècle.

M. de Sarrau présente une montre en argent, avec chaîne en laiton, de l'époque révolutionnaire. Le cadran de cette montre est divisé en 10 heures au lieu de 12 et donne donc l'heure décimale. Il porte en outre la devise « *Liberté ou la mort* ».

M. Labadie présente un livre hollandais imprimé en 1676 à Amsterdam. Ce livre contient une très belle vue du Chapeau-Rouge, gravée en taille douce.

M. Coudol présente un superbe cachet armorié en argent.

M. Fourché présente un morceau de terre cuite trouvé au cimetière gallo-romain de Saint-Saloine à Saintes et

offrant une série de trous régulièrement percés. Il réclame une explication de cette singularité.

M. de Sarrau signale, en la regrettant, la démolition des remparts avoisinant Sainte-Croix, du côté de l'Abattoir.

8 novembre 1901. — M. de Mensignac présente à la Société une petite statuette, un lion en bronze, dont la longueur est de 0m08, et la hauteur de 0m05.

Cet animal, en ronde bosse, représenté dans l'attitude de la marche, a la tête relevée et la gueule ouverte. Une forte crinière couvre la partie supérieure du corps et la queue fortement relevée à son extrémité appuyée sur le dos. Le plomb qui est encore adhérent aux pattes de l'animal indique qu'il était scellé sur un objet en métal. Il a dû servir, probablement à la décoration d'un trépied, d'un lampadaire ou de tout autre ustensile en métal.

Cette intéressante statuette, d'un travail grossier, remonte au IVe ou Ve siècle de notre ère. Elle a été découverte au mois d'octobre 1900, en pratiquant des fouilles cours du Chapeau-Rouge, pour l'installation du manchon destiné à enfermer le fil du trolley souterrain des tramways électriques.

Ce petit animal de bronze a été donné au Musée des Antiques par M. E. Petit, qui l'a recueilli lui-même dans les fouilles.

12 décembre 1901. — M. Coudol fait passer sous les yeux de ses collègues une hache en silex trouvée en Seine-et-Marne.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour 1902.

Président..........	M. HABASQUE (Francisque), ✻, A. ◑, correspondant du Ministère de l'Instruction publique; Président honoraire à la Cour de Bordeaux.
Vice-présidents.....	MM. FOURCHÉ (Paul). MELLER (Pierre).
Secrétaire général..	M. RAMBIÉ (P.), Sous-Chef du Secrétariat de la Chambre de commerce.
Secrétaires-adjoints.	MM. DE PELLEPORT-BURÈTE (Ch.). FERET (Edouard), éditeur-libraire.
Trésorier..........	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier.
Archiviste.........	M. AMTMANN (Th.), A. ◑, Négociant.
Assesseurs.........	MM. DE MENSIGNAC (Camille), A. ◑, conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique. PARIS (Pierre), I. ◑, professeur à la Faculté des Lettres, Directeur de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts. JULLIAN (Camille), ✻, A. ◑, professeur à la Faculté des Lettres.

Le Bureau se réunit tous les premiers vendredis du mois, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53.

La Société se réunit tous les deuxièmes vendredis du mois et à la même heure, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Athénée.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : A l'Athénée.

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

ANNÉE 1902

Séance du 10 janvier 1902.

Présidence de M. Habasque, président.

Présents : MM. Habasque, Fourché, Rambié, Amtmann, Dagrant, de Saint-Laurent, de Mensignac, P. Meller, Raveau, Thomas, Labadie, de Sarrau, l'abbé Brun, Descamps, Daleau, Bardié, de Faucon, l'abbé Callen, Flos, Charrol, Millet, Coudol, Dussaut, Feret.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lettre de M. l'abbé Callen signalant la reprise du questionnaire de Baurein, comme travail intéressant pour la Société.

Lettre de M. Pierre Paris demandant à la Société : 1° Un prix pour l'élève de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts, qui aurait présenté le travail le mieux fait sur un programme donné ;

2° L'achat par la Ville des aquarelles de M. Fontan sur le vieux Bordeaux.

M. Habasque propose à la Société la publication d'un album des vieilles maisons et des monuments anciens les plus remarquables de la Gironde.

M. de Mensignac rappelle que M. Jabouin a laissé en mourant des cartons contenant presque tous les éléments de la publication demandée par M. Habasque. — M. Labadie signale

dans le même but les nombreux dessins ou aquarelles de M. Bernède, aux Archives municipales de Bordeaux.

M. Bardié, en réponse à la première proposition de M. Paris, pense que les fonds de la Société doivent être exclusivement réservés à nos publications. — M. Paris réplique en lisant l'art. 1er de nos Statuts. — M. Labadie, soutenant l'opinion de M. Paris, dit que c'est en vertu de l'art. 1er que nous avons pu voter 250 francs pour le Comité Girondin d'Art public.

Lettre de M. Brutails proposant un des professeurs archéologues de l'Ecole des Chartes, pour une prochaine conférence, sous les auspices de la Société. M. le Président propose de réserver l'examen de l'offre de M. Brutails pour le moment où la Société organisera la conférence annuelle.

M. le Président, à propos de la Commission des publications, rappelle la lettre des Statuts, et que toutes les Commissions doivent être nommées par le bureau. — M. de Mensignac fait remarquer que l'usage a prévalu de faire nommer par l'Assemblée générale quelques-unes de nos Commissions. — M. Bardié appuie la motion de M. de Mensignac. — M. le Président dit qu'on peut réviser les Statuts mais qu'ils doivent, jusqu'à la révision, être observés dans leur teneur.

Sur la proposition de M. Bardié et de huit de ses collègues, la révision des Statuts de la Société est votée.

M. l'abbé Brun lit un travail sur la matrice du sceau du Concordat de 1517, heureusement retrouvée à l'Hurbe (Voir aux *Communications diverses*).

M. le Président a écrit à M. le Maire de Bordeaux pour demander la conservation en entier de la Porte Saint-Julien, menacée par des projets municipaux. — M. de Mensignac, président du Comité Girondin d'Art public, a présenté à la mairie une délégation de ce Comité. Il propose à la Société d'émettre un vœu pour qu'on ne touche pas aux guichets de cette porte, avant d'avoir pris l'avis d'une Commission spéciale. — M. de Saint-Laurent propose d'émettre un vœu pour la conservation du monument tout entier. — Adopté à l'unanimité.

M. le Président lit une lettre de M. Marot, adjoint délégué

aux Beaux-Arts, promettant à M. Fourché la conservation dans le Musée de Carrère, des lampadaires anciens, retrouvés au Grand-Théâtre, et remercie MM. Fourché et Paris d'avoir accompli ce sauvetage.

M. l'abbé Callen demande, une fois de plus, la reprise de la publication du Bulletin.

M. Daleau présente un pied de roi qui a appartenu à M. Limousin, célèbre corsaire bordelais (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

M. Daleau annonce qu'il est question de travaux à l'église romane de Tauriac, et demande qu'il n'y soit fait aucun remaniement sans l'avis d'archéologues compétents.

M. Paris demande que la Société, après examen, proteste contre les ornementations nouvelles de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux.

Le Président,
F. HABASQUE.

Le Secrétaire général,
P. RAMBIÉ.

Séance du 14 février 1902.

Présidence de M. HABASQUE, président.

Présents : MM. Habasque, Fourché, P. Meller, Feret, de Mensignac, Thomas, Raveau, Millet, l'abbé Callen, Petit de Meurville, Coudol, Capelle, Bardié, Charrol, Dussaut, Labadie, Paris, l'abbé Brun, de Pelleport-Burète.

Excusé : M. Rambié.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président propose des remerciements à M. Marius Vachon, pour sa conférence sur « l'Archéologie et l'Art public », et sa belle plaidoirie en faveur des vieilles œuvres d'Art. — Adopté à l'unanimité.

M. Fourché donne lecture d'une communication sur les mascarons de la place Dauphine, aujourd'hui place Gambetta. On s'était fort peu occupé, jusqu'ici, de ces intéressants détails

d'ornementation architecturale. Ils méritent cependant l'attention des artistes. M. Fourché a étudié les 166 mascarons, qui datent de 1747 à 1770; il souhaite que des architectes fassent une étude de ces motifs d'ornementation et publient une monographie avec planches. — M. le Président rappelle que M. Piganeau a fait aussi une étude des mascarons du quai de Bourgogne. — M. de Mensignac demande à M. Fourché d'étudier, sans plus tarder, ceux qui vont disparaître sur la place d'Aquitaine. — La Société, sur la proposition de M. Raveau, émet le vœu que les ornements signalés par M. de Mensignac, et faisant partie des maisons à démolir ou à transformer, soient déposés au Musée municipal, et que la Ville fasse le nécessaire pour en devenir propriétaire. — M. Feret demande que l'étude de M. Fourché soit complétée par des photographies.

MM. Bardié et de Mensignac demandent que l'on photographie aussi les maisons qui vont disparaître dans les voies nouvelles : la place intérieure d'Aquitaine; la façade de la chapelle de la Madeleine, la maison n° 107 de la rue Henri IV. — M. Raveau s'offre à faire les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires, et signale nos collègues MM. Labadie et Charrol, comme très aptes à réaliser le désir de la Société. — La Société voudrait que ces photographies fussent faites avec ordre et méthode, et autant que possible du format 13×18. La collection serait publiée dans nos annales. — M. Feret propose de confier à M. Fourché la rédaction des notes qui accompagneraient chacune de ces photographies. — Adopté.

M. Thomas signale à la Société la découverte récente d'une statue antique représentant Minerve, et trouvée le 20 janvier dernier à Poitiers, dans l'ancienne demeure de Lusignan. Cette statue est fort belle, en marbre blanc très fin, et mesure environ 1^{m}50. Elle serait peut-être l'œuvre d'un artiste grec de la fin du VIe siècle avant Jésus-Christ; ce qui ramène à Phidias et à Polyclète. — M. Paris, sur le vu du dessin communiqué par M. Thomas, croit pouvoir déjà faire remarquer que cette statue n'est point de l'époque indiquée, mais plutôt de l'époque romaine, probablement du second siècle après Jésus-Christ.

Il s'appuie sur le casque qui est moderne, sur le costume qui est ionien, sur l'expression du visage, sur l'égide, sur le plissement archaïque des cheveux, sur la ceinture serrant le péplos à la taille, sur l'attitude, enfin sur la finesse du marbre employé qui, probablement, vient de Carrare. M. Paris étudiera de près, sur photographie, cette statue, et communiquera ses impressions à la Société dans une prochaine séance.

M. Dussaut présente une photographie du portail de l'église de Montussan (XIIIe siècle) qui vient d'être démolie (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

M. l'abbé Callen signale une note de S. E. le cardinal archevèque de Bordeaux, insérée dans la *Semaine religieuse* de l'Archidiocèse. Les curés des paroisses, dans les restaurations, ventes ou achats d'objets mobiliers pour les églises, devront éviter les fautes contre l'art et le respect de l'antiquité. Dans les restaurations des monuments ils devront tout d'abord prendre l'avis de la Commission départementale des Monuments historiques.

Communication de M. de Mensignac sur des haches de bronze trouvées au moulin de Gayon (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

M. le Président annonce qu'il a été informé de la découverte d'une cachette de 2 à 300 hachettes trouvées dans les Côtes-du-Nord.

M. de Mensignac signale le don fait au musée des Antiques, par notre collègue M. de Fayolle de Bordeaux, des pièces suivantes :

1° Saucière Louis XIV. Vieille faïence de Bordeaux. — Intacte.

2° Assiette de la même époque. Même provenance. — Intacte.

3° Assiette Louis XVI. Bordeaux. — Très ornementée.

4° Assiette Samadet.

5° Plat à barbe. Saintonge. — Intact.

6° Miniature. — Epoque 1835.

M. de Mensignac et M. Dussaut proposent certaines modifications aux Statuts de la Société. Le texte des modifications

proposées sera imprimé et distribué aux membres de la Société.

Le Président,
F. Habasque.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 14 mars 1902.

Présidence de M. F. Habasque, président.

Présents : MM. Habasque, Fourché, Rambié, Amtmann, de Mensignac, Coudol, Bardié, Feret, de Sarrau, Labadie, Hanappier, l'abbé Callen, Dagrant, Descamps, Thomas, l'abbé Brun, Charrol, Flos, Raveau, de Saint-Laurent, Charbonneau, Lafarelle, de Pelleport-Burète.

Excusés : MM. P. Meller, Cabrit.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Rambié, secrétaire général, s'excuse de n'avoir pu, par suite de sa maladie, rédiger un compte rendu de la magistrale conférence de M. Marius Vachon. — La Société décide que cette conférence sera imprimée dans notre Bulletin (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

M. de Mensignac annonce le dépôt au Musée des Antiques des cinq lampadaires du Grand-Théâtre qui étaient, avant la Révolution, dans l'Eglise Saint-Dominique.

La discussion du projet de révision des Statuts est ouverte et porte sur les articles I à XIII.

Nouveau membre : M. Van der Cruyse, présenté par MM. de Mensignac et Feret, est admis à l'unanimité.

Le Président,
F. Habasque.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 11 avril 1902.

Présidence de M. Fourché, vice-président.

Présents : MM. Fourché, Rambié, P. Meller, Amtmann, de Mensignac, Labadie, Bardié, Cabrit, Raveau, l'abbé Brun, W. Loste, l'abbé Dawant, Daleau, Bonnal, de Saint-Laurent, Charrol, Charbonneau, Flos, Thomas, Coudol, Millet, de Pelleport-Burète.

Excusés : MM. Habasque, de Sarrau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux adressant à la Société le 1er volume de l' « Inventaire des registres de la Jurade ».

Lettre de M. Brutails au sujet d'une conférence à demander à M. de Lasteyrie.

Communication de M. l'abbé Brun : Une page de l'histoire de l'Archéologie de Bazas (Voir aux *Communications diverses*).

La Société reprend la discussion sur la révision de ses Statuts. — Sont adoptés les articles XIV à XXIII (Voir les nouveaux Statuts à la suite des *Procès-Verbaux*).

Sont élus membres de la Commission des publications : MM. Paris, l'abbé Callen, Amtmann et Bardié.

Communication de M. Daleau sur une fibule en cuivre jaune (Voir aux *Communications diverses*).

Le Président,
P. Fourché.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 9 mai 1902.

Présidence de M. Habasque, président.

Présents : MM. Habasque, Fourché, Amtmann, Rambié, Feret, Dagrant, Raveau, de Sarrau, Charrol, Thomas, Coudol, de Mensignac, Daleau, Bardié, Dussaut, Cabrit, de Saint-Laurent.

Excusé : M. Pierre Meller.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Cabrit, la Société vote, à l'unanimité, des félicitations à M. Jullian, auquel l'Académie française vient de décerner le prix Gobert pour son ouvrage « Vercingétorix ».

M. Fourché lit les premières pages d'une étude : « A travers les Chartrons », accompagnée de vues photographiques dues au talent de notre collègue M. Amtmann. M. Fourché signale en particulier un petit pavillon, dit du duc de Richelieu, dont il donne une description très détaillée, qui intéresse vivement la Société. Une Commission est nommée pour examiner ce pavillon, et donner son avis sur les bas-reliefs qui le décorent. Elle est composée de MM. Paris, de Mensignac, Cabrit.

Communication de M. de Mensignac sur une statuette de Mercure découverte à Bordeaux (Voir aux *Découvertes et nouvelles*).

M. de Sarrau entretient la Société du Saint-Suaire de Turin et du remarquable travail de M. Vignon sur ce sujet. Pour M. de Sarrau, les conclusions de M. Vignon ne sont pas d'une grande rigueur scientifique.

Sur la proposition de M. Daleau, au sujet des restaurations dont l'église de Tauriac est menacée, la Société émet le vœu « qu'aucune suite ne soit donnée au projet, avant qu'il n'ait été » communiqué à M. le Préfet de la Gironde, à la Commission » départementale des Monuments historiques, et au Comité » d'Art public ».

M. Daleau annonce à la Société une prochaine relation des fouilles qu'il a effectuées, en collaboration avec M. Maugras, au tumulus de Laga, commune d'Anglade.

La Société décide, après examen de divers projets, que l'excursion annuelle aura lieu à Saintes, le 15 juin prochain.

Le Président, F. Habasque.

Le Secrétaire général, P. Rambié.

Séance du 13 juin 1902.

Présidence de M. Fourché, vice-président.

Présents : MM. Fourché, Feret, de Sarrau, Flos, de Saint-Laurent, l'abbé Brun, Hanappier, Daleau, Thomas, Charbonneau, P. Meller, l'abbé Callen, de Faucon, Charrol, Raveau, Coudol, Millet, Bardié.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lettre de M. C. Jullian, remerciant la Société des félicitations qui lui ont été adressées.

Nouveaux membres : Sont élus à l'unanimité des membres présents : M. P. Matabon, architecte, et M. Delarue, négociant, présentés par MM. Fourché et P. Meller.

M. P. Meller lit une étude très documentée sur la porte d'Aquitaine, et présente différents dessins des projets auxquels la construction de cette porte donna lieu (Voir aux *Communications diverses*).

L'excursion à Saintes, d'abord fixée au 15 juin, est renvoyée au 6 juillet prochain.

M. de Sarrau présente des photographies de maisons anciennes qui vont disparaître dans l'établissement du cours Pasteur.

M. de Sarrau demande qu'il soit fait un catalogue de nos Archives déposées à la Bibliothèque municipale.

Sur la proposition de M. de Sarrau un vœu est émis par la Société, tendant à ce que, dans l'établissement d'une sacristie à Sainte-Eulalie, on sauvegarde l'enfeu situé sur la façade sud de cette église.

M. Bardié montre une série de photographies prises à Espiet (Gironde) et à Carcassonne.

Le Président,
P. Fourché.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 11 juillet 1902.

Présidence de M. Habasque, président.

Présents : MM. Habasque, Fourché, Thomas, Charrol, Raveau, Girault, P. Meller, Rambié, l'abbé Callen, Feret, l'abbé Brun, de Saint-Laurent, Flos, Daleau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nouveaux membres : Sont élus à l'unanimité : M. de Saint-Martin, présenté par MM. de Sarrau et Labadie ; M. Chédor, présenté par MM. Rambié et P. Meller.

M. P. Meller a recueilli dans un voyage en Périgord une collection de 200 cartes postales, et montre tout le parti qu'on pourrait tirer au point de vue archéologique d'un voyage dans ces curieuses régions.

M. de Sarrau lit un travail humoristique sur la Fountmirale, à Bassens, et sur la légende ancienne qui court le pays. La Société a de la peine à reconnaître un caractère archéologique à la communication de M. de Sarrau. La Commission des Publications en jugera.

M. Giraud signale à M. Meller une restauration du fronton sud de la porte d'Aquitaine, faite par Jouandot avant 1870.

M. Fourché donne quelques détails sur les monuments antiques de la ville de Brouage, et montre des photographies. Il signale aussi quelques inscriptions assez curieuses relevées sur les murs de la vieille forteresse.

M. l'abbé Callen demande qu'on reprenne l'usage du Compte-rendu bibliographique.

Le Président,
F. Habasque.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

Séance du 14 novembre 1902.

Présidence de M. Habasque, président.

Présents : MM. Habasque, Fourché, P. Meller, de Saint-Laurent, Hanappier, Cabrit, l'abbé Dawant, Descamps, de Fayolle, l'abbé Brun, Cadoret, Charbonneau, Bardié, Coudol, Millet, Capelle, Charrol, Amtmann, de Mensignac, Thomas, de Sarrau, Flos, Charlot, Daleau, Paris, Feret, Labadie, l'abbé Lamartinie, Lafuge, Gervais, Dussaut, etc.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nouveau membre : M. A. de Paniagua, présenté par MM. de Mensignac et Habasque, est élu à l'unanimité.

M. le Président dépose sur le bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903.

Lettre de M. Paris, remerciant la Société de ses félicitations pour le prix Martorelli, qu'il a obtenu en Espagne.

Lettre de M. Fourché, remettant sa démission de vice-président.

Lettres de MM. Labadie, l'abbé Callen et de Pelleport-Burète refusant toute candidature au Bureau qui va être élu pour l'année 1903.

Communication de M. de Mensignac sur une nécropole gallo-romaine mise à jour dans les fouilles du cours Pasteur (Voir aux *Communications diverses*).

M. P. Daleau lit un travail intitulé : « L'Anthropologie au Congrès de Montauban (7-14 août 1902) ».

Il donne jour par jour le compte-rendu sommaire des travaux et des excursions de la section d'anthropologie de ce Congrès, et, en passant, la description des Musées de Montauban et de Toulouse. Des vues photographiques accompagnent le travail de M. Daleau.

M. Thomas signale la découverte d'une crypte romane à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). Ce qui rattache ce château à notre Sud-Ouest, c'est qu'il appartint, au XVI[e] siècle, à André de Foix, comte de Lesparre, et à Jean-Louis Nogaret de Lavalette, duc d'Epernon.

M. Rambié, secrétaire général, lit un compte-rendu des travaux de l'année 1902 (Voir à la suite des *Procès-verbaux*).

Constitution du Bureau de la Société pour l'année 1903.

M. Pierre Meller, vice-président, devient président. Sont élus vice-présidents : MM. Paris et de Mensignac ; secrétaire général : M. l'abbé Brun ; secrétaires adjoints : MM. Raveau et Feret ; archiviste : M. Amtmann ; trésorier : M. Dagrant ; assesseurs : MM. Fourché et Bardié. — M. Habasque, président sortant, est assesseur de droit.

Le Président,
F. Habasque.

Le Secrétaire général.
P. Rambié.

Séance du 12 décembre 1902.

Présidence de M. Habasque, président.

Présents : MM. Habasque, Amtmann, Bardié, de Saint-Laurent, Daleau, Coudol, de Sarrau, Charrol, Thomas, Fourché, Cabrit, Flos, Millet, l'abbé Brun, l'abbé Lamartinie, Dussaut, Peltier et Raveau.

Excusés : MM. de Mensignac, P. Meller, Rambié.

Lettre de M. P. Meller donnant sa démission de président de la Société pour l'année qui va s'ouvrir.

La Société finlandaise d'Archéologie demande à échanger son Bulletin contre le Bulletin de notre Société. — Adopté.

M. Paris a la parole sur la statue de Minerve, découverte à Poitiers. — Cette belle statue a déjà été l'objet de plusieurs travaux dus à des savants français et étrangers. M. Paris estime que ces études ne sont pas définitives, que plusieurs même arrivent à des conclusions erronées. Il ne faudrait pas que la joie d'une trouvaille, du reste fort intéressante, empêchât d'estimer l'œuvre à sa réelle valeur. Or, il semble à M. Paris impossible de voir dans la Minerve de Poitiers autre chose qu'un pastiche assez récent d'une œuvre grecque archaïque. Par une série de comparaisons avec des statues certainement

archaïques, trouvées en particulier à l'Acropole d'Athènes, il est facile de prouver que le sculpteur de la « Minerve » de Poitiers n'a fait qu'imiter et traduire, parfois assez maladroitement, la sincérité des primitifs tailleurs de marbre. L'attitude, le costume, les plis des draperies, le gorgonion, surtout la forme et l'expression du visage, dénotent le style archaïsant le moins contestable, et doivent être reportés à une époque même postérieure au IV[e] siècle. Il n'y a rien qui rappelle Phidias ou Polyclète, comme on l'a prétendu ; mais bien plutôt faut-il songer à l'école dite de Pasitelès, quelle que soit d'ailleurs la valeur de cette expression. — Vifs applaudissements.

M. Fourché présente un cachet en argent du XVII[e] siècle, dont on n'a pu identifier les armoiries.

Nouveaux membres : Sont élus à l'unanimité : MM. Deserces et Oscar Lacôte, présentés par MM. de Mensignac et Bardié.

Commission des publications : Sont élus : MM. Amtmann, l'abbé Callen, Bardié, de Mensignac.

M. Fourché rappelle que l'année dernière, sur la proposition de M. Feret, un vœu a été émis pour demander à l'autorité diocésaine d'assurer la conservation du mobilier des églises. — Après un échange de vues entre plusieurs de nos collègues, la Société se rallie à la motion de M. Habasque, et laisse au Bureau, qui va entrer en fonctions, le soin d'arrêter les termes du vœu, de préciser les desiderata de la Société, et de les présenter au Cardinal, archevêque de Bordeaux.

Le Président,
F. Habasque.

Le Secrétaire général,
P. Rambié.

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Modifiés aux séances des 14 mars et 11 avril 1902

TITRE PREMIER

But de la Société.

Article premier. — Une Société d'archéologie est établie à Bordeaux pour contribuer à la propagation de l'étude archéologique des monuments de toute nature, antérieurs au xixe siècle et concernant l'ancienne Aquitaine. En vue de ce but, elle pourra fonder des cours publics, donner des prix, organiser des expositions, faire des publications destinées à rendre plus facile la connaissance des antiquités (surtout locales).

TITRE II

Organisation.

Art. 2. — Le nombre des membres de la Société est illimité. Pour être admis à en faire partie, il faudra être présenté par deux sociétaires, réunir la majorité absolue des membres présents à la plus prochaine assemblée générale, et s'engager à payer une cotisation annuelle. Il pourra y avoir des membres correspondants et honoraires élus sous les mêmes conditions que les membres titulaires. Les mineurs ne pourront faire partie de la Société qu'avec l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

Art. 3. — Chaque membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de douze francs par an, payables d'avance.

Les sociétaires pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de deux cents francs, une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

Tout membre titulaire, qui aura laissé passer une année sans payer sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire et rayé des cadres de la Société un mois après la mise en demeure, que le Trésorier devra lui adresser par lettre recommandée.

Art. 4. — La Société se réunira une fois par mois, à époque fixe, sur convocation. Il en sera de même du Bureau. Il pourra, toutefois, être tenu des séances supplémentaires sur la convocation du Bureau ou par décision de la Société, principalement pour l'examen de toutes questions n'ayant pas un intérêt archéologique.

Les sociétaires pourront provoquer cette convocation par lettre signée de dix d'entre eux, adressée au Bureau.

La Société tiendra, en outre, s'il y a lieu, une ou plusieurs séances publiques par an, où seront entendues des lectures relatives à l'objet de ses études et de ses travaux.

Art. 5. — Chaque année, à la séance du mois de novembre, la Société procèdera à l'élection de ceux des membres du Bureau qui seront soumis à cette formalité.

TITRE III

Administration.

Art. 6. — L'administration de la Société sera confiée à un Bureau composé de onze membres, nommés en assemblée générale au scrutin individuel, à la majorité absolue des membres votant au premier tour, et à la majorité relative au second tour.

Il sera composé de : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un archiviste et trois assesseurs. La Société pourra nommer, si elle le croit utile, un président ou un membre du Bureau à titre honoraire, et un trésorier suppléant, sans voix délibérative.

Le président en fonctions passe assesseur de droit; il est

remplacé à la présidence par le premier vice-président et ce dernier par le deuxième vice-président.

L'Assemblée générale du mois de novembre aura donc à élire tous les ans : un deuxième vice-président, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un archiviste et deux assesseurs, ainsi qu'un trésorier suppléant, s'il y a lieu.

Le nouveau Bureau entrera en fonctions le 1er janvier suivant.

En cas de décès ou de démission de l'un des membres du Bureau, il sera pourvu à son remplacement, à la réunion suivante, par l'assemblée générale; le nouveau membre ne demeurera en exercice que pendant le temps qu'eût duré le mandat confié à son prédécesseur.

ART. 7. — Toutes les élections ont lieu au scrutin secret. Il en sera de même pour l'adoption des nouveaux membres titulaires ou honoraires et pour le renvoi à la Commission de publication des travaux lus en assemblée générale.

Le vote par correspondance ou par procuration est formellement interdit.

ART. 8. — Le président dirige les discussions. Il représente officiellement la Société; il est de droit membre de toutes les commissions, à l'exception de celle des finances, et les préside lorsqu'il y assiste; sa voix est prépondérante en cas de partage.

Il signe conjointement avec le secrétaire général les délibérations et les actes faits au nom de la Société, et avec le trésorier les baux et les bordereaux de dépenses.

ART. 9. — Les vice-présidents remplacent le président en cas d'empêchement ou d'absence ; à défaut, la présidence passera au plus ancien assesseur suivant.

ART. 10. — Le secrétaire général reçoit et signe la correspondance, sauf en ce qui concerne la partie administrative, réservée au président. Il en rend compte au Bureau et à la Société. Il convoque ou fait convoquer aux diverses réunions et commissions de la Société. Il rédige ou fait rédiger les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Bureau. Il a la parole immédiatement après l'adoption du

procès-verbal pour communiquer les pièces de la correspondance, qui doivent, à cet effet, lui être remises. Il contresigne les actes de la Société et expédie les titres d'admission. Il est chargé de la publication des Bulletins de la Société avec le concours d'une commission de publication et donne seul les bons à tirer. Tous les travaux destinés aux Bulletins sont d'abord déposés entre ses mains. Il fait partie de droit de toutes les commissions, à l'exception de celle chargée de l'examen des comptes du trésorier. Les procès-verbaux de l'année courante sont conservés par le secrétaire général et remis ensuite à l'archiviste.

Art. 11. — Les secrétaires adjoints remplacent au besoin le secrétaire général; ils sont tout particulièrement chargés, sur la désignation du secrétaire général, des convocations aux réunions et aux assemblées générales, des procès-verbaux des séances de la Société, et de ceux des séances du Bureau.

Art. 12. — Le trésorier fait opérer les recouvrements, effectue les paiements sur mandat délivré par le président, après délibération du Bureau. Il tient la comptabilité, signe, de concert avec le président, les baux et les bordereaux de dépenses. Il rend compte chaque année de sa gestion dans un rapport financier lu à l'assemblée générale du mois de janvier.

La commission chargée d'examiner les comptes du trésorier sera prise en dehors du Bureau et sera tenue de donner lecture de son rapport à la prochaine réunion générale. Cette commission se composera de trois membres nommés au scrutin de liste par l'assemblée générale.

Les reçus délivrés par le trésorier seront détachés d'un carnet à souche.

Art. 13. — L'archiviste reçoit et conserve les pièces, titres, plans, dessins, livres, documents et objets divers appartenant à la Société.

Art. 14. — Le Bureau fixe et règle les dépenses, nomme et révoque les employés, détermine l'ordre des travaux et leur nature, ordonne les recherches et vérifications, entend les rapports, reçoit les communications, décide, de concert avec la commission de publication, quelles lectures devront être faites

en séances publiques solennelles. Il règle aussi ce qui se rapporte aux cours, conférences et expositions.

Art. 15. — Pour être valables, les décisions du Bureau devront être prises, six de ses membres au moins étant présents.

Art. 16. — En dehors des deux grandes commissions des finances et de publication, le Bureau pourra nommer des commissions prises dans le sein de la Société à l'effet d'exécuter les travaux, vérifications et recherches, dont elle reconnaît l'utilité.

Le Bureau peut autoriser un ou plusieurs membres de la Société à le représenter et peut déléguer, à cet effet, dans un but déterminé, une partie de ses pouvoirs.

Art. 17. — La publication du Bulletin est dirigée par une commission de publication de laquelle sont membres de droit le président, le secrétaire général et le président sortant. Cette commission décide ou ajourne l'impression des travaux qui ont été renvoyés à son examen par l'assemblée générale et détermine l'ordre de leur publication. Elle s'entend avec les auteurs pour les modifications, les coupures et les suppressions qui lui paraissent opportunes, ou pour la rédaction des extraits qu'elle juge utile de publier à la place des mémoires primitifs. Elle s'entend aussi avec les auteurs et le Bureau au sujet des planches, dessins, gravures, qui doivent figurer dans les actes.

Cette commission se compose de quatre membres nommés au scrutin de liste dans la séance du mois de décembre.

Si la Société le juge utile, ce nombre pourrait être porté à six.

Art. 18. — Indépendamment des frais d'impression de texte, la Société se charge, s'il y a lieu, de tout ou partie des frais de dessins, lithographies, gravures, cartes, plans, planches et tableaux.

TITRE IV

Dispositions générales.

Art. 19. — Les membres de la Société agissant en son nom, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ne contractent

aucune obligation personnelle et ne peuvent être exposés à aucun recours à raison des actes qu'ils souscrivent en nom qualifié.

Dans aucun cas, les membres de la Societé ne peuvent être tenus au delà du paiement de leur cotisation.

Art. 20. — La Société s'interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 21. — La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans les publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Art. 22. — Les sociétaires recevront les publications de la Société; des places leur seront réservées dans les cours et autres réunions publiques qu'elle tiendra.

Art. 23. — La radiation d'un des membres de la Société aura lieu d'office au cas de non paiement des cotisations ou de condamnation à une peine infamante.

Elle pourra être également prononcée par le Bureau, sur une demande écrite et motivée signée de cinq membres titulaires, le Sociétaire incriminé entendu.

La décision du Bureau ne pourra être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres le composant. Elle aura lieu au scrutin secret. Il en sera dressé procès- verbal notifié par lettre recommandée au membre incriminé.

Elle sera susceptible d'appel à l'assemblée générale.

Art. 24. — Aucun changement ne pourra être fait aux dispositions des présents Statuts, s'il n'est déposé une demande écrite signée, appuyée et motivée par vingt-cinq membres titulaires; le changement sera discuté en assemblée générale et devra être voté par les deux tiers des membres inscrits, ou si ce nombre n'est pas atteint, à la prochaine réunion générale, à la majorité des suffrages, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 25. — Tous pouvoirs sont donnés au Bureau pour faire, dès que les circonstances le permettront, reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique.

Art. 26. — En cas de dissolution, l'argent, meubles ou objets quelconques appartenant à la Société reviendront de droit à la Ville de Bordeaux.

L'ARCHÉOLOGIE ET L'ART PUBLIC

Conférence de M. Marius VACHON, à Bordeaux (janvier 1902)

Il y a deux façons de comprendre l'archéologie et d'en faire.

La première, la plus répandue, la plus traditionnelle, est de considérer l'archéologie comme une science de cabinet pour hommes revenus des ambitions politiques et administratives, désillusionnés de l'activité sociale, et qui cependant n'osent ou ne peuvent se résoudre à vivre dans la retraite d'une vie de farniente. Le présent ne leur donnant que des déceptions, l'avenir ne leur inspirant que des inquiétudes et des désespérances, ils se réfugient dans le passé qui leur semble avoir réalisé leur rêve, et ils l'étudient avec plaisir, et même souvent passionnément dans ce qu'il nous a légué de mieux : les monuments d'art, témoignages de sa gloire et de sa prospérité.

Ces monuments ne sont plus guère pour eux, à les définir d'après leurs idées, sinon d'après leurs préjugés, que des reliques infiniment précieuses et vénérables, des reliques, mais dignes d'admiration, suggestives d'émotions profondes, c'est-à-dire l'image morte du passé. Ceux en qui n'est point éteinte toute passion d'être un peu utile aux vivants d'aujourd'hui et de demain, notent leurs sensations, décrivent leurs découvertes, et en font la matière abondante de mémoires savants dans des recueils et des revues dont la publication périodique prouve une générosité admirable ; car si elle les honore toujours,

elle ne les enrichit jamais, et leur procure rarement ces satisfactions d'amour propre qui, pour le public, sont une compensation, sinon une récompense, des dévouements intellectuels et des sacrifices d'argent. Ces archéologues là ont droit à toute notre estime et à toute notre gratitude : ils rendent de grands services au pays. Leurs travaux d'érudition sont pour les historiens des mines inépuisables de documents, d'informations et d'idées. Sans de Caumont, de Guilherruy, de Verneilh, de Laborde, du Sommerard, de Lasteyrie, Labarthe, etc., et tant d'autres, certainement Michelet, Augustin Thierry, Henri Martin, Duruy, n'auraient pu écrire leurs Histoires de France, si prodigieusement évocatrices de la grandeur de notre pays et du génie de notre race.

La seconde façon de comprendre l'archéologie et d'en faire, celle-ci la moins répandue, parce qu'elle implique sinon plus d'intelligence, beaucoup plus d'énergie, de combativité, consiste à ne plus voir dans l'archéologie le moyen d'occuper honorablement ses loisirs, de se procurer de délicates jouissances intellectuelles, mais à tenir l'archéologie pour une science sociale.

J'explique immédiatement cette définition, qui vous paraîtra peut-être bien hardie, mais qui rend exactement ma pensée et résume nettement le thème de ma causerie.

Tout d'abord, que faut-il entendre par l'expression : science sociale? Une science sociale est une science qui a pour but, dans la sphère d'activité qu'elle a choisie pour domaine, de déterminer les lois d'amélioration de la vie et surtout de les appliquer.

Comment l'archéologie, dont le domaine exclusif est le passé, peut elle être une science sociale poursuivant la mission d'améliorer le présent? Voici l'explication de cet apparent paradoxe : une œuvre d'autrefois, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle contienne l'expression d'une pensée, est le prolongement de la vie de celui qui l'a créée, génie illustre ou inconnu, artisan ignoré ou célèbre, simple ouvrier perdu dans la foule. Il y a plus. Cette œuvre semble un prolongement de la vie de ceux qui l'ont inspirée, qui l'ont commandée, qui l'ont admirée,

qui s'en sont servis. Et ainsi, pour nous, à tous les points de vue, c'est une œuvre vivante.

Et quand cette œuvre —, édifice militaire, religieux ou civil ; église, château ou palais —, synthétisant une époque, un peuple, un principe, une idée, a été le théâtre d'événements historiques, cette œuvre semble avoir une âme qui anime ses pierres ; cette œuvre est vivante de la vie des aïeux qui l'ont édifiée, qui l'ont habitée, qui ont vécu à son ombre.

Et même que cette œuvre soit devenue une ruine, que la violence du temps, que la méchanceté des hommes, l'ait dépouillée de ce qui faisait son originalité, sa grandeur, sa beauté, cette œuvre, comme le mort de l'Ecriture sainte, parle encore, et parlera toujours.

L'avenir est fait autant du passé que du présent. L'archéologie, qui se préoccupe de conserver la vie du passé, prépare la vie de l'avenir. C'est donc bien une science sociale.

Si nous appliquons à l'archéologie cette qualification de science sociale, nous lui reconnaissons une mission qui transforme singulièrement sa physionomie, son caractère et son idéal, qui lui donne une utilité et une importance que personne ne songera à contester.

Etudier les vielles pierres, déchiffrer des inscriptions, et écrire là-dessus des mémoires et des livres : c'est bien. Mais quitter les tours d'ivoire de l'érudition, descendre dans la rue, défendre les chefs-d'œuvre du passé, veiller à la beauté des cités, et faire l'éducation artistique du peuple : c'est mieux.

La Société archéologique de Bordeaux a l'ambition de réaliser ce double programme d'étude et d'action, en créant le Comité girondin d'Art public. On doit hautement l'en féliciter et l'en remercier.

Qu'est-ce que l'art public ?

Pour le bien définir, il me semble qu'il suffit de prendre tout simplement ces deux termes dans leur acception littérale. L'art public, c'est l'art qui luit pour tout le monde, gratuitement, comme le soleil ; c'est l'art de la rue, l'art de la place, l'art du paysage rustique ou urbain ; c'est la physionomie, aimable, gracieuse, pittoresque ou grandiose, que donnent à

une ville, à un village, à un hameau, à une montagne, à un vallon, à une plaine, les monuments, les ruines, les arbres, les rochers, etc.

Assurer la conservation de cette physionomie, en assurant la conservation des éléments qui la constituent, veiller à ce que les apports du présent soient en harmonie avec les legs du passé, ne les détruisent ni les altèrent : c'est faire œuvre d'art public. Si le terme est nouveau, la chose est moins nouvelle. Tout comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, bien des archéologues déjà ont fait de l'art public sans s'en douter. Mais il était utile et opportun qu'on trouvât et qu'on adoptât pour une œuvre une dénomination qui fît comprendre nettement au public qu'en faisant tout cela on travaille pour son bien, pour son plaisir, pour sa prospérité économique, et pour son développement intellectuel et social. C'est qu'il y a bien tout cela, et plus encore dans l'œuvre de l'art public ; et il est indispensable de le démontrer afin d'amener au Comité girondin les sceptiques et les ignorants.

S'il est vrai, comme disent les physiologistes, que le besoin crée l'organe, les comités d'Art public se multiplieront bientôt. Nous en avons vraiment bien grand besoin. Jamais, peut-être, on n'a pareillement mutilé, menacé, déshonoré nos vieilles et belles villes de France; jamais on n'a perpétré, avec plus de cynique audace, plus de méthodique acharnement, tant d'actes de vandalisme, insensés, stupides, inutiles! La simple énumération exigerait des heures. Je ne peux rappeler que les plus abominables.

C'est le Mont Saint-Michel, cette incomparable merveille, à qui de misérables ingénieurs ont enlevé toute sa poésie, en édifiant la digue monstrueuse qui relie l'îlot à la terre ferme Dans quel but? Pour maintenir la valeur des actions d'une compagnie de polders. Pendant plusieurs années, nous avons lutté dans la presse; nous avons fait porter la question devant la Chambre et devant le Sénat, par des interpellations ; Victor Hugo est venu à notre aide : sur ma requête il adressait aux sénateurs et aux députés cette adjuration émue et éloquente :

« Le Mont Saint-Michel est pour la France ce que la grande » Pyramide est pour l'Egypte. Il faut le préserver de toute » mutilation, il faut que le Mont Saint-Michel reste une île. Il » faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et » de l'art ». Nous avons été battus; le crime de vandalisme a été couronné.

C'est le vieux château des ducs de Bourgogne, à Dijon, un des plus beaux monuments de l'architecture militaire du moyen âge, dont la majesté importante et la robuste vieillesse faisaient l'admiration de tous les touristes et voyageurs. Au point de vue historique, ce château était aussi précieux qu'intéressant; il complétait admirablement l'ensemble superbe des monuments de la vieille capitale de la Bourgogne, fier aïeul de tous. Une municipalité socialiste révolutionnaire l'a fait raser à grands frais, comme représentant la féodalité; et aujourd'hui, son emplacement est un cloaque ou un Sahara, suivant les saisons. On en regrette amèrement la démolition, qui a été fort coûteuse.

C'est encore l'enceinte murale d'Avignon qu'il y a deux ans le maire M. Pourquery de Boisserin, a fait mutiler en démolissant nuitamment — à minuit, l'heure des crimes — la Porte d'Imbert et la Porte d'Oulle. Est-il pourtant quelque chose de plus original, de plus pittoresque, de plus grandiose que ces remparts d'Avignon, chef-d'œuvre de l'architecture militaire du XIVe siècle? Il semblerait qu'une municipalité dût avoir pour leur conservation intégrale la sollicitude la plus vigilante. C'est le contraire. Si un mouvement puissant, irrésistible, d'opinion publique, une ligue véritable de tous les adversaires du vandalisme n'empêchent pas le retour d'expéditions nocturnes nouvelles, ces remparts ne seront plus qu'un souvenir. On déceinturera Avignon comme on a fait, il y a un demi-siècle, de Carpentras, aujourd'hui une ville banale, ennuyeuse, que ne visitent plus les voyageurs, les artistes et les poètes, alors qu'autrefois elle rivalisait de beauté et de charme avec Avignon. Les Avignonnais de 1846 ont été plus heureux que les Avignonnais de 1900. C'est qu'ils avaient su défendre leurs vieilles murailles, menacées par la Compagnie des chemins de fer de

P. L. M. Et permettez-moi de vous rappeler les conseils que leur donnait à ce propos Mérimée, qui fut un des plus dévoués défenseurs de l'art national français : ils sont encore de circonstance. Mérimée répondait ainsi à un savant archéologue et érudit, Requieu, qui avait réclamé son concours, comme inspecteur de la Commission des monuments historiques :

« Vous êtes de drôles de pistolets au Conseil municipal. » Vous ne faites rien pour sauver vos remparts, et vous » voudriez que nous fassions tout. Pourquoi ne pas protester » contre les bêtises de votre maire, pourquoi ne pas écrire » dans les journaux, aux ministres, etc. ?.....

» ..... A votre place, je ne me laisserais pas canuler par les » canailles du Conseil municipal. Au point où les choses en » sont venues, je crois que vous avez moins à perdre à la » résistance qu'au regimbement. Ces gens-là sont déterminés à » ne pas vous laisser en repos... Morbleu ! Mettez-leur le feu » au c... Vous avez une admirable invention au moyen de » laquelle on vient à bout de monstres bien plus durs à cuire » que ceux que dompta feu Hercule. C'est la presse. Il n'y a » pas de maire, voire de ministre, qui n'y laisse des plumes, » surtout quand on a le bon droit... Battez-vous... Battez-les. » Ayez, s'il le faut, le plaisir de perdre votre procès ; mais ne » cédez jamais ».

Les Avignonnais suivirent les conseils de Mérimée et s'en trouvèrent fort bien ; ils vainquirent les Vandales. Imitons les Avignonnais.

C'est encore à Avignon, la destruction par le Conseil municipal, sous la présidence de M. Pourquery de Boisserin, de l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem sur la place Pic, un monument des plus intéressants aux points de vue historique et artistique, que le même maire, M. Pourquery de Boisserin, a ordonnée il y a quelques années, pour la joie de détruire ; car aujourd'hui son emplacement est un terrain vague, où personne ne passe, et sur lequel on n'a rien bâti.

Que faisaient donc, pensez-vous, le ministère des Beaux-Arts et la Commission des monuments historiques, tuteurs officiels de l'art national ? Dans ces graves circonstances, ils étaient en

sommeil ; la consigne était de ronfler. Il y avait dans les affaires des sénateurs, des députés, de grands électeurs influents, chers aux ministres, et qu'il ne fallait point troubler par de trop énergiques interventions et protestations.

Permettez-moi de vous donner, non pas un conseil, mais un renseignement que me suggère une certaine expérience acquise au cours de ma carrière déjà longue d'écrivain militaire : ne comptez jamais que sur vous-mêmes pour défendre vos monuments, vos œuvres d'art, contre le vandalisme privé ou officiel. Faites vous-mêmes vos affaires, en liguant, dans des comités locaux, bien organisés, tous ceux qui ne veulent pas qu'on touche à la beauté de leur ville, tous ceux qui, au contraire, ont un intérêt personnel à ce qu'elle soit constamment embellie.

Pour la démonstration de la valeur d'une idée ou d'un conseil, rien ne vaut mieux que l'exemple de sa réalisation. Je vais donc vous en citer quelques-uns, qui, j'en suis certain, vous intéresseront.

Le premier est la Commission du Vieux Paris, dont la constitution présente la particularité d'émaner de la Préfecture de la Seine. Ses membres sont nommés par le Préfet, et c'est lui qui la préside ; à son défaut, c'est un délégué du Conseil municipal. Cette origine spéciale n'entrave en rien l'indépendance, l'énergie, l'initiative et la combativité de la Commission ; elle lutte constamment, au contraire, contre des projets de l'administration, de nature à nuire à la beauté et au caractère de Paris, à mutiler ou détruire de ses souvenirs artistiques ou historiques. Ce que cette commission du Vieux Paris a déjà fait est considérable. Hier, elle entamait le procès d'un projet édilitaire nouveau : le prolongement de la rue de Rennes sur la Seine, et la construction d'un pont gigantesque en biais, à proximité du Pont-Neuf. Notre ami, André Hallays, a attaché le grelot, et il l'a secoué de façon à le faire entendre au-delà de l'enceinte de la Commission. Je cite ses paroles éloquentes :

« Voici le plus grandiose et le plus charmant des aspects de » Paris : depuis trois siècles, il fait la joie des Parisiens et » l'admiration du monde entier. Il a tenté tous les artistes et » séduit tous les poètes. La beauté du fleuve qui soudain s'élar-

» git à la rencontre des deux courants; la superbe carrure du » vieux pont; les flèches, les tours et les toits inégaux qui » surgissent de la masse de pierre de la Cité; la forme fine et » effilée de la grande île; la douceur de la lumière, qui en » aucun lieu n'est aussi enveloppante, fluide et caressante : » tout fait de ce spectacle unique, la gloire de Paris. Au dix- » huitième siècle Germain Brice racontait tenir « d'un des » grands voyageurs de ces derniers siècles » que les trois plus » belles vues que celui-ci avait remarquées dans ses longs » voyages, étaient « celle de l'entrée du port de Constantino- » ple, celle du port de Goa, dans l'Inde, et enfin celle du » Pont-Neuf de Paris ». Et aujourd'hui encore, quelle est la » vision de Paris que tous les étrangers emportént au fond de » leur mémoire ? C'est cette île qui flotte sur le fleuve comme » une nef énorme et majestueuse, chargée de chefs-d'œuvre et » d'histoire, la proue pavoisée de verdures frémissantes, arri- » mée, des deux bords aux rives de la Seine, par les liens de » pierre du Pont-Neuf.

» Et c'est ce tableau superbe que les siècles ont lentement » composé que l'on veut couper en deux par la ferraille d'un » pont! ».

Qui n'applaudirait de tout cœur cette mercuriale enflammée, cette prosopée poétique? L'indignation fait les poètes. La Commission en a été émue à ce point que le préfet de la Seine s'est empressé de répondre à M. Hallays : « Permettez-moi de vous assurer qu'il n'y a rien de décidé, rien d'étudié ». Et M. Hallays a spirituellement répliqué : « Raison de plus pour protester; quand l'étude de ce projet sera faite, quand la réalisation sera arrêtée, il sera trop tard pour intervenir ». Et la Commission a voté à l'unanimité le vœu « qu'il ne soit pas établi de pont entre le Pont des Arts et le Pont-Neuf ». Soyez certains qu'il se fera une vigoureuse campagne pour empêcher cette mutilation abominable de la Cité.

Dans la Commission du Vieux Paris, vous avez une forme spéciale d'œuvre d'art public : la forme officielle. Vous voyez que cette forme là ne fait rien à l'affaire, quand la Commission est composée d'hommes compétents, indépendants et

énergiques, qui savent ce qu'ils veulent, et qui le veulent bien.

Le deuxième exemple est la Société artistique des monuments de la Vallée de la Loire, société à forme collective, sans aucun caractère officiel, ni même officieux, bien au contraire.

Cette Société a été fondée, en novembre 1899, à Saumur, par trois hommes dévoués à l'art et au bien public : MM. de la Brière, Chappée et Johannot. Elle s'est donné pour mission : 1° de conserver les monuments remarquables par leur architecture, leur intérêt historique ou artistisque, en secondant ou en conseillant les propriétaires qui les placeraient sous le protectorat de la Société et en acquérant ceux dont elle serait en mesure de faire l'acquisition, ou qui lui seraient offerts à titre gratuit, et en les entretenant dans la mesure de ses ressources; 2° de faciliter à ses membres et aux artistes l'étude et la visite des monuments, musées, objets d'art, ou sites remarquables; 3° d'encourager les artistes dans la production des œuvres inspirées par le génie français des siècles passées; 4° de développer dans le public la connaissance des monuments anciens et le goût nécessaire pour les apprécier.

La cotisation annuelle est de 6 fr. 50, qu'on peut racheter par le versement d'une somme unique de 250 francs.

En moins de deux ans et demi, la Société a recueilli assez d'argent, par les cotisations et par les dons, pour réaliser la première partie de son programme, la plus difficile, la plus onéreuse : elle a acheté, pour 1.500 francs, l'abbaye d'Asnières, entre Douée-les-Fontaines et Montreuil-Bellay, dans Maine et Loire; et elle a placé sous son protectorat l'abbaye de Clermont, entre Laval et Port Brillet, qui fut le Saint-Denis des seigneurs de Laval, et l'église de Cunault, un des plus beaux spécimens de l'art angevin, c'est-à-dire que la Société a pris à sa charge toutes les dépenses de conservation et d'entretien de ces deux édifices, qui dépérissaient parce que les propriétaires du premier, par incurie, l'ont complètement abandonné, sans vouloir s'en défaire, et parce que la commune de Cunault n'est pas assez riche pour payer la quote part personnelle que lui imposait le ministère des Beaux-Arts pour défendre l'église

contre les pluies et contre les inondations de la Loire. D'autres opérations sont en préparation.

Voici ce qui est arrivé à la suite de l'acquisition de l'abbaye d'Asnières : Le ministère des Beaux-Arts ne s'était jamais préoccupé de classer cet édifice parmi les monuments historiques en dépit de son intérêt exceptionnel. Aussitôt qu'il a su que la Société en avait fait l'acquisition, il a manifesté l'intention de le classer. Mais comme la Société tient à conserver l'abbaye d'Asnières sans la faire restaurer, ce qui signifie reconstruire par des architectes officiels, le ministère a dû retirer sa proposition. Les rieurs ne seront pas de ce côté : il est en piteuse posture. Il l'est plus encore pour l'abbaye de Clermont. Le ministère des Beaux-Arts a bien classé l'abbaye au nombre des monuments historiques, mais il ne s'est jamais préoccupé d'en assurer la conservation; il l'a laissé mettre au pillage; et certainement on aurait bien pu la raser complètement, il n'en eût pris aucun souci. Là, comme à Cunault, les architectes officiels vont désormais se trouver en face d'archéologues érudits, vigilants et irréductibles, qui ne permettront qu'ils rebâtissent sous prétexte de restaurer, et qui d'ailleurs auront désormais le droit de conserver eux-mêmes les monuments.

Le troisième exemple sera l'œuvre d'art public entreprise par la Société historique de Provins, et qui présente l'originalité d'une innovation ingénieuse. Non contente de veiller avec un soin jaloux sur le moindre des édifices, hôtels et maisons du passé, qui font de cette petite ville une cité exquise, cette Société s'est préoccupée d'instruire le public d'une manière permanente, en faisant apposer partout des inscriptions très lisibles, qui contiennent tout ce qu'il est indispensable de savoir pour pouvoir les comprendre et apprécier, afin d'en tirer la leçon historique destinée à éveiller l'imagination et à la guider.

Depuis quelque temps, de toute évidence, il se manifeste, un peu partout, un mouvement d'opinion publique et d'action collective pour défendre nos œuvres d'art du passé, nos vieux monuments, la beauté pittoresque de nos vieilles villes, que l'Etat abandonne trop souvent, hélas! au vandalisme des municipalités, sous la pression des politiciens.

Mais nous nous sommes laissés devancer par un petit pays, la Belgique, dans l'organisation méthodique et rationnelle de ces œuvres d'art public. On ne trouverait pas en Belgique une petite ville qui ne possède une société de protection de ses richesses artistiques et monumentales; et toutes ces sociétés sont fédérées en une grande association nationale qui a son siège à Bruxelles, d'où rayonne sur tous les points du pays une propagande incessante, un concours permanent de conseils, d'encouragements et, au besoin, de subventions. Et, comme les lois et les règlements ne sont que la codification des mœurs et des habitudes, la protection des monuments, la défense de la beauté des villes, sont aujourd'hui assurées par le Parlement, par les conseils provinciaux, et par les municipalités, au moyen de lois et de règlements, très efficaces, et qu'on ne laisse jamais dormir. C'est grâce à cette organisation, magnifique, de ses œuvres locales et régionales d'art public, que la Belgique, tout entière, est un immense et merveilleux musée national, qui fait l'orgueil de la nation et l'admiration du monde.

L'organisation du Comité girondin de l'art public, dont l'initiative fait grand honneur à la Société archéologique, présente un caractère démocratique qui doit en assurer le succès. Le Comité a fait appel aux divers syndicats artistiques, industriels et commerciaux de la Gironde, prouvant ainsi son intention formelle d'intéresser à son œuvre non point seulement des archéologues et des érudits, mais le public tout entier par ses représentants corporatifs. C'était là une idée à la fois originale, pratique et féconde. Un certain nombre de syndicats ont répondu avec empressement à cet appel; mais, d'après les informations qui m'ont été fournies, le Comité a éprouvé quelques déceptions douloureuses de la part de quelques autres sur lesquels il était en droit de compter. Cet échec relatif contient une leçon qu'il serait imprudent de négliger. C'est que le caractère démocratique de l'entreprise implique logiquement la démocratisation du recrutement des associés et des adhérents. Ne pensez-vous pas que la cotisation proposée aux syndicats et aux particuliers est trop élevée? Ne serait-il pas diplomatique de l'abaisser à un chiffre très

modeste, qui n'effrayerait ni gênerait personne? Aujourd'hui, les batailles ne peuvent se livrer qu'avec de gros, très gros bataillons. Or, il ne faut point s'y méprendre, ce sont des batailles véritables que vous allez avoir à livrer, et dans lesquelles il faut que vous ayez le nombre devant lequel vos adversaires trembleront et déposeront les armes. Je prends la liberté de soumettre cette idée à vos méditations, Messieurs les membres organisateurs et administrateurs du Comité girondin d'art public, assuré que vous me pardonnerez une ingérence dans vos affaires, en considération du motif qui me l'inspire : le désir d'apporter une contribution en nature à votre œuvre, si généreuse, si admirable, si opportune et si nécessaire, qui doit rallier à elle toutes les bonnes volontés, tous les dévouements. Vous devez avoir, me semble-t-il, l'ambition légitime de grouper en peu de temps, de trois à quatre mille citoyens, soucieux de conserver à votre ville sa physionomie et son caractère d'originalité, d'élégance et de beauté, et décidés à la défendre « *unguibus et rostro* » contre le vandalisme officiel et contre le vandalisme privé. Par une propagande éloquente et incessante, démontrez, prouvez au public, comme je le disais tout à l'heure, que vous travaillez, que vous peinez, que vous bataillez et luttez exclusivement pour lui, pour son plaisir, pour sa prospérité, pour son amélioration matérielle et sociale; alors le public viendra irrésistiblement à vous.

Vous vous êtes donné, Messieurs, une grande, une noble, une patriotique mission; en la remplissant avec persévérance, tenacité et énergie, vous aurez bien mérité, non seulement de votre ville, mais de votre pays tout entier; car Bordeaux est la France. Ses monuments, ses œuvres d'art, — legs du passé, apports du présent —, font partie du patrimoine artistique et historique de la nation, patrimoine que nous avons intérêt, tous, Français du nord ou du midi, de l'est, de l'ouest ou du centre, à conserver pieusement comme le témoignage vivant de la puissance et de la grandeur du génie de la patrie, dans la diversité de ses manifestations superbes, à toutes les périodes de notre histoire.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'EXERCICE 1901-1902

Par P. RAMBIÉ

Messieurs,

Une tradition, reprise l'année dernière, appelle votre secrétaire général à présenter à ses collègues, à la première séance de novembre, le compte-rendu des travaux de l'exercice écoulé.

Les statuts, qui fixent à cette même séance les élections du Bureau, ont voulu que nos votes soient éclairés en quelque sorte par cette revue de l'année qui doit, comme un examen de conscience, précéder la désignation de vos nouveaux élus.

Et après tout, il n'est pas mauvais de jeter un regard en arrière et de mesurer le chemin parcouru, au moment de commencer la prochaine étape.

C'est le meilleur et le plus sûr moyen de jalonner la route et d'éviter les faux pas.

Pour ceux de vous, Messieurs, qui suivez assidûment nos réunions mensuelles du vendredi, ce rappel du passé présente moins d'intérêt ; pour les autres, que leurs occupations ou d'autres devoirs tiennent trop souvent éloignés de nos séances, je suis tenu d'être plus complet et de passer rapidement en revue les faits saillants de l'exercice.

I

Un désir évident de bien faire et de faire mieux que nos devanciers, une crainte peut-être excessive des autorités sans contrôle, ont conduit notre Société, dans les premiers mois de l'année, à reviser ses statuts.

Je n'insisterai pas longuement sur cette œuvre qui n'a rien d'archéologique et qui, au gré de quelques-uns, a déjà trop longtemps attardé nos efforts.

Je dois dire cependant que toutes les bonnes volontés se sont unies, et j'espère que les nouveaux statuts, plus clairs que les anciens, resteront notre loi prudente et durable.

II

Comme il arrive toujours en pareil cas, nos travaux se sont ressentis de ces petites convulsions organiques, et cependant j'ai le plaisir de constater que les études de longue haleine, les lectures autres que de notices écourtées, ont été plus nombreuses cette année que la précédente.

MM. Meller et Fourché, nos sympathiques présidents, M. l'abbé Brun, M. de Sarrau, nous ont donné des travaux intéressants qui fourniront de la matière à la publication si pauvre de nos annales!

Je leur en adresse ici, Messieurs, au nom de vous tous, la publique expression de nos remerciements.

Pour ceux de vous qui n'ont pu goûter le plaisir de ces communications, pour en laisser aussi une trace écrite en dehors des procès-verbaux, je signale d'abord deux lectures de M. Meller ayant trait à des objets bien différents.

La première nous ramène au temps de Louis XIII, et nous documente sur cette archéologie des costumes, inépuisable mine, aussi riche que les riches vestiaires des trois personnages bordelais dont nous parle notre collègue.

La seconde nous fait connaître les transformations successives de la porte d'Aquitaine que nous voyons à regret désemparée, sous prétexte de vaines nécessités de voirie et de prétendus embellissements.

Le travail de M. Meller, d'actualité brûlante sur ce point, doit avoir une suite.

Nous souhaitons qu'elle soit prochaine.

M. l'abbé Brun poursuit au Taillan les savantes études qu'il commença dans sa cure d'Uzeste. Il nous a donné cette année deux bonnes notices, malheureusement un peu courtes : la première, sur le sceau du Concordat de 1517 entre le Pape Léon X et François I[er]; la seconde, sur la porte du Gisquet et la fontaine Bragous, à Bazas.

De M. Fourché, la Société a aussi reçu deux communications réunissant, dans une agréable alliance, l'archéologie et l'art public qui, chez lui, marchent toujours assemblés.

L'une traitait des Mascarons de la place Dauphine; elle mérite d'être continuée, et M. Fourché voudra bien ne pas nous en faire trop attendre le complément.

L'autre, illustrée, grâce à la collaboration de notre collégue M. Amtmann, d'une profusion d'admirables photographies, véritables tours de force de technique, a été pour beaucoup d'entre nous une véritable révélation sur les richesses de l'architecture privée dans le quartier des Chartrons.

J'ai notamment le souvenir de certain pavillon à demi ruiné que nos collègues ont découvert sous les débris qui l'encombrent et dont les bas-reliefs exquis de la grâce légère du xviiie siècle, ont pu, j'espère, être moulés sous la surveillance de MM. Paris, de Mensignac, Cabrit et Raveau.

M. de Sarrau, apportant lui aussi sa pierre à l'édifice, nous a exposé les théories un peu hypothétiques de M. Vigon sur le linceul de Turin et l'image du Christ.

Dans un autre travail plus personnel, il nous a conté, de façon gracieuse et spirituelle, l'histoire légendaire de la Fount-mirale, la fontaine miraculeuse de Bassens, aujourd'hui à demi tarie, autrefois source claire où les amoureuses, jetant des épingles croisées, interrogeaient l'énigmatique sphynx des eaux.

Mais ici s'arrête la liste encore trop courte de ces travaux.

Si leurs auteurs méritent tous les éloges, n'hésitons pas à reconnaître que nos laborieux collègues n'ont pas assez d'imitateurs.

Je ne saurais trop répéter ici ce que j'avais l'honneur de vous dire déjà l'année dernière. Nous manquons de travaux personnels de longue haleine. Trop de noms scientifiquement connus figurent cependant sur la liste de nos membres, pour que l'on puisse dire de la Société Archéologique qu'elle n'est qu'un groupement d'amateurs.

Pourquoi ne les voyons-nous jamais parmi nous, nous guidant de leurs conseils et levant un coin du voile de la science qui leur est chère?

D'autres laissent même égarer ailleurs des études pleines d'intérêt qui avaient leur place marquée dans notre revue.

Quel motif faut-il donner à ces abstentions, à ces défections regrettables?

Je ne me charge pas, Messieurs, de répondre à cette question.

III

Tout bien compté, les travaux qui nous ont été remis au cours des années 1898-1899-1900-1901 formeront à peine la matière d'un seul volume, qui, j'espère, pourra être terminé dans deux ou trois mois.

N'êtes-vous pas frappés, Messieurs, de cette pénurie?

Il faut cependant que nous soyons prêts et que ce volume ne fasse pas trop mauvaise figure lors du prochain Congrès des Sociétés savantes qui, vous le savez, tiendra ses assises à Bordeaux en 1903.

Il y a là, Messieurs, pour tous, un grand effort à faire.

Il s'agit de démontrer que la Société d'Archéologie est une société bien vivante et n'a point perdu ses qualités de critique sagace et d'érudition.

Plus que le passé, c'est l'avenir qu'il faut considérer ce soir, et les élections auxquelles vous allez procéder tout à l'heure vont vous permettre de manifester par vos votes le caractère laborieux et savant que vous entendez, avant tout, donner à notre direction.

Bordeaux, ce 14 novembre 1902.



COMMUNICATIONS DIVERSES

LA MATRICE DU SCEAU DU CONCORDAT DE 1517

Par l'Abbé BRUN

(Communication du 10 janvier 1902).

La « pièce » que je présente aujourd'hui à la « Société archéologique de Bordeaux » est du plus haut intérêt et vraiment précieuse. En tout cas elle est *unique*... C'est la matrice du Sceau du Concordat de 1517 entre Léon X et François I[er].

Le sceau lui-même est bien connu. Il a été décrit en deux exemplaires variés par Douët d'Arc (Collection des Sceaux de l'Empire, t. II, p. 424, n. 6087 et 6088). Ces deux sceaux lui furent communiqués par l'Administration des Monnaies. Ils sont tous les deux du même type, mais procèdent de deux matrices différentes. Or ces deux matrices sont absolument inconnues au Musée des Monnaies, qui possède seulement un « surmoulé » en relief du Sceau, dit du Concordat. Encore ce surmoulé n'est-il pas très bon. Il a été fait après la constitution du Musée des Monnaies, c'est-à-dire après 1832.

Quoi qu'il en soit, il y a donc eu au moins deux matrices du Sceau du Concordat, celles qu'a signalées Douët d'Arc. — Peut-être même y a-t-il eu trois matrices différentes de ce sceau ; car la nôtre ne se rattache

aux empreintes connues qu'avec quelque peine, comme nous allons le voir.

Citons d'abord Douët d'Arc :

« 6087. **François I et Léon X.**

» SCEAU DU CONCORDAT. 1517.

» **Sceau ogival de 95 millimètres de hauteur.**

» **Une croix à double branches (*sic*). — Sur celle d'en haut, » l'inscription INRI. — Sur la croix les 3 clous. — Elle est » accompagnée, à dextre : de l'écu des Médicis (d'or à » 5 tourteaux de gueules, posés 2, 2 et 1, au tourteau d'azur » chargé de 3 fleurs de lys d'or, mis en chef.) timbré de la » tiare et posé sur les clefs de Saint-Pierre en sautoir. — à » senestre : de l'écu de France couronné. — Sous le grand » bras de la croix : *in hoc sig-no vinces*.**

» **Légende :** LEO DECIMUS PONTIFEX MAXIMUS ET » FRANCISCUS PRIMUS FRANCORUM REX.

» **(Communiqué par l'Administration des Monnaies) ».**

« 6088. **Second sceau (1517). — Sceau ogival de 97 mill. » de haut. — Même type, d'une autre matrice.**

» **(Même provenance) ».**

Voici (p. suivante) le dessin très exact de l'empreinte que donne notre matrice (grandeur naturelle).

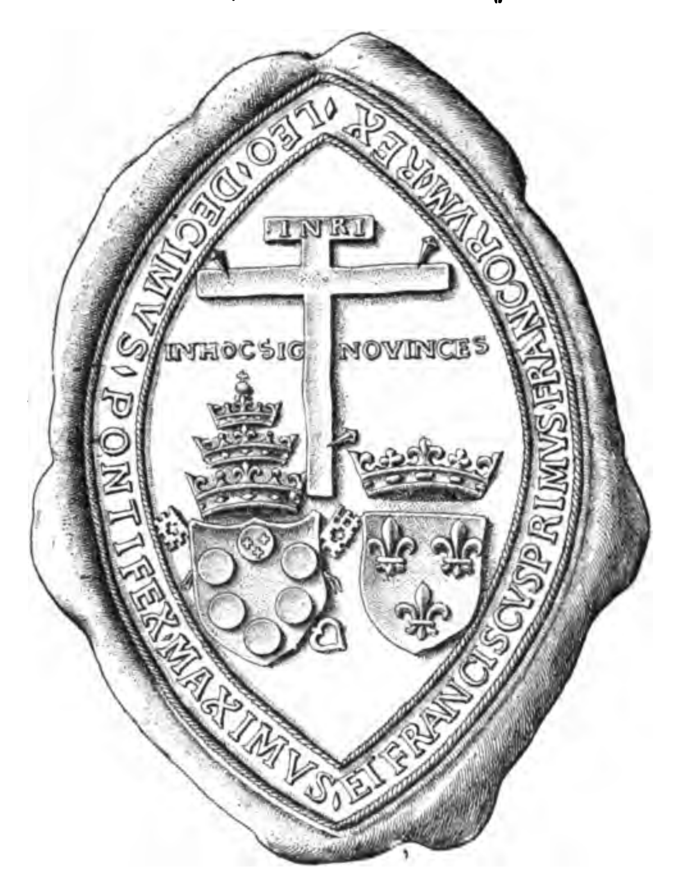
Notre matrice, si on étudie de très près le dessin ci-dessous, semblera bien n'avoir produit ni l'un ni l'autre des sceaux décrits par Douët d'Arc, car :

1° Notre matrice, comme il est facile de s'en rendre compte, a 100 mill. de hauteur, par conséquent 3 mill. de plus que le plus grand des deux. — Il est vrai que nous avons à tenir compte de l'inévitable retrait de la cire, au refroidissement...

2° Le tourteau d'azur, mis en chef de l'écu des Médicis, est, dans notre matrice, chargé de trois *croix*. Dans les sceaux décrits par Douët d'Arc, il est chargé de

trois *fleurs de lys.* — Il est vrai que le savant sigyllographe a pu faire erreur sur un aussi mince détail, mal venu peut-être, ou confus dans les empreintes qui lui ont été communiquées.

Mais, qu'il y ait eu deux ou même trois matrices du Sceau du Concordat, une seule existe aujourd'hui : celle



que j'ai eu la bonne fortune de découvrir, et que je présente aujourd'hui à la Société archéologique de Bordeaux.

Et ce n'est point un « surmoulé » : 1° Les « surmou-

lés », comme les empreintes de cire, sont toujours de dimensions plus réduites que l'original dont ils procèdent. Or 1° la pièce que nous avons en main est *plus grande* que toutes les empreintes connues; 2° le travail du graveur est bien apparent. Les lettres de la légende, le pène des clefs, les tourteaux ont été *frappés :* on voit en effet, à la loupe, quelques hésitations, comme des bavures, provenant de ce que, l'ouvrier ayant eu a s'y prendre à plusieurs fois, le coin s'est légèrement déplacé... La croix, au contraire, ainsi que les écus, la tiare, la couronne, etc., ont été *gravés* à l'outil.

L'âge de cette pièce est accusé par la patine, et aussi par l'agencement de certains détails, absolument opposé à la manière moderne : la *concavité* des écus; l'établissement de la légende qui part d'*en bas;* le *chevauchement* des lettres de l'inscription, etc. — L'antiquité de cette pièce ressort encore de la qualité du métal. Ce bronze parfait n'est plus courant. Il sonne presque comme de l'argent.

Au point de vue artistique, notre matrice n'est point sans valeur. Tant s'en faut ! — Les graveurs de sceaux ont toujours été en avance sur les tailleurs de monnaies. Cela tient à bien des causes que nous n'avons pas à étudier ici. Et, de très bonne heure, ils ont produit de belles œuvres d'art. Ici le graveur a produit d'abord une œuvre d'inspiration fort intéressante; la composition aussi a de la grandeur et de la solennité; l'exécution enfin n'est pas moins louable, et la finesse de l'outil ne le cède en rien à la hauteur du style. — D'ailleurs l'empreinte que cette matrice donne sur la cire moderne à cacheter est d'une vigueur, d'un relief et d'une netteté admirables.

Cette pièce, qui devrait avoir une place d'honneur dans nos collections nationales, appartient à Mme la

comtesse de la Roque de Mons. Nous l'avons rencontrée par hasard au château de l'Hurbe, où le Sceau du Concordat de 1517 (ô destinée des choses !) servait innocemment de presse-papier, sur une table de travail. Il nous a paru expédient d'en signaler la valeur à l'heureuse détentrice, et aussi de faire connaître son existence à la Société archéologique de Bordeaux. De ce fait elle ne s'égarera plus. C'est miracle, pour ainsi dire, que, méconnu et même ignoré pendant quatre siècles, cet objet si précieux soit, encore aujourd'hui, dans un état de conservation à peu près absolue.

Une question se pose maintenant. Comment la matrice du Sceau du Concordat de 1517 est-elle arrivée à servir de presse-papier au château de l'Hurbe ?..

Je n'ai point de réponse péremptoire à cette question. Voici pourtant quelques notes d'histoire régionale qui peuvent jeter un peu de jour sur ce point si obscur.

Mme la comtesse de la Roque de Mons, l'aimable et hospitalière châtelaine de l'Hurbe, a hérité de sa mère, la dernière descendante des nobles Malescot, de papiers de famille remontant au xve siècle, qui composent un vrai Dépôt d'archives, précieux pour l'histoire anecdotique de Bazas. C'est dans la malle où ces papiers étaient renfermés depuis longtemps, à Bazas, qu'a été trouvée la matrice qui nous occupe aujourd'hui.

Or la filiation noble des Malescot remonte à *Jacques de Malescot, du pays de France, escuyer de l'escuderie de Catherine de Foix, reine de Navarre;* lequel épousa *Albine de Baquedaure, damoiselle d'honneur de la dite reine.* Le contrat de mariage, conservé à l'Hurbe, est du 7 avril 1488.

Comme François Ier, et sa sœur, Marguerite de Navarre, ont passé plusieurs fois par Bazas, qu'ils y ont même séjourné à plusieurs reprises, que même Fran-

çois Ier y épousa Eléonore, sœur de Charles-Quint, etc., il n'est point impossible que les Malescot, à cause de leurs attaches très étroites avec la cour de Navarre, aient sollicité et obtenu l'honneur de recevoir la Cour, dans leur maison de Bazas. Et, comme conséquence, bien des objets précieux, entr'autres la matrice du sceau du Concordat, ont pu rester dans cette maison à titre de souvenir, ou pour cause d'oubli, etc...

UNE PAGE

DE L'HISTOIRE DE L'ARCHÉOLOGIE DE BAZAS

(*La Porte du Gisquet et la Fontaine Bragoux*)

Par l'Abbé BRUN

(Communication du 11 juin 1902).

Nous savons tous que de l'enceinte et des défenses militaires de cette antique ville, si batailleuse d'ailleurs, il ne reste aujourd'hui que la porte du Gisquet et la moitié des deux tours qui défendaient cette porte. Les deux tours, dont M. Léo Drouyn nous a conservé un dessin à la plume très précieux, puisqu'il est antérieur à la déplorable restauration de 1862, sont aujourd'hui une *propriété privée*.

Voici comment la chose est arrivée.

Je me borne à la transcription de quelques documents rencontrés dans les archives de Mme la comtesse de la Roque de Mons, à l'Hurbe.

« Du vingt neuf May Mil sept cens un, estant assem-

» blés en la manière accoustumés Messieurs de bore,
» Bernède, Labarrière, Duclutat, jurats, Pierrot, procu-
» reur du roy, Mirambet, prévot, Basterot, Saphore,
» Baulos, St Espès, Gueyme, Puzos, Cazemajour, Cha-
» lard et Deyriard.

» Led. S^r^ bore a représenté que par une délibération
» du présent corps il feut accordé à Mr Lespinasse, cha-
» noine, de se servir d'une de deux tours de la ville, qui
» joint la porte du Gisquet et la maison du Sr Lespi-
» nasse. Et comme cette tour, aussi bien que l'autre,
» qui est du costé du jardin et maison du Sr Baille, qui
» sont au dehors, sont très ruinées et tombent chaque
» Jour par piesses, et qu'il paroit au public que led.
» Sr Lespinasse a desia fait des réparations considéra-
» bles aux meurs, qui sont entre lesd. deux tours, et
» qu'il fait demander à la Communauté permission de
» réparer et accommoder lad. tour tiran au couschant,
» à la charge qu'il luy sera permis de s'en servir comme
» de l'aultre, et les appliquer à son uzage particulier,
» sous l'offre qu'il fait d'entretenir le tout; Et ouy led.
» Pierrot, a esté délibéré, de son consentement, quat-
» tandu quil paroit que led. Sr Lespinasse a fait l'utilité
» du public par la réparation de lad. muraille, et qu'il
» est dans le dessein de réparer encore et entretenir la
» tour du costé du couschant, qui déperit journellement
» et pourrait écraser ceux qui passent par la porte du
» Gisquet, le présent corps luy a permis et permet de
» se servir de lad. tour, de mesme que de l'autre, et du
» vide qui est entre les deux tours, qu'il a desia réparé,
» comme il advisera, à la charge par luy d'entretenir le
» tout et que la présente délibération luy sera expédiée.
» Fait, dans led. hostel de ville, led. Jour que dessus ».

Degast, *greffier*.

« Aujourd'huy dix-septiesme du mois de Juillet, Le

» Roy estant en son Conseil. — Sur ce qui luy a esté
» représenté de la part du sieur Lespinasse, chanoine de
» l'Eglise Cathédrale de Bazas, qu'il y a deux tours qui
» font partie des meurailles de lad. Ville, lesquelles
» tombant en ruine, il aurait proposé aux officiers de
» l'hostel de Ville de luy en accorder la jouissance, et
» qu'il les réparerait ainsy que les meurs, qui sont entre
» les deux tours en très-mauvais estat, ce qui luy auroit
» esté octroyé par délibération dud. Hostel de ville, du
» xxix° may mil sept cens un; en conséquence de
» laquelle il a commencé à y faire les Réparations
» nécessaires; mais parce qu'il n'en peut Jouir paisi-
» blement si lad. délibération n'est confirmée par Sa
» Majesté, il la suppliait très-humblement de la vouloir
» authorizer. A quoy ayant égard, Elle a permis et per-
» met aud. sieur de Lespinasse de jouir desd. deux tours,
» ensemble du Terrein, qui les sépare, conformément à
» lad. délibération, aux conditions y conteneues; M'ayant
» Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, com-
» mandé d'en expédier aud. S[r] Lespinasse le présent
» brevet, qu'Elle a signé de sa main, faict contresigner
» par moy, son conseiller, Secrétaire d'Etat et de ses
» commandements et finances ».

LOUIS.

PHELYPEAUX.

Le chanoine Lespinasse avait sauvé les deux tours du Gisquet que les jurats de Bazas auraient laissé tomber « par piesses », comme on disait de son temps. Que n'en a-t-il fait autant aux quatre autres portes de Bazas : Pallas, Fondespans, Bragoux et Saint-Martin ? Mais on fait ce qu'on peut...

Cependant, mis en goût par son premier succès, le bon chanoine voulut encore sauver la fontaine de Bra-

goux, complètement négligée aussi par la communauté de Bazas. Je vais encore laisser parler les Archives de l'Hurbe; d'autant plus que les documents que j'ai transcrits vont réveiller un coin pittoresque du vieux Bazas.

— « Le vint may mil sept cents quinze, étant assem-
» blés en la manière accoustumée, Dans l'Hotel de ville
» de bazas, Messieurs Mongie, maire, Biroat, encien
» lieutenant de maire, Giresse et Descornes jurats, et
» Pierron, procureur du roy.

» Sur ce qui a esté représenté par led. Sr Mongie,
» maire, que Mr Lespinasse, chanoine de la Cathédralle,
» toujours porté de zèle et d'affection pour le public,
» voyant que depuis quelque temps la fontaine de Bra-
» goux, une des fontaines publiques et qui servait à
» abrever les Trois quards de la ville, est presque entiè-
» rement tarie et ne fournit que très peu d'eau, offre
» d'abandonner à la communauté le puisage libre d'une
» fontaine, qu'il a dans son préd de Pichevin, dont l'eau
» est excellente. Laquelle, se trouvant située assez près
» de la Ville et des faux bourgs, serait d'un grand
» secours et d'une grande utilité pour le public, si, en
» échange, lad. communauté veut luy céder en toute
» propriété le morceau de Terrein ou Vacant appelé
» communément de Pichevin. Lequel terrein ou vacant
» confronte du levant aux enciens murs, appelés de
» Bragoux; du midy au chemin qui conduit de la porte
» de Bragoux à celle de Pallas, en passant sur le ter-
» tre...; du couchant au Sr Andraut, avocat en la cour;
» et du nord au Sr Lespinasse. Bien entendu néanmoins
» que led. Sr Lespinasse laissera dans un des cotéz
» dud. vacant, et le Long de cette pièce labourable...
» un chemin libre par lequel on puisse commodément
» aller des portes de Pallas et de Bragoux à pied, à

» cheval, avec bœufs et charrettes, au moulin appelé
» de l'Hopital, et par le mesme moyen puiser à la fon-
» taine. — Ouy sur ce le procureur du Roy de la com-
» munauté, et attendu que la proposition dud. Sr de
» Lespinasse est très avantageuse et d'une grande uti-
» lité pour toute la communauté, au lieu que led.
» vacant ou terrein n'est d'aucun revenu ny d'aucune
» utilité pour le peublic, il a été délibéré d'une com-
» mune voix que, sous le bon plaisir de Mr Lintendant,
» lad. communauté céderait et Transporterait en toute
» propriété led. vacant aud. Sr Lespinasse, aux condi-
» tions cy dessus exprimées, et qu'après que led.
» Sr Lespinasse aura fermé led. vacant et planté des
» arbres, lorsque lesd. arbres seront en nature et hors
» d'insulte, led. Sr Lespinasse sera obligé de laisser
» une entrée libre dans led. vacant, par laquelle le
» public puisse s'y aller promener seulement, la pro-
» priété du tout réservée aud. Sr Lespinasse, et qu'à
» cet effet il sera dressé deux copies de la présente
» délibération, signées l'une et l'autre de toutes les
» parties, et que lesd. copies seront envoyées aud.
» sieur Intendant pour le prier d'y donner son consen-
» tement et son approbation. Ce qu'étant fait, une
» desd. copies demeurera au pouvoir et dans les archi-
» ves de la communauté, et l'autre sera remise aud.
» Sr Lespinasse. Fait dans led. hautel de ville, led.
» jour.

Mongie, *maire*.
Lespinasse.
Servière, *maire*.
Biroat, *l. de maire*.
Giresse, *jurat*.
Descornes, *jurat*.
Pierron, *procureur du roy*.
Degast, *greffier*.

— » Guillaume Urbain de Lamoignon, chevalier,
» comte de Launay-Courson, conseiller du Roy, en ses
» conseils, maître des requestes ordinaires de son Ho-
» tel, Intendant de Justice, polices et finances en la
» Généralité de Bordeaux,

» Veu la délibération cy-dessus,

» Nous l'avons approuvée et autorisée, ordonnons
» qu'elle sera éxécutée selon sa forme et teneur. Fait
» à Bordeaux le 28 mai 1715 ».

de Lamoignon
Par Monseigneur : Dupin.

Rien de plus simple. Et l'affaire paraissait réglée. Mais le chanoine ne tarda pas à mourir. Et le Sr Biroat, son héritier, eut bien de la peine à entrer en jouissance de la fontaine de Bragoux et du terrain vacant. L'Archéologie, pourtant, avait déjà gagné la réparation de la fontaine de Bragoux et aussi le joli tableau d'une promenade du vieux Bazas, contenu dans le document que je vais transcrire :

« Acte responsif de la communauté de Bazas aux
» prétentions du Sr Biroat.

» Le Sr Biroat prétend s'approprier un vacant, joi-
» gnant les fossés de la Ville, de la contenance d'envi-
» ron 70 pieds de largeur sur 200 pieds de longueur,
» en vertu d'un acte passé entre quelques officiers
» municipaux et le Sr Lespinasse, chanoine, dont led.
» sieur Biroat est héritier, en date du 20 may 1715.
» Mais la communauté soutient qu'il n'en a n'y la pro-
» priété ny la possession. On verra que le sieur Biroat
» n'a point la propriété de ce vacant, sy on examine la
» nature de l'acte en question, les parties quy lon
» passé, la quallitez des fons alliénez, et les motifs quy
» ont engagé Mr de Courson de Lotorizer.

» 1° Cet acte est une déliberation clandestine con-
» sentie en faveur du S[r] Lespinasse par le S[r] Biroat,
» lieutenant de mer (!) son cousin germain, laquelle ne
» se trouve signée que par deux ou trois officiers muni-
» cipaux, les confrères et alliez à ce dernier. Mais il
» n'y a point d'original de cet acte, ni de double remis
» à la communauté, qui ne l'a jamais approuvé. Il paret
» au contraire qu'elle a refusé de donner son consente-
» ment sur le Registre de la Ville, dans lesquels on
» inséra, à la vérité, la teneur de cest acte : mais il
» n'est signé par aucun prudhomme, ny même par les
» officiers municipaux, ny par le S[r] Lespinasse. Ainsy,
» il est visible que la proposition, quy fut faite de cette
» aliénation, fut regettée unanimement par la commu-
» nauté, et que ce ne fut qu'après ce refus que la déli-
» bération, dont il s'agit, fut consentie clandestinement.
» Et par conséquent ce prétendu titre n'est d'aucune
» valeur.

» 2° Quant aux parties, c'était, comme on vient de le
» dire, le S[r] Biroat père, le plus proche parent du
» S[r] Lespinasse, qui était lieutenant de mer (!!) et quy,
» avec ces confrères, consentit cest acte en faveur de
» son parent, sans assembler la communauté. Mais il
» est évident que le S[r] Biroat, ny ces confrères, n'étoit
» point parties suffisantes. Et quand les prudhomes
» auroient consenty, il n'auroit jamais pu alliéner ce
» fons valablement, soit parce qu'ils ne sont que les
» administrateurs des Bien de la communauté, soit
» parce que les communautés son toujours mineur, soit
» parce que les vacants son dans le domaine du Roy et
» que la communauté n'en est quanguagiste. — A
» l'égard du S[r] Lespinasse, c'est un fait certain qu'il
» donne en échange lusage d'une fontaine, quy avait
» toujours été publique. Une infinité de gens pourroit

» attester qu'il y avoit un fossé qui vornet le pred du » Sr Lespinasse, et que la fontaine en question était en » dehors et sittuée au bord du chemin. Ce ne fut que » lorsqu'il fit son gardin qu'il fit bâtir un meure pour » renfermer lad. fontaine. Ainsy il est établi que les » conseillers municipaux et le Sr Lespinasse n'étaient » point parties pour faire l'échange en question, » attendeu que les uns ny les aultres n'étaient point » propriétaires des fons échangés.

» 3° Si on examine la nature des fons échangés, il » s'agit d'un vacant qui est joignant les fossés de la » Ville, depuis la porte de Fondespans jusqu'a celle de » la Tailhade, ce qui fait plus de la moitié du circuit » de la Ville. C'est l'unique endroit ou les habitants » puissent aller promener. Il n'y a que ce lieu ou on » puisse pratiquer quelque allée pour utilité et Lagré- » ment du peublic. De plus c'est un endroit ou les » Taneurs, qui sont des artisans nécessaires, étendent » leurs cuirs. Et enfin c'est un passage qui communi- » que des Cordeliers, des quartiers de Fondespans, de » Palhas et de Bragoux aux faux bourgs de l'Hopital et » au Grand chemin de la Ville. Ainsy on ne saurait » supprimer le passage, ny même le retréchir, attendu » qu'il n'a qu'anviron 10 pieds de largeur. Ainsy la » communauté, bien loin de consentir à l'aliénation » de cet emplacement, devrait l'acheter du Sr Biroat, si » réellement il en était propriétaire.

» Quant à la fontaine, dont le Sr Biroat prétendait » donner l'usage au peublic, comme s'il en avait été » propriétaire, sous prétexte que la fontaine de Bra- » goux était alors en désordre, il est vret, comme on a » déja dit, que le peublic en avait dejà la possession » et la propriété. Mais, d'ailleurs, c'est un filet d'eau » d'une très-petite conséquence, dont on n'a jamais fait

» grand usage, et qui a été entièrement supprimée au » moyen d'un puys, que le Sr Lespinasse fit batir dans » son jardin et dans la proximité de lad. fontaine. Et » enfin c'est un fait notoire, que la fontaine de la Ville, » appelée de Bragoux, n'a jamais été entièrement per- » due. Le cours de cette source, alavérité, feut inter- » rompu pendent quelques mois qu'on travailla à » réparer le canal, qui estoit en mauvois état; mais » aussitôt, elle feut remise comme auparavant à l'usage » du peublic.

» 4° Il est vray que l'échange se trouve autorisé par » Mgr de Courson, et c'est ce qui lui donne le plus grand » poids. Mais, comme le bien peublic feut le motif de » cette approbation, et que cependant il paroit que se » ne feut qu'un prétexte spécieux, et que bien loin que » cette aliénation soit avantageuse à la Ville, elle luy » seroit très-préjudiciable, et la communauté se trou- » veroit lézée, ainsy il est vray de dire que le Sr Lespi- » nasse a surpris la religion de Mgr de Courson.

» Indépendemment de toutes ces raisons, Mr Lespi- » nasse, qui voyait le peu de fondement de cet acte, n'a » jamais fait aucune plantation dans le fonds, ny ne l'a » renfermé par des fossés, ainsy qu'il s'y étoit engagé » par conséquent il n'en a point la possession. Ainsy » le Sr Biroat doit être débouté de sa demande ».

Sans discuter cet acte responsif de la communauté de Bazas, je ne puis m'empêcher de trouver le dernier alinéa par trop sarcastique. Le malheureux chanoine, étant mort quelques jours après l'acte qui lui donnait la possession du vacant, semblait par cela même dispensé de creuser des fossés, et aussi d'élever des palissades.

L'Intendant de Guyenne le comprit bien. Car voici comment se termina l'affaire.

« Claude Boucher, chevalier, seigneur d'Hébecourt,
» Ste Geneviève et autres lieux, conseiller du Roy en ses
» conseils, conseiller d'honneur au Parlement de Bor-
» deaux, Président honoraire en la Cour des Aydes de
» Paris, Intendant de Justice, Police, Finances en la
» Généralité de Bordeaux.

» Vu.........

» Nous ordonnons que la délibération de la Commu-
» nauté de Bazas, du 20 may 1715, et l'ordonnance de
» Mgr de Courson, du 28 dudit moys, seront exécutés
» selon leur forme et teneur. Ordonnons en outre que
» le sieur Biroat-Lespinasse sera tenu de faire la plan-
» tation des arbres dans l'emplacement dont est ques-
» tion, suivant le piquetement et la distribution des
» allées, qui sera faite dans led. emplacement, par deux
» députtéz de la communauté de Bazas, avec deffenses
» au Sr Biroat et à ses successeurs de coupper à l'ave-
» nir aucun desd. arbres, que lorsqu'ils auront une
» grosseur convenable, et à la charge de les remplacer
» par de nouvelles plantations, qui seront faites dans
» les mêmes lieux, où les gros arbres auront été couppez.

» Fait à Bordeaux, le 24 mars 1740 ».

BOUCHER.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que nous devons au chanoine Lespinasse :

1° La Porte même du Gisquet, réparée par lui dès la fin du XVIIe siècle.

2° Les tours qui défendent cette porte, qu'il répara au commencement du XVIIIe siècle.

3° La Fontaine de Bragoux, que la communauté de Bazas ne fit réparer que par dépit d'être prise encore en flagrant délit de négligence.

En conséquence, je demande à la Société Archéologique d'en donner acte à sa mémoire.

UNE FIBULE A ARC PLAT

Par François DALEAU (1)

Le bijou qui fait l'objet de cette note, est une épingle en cuivre jaune, draguée au mois de février dernier sur un banc de gravier dans la Dordogne, en amont de Libourne, à environ deux kilomètres et demi au S. S. O. du pont du Chemin de fer d'Orléans, sur le territoire de la commune d'Arveyres, canton de Libourne (Gironde).

Description. — Ce spécimen, en parfait état de conservation, fait d'une seule pièce de métal longue de 32 centimètres (mesure prise avec un fil mouillé) rappelle la forme dite : *à dessus en arc*.

L'épingle, terminée en pointe comme son nom l'indique, mesure 6 centimètres; le ressort en spirale horizontale faisant suite à l'épingle, fait deux tours de spire d'un côté, forme un petit arc à l'intérieur de la fibule et se continue de l'autre côté où il fait deux autres tours. Du centre de cet enroulement part la plaque de l'arc, celle-ci s'élargit un peu au-dessus du ressort, où elle atteint 11 millimètres et diminue de largeur à mesure qu'elle s'en éloigne. La face dorsale est ornée de quatre lignes en relief, les deux lignes latérales s'arrêtent un peu avant le centre de l'arc, tandis que les deux lignes médianes se prolongent sur toute la longueur de la plaque. La tige de métal, plus épaisse mais aussi plus étroite, se coude à angle droit, forme une gouttière d'arrêt, longue de 18 millimètres, destinée à recevoir la pointe de l'aiguille quand la broche est fermée. Au

---

(1) Séance du 11 avril 1902.

bout de ce petit canal, la tige s'incurve, forme un angle obtus et va en ligne droite au-dessus de la partie centrale de l'arc où elle s'arrête pour le renforcer. La tige de laiton, devenue très mince sur ce point, finit en forme de petite pelle et se fixe sur l'arc par deux ailerons rabattus de chaque côté. Cette plaque terminale à peu près carrée, large de 7 millimètres, porte deux lignes transversales parallèles en relief, sorte de demi-cadre dans lequel j'ai cru voir les lettres (M. R. V.) aussi en relief. Une fibule portant les deux lettres M. D. a été trouvée par M. Paul du Chatellier (1) dans l'oppidum de Tronoen, en Bretagne. J'ignore si des fibules avec ce genre d'ornementation ont été découvertes ailleurs.

Métal. — « L'origine de l'alliage de cuivre et de zinc (dit M. J. Girardin) (2) qui porte le nom de : Laiton, cuivre jaune, est d'une date presque aussi ancienne que le bronze proprement dit, puisqu'il était utilisé par les Chinois, avant que l'on sût écrire ».

Autant qu'on puisse en juger sans avoir recours à une analyse chimique, la broche d'Arveyres est en laiton, alliage de cuivre et de zinc, soit de même métal, et cela d'après la couleur, qu'un grand nombre de petits objets extraits, en 1879, des fouilles de l'église Saint-Pierre, à Bordeaux, décrits par notre collègue M. Camille de Mensignac (3). Un de *ces petits objets,* analysé par M. le Dr Tourrou, à qui j'adresse mes bien sincères remerciements, a donné le résultat suivant :

---

(1) Paul du Chatellier. « Fouilles dans le Finistère », Matériaux, 1879, XIVe vol., p. 523.

(2) J. Girardin. Leçons de chimie élémentaire appliquée aux arts industriels. Paris, 1889, p. 537.

(3) Soc. Archéol. de Bordeaux, t. VI, p. 97.

Cuivre	85g220 0/0
Zinc	6 625
Plomb	5 400
Etain	1 630
Fer	0 760
Divers non dosés	0 365
	100 000

Dans un lot d'objets provenant des fouilles de l'église Saint-Pierre — que l'on peut voir sur les papiers décolorés et poudreux d'une vitrine du Musée préhistorique de Bordeaux (1) — se trouve une épingle de fibule avec ressort incomplet (2) semblable à celle de notre échantillon.

Petit arc du ressort. — Partant en sens inverse de la base de la plaque et du bout opposé à la pointe de l'aiguille, le ressort de la fibule d'Arveyres, comme je l'ai déjà dit, fait quatre tours ; *un petit arc passant en dedans* de la broche réunit les spires latérales. M. Gustave Chauvet (3) signale une fibule à arc rappelant le type de la Tène III, dont les tours d'enroulement et *le petit arc intérieur* sont disposés de même façon. Il n'en est pas ainsi des fibules à arc de l'époque de la Tène, figurées par M. Oscar Montellius (4), et des fibules hallstatiennes reproduites dans le bel ouvrage de M. Ernest Chantre (5), qui ont aussi un ressort à quatre

(1) Je déplore, une fois de plus, de voir ce très riche et très intéressant musée, abandonné depuis longtemps par les municipalités bordelaises, dans un aussi grand délabrement. Je souhaite que mes doléances soient entendues.

(2) Soc. archéol. de Bordeaux, t. VI, pl. XVI, fig. 10.

(3) Gustave Chauvet : *Une villa romaine près Saint-Cibardeaux* (Charente), Ruffec, 1902, p. 22, fig. 16.

(4) Oscar Montellius : *Les fibules de l'âge de bronze en Italie*, Afas, Congrès de Reims, 1880, p. 839, fig. 98, 99 et 100.

(5) Ernest Chantre : *Premier âge du fer*, Lyon, 1880, pl. XIX, fig. 3 et 6.

tours, mais avec le *petit arc passant en dehors de la broche*.

Notre fibule girondine, rappelant la forme à arc plat, *avec petit arc en dedans,* doit être de même origine ou peut-être même contemporaine des fibules à peu près semblables au premier âge du fer ou de celles dites de la Tène, appartenant aux époques hallstatiennes et marniennes de l'âge du fer de la classification paleth-nologique de Gabriel de Mortillet.

Je n'en conclus pas cependant que ma fibule de laiton ornée de lettres remonte à une aussi grande antiquité, car j'ai la conviction que ce type, en subissant quelques changements, a dû se conserver longtemps dans notre pays.

Sommes-nous en présence d'un bijou de fabrication locale ou de provenance étrangère? Cette question reste jusqu'à présent pour moi sans solution.

LA PORTE D'AQUITAINE

Par Pierre MELLER (1)

Pendant l'habile et intelligente administration de M. de Tourny, la ville de Bordeaux, qui devenait une des plus élégantes du royaume, fut enrichie de huit nouvelles portes.

Les municipalités qui se sont succédé depuis, peu soucieuses de ces souvenirs d'une belle architecture, ont fait abattre quatre de ces portes : les portes Dau-

(1) Séance du 13 juin 1902.

phine (1), des Capucins (2), de Tourny (3) et de Berry (4).

Des quatre qui subsistent, trois : les portes Dijeaux (5), Bourgogne (6) et de la Monnaie (7) ont subi quelques transformations, seule la porte d'Aquitaine avait été épargnée dans ces prétendues améliorations. Nous espérons qu'elle restera intacte et nous formons des vœux sincères pour qu'elle fasse encore l'admiration de plusieurs générations.

Élevée en 1753, elle remplaçait l'ancienne porte Saint-Julien (8) qui menaçait ruine. Dans une requête que les jurats présentaient au roi pour en obtenir la démolition, ils lui faisaient remarquer que sa construction était des plus vicieuses et par son irrégularité et

---

(1) La porte Dauphine, comme la porte Dijeaux, sa sœur, fut élevée en 1747; elle était située à l'extrémité des fossés de l'Intendance; elle remplaçait une ancienne porte construite à l'occasion de la naissance du Dauphin, fils de Henri IV, devenu Louis XIII.

(2) La porte des Capucins, d'abord appelée Porte-Neuve, parce que ce fut la première construite sous l'administration de Tourny, date de 1744; on la voyait encore, il y a quelques années, près de la place de ce nom.

(3) C'était une belle porte à claire-voie en fer, remplaçant sur la place de Tourny actuelle, l'ancienne porte Saint-Germain.

(4) La dernière des portes de Tourny. La première pierre en fut posée le 15 septembre 1754, à l'occasion de la naissance du duc de Berry, depuis Louis XVI.

(5) Construite en 1747, sur l'emplacement d'une ancienne porte féodale, flanquée d'une redoute de 10 mètres de hauteur et de quatre grosses tours crénelées.

(6) Inaugurée le 30 septembre 1751 à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin; elle remplaçait l'ancienne porte des Salinières.

(7) Une délibération de la Jurade du 15 juillet 1752 décide la construction de cette porte « entre les portes Sainte-Croix et la Grave et vis-à-vis la rue Angloise ».

(8) Elle portait le nom d'un ancien hôpital, établi dans le voisinage qui devint ensuite un prieuré dépendant du chapitre de Saint-André et appartint enfin aux Jésuites.

par son peu d'ouverture (1). Elle mettait cependant en communication une des rues les plus larges et les mieux bâties de Bordeaux (2), avec les deux grandes routes du Languedoc et d'Espagne. C'était sous ses arceaux branlants que plusieurs princes et princesses avaient passé, suivis d'une nombreuse escorte.

Dernièrement encore, le 27 janvier 1745, quittant le royaume de son père, Philippe V, la jeune infante Marie-Thérèse, mariée au Dauphin de France (3) faisait son entrée dans notre cité par la porte Saint-Julien, se rendant à l'Hôtel de Ville où elle devait prendre ses logements (4). Tout avait été mis en œuvre pour faire une réception digne d'une future reine de France. Des obélisques, des arcs de triomphe, recouverts d'inscriptions françaises et latines, comme c'était l'usage alors, avaient été dressés sur son passage (5). Les grosses tours de Saint-Julien, tombant en ruines (6), n'étaient pas en harmonie avec ces somptueux apparats. En entrant dans la capitale de la Guyenne, une des plus

---

(1) « Parmy les ouvrages qui ont été projettés pour l'embellissement et la commodité de la ditte ville desquels plusieurs se trouvent exécutés à la satisfaction du public, un de ceux qui leur ont parus (*sic*) les plus convenables et même les plus nécessaires est la démolition de la porte Saint-Julien... » (*Archives municipales de Bordeaux*, B. B. 27 juin 1753).

(2) La rue Bouhaut, qui prit ensuite le nom de rue d'Aquitaine. Quoique une des plus fréquentées au XVIIIe siècle, elle était une des plus sales, lors de la formation de ce quartier, d'où le nom gascon de *Bouada*, boueuse.

(3) Elle mourut en couches le 22 juillet 1746, laissant une fille morte le 27 avril 1748.

(4) Elle séjourna à Bordeaux du 25 janvier au 1er février.

(5) Toutes ces fêtes et ces décorations avaient été organisées par le célèbre Servandoni qui a donné son nom à une de nos rues. Les inscriptions et les emblêmes avaient été composés par le savant abbé Venuti.

(6) « Les deux tours sont en très mauvais état, tant dans leur dedans, qu'en leur couverture », dit le Mémoire présenté au roi (*Arch. départ. de la Gironde*, C. 1169).

grandes de son futur royaume, il fallait que la jeune princesse en conservât un agréable souvenir. On dépensa donc près de 5.000 livres, rien que pour consolider les vieux murs de la tour et démolir les parties les plus atteintes (1).

Ce lourd monument du moyen-âge était formé de deux tours égales en hauteur et en grosseur, reliées entre elles par un corps de bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un grenier.

A l'époque qui nous occupe, le rez-de-chaussée servait de magasin; les deux étages et le grenier étaient occupés par cinq locataires (2). La porte était masquée par une fortification où se trouvait le bureau des commis des fermes, le logement du portier et un petit bureau pour les employés du Pied-Fourché (3).

---

(1) Voici le détail de ces dépenses :

Du 10 août 1744 au 23 juin 1745, journées	L.	2.964 »
Piques, pioches, brouettes achetées, soit 2.964 livres dont on prend le dixième, soit		296 08
Paiement des piqueurs.		257 10
Démolition des pierres		1,470 02
Arrêté au 10 mars 1745.	L.	4.988 »

(*Arch. départ. de la Gironde*, C. 1169).

(2) Ils en payaient le loyer à M. l'abbé Le Retord, fils d'un ancien capitaine du guet (*Id.*, *id.*)

(3) Dans un premier projet, il était question d'ouvrir une croisée au rez-de-chaussée de chaque tour, « accommoder le dedans, y mettre dans l'uu le portier et dans l'autre le commis des fermes » (*Id.*, *id.*) Les attributions des portiers ressemblaient à celles de nos employés d'octroi; ils étaient condamnés à de fortes amendes, voire même à des peines corporelles, si la consigne n'était pas rigoureusement observée. Entre autres choses, il leur était défendu de laisser entrer du vin avant quatre heures du matin et après huit heures du soir dans l'été; avant six heures du matin et après six heures du soir dans l'hiver. Ils devaient refuser l'entrée aux mendiants (*Registres de la jurade*, 1er mars 1756), aux porteurs de verjus (12 juin 1759). Ils étaient tenus d'arrêter ou de dénoncer les bourgeois de la ville qui sortiraient armés de fusils (28 août 1738).

Une délibération de la jurade du 8 juin 1744 ordonna la destruction de cette fortification, au dégagement de laquelle on travailla pendant plusieurs années. L'hôpital des Incurables (1), qui gênait la circulation et nuisait à l'ornementation de la place qu'on projetait, fut transféré un peu plus loin (2); plusieurs maisons furent abattues.

Une grande quantité d'hommes et de femmes furent occupés à ces différents travaux, « ce qui, dans ce temps de disette, auroit produit un grand bien pour le peuple » (3).

Ce ne fut que le 20 juin 1748 que fut déterminée la position de la nouvelle porte, le dessin de sa construction, l'étendue et la forme des deux places qui devaient l'entourer. Les propriétaires des terrains avoisinant pressaient les jurats de se prononcer d'une façon définitive, pour qu'ils pussent se conformer au plan adopté.

L'architecte Portier, celui-là même qui avait présidé à l'exécution des travaux de la place Royale (4), sous la direction de Gabriel, fut chargé de présenter un plan de la nouvelle porte dont le nom n'avait pas encore été désigné.

La grande place devait avoir 65 toises de long sur 43 de large; la porte était élevée sur celui des côtés qui tenait à la ville en face de la rue Bouhaut. C'était un gros pavillon de plus de 28 mètres de hauteur, formant sur la place un avant-corps dans le milieu duquel était percée la porte principale; les logements des

(1) Fondé en 1743 par M. de Bigot pour recueillir les pauvres qui n'avaient plus aucun espoir de guérison.

(2) Délibération de la jurade, 4 mai 1746.

(3) *Registres de la jurade*, B. B. 1747-1749.

(4) Place de la Bourse; la statue de Louis XV, par Lemoyne, y fut inaugurée le 19 août 1743.

gardiens et billetiers y donnaient accès. Cette porte, d'une hauteur de 5m18, s'ouvrait en arcade plein cintre, avec une clef centrale dépassant légèrement la courbe de l'arc. Elle était flanquée extérieurement et intérieurement de deux pilastres d'ordre dorique, reposant sur socles et formés de 18 assises de même hauteur. De chaque côté de la grande porte s'ouvraient deux guichets de 3m24 de hauteur, destinés au passage des piétons. Ils étaient également ornés d'une clef centrale, au-dessus de laquelle était posé un tympan dans le goût de l'époque; deux pilastres d'ordre dorique terminaient l'édifice.

Le premier étage, beaucoup plus élégant que le rez-de-chaussée, rappelait par sa forme et sa richesse la plupart des monuments construits au milieu du XVIIIe siècle. Trois baies plein cintre, celle du milieu plus large que les deux autres, étaient percées au-dessus des trois portes ; de légers modillons ornaient le centre de l'arcade et des balcons à balustres en décoraient gracieusement la base. Des colones d'ordre ionique s'élevaient au-dessus des pilastres du rez-de-chaussée; de jolies guirlandes de fleurs retombaient des volutes sur le fût de la colonne. Les armes du roi, dont l'ornementation se confondait avec le comble, devaient être sculptées au-dessus de la baie centrale. Le pavillon était coiffé d'un comble à la française, couvert d'ardoise et pour l'encadrer, de chaque côté, s'élevait un bâtiment pareillement surmonté d'un toit à la française et décoré de pilastres doriques.

Du côté de la ville, une petite place de 24 toises sur 15 donnait du dégagement au monument; elle était entourée de maisons uniformes, ayant au rez-de-chaussée des arcades, au premier et deuxième étage des croisées avec balcons; le comble en mansardes était

couvert d'ardoise et percé de lucarnes en pierre. La place extérieure était tracée sur le même plan; en face de la porte, à la jonction des chemins de Toulouse et de Bayonne, s'élevait un pavillon dans une portion circulaire (1).

Tel fut le plan que l'architecte Portier soumit aux jurats en 1748; il fut adopté (2). Il devait être exécuté peu à peu, à mesure que les fonds de la ville le permettraient. Tous les particuliers possesseurs de terrains devaient s'y conformer, aussi bien pour l'alignement de leurs constructions que pour la façade qu'on leur imposait (3).

Ce projet ne fut pas exécuté pour deux raisons : d'abord parce que les finances ne pouvaient suffire à sa coûteuse réalisation; l'architecte et les jurats avaient conçu un plan trop grandiose et trop riche pour un quartier situé à une des extrémités de la ville; et ensuite parce que Tourny, occupé à des embellissements plus utiles, avait négligé cette partie de la cité.

Ce n'est que le 27 septembre 1752 que le sieur Portier vint soumettre à la mairie un projet « qui, disait-il, tout en diminuant la dépense, ne nuirait pas à l'aspect imposant du monument » (4). Ce plan définitivement adopté, les frais de construction devaient s'élever à environ 45.000 livres. Le 7 avril et le 2 mai 1753, les jurats et Tourny adressèrent une supplique au garde des sceaux pour en obtenir l'exécution, représentant, comme en 1748, le mauvais état de la porte Saint-

(1) *Registres de la jurade*, B. B. 1747-1749.

(2) Cette délibération de la jurade est signée de MM. de Ségur, sous-maire, Montaigne, Destoupt, Billate, de Louppes, Marginol et Lafore, jurats.

(3) *Registres de la jurade*, B. B. 1747-1749.

(4) *Id.*, *id.*, 1752-1753.

Julien « ne convenant nullement aux augustes cérémonies auxquelles elle était destinée » (1), puisque elle servait de passage aux princes et aux princesses qui honoraient de leur présence la ville de Bordeaux. On lui faisait observer que dans ces dernières années plusieurs délibérations avaient été prises en jurade pour la réalisation de ce projet et que de nombreux particuliers avaient déjà commencé à bâtir sur les deux places (2). Ces diverses délibérations furent homologuées par décret royal du 27 juin 1753 (3).

Dès lors les travaux de déblaiement et de déformation de la place, recommencèrent de plus belle. Tourny, doué d'une activité remarquable, les poussa avec rapidité. Mais comme l'inauguration de la porte Bourgogne avait été faite l'année précédente au milieu des fêtes et des réjouissances données à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (4), il fut décidé que la première pierre de la nouvelle porte serait posée à l'occasion d'un événement semblable; il ne se fit pas longtemps attendre.

Le 8 septembre 1753, la Dauphine mettait au monde un second fils : il se nommait le duc d'Aquitaine (5).

---

(1) Lettre des jurats au garde des sceaux (*Arch. départ. de la Gironde*, C. 1169).

(2) *Id., id.*

(3) Extrait des registres du Conseil d'Etat. « Et commet Sa Majesté le dit sieur commissaire déparly pour dans le cas où s'élèveroit quelques difficultés sur les indemnités à payer aux particuliers dont les fonds devront entrer dans l'exécution du projet, les régler et décider après une estimation d'experts... luy attribuant à cet effet toute cours, juridiction et connoissance » (*Registres de la jurade*, B. B. 1753).

(4) Fils aîné de Louis, dauphin de France, et de sa seconde femme Marie-Joseph de Saxe, né le 13 septembre 1751.

(5) Dans une intéressante brochure, *Le dernier duc d'Aquitaine, Xavier de France*, M. F. Habasque, le sympathique et érudit président de la *Société des Archives historiques*, a raconté la vie éphémère de ce prince, mort le 22 février 1754.

Le ministre Phelypeaux envoyait un ordre de Versailles, prescrivant aux archevêques et aux évêques de faire chanter un *Te Deum* dans toutes les églises, aux jurats d'allumer des feux de joie et faire tirer le canon (1).

Immédiatement Tourny fit demander au roi l'autorisation (2) d'inaugurer la nouvelle Porte et de lui donner le nom du jeune prince dont la ville de Bordeaux était heureuse et fière de saluer la naissance, puisqu'il rappelait le nom de la province dont elle était la capitale (3). Quand la réponse favorable du roi fut envoyée (4), le jour des fêtes et de l'inauguration fut fixée au 18 novembre 1753.

Dès que la naissance du duc d'Aquitaine avait été connue à Bordeaux, c'est-à-dire le 11 septembre (5), la grande cloche ne cessa de sonner toute la journée pour annoncer aux habitants un événement « qui répondait à leur attente et comblait tous leurs vœux » (6).

Des fusées et des salves d'artillerie furent tirées jusque bien avant dans la nuit. L'Hôtel de Ville et les maisons de beaucoup d'habitants furent illuminées.

---

(1) Ordre du roi, *Registres de la Jurade*, B. B. 1754.

(2) Dans une lettre du 22 juin 1753, en conseil du roi, Tourny assure que la ville de Bordeaux n'emploiera à la construction de cette porte que ce qui lui restera de revenus libres et de revenus provenant de la vente de terrains avoisinants. (*Archives départementales*, C. 1169).

(3) Lettre du comte de Saint-Florentin (*Registres de la Jurade*, B. B. 1751-1753).

(4) Lettre de M. de Machault.., « Sa Majesté a reçu avec bonté votre proposition et vous permet de la mettre à exécution... » (*Registres de la Jurade*, B. B. 1751-1753).

(5) ... « Cette agréable nouvelle, qui comble les vœux de toute la France, parvint à Bordeaux le 11 du même mois, dès le matin par l'arrivée d'un courrier extraordinaire que la cour envoyoit à Madrid... » (*Reg. de la Jurade*, B. B. 1753).

(6) B. B. 1753.

Mais comme le Parlement était en vacances (1), on dut renvoyer la cérémonie officielle à la date que nous indiquons plus haut, pour que les membres de la Cour pussent y assister; nous allons en suivre la curieuse ordonnance.

La veille, au nom du Parlement, un huissier invitait la Jurade à assister au *Te Deum*.

En même temps, le maire faisait lire, publier et afficher une proclamation qui convoquait les troupes bourgeoises et ordonnait une illumination générale (2).

A trois heures de l'après-midi, les jurats partent de la mairie, revêtus de leur robe de livrée, précédés du cortège ordinaire, aux sons de la grosse cloche (3). Ils se rendent dans l'église Saint-André, où l'archevêque (4) officie pontificalement et où se trouvent réunis le Parment et la Cour des aides en robes rouges, l'Intendant, les Trésoriers de France, la Noblesse, les commandants des Forts, les officiers de la garnison en grand uniforme, les consuls, les avocats, les notables et tous les religieux (5). Le *Te Deum* et les chants religieux terminés, des clameurs enthousiastes s'élèvent de tous côtés dans l'église et les assistants poussent le cri de « Vive le Roy », accompagné du son des trompettes (6).

Les jurats quittent le temple dans le même ordre et

---

(1) La Cour était en vacances du 7 septembre au 12 novembre.

(2) *Le dernier duc d'Aquitaine*, par F. Habasque, p. 54.

(3) La grosse cloche, qui fut fondue quelques années après, sortait des ateliers de Turmeau, fondeur en métaux. Une inscription latine indiquait les principaux usages auxquels elle était destinée : *Convoco arma, signo dies, noto horas, compello nubila, concinno læta, ploro rogos.*

(4) Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, sacré archevêque de Bordeaux le 22 avril 1744, mort le 15 novembre 1769 ; un des prélats les plus charitables qui aient été à la tête du diocèse de Bordeaux.

(5) *Le dernier duc d'Aquitaine*, par F. Habasque, p. 54.

(6) *Reg. de la Jurade*, B. B. 1753-54.

reviennent à l'Hôtel de Ville pendant que le chevalier du guet et six soldats sont allés chercher M. de Tourny. Deux de nos édiles, MM. Queyreau et Rulleau, sont allés l'attendre à la première porte d'entrée; les autres, le procureur-syndic et le clerc de ville, le reçoivent dans la chambre du Conclave (1).

Après les compliments d'usage, M. de Tourny, à la tête des magistrats municipaux, marchant entre les jurats de Galateau et Reynal (2), se rend à la place Saint-Julien pour procéder à l'inauguration officielle de la nouvelle porte.

Les huissiers, les hérauts, les fourriers, les massiers et tout le personnel de la maison commune, chamarrés de leurs plus beaux costumes (3), composent le cortège qui suit les Fossés, débouche dans la rue Bouhaut et s'arrête à la place Saint-Julien. Il défile au milieu de troupes nombreuses, rangées des deux côtés de la

---

(1) B. B. 1753-54.

(2) Les magistrats municipaux qui prirent part à cette cérémonie étaient : Messire Joseph de Ségur, chevalier, vicomte de Cabanac, baron d'Arsac et de Bellefort, seigneur de Parempuyre, Sainte-Hélène et autres lieux, président à mortier au Parlement, sous-maire depuis le 8 juillet 1721; François-Joseph de Galateau, chevalier, baron de l'Ile-de-Lalande, seigneur du Fleix, jurat en 1723, 1724, 1729 à 1733 et de 1750 à 1759; Pierre-André Reynal, avocat à la Cour, nommé jurat en 1752; François-Paul Baulos, ancien directeur du commerce « sindic des pauvres » et l'un des administrateurs de l'hôpital Saint-André, nommé jurat en 1752; Messire Charles de Bodin Dussault, chevalier, seigneur de Saint-Laurent, la Roudetie, Brie-Fontaudin et autres lieux, jurat de 1753 à 1757; Jean-Baptiste Queyreau, avocat, jurat depuis 1753; Jean Rulleau, négociant, ancien directeur du commerce, jurat en 1738, 1753, 1770; Jean-Baptiste Thibaut, écuyer, procureur-syndic en 1752 ; Pierre de Chavaille de Fougeras, écuyer, secrétaire et greffier de l'Hôtel de Ville, de 1750 à 1764.

(3) Le massier avec sa masse d'argent, l'huissier en robe et bonnet et le héraut d'armes en casaque de velours cramoisi, brodée de fleurs de lys d'or (*Le dernier duc d'Aquitaine*, par F. Habasque, p. 56).

chaussée (1). La population est accourue, se masse sur la place où les milices bourgeoises sont alignées en bataille et ne cesse de manifester sa joie en criant : « Vive le roy, Monsieur le Dauphin et toute la famille royale » (2).

Enfin la pierre fondamentale est posée. Tourny, le premier, le sous-maire, les jurats, le procureur-syndic et le secrétaire de la ville ensuite, appliquent un peu de mortier, donnent quelques coups de marteau, au bruit des tambours, des fifres et des trompettes. Les détonations des canons de la ville et des vaisseaux, les décharges de mousqueteries qu'on a entendues pendant le défilé, redoublent au moment de l'inauguration (3).

L'Intendant est ramené chez lui, les jurats reviennent en grande pompe à la mairie, puis à la place Saint-Eliège (4), au centre de laquelle est dressé un bûcher. En se conformant à la tradition, le jurat Galateau en fait trois fois le tour et y met le feu avec un flambeau de cire blanche, garni d'une poignée de velours cra-

---

(1) Les six régiments de la Garde bourgeoise étaient sur pied, drapeaux déployés ; les officiers, magnifiquement vêtus, en cocarde blanche et les huit aides-majors en plumet. (*Le dernier duc d'Aquitaine*, p. 56).

(2) ... « Précieux monument de l'amour, du respect et de la soumission dont les habitants de la ville de Bordeaux sont remplis pour le Roy, pour Monseigneur le Dauphin et pour toute la famille royale... » (*Reg. de la Jurade*, B. B. 1753).

(3) Le procès-verbal ajoute que les médailles frappées à cette occasion devaient être déposées dans une cavité creusée dans la pierre ; nous pensons que ce furent les médailles frappées pour la naissance du duc d'Aquitaine.

(4) La place Saint-Eliège ou du Mai se trouvait devant l'église Saint-Eloi. De temps immémorial, on avait l'habitude d'y planter au commencement du mois de mai, un pin de grande dimension, décoré des armes de Bordeaux. La veille de Saint-Jean, les jurats allumaient un feu de joie au pied de l'arbre.

moisi et bordé d'une crépine d'or. La nuit arrive, l'Hôtel de Ville est magnifiquement illuminé; les fusées sillonnent les airs de toutes parts.

La porte d'Aquitaine que l'on voyait s'élever quelques mois après cette solennité(1) appartient à l'ordre toscan; sa surface, qui est ornée de bossages en saillie pour en rompre la monotonie, mesure avec les deux guichets 35m20 de largeur (2). Elle est percée d'une arcade plein cintre de 11m 35 de haut sur 5m35 de large et accostée de quatre colonnes de l'ordre toscan, reposant deux par deux sur deux socles uniformes sans base et mesurant 1m90 de haut sur 3m95 de large. Les quatre colonnes émergeant de trois quarts, en dehors du mur, se dressent au-dessus des piédestaux; elles sont décorées de bossages uniformes (3).

L'habile architecte, pour les rendre plus légères, les a amincies à leur sommet qui mesure 1m10, tandis que la base a 1m 40, leur profondeur est de 1m43. L'entablement qui repose sur les colonnes est surmonté d'un fronton triangulaire où sont sculptées les armes royales dans une coquille bivalve. Deux dieux marins (4) un peu plus grands que grandeur naturelle, tous deux de profil, enlacent l'écusson; celui de droite, à moitié couché, allonge un de ses bras jusqu'au bas du blason, tandis que l'autre est dissimulé en partie derrière le motif principal; celui de gauche, également étendu, applique une de ses mains sur l'écusson qu'il soutient;

---

(1) L'adjudication des travaux fut faite dans la chambre du Conclave de la Mairie, le 1er mars 1754, en présence de Tourny (B. B. 1754).

(2) Nous donnons ces dimensions d'après le plan déposé aux Archives départementales (C. 1170), tracé par Portier, en 1752.

(3) Dans le plan de 1752, les bossages sont vermiculés.

(4) Dans le dessin de Portier, au lieu de dieux marins ce sont des trophées d'armes.

ces deux personnages mythologiques sont finement sculptés. L'entablement et le fronton qui le dépasse de quelques centimètres ont 6m 16.

Le côté qui fait face à la rue Sainte-Catherine n'est pas aussi richement décoré. Au lieu de colonnes, ce sont des pilastres d'ordre toscan qui s'élèvent jusqu'au fronton. Les armes de la ville, en forme de tour, y sont délicatement sculptées, émergeant d'une grande valve, sur laquelle retombent des fruits et des fleurs enguirlandés. Pour faire allusion à la prospérité agricole et commerciale du pays, l'artiste a groupé toutes sortes de produits du sol, des faux, des serpes et des barils; ils forment un trophée qui supporte cette vaste coquille.

La porte principale mesure, sans les colonnes, 2m90 de profondeur; la largeur de sa surface est de 15m31, sa hauteur totale de 18m50.

Les portillons ou guichets ne sont pas conformes au plan dessiné et adopté en 1752, par l'architecte Portier. Les frontons circulaires qui les couronnaient ont-ils jamais été exécutés ou bien ont-ils été l'objet d'une démolition (1)? Nous pensons qu'il faut se rallier à la première hypothèse et nous ne pouvons y trouver qu'une raison économique. Tels qu'ils sont, les guichets se trouvent un peu écrasés par la grande porte. Bien que faisant un tout conforme à l'architecture de l'époque on sent qu'ils ne sont pas proportionnés aux dimensions du principal édifice.

Leur ouverture est quadrangulaire au lieu d'être percée en plein cintre (2), comme la grande porte;

---

(1) Ils avaient 7m31 de largeur, sur 3m52, de haut avec entablement.

(2) Figurée plein cintre sur le plan, elle avait 6m61 de haut, sur 3m56 de large.

l'aspect général eût été plus gracieux. Les colonnes, figurées sur le plan, qui devaient les encadrer ont été remplacées par des pilastres d'ordre toscan, ornés de bossages, faisant suite à ceux des grandes colonnes.

La hauteur des portillons est de $9^{m}56$, y compris l'entablement ; leur ouverture a $3^{m}65$ de large ; ils sont séparés de la grande porte par un mur de douze assises.

Pour rompre la monotonie de la ligne droite, l'architecte a arrondi la surface du monument en faisant rentrer dans la ville les extrémités des portillons; l'effet est des plus heureux.

Les maisons de la place ont été bâties sur un plan uniforme et de telle sorte que la porte ne fût pas écrasée par leur élévation. Construites sur le même modèle, elles ont $13^{m}69$ de hauteur, soit 5 mètres de moins que le monument. Les ouvertures du rez-de-chaussée ont $4^{m}16$ de haut de $2^{m}63$ de large. Elles sont éclairées au premier étage par des fenêtres rectangulaires (1) et dans le comble par des mansardes (2) surmontées d'un fronton arrondi.

La porte d'Aquitaine est construite avec la pierre de Saint-Macaire qui a la propriété de se durcir et de se colorer en restant exposée à l'air; ses tons chauds et variés sont d'une harmonie pittoresque et donnent toutefois au monument un aspect grandiose et sévère.

Bâtie à une époque où le mauvais goût faisait place à une architecture plus classique, la porte d'Aquitaine indique bien l'impulsion heureuse qui préside au triomphe du nouveau style. Elle date de ce moment où il existent deux genres d'architecture; l'un continue les

---

(1) Elles ont $2^{m}72$ sur $1^{m}31$.

(2) Le comble a $2^{m}93$ de haut et le faux-comble $1^{m}91$.

traditions sévères de l'âge antique; l'autre s'engage dans les élégances affectées qui traduisaient les raffinements de la société contemporaine; elle a porté le nom de genre rocaille.

C'est à ce titre que nous avons voulu raconter l'histoire d'un de nos monuments bordelais qui manifeste les efforts de nos architectes pour mettre en valeur la pureté de ce style auquel nous devrons, dans les années qui suivront, plusieurs de nos beaux édifices.

Nous avons essayé, en présentant ce modeste travail, non seulement de rappeler les grandes réjouissances auxquelles donnaient lieu ces solennités, mais nous avons aussi cherché à rendre un respectueux hommage à l'Intendant qui mit tant de soins, tant de dévouement à l'embellissement de notre ville. Nous espérons qu'en honneur de sa mémoire et comme gage de notre gratitude, nous conserverons dans toute son intégrité ces souvenirs d'une administration si glorieuse.

NOTICE

SUR LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DU COURS PASTEUR A BORDEAUX

Par Camille de MENSIGNAC

Conservateur du Musée des Antiques de Bordeaux.

La découverte d'un cimetière gallo-romain à Bordeaux, précieuse pour l'histoire de l'inhumation chez les Bituriges-Vivisques, est de peu d'importance pour celle de la Gaule, où des centaines de nécropoles pareilles ont été explorées.

C'est le 25 février 1902 que la pioche des ouvriers chargés du terrassement, cours Pasteur, entre les rues Tombe-l'Oly et Saincric, rencontra, à 2m50 de profondeur, la première sépulture d'un cimetière à inhumations de l'époque gallo-romaine.

Depuis plus d'un siècle, c'est la troisième nécropole purement gallo-romaine qu'on découvre dans le sous-sol de l'antique Burdigala. La première et la plus importante est celle à incinérations et à inhumations de Terre-Nègre, décrite et fouillée par le savant archéologue bordelais F. Jouannet, et dans laquelle on a recueilli près de 20.000 vases en terre cuite. La seconde est celle, à inhumations, de Saint-Michel, décrite par M. Camille de Mensignac au tome VIII de nos Actes.

Je ne parle pas des cimetières mixtes de Saint-Seurin et de Sainte-Croix, qui ont donné, eux aussi, à côté de sarcophages mérovingiens et autres, de nombreuses tombes gallo-romaines.

Les sépultures gallo-romaines que nous venons de découvrir et de fouiller sont au nombre de seize. Elles ne sont pas antérieures au second siècle de notre ère, ni postérieures au quatrième siècle après Jésus-Christ, ainsi que le démontrent les objets (inscription, monnaies, épingles en os, poteries, etc.) recueillis dans ces tombes.

Sur les seize fosses explorées, quatorze avaient une profondeur de $1^{m}75$ et deux de $2^{m}85$. Elles avaient été creusées en tous sens sans suivre une orientation régulière. Les unes se dirigeaient de l'est à l'ouest, les autres du nord au sud et deux ou trois avaient une direction nord-ouest sud-est.

Parmi les squelettes ou les débris de squelettes mis à jour, quinze appartenaient à des adultes et un à un enfant de huit à dix ans. La plupart des ossements étaient réduits en cendres ne laissant, comme témoins de l'inhumation, que quelques os du crâne, des bras et des jambes. Les dents, bien conservées, étaient fortement et régulièrement usées par la mastication. Cette particularité prouverait que les Bordelais enterrés dans ce cimetière devaient faire usage d'aliments relativement durs.

Le mobilier funèbre de ces tombes était des plus simples. Il consistait en quelques vases de terre cuite qu'une main pieuse avait placés, selon l'usage, autour du cadavre. Quant aux objets enfermés dans les deux sarcophages de plomb, ils se réduisent à sept épingles en os et une pièce de monnaie en bronze.

Quatre modes de sépultures étaient en usage dans l'antique nécropole du cours Pasteur. Le premier consistait dans une tombe formée par trois rangées de briques à rebords, l'une posée à plat sur laquelle reposait le cadavre et les deux autres formant dos d'âne.

Le second montre le corps livré à la terre, la tête reposant sur une large brique romaine à double parements, les bras et les jambes engagés dans de longues et fortes tuiles creuses. Le troisième, qui était le plus commun, se rapportait aux inhumations dans un cercueil de bois. Quant au quatrième, le corps avait été placé dans un sarcophage de plomb que recouvrait un coffre de bois.

Une particularité des plus intéressantes, c'est qu'à 0m80 ou 0m85, au-dessus de quelques-uns de ces corps, on a rencontré un ou deux gros moellons de craie ou de pierre blanche placés là intentionnellement. Nous ignorons si les Bituriges-Vivisques, qui les ont déposés, l'on fait en vue de l'accomplissement d'une idée religieuse ou superstitieuse ou bien tout simplement pour indiquer le tombeau et empêcher ainsi sa violation.

Un fait analogue a été observé par le savant M. F. Jouannet, lors des fouilles de l'antique cimetière de Terre-Nègre à Bordeaux (1).

Maintenant que nous venons de faire ressortir l'importance de la découverte gallo-romaine du cours Pasteur, au point de vue de l'histoire locale, nous allons décrire ces diverses sépultures en suivant l'ordre de leur découverte.

Les sépultures.

Le sous-sol de Bordeaux, dans lequel ont été inhumés les Gallo-Romains dont nous mettons à jour les restes, est formé, à cet endroit, d'une forte couche de

---

(1) F. Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde.* V. Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 1831, tirage à part, p. 7.

terre végétale très noire de 1m40 à 1m50 d'épaisseur reposant immédiatement sur le diluvium.

L'emplacement occupé par ces tombes, et dont le côté nord est à 8 mètres en arrière de la rue Tombe-l'Oly et la partie sud à 18m90, mesure de 35 à 40 mètres carrés environ. Il est à cheval sur le terrain formant les immeubles 18 et 20 de la rue Tombe-l'Oly.

Les fouilles de cet antique cimetière commencées le 25 février 1902 se sont terminées le 21 mars de la même année.

Fosse 1. — *Cercueil en plomb.*

Le 25 février 1902, on a découvert cours Pasteur, entre les rues Tombe-l'Oly et Saincric et à 14m80 en arrière du côté sud de la rue Tombe-l'Oly, le premier sarcophage de l'antique nécropole gallo-romaine qui nous occupe. Il consiste en un cercueil de plomb, de forme rectangulaire, de 1m30 de long sur 0m34 de large et 0m35 de haut. Il était enfoui à 2m85 de profondeur dans le sable et avait l'orientation est-ouest. Son couvercle, de forme plate, était une chape de plomb de 0m01 d'épaisseur. Il n'était pas soudé à l'auge et avait cette particularité, au contraire, qu'il était libre et ne tenait dessus que par ses bords pendants. Cette disposition particulière prouve évidemment que ce cercueil avait été enfermé dans un coffre de bois ainsi que l'indiquent les gros et longs clous de fer à têtes plates, fortement oxydés, rencontrés autour de ce sarcophage. Quant au bois du coffre, on n'en a vu nulle trace, la matière employée ayant été complètement détruite par le temps. Les fortes dimensions de ces gros clous en fer forgé, 0m08, 0m09, 0m10, 0m11, 0m12 et 0m15 centimètres de longueur, indiquent que les planches composant cette caisse devaient être fort épaisses. Cette enveloppe de bois était indispensable pour protéger le

cercueil, car avec sa couverture plate, non soudée à l'auge, celui-ci n'aurait pu résister très longtemps au poids d'une couche de terre aussi épaisse. Presque tous les cercueils gallo-romains en plomb découverts, soit dans le nord, soit dans le centre, soit dans le midi de la France, étaient protégés par des enveloppes de pierre, de bois ou de terre cuite.

Après avoir fouillé le terrain tout autour de notre sarcophage, afin de nous assurer qu'aucun objet en métal, en os ou en terre cuite n'avait été enfermé dans le cercueil de bois, nous avons fait transporter ce coffre de plomb au n° 105 de la rue Henri IV. Là, en présence de MM. le Commissaire de police du VIII[e] arrondissement de Bordeaux, Carrère, ancien géomètre adjoint de la Ville, Pujibet, architecte des constructions du cours Pasteur, Labadie, représentant de M. Fouquiau, A. Brière, entrepreneur général de la démolition du cours Pasteur, Jacques, entrepreneur du terrassement et de plusieurs ouvriers et manœuvres, et après avoir constaté que cette caisse métallique ne portait, extérieurement, ni inscription, ni graffiti, ni ornements, nous avons procédé à son ouverture. L'enlèvement du couvercle nous a permis de reconnaître non seulement que nous nous trouvions en présence d'un squelette d'enfant, mais encore que l'auge de ce cercueil avait été faite d'une seule feuille de plomb martelé, d'une épaisseur de 0^{m}01, relevée pour former les côtés après en avoir détaché, à chaque angle, une portion carrée, comme on fait une boîte en carton. Aussi ne remarque-t-on de soudure qu'aux arêtes verticales. Les os, en mauvais état par suite de la mobilité du couvercle et d'une fissure existant dans le fond du cercueil, étaient à leur place naturelle. Le squelette, couché sur le dos, dans la position allongée et horizontale, avait les pieds

joints côte à côte, les bras pendants et serrés le long du corps, c'est-à-dire dans la position horizontale anatomique, la face vers le ciel. Autour de la tête, des épaules et du haut des bras du mort, on a recueilli sept grandes épingles en os de 90, 95 et 100 millimètres de longueur. A la hauteur de la main droite du squelette, nous avons rencontré une pièce de monnaie de bronze, un peu fruste, mais qu'il a été facile de déterminer, c'est un Tétricus fils (267-274). Cette monnaie avait été placée dans la main de cet enfant chéri pour payer, selon la croyance ancienne, le passage de la barque à Charon. Les Grecs et les Romains étaient convaincus que s'ils ne plaçaient pas cette susdite monnaie dans la bouche ou dans la main du trépassé, l'ombre de ce dernier ne pourrait passer le Styx et l'Achéron, fleuves de l'Enfer, et resterait errante sur leurs rives, car Charon, batelier du domaine infernal, n'admettait dans sa barque que les ombres des morts qui avaient reçu la sépulture et qui lui payaient le passage. Cette coutume existe encore à Bordeaux et dans de nombreuses communes du département de la Gironde (1).

La tête et les ossements, étudiés avec soin, nous ont paru être ceux d'un enfant de huit à dix ans, mais cet examen ne nous a pas permis de reconnaître à quel sexe il appartient. Cependant, vu la petitesse des os et les longues épingles à cheveux trouvées dans le cercueil, nous présumons que nous sommes en face d'un squelette de jeune fille.

Contrairement à l'usage, nous n'avons rencontré dans ce sarcophage ni bijoux, ni vases en verre ou en terre cuite.

---

(1) Camille de Mensignac, *Notice sur les superstitions, dictons, proverbes, devinettes et chansons populaires du département de la Gironde*, p. 49.

Le poids de ce cercueil est de 255 kilos environ.

Afin de connaître si le plomb de notre bière était pur ou bien, comme celui des sarcophages de même époque découverts dans les cimetières romains de Cany et de Rouen, un alliage de plomb et d'une faible partie d'étain, nous l'avons soumis à l'analyse. Pour cela, nous avons remis à M. Octave Bouvier, pharmacien, le savant chimiste bordelais, un fragment du couvercle et un morceau du fond de l'auge de ce cercueil.

Voici, d'après cet honorable praticien, le résultat de ces analyses :

1° Couvercle :

Plomb	98 40
Etain	0 86
Zinc	0 06
Cuivre	traces
Fer	traces
Pertes et substances non déterminées	0 68
	100 »

2° Fond de l'auge :

Plomb	98 40
Etain	1 41
Zinc	0 06
Cuivre	traces
Fer	traces
Pertes	0 13
	100 »

Nous expliquons la différence assez appréciable qui existe entre la quantité d'étain contenue dans le couvercle et celle renfermée dans le métal de l'auge par ce fait que le dessus de notre sarcophage n'a pas été tiré de la même feuille de plomb que l'auge.

Comme on le voit par les analyses données ci-dessus, le métal du petit cercueil bordelais du cours Pasteur

est, lui aussi, un alliage de plomb, d'étain et d'un peu de zinc.

Il était intéressant, croyons-nous, d'établir la comparaison entre les plombs romains des bières de Cany et de Rouen et celui du cercueil de Bordeaux, afin de savoir si les proportions de l'alliage étaient partout les mêmes. Or, celles de Rouen et de Cany sont, d'après les analyses de M. Girardin (1), de 94 à 97 parties de plomb et de 3 à 6 parties d'étain (2), tandis que celle de Bordeaux se trouve, comme nous venons de le voir, de 98,40 parties de plomb sur 1,41 d'étain et 0,06 de zinc.

Il découle de l'examen des épingles en os recueillies, de la monnaie de Tétricus fils trouvée dans la main du mort et principalement de la forme du cercueil que cette sépulture païenne n'est pas antérieure à Tétricus fils ni postérieure au IVe siècle. On sait que les auges des cercueils romains en plomb des IIIe et IVe siècles avaient la forme d'un carré long, égale à chacun des bouts et que le couvercle de forme plate ou bombée était placé sur l'auge, sans être soudé à cette dernière, comme un drap dont les bords pendent légèrement. Celles des âges suivants sont toutes plus rétrécies aux pieds qu'à la tête et le couvercle imite un toit légèrement aplati.

Les os, ainsi que le cercueil et les objets qu'il renfermait, ont été transférés, le même jour, au Musée des Antiques.

De la nomenclature des objets trouvés dans ce

---

(1) Girardin, *Précis analyt. de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 167 et 170.

(2) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine ou notice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, p. 36 et 37.

cercueil de plomb, nous sommes loin, comme on le voit, de la découverte signalée par un journal de notre ville (*La République nouvelle*) où, suivant le rédacteur de l'article, le sarcophage de cette jeune fille mérovingienne de famille noble aurait fourni des épingles, des bracelets et autres bijoux en or.

Divers journaux de Paris et de la province ayant reproduit cet article, il était nécessaire de rappeler le fait afin de rétablir la vérité.

Deux cercueils en plomb de même époque que celui qui nous occupe ont été découverts à Bordeaux, l'un en 1868, rue Servandoni et l'autre entre 1870 et 1876, sur le plateau de Saint-Seurin. Le sarcophage de la rue Servandoni, dont le couvercle et les deux bouts sont ornés de douze baguettes perlées posées en sautoir, était enveloppé, lors de sa découverte, de 14 grandes briques romaines de 0m60 carrés. Il est de forme rectangulaire et mesure 1m90 de long sur 0m50 de large et 0m40 de haut. Son couvercle, de forme plate, est, comme celui du cours Pasteur, non soudé à l'auge. Ce cercueil, qui fait partie des collections du Musée des Antiques, porte les nos 3820 et 3824 de l'inventaire de ce riche Musée. L'analyse de ce plomb, faite par le même chimiste, a donné le résultat suivant :

Plomb	97 »
Étain	2 67
Cuivre	traces
Fer	traces
Pertes et substances non déterminées	0 33
	100 »

Quant au cercueil du plateau de Saint-Seurin, dont il ne reste que trois côtés, il était, comme le précédent, de forme rectangulaire et son couvercle et ses petits côtés ornés de baguettes perlées en sautoir. L'analyse

de son plomb, faite toujours par M. Octave Bouvier, a fourni les indications suivantes :

Plomb	97 98
Etain	1 85
Zinc	traces
Cuivre	traces
Pertes et matières non déterminées	0 17
	100 »

Il résulte de l'analyse des plombs des divers cercueils gallo-romains découverts à Bordeaux que l'alliage d'étain est plus faible que celui des plombs des sarcophages romains de Cany et de Rouen.

La commune du département de la Gironde de Saint-Hilaire a fourni, elle aussi, un cercueil en plomb, de même époque, décoré de palmettes et renfermant des cendres (1).

D'autres cercueils en plomb de l'époque gallo-romaine ont été découverts à Lieusaint, près Valogne, à Beauvais, à Amiens, à Angers, à Cany, à Rouen, à Arles et dans beaucoup de villes du nord, du centre et du midi de la France.

Fosse n° 2. — *Cercueil en plomb.*

Cette sépulture, rencontrée le 4 mars 1902, renfermait un cercueil de plomb de forme rectangulaire, brisé en deux fragments et reposant à 2m85 de profondeur sur le sable. Elle avait été anciennement violée ainsi que le prouvait ce sarcophage sans couvercle, rempli de terre, à l'auge brisée en deux parties à peu près égales et aux ossements bouleversés. C'est très probablement vers le xve siècle, époque de la construc-

(1) F. Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde.* Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, année 1831, tirage à part, p. 13.

tion de l'immeuble n° 18 de la rue Tombe-l'Oly, que ce cercueil a été rencontré, ouvert, fouillé, son couvercle enlevé, son auge brisée, les ossements en partie dispersés et le reste rejeté dans la fouille.

Cette sépulture, distante de la fosse 1 de 3 mètres environ, se trouvait située à 11m 70 en arrière du côté sud de la rue Tombe-l'Oly. L'enlèvement de la terre, qui remplissait les deux fragments de ce sarcophage, nous a permis de recueillir pour le Musée une partie du squelette de la personne inhumée dans cette bière. Il résulte de l'examen du crâne qu'on se trouve en présence d'un homme de cinquante-cinq à soixante ans, dont les dents, fortement et régulièrement usées par la mastication, indiquent que la personne avait dû se nourrir d'aliments assez durs.

L'auge de ce sarcophage en plomb martelé, d'une épaisseur de 0m 01, mesurait, lorsqu'elle était entière, 1m 90 de longueur sur 0m 48 de largeur et 0m 32 de hauteur. Elle se composait, comme celle de la fosse 1, d'une seule feuille de plomb relevée pour former les côtés après en avoir détaché, à chaque angle, une portion carrée, comme on fait une boîte en carton. Aussi ne remarque-t-on de soudure qu'aux arêtes verticales.

Le poids de ce sarcophage est de 300 kilos environ.

Comme le plomb du petit cercueil, celui-ci a été soumis à l'analyse pour savoir exactement son alliage.

Voici le résultat de cette analyse faite par le savant chimiste bordelais, M. Octave Bouvier :

Plomb	98 16
Etain	1 57
Antimoine	traces
Fer	traces
Métaux non dosés	0 27
	100 »

Comme on le voit par cette analyse, le plomb de ce cercueil est, comme celui de la fosse n° 1, un alliage de 98,16 parties de plomb et de 1,57 d'étain.

Quoique aucun objet ne vienne fixer l'époque de cette sépulture, puisque tous les éléments (monnaie, bijoux, terres cuites, etc.) ont disparu, lors de sa violation, nous croyons, cependant, devoir la faire remonter au IVe siècle de notre ère, vu la forme du cercueil, qui est celle des sarcophages des IIIe et IVe siècles, et vu aussi le milieu dans lequel elle se trouve.

FOSSE n° 3. — *Tombeau en briques à rebords.*

Cette sépulture, une des plus intéressantes de cet antique cimetière, a été découverte le 6 mars 1902. C'est à 1m40 environ de profondeur, à 16m80 en arrière de la rue Tombe-l'Oly et à 2 mètres environ de la osse 1, qu'on mit à jour un fragment d'inscription gallo-romaine, gravée sur une petite plaque de pierre, fet immédiatement au-dessous un tombeau en briques à rebords, dont les tuiles avaient été toutes brisées et réduites à l'état de tessons par le poids des terres qui les recouvraient. Dans le bas de cette tombe existait une rangée de moellons qui avaient été placés là intentionnellement, sans doute pour caler les briques du cercueil. Le fond de ce sarcophage, composé d'une rangée de quatre grandes briques à rebords sur laquelle gisait le squelette d'un adulte, reposait à 1m75 de profondeur sur le sable. Le corps du défunt avait été orienté sud-nord. Au milieu des ossements brisés et mis en miettes, on a trouvé un grand bronze de l'empereur Adrien (1). Cette pièce de monnaie avait été pla-

(1) IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG. P. M. TR. P. COS. III. Sa tête laurée à droite.

℟. RESTITVTORI ORBIS TERRARVM S. C. Adrien debout à gauche, tenant un volume roulé et relevant une femme tourelée à genoux, qui tient le globe terrestre. G. B

cée dans la main du mort pour payer, selon la croyance ancienne, le passage de la barque à Charon. Parmi les fragments de briques à rebords et à recouvrement provenant du tombeau, on remarquait de nombreux tessons de vases gallo-romains en terre cuite rouge, noire, grise, etc., tessons provenant des ustensiles qui, selon la coutume, étaient placés à côté du mort.

L'examen des matériaux et leur position nous a permis de reconstituer cette tombe. Elle se composait de tuiles romaines à double parements, quatre pour le fond, sur lequel reposait le cadavre, qui était recouvert par huit autres, quatre de chaque côté placées sur leur champ et de manière à se joindre en formant pignon; sur le sommet de ce dos d'âne, des briques creuses étaient arrangées pour garantir le cadavre des infiltrations des eaux venant du sol; à chaque extrémité, une brique à rebords fermait cette tombe. Quelques moellons placés dans le bas et tout autour servaient à caler les briques à rebords.

Les débris de vases en terre cuite rencontrés dans cette sépulture étant relativement nombreux, on peut en conclure que le mobilier funèbre de cette tombe était riche en ustensiles de cette catégorie. Nous n'avons pas cru devoir conserver ces tessons de poteries antiques qui ne portaient ni inscriptions, ni graffiti, ni marques, ni sujets, ni dessins divers.

De l'inscription funéraire, placée par une main pieuse et amie sur ce tombeau, à l'époque de son érection, il ne nous reste qu'une faible partie. Ce fragment, qui mesure 0^{m}35 de hauteur sur 0^{m}12 de largeur dans le haut et 0^{m}19 de largeur dans le bas, nous indique, seulement, que le défunt inhumé dans ce sarcophage était âgé de soixante-cinq ans. Dans la partie qui a disparu figuraient les noms et prénoms du mort ainsi que ceux

du personnage qui avait élevé cette tombe au décédé comme le montre la formule finale.

L'étude attentive de cette épitaphe funéraire ainsi que la forme et la beauté de ses lettres indiquent qu'on se trouve en présence d'une inscription du IIe siècle après Jésus-Christ.

Voici la copie intégrale des diverses lettres gravées qui restent sur les sept lignes du fragment de cette inscription :

1° . . . . Mo	2° . . . . II·
3° . . . . EDI·	4° . . . . A·D|<
5° . . . . .N·LxV	6° . . . . ΛΛ·RI·
7° . . . . VS·Pocv	

L'épitaphe du défunt étant ordinairement réservée pour décorer les monuments en pierre ou en marbre dans lesquels sont renfermés l'urne ou le corps, il est vraiment surprenant de la rencontrer accompagnant la dépouille mortelle du pauvre Biturige-Vivisque dont nous exhumons les restes aujourd'hui. Le cas étant rare, nous nous empressons de le signaler à l'attention des savants.

Il ressort de l'examen de cette tombe et des objets qu'elle renfermait (inscription, monnaie et tessons de poteries romaines) que cette sépulture n'est pas antérieure à Adrien (117-138), ni postérieure à Antonin le Pieux (138-161).

Le sous-sol du plateau Saint-Seurin à Bordeaux nous a révélé l'existence de tombes semblables, ainsi que le prouvent les citations suivantes :

1° Monsieur Charles Farine, à la page 51 du tome III de nos Actes « Le Musée Dubois », dit qu'on a trouvé « dans le jardin des Sourdes-Muettes, entre les rues Thiac et Castéja, diverses sépultures encore intactes

où les cadavres étaient protégés par trois rangées de tuiles romaines à rebords, l'une posée à plat sur laquelle reposait le cadavre; les deux autres, formant dos d'âne, étaient calées par quelques moellons et le tout recouvert de terre végétale ».

Monsieur Armand Combes, notre ancien collègue, a annoncé dans la séance générale de la Société archéologique de Bordeaux du 13 mai 1881 « qu'en faisant » des fouilles aux allées Damour, on avait découvert un » tombeau gallo-romain en briques à rebords, ainsi » qu'un vase de la même époque en poterie grise ».

Ainsi que l'ont démontré les fouilles, des tombes en briques à rebords semblables à celles découvertes à Bordeaux étaient, à l'époque gallo-romaine, très en usage dans les communes girondines de La Réole (1), de Saint-Loubès (2), de Saint-Sulpice-et-Cameyrac (3), de Camarsac (4), de Camiran (5), de Sallebœuf (6), de Noaillan (7), de Loupiac-de-Cadillac (8), de Podensac (9), etc., etc.

---

(1) Gauban, *Histoire de La Réole*, p. 9.

(2) A. de Comet, *Monographie de la commune de Saint-Loubès*, p. 10 et 11.

(3) Léo Drouyn, *Promenades archéologiques dans le département de la Gironde. Cameyrac.* Société archéologique de Bordeaux, t. II, p. 40.

(4) F. Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde.* Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, année 1831. Tirage à part, p. 13.

(5) F. Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde.* Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Tirage à part, p. 13.

(6) Léo Drouyn, *Promenades archéologiques dans le département de la Gironde. Sallebeuf.* Société archéologique de Bordeaux, t. III, p. 18.

(7) Commission des monuments historiques de la Gironde, 1844, p. 13.

(8) Commission des monuments historiques de la Gironde, 1844, p. 13.

(9) Commission des monuments historiques de la Gironde, 1864-1865, p. 36.

Fosse n° 4.

Cette sépulture, une des plus curieuses et des plus bizarres de cette antique nécropole, a été découverte le 6 mars. C'est à 1m75 de profondeur qu'on a rencontré les débris d'un squelette humain appartenant à un adulte. Le cadavre avait été placé dans la fosse, la tête reposant sur une large brique à rebords, les bras et les jambes engagés dans de longues et fortes tuiles creuses à recouvrement. Le squelette, qui reposait sur le sable, était orienté nord-sud. Autour du mort, on remarquait les tessons de divers vases, qui, selon l'usage, avaient été placés près du défunt. Ces vases en terre cuite, non protégés contre la pression des terres situées au-dessus du cadavre, étaient brisés et réduits en miettes.

A 0m80 environ au-dessus du squelette, on a rencontré deux gros moellons de craie ou de pierre blanche posés là intentionnellement; nous disons intentionnellement, parce que, vu la couleur très noire de la terre végétale dans laquelle ils étaient placés, ils ressortaient encore mieux. Nous ignorons si les Bituriges-Vivisques qui les ont pieusement déposés l'ont fait en vue de l'accomplissement d'un rite religieux ou superstitieux, ou bien tout simplement pour indiquer l'endroit de la sépulture et empêcher sa violation. Cette dernière hypothèse est, selon nous, la plus admissible lorsqu'on se rappelle le soin religieux avec lequel les anciens désignaient tout endroit occupé par quelque sépulture.

Des découvertes semblables ont été observées dans l'antique nécropole gallo-romaine de Terre-Nègre, à Bordeaux, où M. F. Jouannet (1) a souvent remarqué

(1) F. Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures du département de la Gironde.* Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, année 1831. Tirage à part, p. 7.

« qu'à quelques pouces de la surface, au-dessus de l'urne ou du cercueil existaient un ou deux blocs de craie gros comme le poing ».

Cette tombe, voisine de celle en briques à rebords, se trouvait à 16 mètres environ en arrière du côté sud de la rue Tombe-l'Oly. Malheureusement cette sépulture n'a fourni aucune pièce de monnaie pouvant donner une date approximative de cette inhumation. Cependant, les briques et les tessons de vases en terre cuite rencontrés et qui sont d'une très bonne époque, le milieu dans lequel elle se trouve, la découverte d'une tombe semblable dans l'antique cimetière de Terre-Nègre (1), nécropole, comme vous le savez, qui n'est pas postérieure au IIe siècle de notre ère, tout cela nous fait présumer que notre sépulture n'est pas antérieure à la fin du IIe siècle ni postérieure au commencement du IIIe siècle après Jésus-Christ.

Fosse n° 5.

Le 8 mars 1902 on a mis à jour, à 1m75 de profondeur, une tombe semblable à celle de la fosse n° 4, c'est-à-dire que le corps avait été livré à la terre la tête du cadavre reposant sur une large brique à rebords, les bras et les jambes engagés dans de longues et fortes tuiles creuses à recouvrement. Le squelette, qui était celui d'un adulte, reposait sur le sable. Il était orienté nord-ouest sud-est. A 0m80 environ au-dessus du cadavre, se trouvait un moellon de pierre blanche. La plus grande partie des os du squelette avaient disparu et ceux qui restaient étaient en si mauvais état qu'il a été impossible de les conserver. Il en a été de même pour les poteries placées autour du mort, qui,

(1) F. Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures du département de la Gironde*. Mémoires de l'Académie, etc., année 1831, tirage à part, p. 12 et 13.

elles aussi, avaient été mises en miettes par le poids des terres.

Cette sépulture, identique à la tombe de la fosse 4, doit être, comme celle-ci, de la même époque.

Fosse n° 6.

On a découvert le 10 mars 1902, à 18m90 de la rue Tombe-l'Oly et à 1m75 de profondeur, les restes (quelques os du crâne, des bras et des jambes) d'un squelette humain d'adulte. Tout autour, on a recueilli des tessons de vases en terre cuite et quelques gros clous de fer très oxydés. Ces clous, qui mesurent 0m08, 0m09, 0m10, 0m11, 0m12 et 0m15 de longueur et dont les têtes, de forme plate, ont 0m02 et 0m03 de diamètre, indiquent que le corps avait été livré à la terre enfermé dans un cercueil de bois. Si le bois du cercueil est pourri depuis longtemps, les fortes dimensions de ces clous nous apprennent que les planches employées à sa confection devaient être très épaisses.

A 0m85 au-dessus du corps, on a rencontré deux gros moellons en pierre blanche.

Les poteries réduites en miettes et les quelques ossements en mauvais état n'ont pas été conservés.

L'examen des tessons de poteries nous fait croire que nous sommes en présence d'une sépulture du IIIe siècle après Jésus-Christ.

Fosse n° 7.

Cette tombe, découverte le 11 mars 1902, à 18m90 en arrière de la rue Tombe-l'Oly, a été mise à jour à 1m75 de profondeur. Elle a donné, comme celle de la fosse n° 6, les débris d'un squelette humain d'adulte, autour duquel étaient placés des vases en terre cuite brisés et quelques gros clous de fer très oxydés. Le cadavre avait été livré à la terre, comme celui de la fosse précédente, enfermé dans un cercueil de bois.

Les sépultures 6 et 7 étaient circonscrites dans un espace de 4 mètres carrés environ.

Les ossements bouleversés par la pioche des terrassiers ne nous ont pas permis de prendre l'orientation du cadavre.

Nous attribuons cette tombe au IIIe siècle de notre ère.

FOSSE n° 8.

C'est le 12 mars 1902 que les terrassiers ont mis à jour, à 1m75 de profondeur, les restes d'un squelette humain d'adulte. Le cadavre avait été livré à la terre, enfermé dans un cercueil de bois ainsi que l'indiquent les quelques gros clous en fer forgé recueillis autour du mort.

Cette sépulture est, comme celles nos 6 et 7, du IIIe siècle après Jésus-Christ.

FOSSE n° 9.

La fosse n° 9, découverte le 13 mars 1902, nous a montré, à 1m75 de profondeur, une sépulture semblable à celle du n° 4, c'est-à-dire que le corps de l'adulte avait été livré à la terre la tête reposant sur une large brique à rebords, les bras et les jambes engagés dans de longues et fortes tuiles creuses. Le squelette était orienté nord-ouest sud-est. Il était, comme celui de la fosse 4, entouré de tessons de poteries gallo-romaines en terre cuite grise.

Comme dans les deux sépultures semblables (fosses 4 et 5), un moellon indicateur en pierre blanche se trouvait à 0m80 au-dessus du cadavre.

Cette fosse, identique à celle de la fosse 4, doit sûrement être de la même époque.

FOSSE n° 10.

Le 14 mars 1902, il a été découvert, à la profondeur de 1m75, une autre sépulture identique à celles des

fosses 4, 5 et 9. Le corps, orienté nord-ouest sud-est, reposait sur le sable entouré lui aussi de tessons de vases en terre cuite. Comme les autres, elle avait ses deux moellons indicateurs de pierre blanche.

Les fosses 5, 9 et 10, très rapprochées les unes des autres, étaient situées à la droite du tombeau en briques à rebords.

Cette sépulture est de la même époque que celles des fosses nos 4, 5 et 9.

Fosse n° 11.

Le 15 mars 1902, les terrassiers ont mis à découvert, à 1m75 de profondeur, un squelette humain d'adulte dont il ne restait que quelques ossements. Le corps, orienté ouest-est, avait été enfermé dans un cercueil de bois, ainsi que le témoignent les gros et longs clous en fer forgé très oxydés parsemés autour du cadavre. A côté du squelette, quelques petits vases en terre cuite noire, à panse large et à ouverture étroite ont été recueillis. L'une de ces urnules, qui mesure 0m105 de haut sur un diamètre extérieur de 0m09 et un diamètre intérieur de 0m07, porte extérieurement, sur le haut de la panse et tracés à la pointe, les graffiti suivants :

XXIL
(X, X, I, L.)

Ces graffiti, qui ont été tracés sur ce vase après sa cuisson, ainsi que l'indique la trace blanche laissée par le stylet après la disparition de l'engobe ou vernis, avaient été faits, probablement, au moment de l'inhumation par la main pieuse qui avait placé cet ustensile de terre cuite auprès du mort.

Faut-il voir dans ces quatre initiales comme les quatre noms ou prénoms du défunt ou bien la marque du potier ? Aucune de ces deux interprétations ne nous

paraît acceptable, parce qu'il y a à peine trois ou quatre noms qui commencent par un X et que notre graffito en comporte deux.

S'il nous était permis d'émettre une hypothèse, je verrais dans les deux X un signe de christianisme et dans les deux autres initiales les noms du décédé.

M. Camille Jullian, dans son remarquable ouvrage « Inscriptions romaines de Bordeaux », émet l'hypothèse que le graffito X, tracé sur les vases trouvés à Bordeaux, est un signe de christianisme. Voici comment il s'exprime à la page 581 du tome I de cet ouvrage : « Nous regardons donc comme infiniment » vraisemblable que le signe X tracé à la pointe, sur » un certain nombre de poteries, est un indice de » christianisme, c'est-à-dire que le dernier possesseur » ou détenteur de l'objet était chrétien », et à la page 6 du tome II il ajoute : « Les plus anciennes inscriptions » chrétiennes trouvées à Bordeaux sont, en effet, — » jusqu'à de nouvelles découvertes — les graffiti tracés » sur les poteries romaines que nous avons publiés » dans notre premier volume (p. 580); nous avons plus » d'une raison de voir dans ces X et ces ✱ qu'on a » remarqués sur les débris sortis des ruines de mai- » sons romaines, les symboles du christianisme. Mais » ces graffiti sont vraisemblablement contemporains » de la destruction de ces maisons, c'est-à-dire qu'ils » datent de la fin du IIIe siècle, des abords de l'an 300 » (Cf. I, p. 581) ».

Si nous adoptons la thèse de M. Camille Jullian, qui nous séduit fortement, nous nous trouvons donc en présence d'un vase gallo romain en terre cuite portant, gravé à la pointe, le symbole du christianisme.

Ce vase, par la finesse et la légèreté de la terre et par l'engobe dont il est recouvert, n'est pas, selon

nous, postérieur à la fin du IIIe siècle, mais il peut être antérieur.

Or, comme notre urnule a été découverte dans une sépulture, qu'elle était placée à côté d'un squelette et de plus qu'elle porte gravé à la pointe le symbole du christianisme, il en découle que le Gallo-Romain de Bordeaux inhumé dans cette fosse était chrétien.

Ce serait, alors, la plus ancienne sépulture chrétienne découverte à Bordeaux.

Fosses nos 12, 13 et 14.

Les 17 et 18 mars 1902, on a mis à jour, à 1m75 de profondeur, trois sépultures dont les cadavres avaient été livrés à la terre enfermés dans des cercueils de bois. Si le bois de ces bières est pourri depuis longtemps, leur primitive existence est prouvée par la présence des gros et longs clous de fer forgé qui en reliaient les différentes parties. Les squelettes, orientés nord-sud, reposaient sur le sable. Ces sépultures étaient situées à 14 mètres environ en arrière du côté sud de la rue Tombe-l'Oly.

Elles doivent être contemporaines des fosses nos 6, 7, 8 et 11.

Fosse n° 15.

Les terrassiers ont mis à découvert, le 21 mars 1902, à 1m75 de profondeur dans le sable, les restes d'un squelette humain d'adulte. Cette sépulture se trouvait à 8 mètres environ en arrière du côté sud de la rue Tombe-l'Oly. Le mort avait été livré à la terre enfermé dans un cercueil de bois ainsi que l'indiquaient les gros clous de fer très oxydés découverts autour du squelette. Aucun débris de vases en terre cuite n'a été rencontré dans cette fosse. Les quelques os mis à jour étaient en si mauvais état qu'ils n'ont pu être conservés. Cette fosse, qui, plus heureuse que la sépulture n° 2, avait

échappé à la violation, était placée dans une petite veine de sable graveleux située entre les fondations ouest de la maison n° 18 et le mur ouest de la cave de cet immeuble. Cette veine, de 3 mètres de long sur 2 mètres de large, n'avait jamais été remuée.

Quoique cette sépulture ne renferme aucune poterie pouvant la dater, nous pensons, avec juste raison, vu le milieu où elle se trouve, qu'elle peut être considérée comme étant de la même époque que les fosses n°s 6, 7, 8, 11, 12, 13 et 14.

Fosse n° 16.

Au côté droit de la fosse n° 15, nous avons constaté qu'il existait, encore en place, à 1m75 de profondeur, une autre sépulture gallo romaine sous le sol du futur cours Pasteur, car nous avons enlevé, à cet endroit, divers os humains (tibias, etc., etc.) appartenant au corps d'un adulte inhumé sous ce cours.

Cette nouvelle fosse est établie, elle aussi, dans la petite veine de graves et de sables non fouillée, qui existait sur l'emplacement de l'immeuble n° 18 de la rue Tombe-l'Oly.

Fosse n° 17.

Nous devons signaler aussi la découverte, à 37 mètres de la rue Tombe-l'Oly et à 20 mètres en arrière de la tombe en briques à rebords, d'une autre sépulture. Le squelette que renfermait cette fosse était celui d'un homme adulte jeune. Il était orienté est-ouest et reposait sur le diluvium. Cette fosse, fouillée avec soin, ne nous a fourni ni vases en terre cuite ni autres objets pouvant nous mettre sur la trace de l'époque approximative de cette inhumation. Cependant, nous croyons que cette sépulture n'est pas de la même époque que celle des autres tombes fouillées, mais qu'elle est bien postérieure.

Voici les raisons qui nous font croire que cette tombe n'est pas gallo-romaine :

1° Elle est séparée par un espace de 20 mètres des autres tombes découvertes et, dans cet intervalle, aucune sépulture n'a été mise à jour;

2° L'absence des vases qui accompagnent presque toujours la sépulture du pauvre Gallo-Romain;

3° L'état du squelette, qui était entier, lorsque de ceux des autres tombes il ne restait que quelques ossements.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous croyons que cette tombe, qui est bien postérieure aux autres, ne faisait pas partie de l'antique nécropole gallo-romaine du cours Pasteur.

De l'examen des diverses tombes dont nous venons de donner la description, il ressort que ces seize sépultures sont toutes gallo-romaines et ne sont pas antérieures au IIe siècle de notre ère ni postérieures au IVe siècle de Jésus-Christ, ainsi que le démontrent les fosses nos 1 et 3.

Sommes-nous en présence d'un cimetière gallo-romain, ou bien en face de sépultures isolées placées sur les bords d'un chemin conduisant à Burdigala ?

L'espace très restreint, 25 à 30 mètres carrés environ, dans lequel treize de ces sépultures se trouvaient établies, nous fait supposer que nous nous trouvons en présence d'une antique nécropole dont nous ne retrouvons aujourd'hui qu'une bien faible partie. L'étude du terrain et des constructions qui l'environnaient permet d'affirmer que les trois quarts de ce cimetière romain ont été détruits lors des constructions des immeubles portant les nos 14, 16, 18, 20, 22 et 24 de la rue Tombe-l'Oly. S'il nous a été permis d'étudier

et de voir encore en place les sépultures qui font le sujet de cette note, c'est que le terrain dans lequel on avait inhumé ces cadavres n'a pas subi de bouleversement, étant toujours resté en jardin. L'examen du terrain nous permet aussi d'affirmer que les sépultures découvertes se trouvaient à l'extrême limite sud de ce cimetière, car aucune tombe de cette époque n'a été rencontrée bien en arrière des fosses qui nous occupent.

Ces tombeaux qui, vu leur modeste mobilier funèbre, s'appliquent, à part la tombe en briques à rebords et les deux cercueils de plomb, à de bien pauvres gens, nous fait rejeter l'idée qu'on pourrait se trouver en présence d'une sépulture de famille.

Quoique cette découverte ne nous apprenne rien de nouveau sur les modes de sépultures à Burdigala du IIe au IVe siècle et sur le mobilier funèbre à cette époque, elle a l'avantage de nous révéler l'existence d'un autre cimetière à inhumations au sud-est de la ville, nécropole distante, en ligne droite, de celle de Saint-Michel de 500 à 550 mètres environ. Entre ces deux cimetières, on a rencontré plusieurs urnes funéraires en terre cuite renfermant des cendres et ossements, deux rue Gratiolet et une rue Permentade.

La révélation de cet autre cimetière à inhumations n'a rien de surprenant lorsqu'on sait que la population de Bordeaux, durant le IIIe siècle de notre ère, était d'au moins 60.000 à 70.000 habitants.

Un fait digne de remarque, c'est que nos ancêtres les Bituriges-Vivisques choisissaient pour l'établissement de leurs cimetières, en dehors du périmètre de leur ville, un endroit élevé et de préférence un terrain graveleux et sablonneux.

Bordeaux, le 11 juillet 1902.

LES

JETONS DITS DE L'ORMÉE

(1653) (1)

C'est en 1653, pendant la minorité de Louis XIV, au moment où la Fronde expirante détient encore Bordeaux, sa place forte, et livre pour la seconde fois aux calamités d'une guerre civile, la malheureuse province de la Guyenne, qu'apparaissent dans notre ville les jetons connus, parmi les numismates de la région, sous la dénomination de « Jetons de l'Ormée ».

Ces pièces, qui constituent pour notre histoire locale des documents d'un incontestable intérêt, ont échappé, jusqu'à ces temps derniers, à l'attention des historiens les plus exacts et les plus consciencieux.

Ni Dom Devienne, qui cependant écrivait un siècle seulement après la Fronde, ni l'abondant O'Reilly, auquel nous devons la description du sceau de l'Ormée, ni Communay lui-même, le narrateur si bien informé des faits et gestes de la faction Ormiste, ne mentionnent l'existence des susdits jetons.

Mieux renseigné toutefois que ses devanciers, M. C. Jullian, dans sa récente Histoire de Bordeaux, a fait reproduire en vignette deux de ces jetons, d'après les

---

(1) Cette intéressante communication a été faite en 1901. L'impression a été retardée à la demande de l'auteur.

exemplaires conservés à la Bibliothèque Nationale ; mais il se contente d'en fournir, sous forme de note, une sommaire description (1).

Il convient de reconnaître que lorsque M. Jullian mettait la dernière main à son ouvrage, un numismate bordelais, M. Emile Lalanne, n'avait pas encore eu la bonne fortune de faire entrer dans son médaillier quatre jetons représentant quatre sujets différents.

A ce moment là, également, historiens et collectionneurs ignoraient que l'existence de ces quatre jetons, ni plus ni moins, était confirmée, avec figures à l'appui, par un très rare opuscule imprimé à Bordeaux en 1653, au lendemain même de leur émission.

Cette introuvable brochure, un in-quarto de 34 pages, est intitulée : « Relation de ce qui s'est passé dans la » Ville de Bourdeaux aux cérémonies du Baptesme de » M. le Duc de Bourbon. Imprimé par G. de la Court, » imprimeur du Roy et de Son Altesse, 1653 ».

Elle existe à la Bibliothèque Nationale et a été signalée pour la première fois par M. l'abbé Bertrand, dans son ouvrage : Vie d'Henry de Béthune, édité à Bordeaux en 1902 (2). Nous avons fait copier *in extenso* et très fidèlement cet opuscule, et nous reproduisons ici le passage concernant les jetons dits « de l'Ormée ».

---

(1) M. Brutails, archiviste du Département, avait déjà communiqué à la Société des Archives Historiques une notice relative au jeton dit « aux trois Ormeaux ». Voir le volume de l'année 1893.

(2) Cet imprimé ne figure dans aucune de nos collections, municipales ni privées, riches cependant en publications relatives aux deux Frondes : pamphlets, chansons, journaux ou mémoires. Les bibliophiles et tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale seront donc reconnaissants au sympathique directeur du grand séminaire de Bordeaux d'avoir fait connaître ce document.

Une des phrases du préambule laisse supposer que cette « relation » a été faite et imprimée par ordre et aux frais des Jurats... lisez « de l'Ormée ».

« Enfin, pour n'obmettre rien de ce qui pouoit servir » à la célébrité de cette Feste, Mrs les Jurats prirent le » soin de faire faire des pièces d'argent auec de belles » deuises à la gloire de M. Le Duc de Bourbon et pour » marquer leur zèle et leur fidélité enuers M. le Prince; » il y en a de quatre façons dont vous verrez à la fin les » figures (1).

» La première de ces médailles porte l'image d'une » ville (2) assise sur le bord de la mer et des alcyons qui » volent sur cette mer et autour de cette ville, auec cette » devise : *Tranquillum Sperare Jubent.* Ceux qui ont » escrit des secrets de la nature, remarquent que lors» que les alcyons bastissent leurs nids qu'ils ont accous» tumance de faire au milieu des flots et durant le temps » qu'ils mettent à faire leurs petis, la mer n'a iamais de » tempestes. Soit que les vents et les flots respectent le » berceau de ces oyseaux naissans, soit que la nature » leur inspire des pressentimens secrets du calme qui » doit arriuer, afin qu'ils prennent l'occasion de ce pai» sible intervalle pour faire leurs productions en asseu» rance. D'où vient qu'on prend ces oyseaux pour des » présages de la bonace. « Tranquillum Sperare Jubent ». » Ce que la naissance des alcyons prédit sur la mer, » celle de M. le Duc de Bourbon a promis à toute la » France, quand il est né dans Bourdeaux, qui est un des » plus beaux ports de mer de l'Europe. Quand nous » l'avons veu renaistre dans les eaux salutaires du bap» tesme ça été comme un bon augure de la trâquillité » publique et que M. le Prince donnera par ses trauaux » la Paix que M. son Fils promet dans sa naissance.

(1) Voir la planche hors texte jointe à cette notice et reproduisant ces jetons d'après les exemplaires de la collection Lalanne.

(2) Il n'y a pas de doute possible; la Ville représentée est Bordeaux, bien reconnaissable à son port en croissant.

» De l'autre costé de la médaille, sont grauées les » armoiries de M. le Duc de Bourbon auec cette inscrip- » tion tout autour : « Ludouico Bourdeaux Borbonio » alumno, grata Burdigala » pour marquer la reconnais- » sance de cette Ville enuers celuy qu'elle a veu naistre » dans son sein et qu'elle a tenu sur les fons du bap- » tesme, auec les espérances qu'elle conçoit des présa- » ges qu'il luy donne.

» La seconde de ces médailles représente un aigle qui » vole droit au soleil, ayant après soy deux aiglons qui » le suyuent, auec ces trois mots « Quo Patris iter » — » pour marquer que ces petits suyuent la route de leur » père. On a remarqué que l'aigle s'eslèue tousiours au » dessus des nües et tourne son vol vers le soleil, soit » à cause d'une secrette sympathie que la nature a mise » entre le feu de ces oyseaux et celuy de cet astre, soit » encore parce qu'il a des yeux assez forts pour regar- » der fixément sans cligner ses rayons qui éblouissent » tous les autres yeux du monde.

» C'est pourquoi, pour essayer ses petits, il les pré- » sente aux rayons du soleil et iuge de la vérité de leur » noblesse par la fermeté de leurs yeux à regarder la » lumière de cet astre. Il n'est pas difficile de reconnois- » tre la générosité de M. le Prince dans celle de cet » oyseau qui est le Prince de tous les autres. La gran- » deur de son génie et le beau feu qui anime son cœur » lui fait tousiours tourner les yeux du costé de la gloire. » C'est ce soleil qu'il regarde dans toutes ses actions. » Il conduit après soy Mrs ses enfans qui comme deux » généreux aiglons suyuât les glorieux exemples de leur » père monteront un iour par cette route de gloire et de » rayons qu'il leur trace : Quo Patris Iter !

» Ce sont les souhaits de la ville de Bourdeaux dont » les armoiries paraissent sur l'autre face de la medaille,

» et les vœux qu'elle fait au Ciel singulièrement pour la » gloire de ce petit Prince qu'elle peut appeler son nour- » risson et auec lequel elle a contracté de si glorieuses » alliances dans les cérémonies de son baptesme.

» La troisième de ces médailles représente d'un costé » trois Lys. Celuy qui est au milieu paroist entièrement » épanouy et auec toute la pompe de ses feuilles ; deux » autres naissent de la tige de ce premier, dont l'un » commêce à s'entr'ouurir et l'autre ne montre qu'un » bouton encore tout fermé avec cette deuise « Spes » altera ».

» C'est l'image de l'illustre famille de Condé où nous » voions aujourd'huy M. le Prince avec M^rs ses enfans » comme trois belles fleurs qui seruent d'ornement à la » couronne des Lys et qui peuuent en appuyer la gloire. » Il paroist icy auec tout l'esclat et toute la pompe que » les seruices qu'il a rendu a l'Estat et que ses victoires » luy ont acquise. M. le Duc d'Anguien commence désia » à faire voir la grandeur de son génie et les rares quali- » tés que son age ne luy permet pas encore de monstrer » entièrement : mais qu'il découurira un jour à la gloire » de la France ; cependant que M. le Duc de Bourbon » paroist d'un autre costé comme un bouton qui ne » faict que naistre mais qui est comme la seconde espé- » rance de cette Royale Maison : Spes altera !

» Sur l'autre reuers de la médaille sont grauées les » armoiries de Bordeaux auec les noms de MM. les » Jurats tout à l'entour, pour marquer qu'un de ces » Lys est né dans le sein de cette ville, que les autres » fleurs s'y sont mises comme à l'abry de l'orage qui » les menaçoit et que ces dignes magistrats ayant con- » tribué leurs soins pour la conseruation de ces trois » fleurs regardent ce Lys naissant comme une de leurs » espérances. Spes altera.

» La quatrième médaille exprime soubs la figure » des arbres ce que l'autre avait représenté soubs la » peinture des fleurs auec cette différence que celle-là » montre la gloire et la beauté de cette famille et celle-cy » en fait voir la fermeté et la durée.

» Un grand arbre s'élèue au milieu, ayant à ses costés » deux rejettons qui naissent de la racine auec ces » mots : *Non deficiet*, pour dire que cette race de héros » ne défaillira jamais.

» Les armoiries de la Ville qui sont de l'autre costé » auec les noms des Jurats marquent les vœux qu'ils » font au nom de toute la ville pour l'éternité de cette » Maison et les asseurances qu'ils donnent que leur zèle » et leur fidélité pour le seruice de ces princes ne man- » quera iamais. *Non deficiet.*

» Ces pièces dont nous venons de parler furent » iettées comme iai dit après la cérémonie, une très » grande quantité a esté depuis distribuée par la libéra- » lité de Mrs les Jurats. Ils ont faict présêt à chacune de » Leurs Altesses d'une bourse de cent de ces médailles » comme aussi aux personnes les plus considérables de » cette ville et de cette cour » (1).

Cet extrait d'un récit où les détails typiques surabondent nous fournit un renseignement indiscutable et de haute importance. C'est que les Jurats ont pris le soin de faire *faire des pièces d'argent avec de belles devises;* c'est que les Jurats ont supporté les frais de confection de ces pièces, gravure des coins, achat de métal, frappe,

(1) Cette relation a pour nous une valeur documentaire d'autant plus appréciable et sérieuse qu'elle a été écrite et imprimée trois jours après la cérémonie religieuse et avant l'accomplissement des autres fêtes et réjouissances ordonnées à l'occasion du baptême.

etc.; c'est qu'enfin, par les mains du sieur Dupuy, substitut du Procureur Syndic, ces mêmes Jurats, au cours de la cérémonie en l'église Saint-André, ont fait largesse à la foule d'une grande quantité de ces pièces d'argent qui ont servi ensuite à offrir de riches cadeaux.

Mais comme les Jurats sont affiliés à la « Frérie » de l'Ormée (1) dont ils sont les représentants plus ou moins avoués; comme, en 1653, c'est toujours l'Ormée qui « domine, proscrit, impose des taxes et fait la loi » (2), qui gouverne sous l'illusoire et précaire autorité du prince de Conti et, soutenue ouvertement par Condé, dispose des armes, des finances et des gens, nous sommes absolument fondés à maintenir à nos jetons la dénomination sous laquelle ils sont connus depuis que la Numismatique a été amenée à s'occuper d'eux.

Un incident que nous emprunterons encore à la « relation des Fêtes » nous montre sous un jour particulier l'ingérence autocratique de l'Ormée dans tout ce qui se rapporte à l'organisation et à l'ordonnance des cérémonies.

« On auait accoustumé autrefois, dit le narrateur, de » porter des branches de laurier dans de semblables » cérémonies, mais dans celle-cy on porta des branches » d'ormeau. Le sieur Villars, aduocat en la Cour de Parlement, un des plus zélés de l'Ormée, un peu auant » que la cérémonie commençait, présenta dans un bassin d'argent ces rameaux (3) a leurs Altesses et aux » plus considérables de ceux qui deuaient assister à

(1) Communay.

(2) *Histoire des princes de Condé*, VI, p. 302.

(3) Vu la rigueur de la saison ces branches nè pouvaient être que garnies de feuillage artificiel.

» cette action, qui les portèrent après dans leurs mains
» ou à leurs chappeaux estimans que les ormeaux en
» ceste saison valent plus que les lauriers. Ceux-cy
» seruent a marquer les victoires et ceux-là a les rem-
» porter ».

Rien n'est plus galamment dit, en vérité; rien n'est plus flatteur pour les Ormistes et ne vient mieux à l'appui de notre thèse.

Toutefois, on remarquera peut-être que l'auteur de « La Relation » — vraisemblablement l'imprimeur Guillaume de la Court lui-même — ne dit pas si les médailles à la description desquelles il s'attarde et se complait, ont été frappées par l'Hôtel des Monnaies de Bordeaux.

Selon nous, le silence gardé sur ce point par le chroniqueur bordelais équivaut à une affirmation, car notre homme, pour faire sa cour à l'Ormée, aux Jurats, même aux Princes, n'aurait pas manqué, dans le cas contraire, de mettre en relief, avec la provenance de ces pièces la grosse dépense qu'elles occasionnaient et qui était si libéralement couverte par la Jurade.

Nous allons, d'ailleurs, tâcher d'élucider cette question en nous aidant des événements contemporains, des dates et des pièces elles-mêmes.

Lorsque le Prince de Condé quitta la Guyenne pour se retirer de l'autre côté de la Loire et travailler à rétablir ses affaires assez compromises, il laissait à Bordeaux la Princesse, sa femme, déjà enceinte de l'enfant qu'elle devait mettre au monde au mois de septembre suivant. Cette date, 19 septembre 1652, nous est fournie par l'historien des Princes de Condé; elle doit être par conséquent très exacte, le Duc d'Aumale, héritier du dernier des Condé, ayant eu en sa possession, avec Chantilly, la correspondance et les archives de cette

illustre famille. De son côté, Guillaume de la Court écrit ceci :

« Après que Madame la Princesse eust accouché d'un » second fils que nous appellerons désormais M^r le Duc » de Bourbon, M^r le Prince aïant appris que Dieu auait » adjousté cette seconde bénédiction à sa famille, voulut » que la Ville de Bourdeaux où ce petit prince estait né, » eust l'honneur de le tenir sur les saincts Fons de » Baptesme en qualité de Parain. Encor pour un sur- » croist d'obligation qui rendist ce bien-faict plus con- » sidérable, il désira qu'elle le tint avec Madame la » Duchesse de Longueville sa sœur. M^rs les Jurats de » Bourdeaux reçeurent alors ceste faueur auec tout le » respect qu'on pouoit attendre ou de leur ciuilité par- » ticulière ou de l'affection de toute la Ville dont ils » représentoient les sentimens; et depuis tousiours ils » ont creu que pour reconnoistre cet extraordinaire » bienfaict ils en deuoïet célébrer la cérémonie auec un » grand esclat et une magnificence extraordinaire c'est » pourquoy dès aussitost que la santé de Madame la » Princesse leur a permis de trauailler a l'exécution de » ce dessein, ils ont emploié tous leurs soings et n'ont » espargné aucune sorte de frais ni de peines pour ren- » dre ceste Célébrité plus Auguste et plus digne de la » grandeur de ce petit Prince a l'honneur duquel ils la » deuoient préparer » (1).

Du 19 septembre 1652 au 18 février 1653, jour du baptême, cinq mois pleins s'écoulèrent, cinq mois plus que suffisants pour faire des préparatifs et organiser la cérémonie avec toute la pompe désirable. L'Ormée, dans le jeu de laquelle cette naissance venait mettre un atout des plus importants, ne pouvait pas ne pas profiter d'une

(1) Relation de ce qui s'est passé, etc., etc., pages 1 et 2.

pareille circonstance. Elle s'était même précautionnée à l'avance, ainsi que nous le verrons bientôt, et comme elle voulait solenniser le baptême du filleul de la Ville de Bordeaux suivant la coutume qui marquait celui des Fils de France, la création de médailles commémoratives déjà décidée fut immédiatement suivie d'exécution.

Cela ne soulevait d'ailleurs aucune difficulté. L'Ormée n'était-elle pas maîtresse des finances et des services publics? N'avait-elle pas sous sa main l'Hôtel des Monnaies de Bordeaux avec son matériel et son personnel? Et, en admettant que ce personnel — incomplet peut-être en raison des événements — manquât de graveurs habiles, capables d'exécuter les coins spéciaux exigés, Villars n'était pas homme à se laisser arrêter par un obstacle si facilement surmontable. Secondé par Lenet, négociateur accompli, il ne lui a pas été impossible d'enrôler, soit à Paris, soit ailleurs, des praticiens expérimentés.

Donc, en ce laps de temps de cinq mois, l'atelier monétaire bordelais était parfaitement en mesure de frapper et de livrer les quatre sujets de jetons d'argent que nous connaissons. Et si l'on prend la peine de faire un simple calcul, on s'apercevra que cette émission n'est pas une des moindres parmi les dépenses somptuaires motivées par cette série de fêtes, banquets, bals et feux d'artifice, etc., et qu'en ajoutant aux largesses faites au peuple, les bourses de cent pièces offertes aux Altesses, les bourses, moins riches assurément, et les présents destinés aux personnages marquants de la Cour des Princes et de la Ville, elle représente, comme métal, un poids assez considérable et, comme valeur monétaire, une somme importante (1).

(1) Nous avons eu la curiosité de faire la liste des Altesses et des

D'autre part, la Monnaie de Bordeaux n'en était plus à faire ses preuves, elle qui, en 1615, lors du mariage de Louis XIII, avait frappé les jolis jetons à l'effigie des royaux époux. C'est d'elle également que sortent les beaux écus d'argent « de soixante sols » à l'effigie de Louis XIV enfant, portant le millésime 1648, et si appréciés des collectionneurs.

Il est donc tout naturel d'attribuer la même provenance aux pièces épisodiques et locales qui font l'objet de cette étude, et jusqu'à plus amples et récentes informations, nous continuerons de faire honneur des jetons de l'Ormée, à l'Hôtel des monnaies de Bordeaux.

Maintenant il convient de répondre aux numismates

Dames, Seigneurs et gentilhommes de la suite des Princes, ainsi que de quelques personnages qui, ayant assisté « officiellement » aux cérémonies du baptême, ont reçu des bourses ou des cadeaux de jetons. Le nómbre en est respectable.

Princes et Princesses : Le Prince de Condé, bien qu'absent ; le jeune Duc d'Enghien, le Prince de Conti, la Princesse de Condé, la Duchesse de Longueville.

Dames, Seigneurs et gentilhommes : Les Comtesses de Laugnac, de Marchin, de Tourville, Madame de la Chappelle-Biron, Madame de Chaugran, gouvernante du nouveau-né.

Les Comtes de Laugnac, d'Auteuil, de Maure, grand sénéchal de Guyenne ; de Marchin, général des armées du Roi sous l'autorité du Prince de Condé ; de Chateaumorant de Lévi, de Matta. Les Marquis de Fors (?), de Bazillac, de Lusignan. Les sieurs de Gouville, maréchal de camp ; d'Angerville, de Bretigny, de Lussan, de Vouldy, lieutenants ou enseignes, etc. Les abbés de Cosnac et de la Hillière, attachés à la personne du Prince de Conti. Les aumôniers des Princes et Princesses, au nombre de cinq. Puis M. le Chevalier de Thodias et les autres Jurats. Les trois commissaires de la cérémonie : avocat Roullet, Baudoin et Suhigray. Enfin Messieurs du Chapitre de Saint-André. Le sieur Allaire, archidiacre, officiant. Messieurs du Parlement, de l'Université, les Trésoriers, les Secrétaires, le Président, etc., etc. Le Duc d'Aumale prétend que le Parlement s'abstint de paraître à la cérémonie et cependant « La Relation » dit que Messieurs du Parlement et des autres corps de la Ville avaient été placés dans des galeries ou sur des « eschaffaux ».

qui prétendent que les coins ont été gravés à Paris, où se faisait uniquement, paraît-il, ce genre de travail, puis envoyés à Bordeaux.

Il suffit, pour réfuter cette opinion, de se reporter aux circonstances difficiles dans lesquelles se terminait l'année 1652.

Par suite de leur état de rebellion ouverte contre l'autorité du Roi, Bordeaux et la Guyenne se trouvaient presque isolés du reste de la France. Nous avons vu que Condé, pour défendre ses intérêts et ne pas gêner par sa présence l'influence et l'action de la faction Ormiste, dont il espérait toujours tirer profit, s'était retiré au-delà de la Loire. Le Duc de Candale, qui avait remplacé le Comte d'Harcourt dans le commandement de l'armée royale, occupait la Saintonge et le pays d'Agénois. De son côté, le Duc de Vendôme, grand amiral, croisait à l'embouchure de la Gironde, interceptant les communications que le parti des Princes et l'Ormée tentaient d'avoir soit avec les Espagnols, soit avec les Anglais. Les relations avec Paris, même par courriers spéciaux, devenaient fort difficiles ; la grande distance qui sépare ces deux villes ne pouvait, à ce moment-là surtout, se franchir qu'au prix de rudes fatigues et d'incessants dangers : comment admettre, dès lors, que pour une affaire de peu d'importance en soi, mais exigeant toutefois, par suite de ses multiples détails, des corrections et des modifications possibles, les Jurats se soient adressés à Paris? Pourquoi supposer que le cardinal Mazarin, si bien renseigné par ses espions et ses créatures sur les faits et gestes de ses adversaires acharnés, tant à Paris qu'à Bordeaux, ait bénévolement fermé les yeux sur les négociations et opérations menées par Lenet, Villars et consorts, dans l'intérêt et pour le service d'une ville et d'un sujet rebelles ?

Il était donc, ce nous semble, plus pratique et plus simple d'appeler à Bordeaux un couple d'habiles graveurs, que de faire voyager, aux risques de retards infinis et même d'une perte totale, et les coins et ceux qui en étaient chargés.

Il est un point sur lequel nous nous permettrons aussi de chercher noise au « Reporter » des fêtes et cérémonies du baptême princier, si bien et si exactement informé qu'il puisse l'être. C'est l'ordre absolument fantaisiste et ne reposant sur aucune donnée sérieuse dans lequel il présente et décrit les quatre jetons.

Nous avons déjà posé comme principe que ces jetons ont été créés à l'occasion de la naissance d'un enfant de Condé et en vue de la solennité du baptême. Aucun doute n'est possible et tout le monde est d'accord ; mais nous prétendons et osons affirmer que, malgré le millésime 1653, les coins ont été gravés en 1652, et que, même, deux de ces coins sont antérieurs à la naissance du petit Duc de Bourbon. C'est sur cette hypothèse que repose notre argumentation et c'est elle également qui dicte l'ordre dans lequel les quatre jetons doivent être rangés.

Il suffit, pour en reconnaître la vraisemblance et la logique, d'étudier avec un peu d'attention les ornements, devises et emblêmes qui les différencient.

Le premier est et doit être le jeton aux trois arbres, ou, pour mieux dire, aux « trois ormeaux » ; et si le sieur de la Court l'avait plus soigneusement examiné, il en aurait donné une description moins incomplète.

Ce jeton est l'un de ceux que M. Jullian a fait reproduire dans son Histoire de Bordeaux ; nous l'avons sous les yeux en écrivant ses lignes, nous sommes donc sûr de ne rien omettre.

Droit ou avers : Les armes de Bordeaux avec, pour support, deux palmes — Les palmes de la Victoire ? ? — et ces noms en légende : J.-B. Thodias — H. Dubourgdieu — J. Larcebaut — P. Robert — J. Vrignon. Ce sont les noms des cinq Jurats affiliés à la « Frérie de l'Ormée » (1). Un nom toutefois manque à cette liste, celui du deuxième Jurat de la Noblesse, Leger de la Braugelie, tué peu auparavant au siège du Mas d'Agenais et dont l'auteur de la « Relation » déplore l'absence en termes dithyrambiques (2).

Revers : Trois ormeaux de taille inégale, le plus grand au milieu, et cette devise latine pour légende : *Non deficiet*. Le mot *cor,* cœur, évidemment synonyme ici de fermeté de force ou même de constance, est sous-entendu, mais la minuscule image d'un cœur est gravée en manière de « rébus » au dessous du millésime 1653. Elle précède et sépare également chacun des mots : *Non deficiet.*

En quoi donc tout cela peut-il être appliqué au jeune duc de Bourbon ? Il faut se mettre l'esprit à la torture pour trouver, comme le chroniqueur, que ces trois arbres — car pour lui ce sont des arbres quelconques

---

(1) Communay, *L'Ormée à Bordeaux,* p. 56.

(2) « C'est avec un sensible déplaisir que cette ville ne peut pas, aujourd'hui, compter au nombre de ses autres Jurats celui qu'elle avait choisi pour y tenir le second rang pour l'ordre de la noblesse, mais qui ne parut pas à la pompe de M. le Duc de Bourbon, étant mort quelques temps auparavant au service de M. le Prince. C'était le sieur Leger de la Braugelie, un des plus illustres gentilshommes du Périgord et un des plus courageux capitaines de France. Il servait en qualité de Marechal de Camp dans l'armée, sous le comte de Marchin, quand le Mas d'Agenais fut assiégé. Ce fut là, qu'après avoir donné de grandes preuves de son courage, il fut tué, combattant l'épée à la main sur la brêche, ayant laissé à cette ville, avec l'admiration de sa vertu, un regret immortel de sa perte ».

— et ces deux mots marquent « les vœux que les
» Jurats font au nom de toute la Ville pour l'éternité
» de la maison de Condé, et les assurances qu'ils don-
» nent que leur zèle et leur fidélité pour le service de
» ces Princes ne manquera jamais ».

Un auxiliaire inattendu vient, au surplus, nous donner raison en prouvant le bien fondé de notre critique. C'est un imprimé du temps, intitulé : *La colombe miraculeuse de l'Ormaie.* Voici, textuellement reproduit, l'important passage qui infirme l'interprétation donnée ci-dessus, et, par une singulière coïncidence, fournit l'exacte signification de ces ormeaux et de ces cœurs.

« Aussi, a-t-il choisi (c'est du Sauveur du monde et
» d'une colombe qu'il est question), a-t-il choisi cet
» oiseau pour symbole de son esprit qui a daigné faire
» voler cette colombe, contre l'inclination de cette
» sorte d'oiseaux, sur l'Ormaie, choisissant pour se
» reposer ces ormeaux qui sont une espèce d'arbres
» nommés *tout cœur* pour raison de leur force et de
» leur solidité, si nous en croions Theophaste en son
» histoire des plantes !

» D'où vient que ce n'est pas sans cause qu'une telle
» place, complantée en ormeaux, a été choisie pour
» l'assemblée des gens qui sont tout cœur et qui n'ont
» destiné leur force et leur vie que pour l'intention que
» nous avons dite ». C'est le salut du peuple et la gloire
de Dieu qui sont deux choses unies et inséparables.

Cette mystique élucubration est signée de la lettre initiale G... suivie des mots : Bourdelois, aumosnier de l'Ormaie (1). Elle tient les huit pages d'une brochure in-quarto sans nom d'imprimeur et sans date.

(1) Sous cette initiale se dissimule à peine le prêtre Gay, ardent Ormiste et polémiste, poëte même à l'occasion.

Toutefois, comme dans le cours de son homélie l'auteur prend violemment à partie « le Comte d'Har-» court, recors du Mazarin qui faict tous ses efforts pour » restablir en cette province notre dernier tyran son » beau-frère le duc d'Espernon », il n'est point douteux que cette brochure a vu le jour dans les premiers mois de 1652 (1). Nous en concluons qu'à l'époque où le bouillant aumônier de l'Ormée émettait ses théories alambiquées sur les Ormeaux et leurs qualités, ainsi que sur les Ormistes, qui sont des gens de tout cœur, il n'était pas encore question du nouveau rejeton condéen et que les trois Ormeaux, un grand, un moyen et un plus petit, figurant au revers du jeton n° 1, personnifient Condé, l'Ormée et la Jurade, ces trois pouvoirs — inégaux cependant — sous lesquels ployait et se débattait la pauvre cité de Bordeaux. Tout est Ormiste en ce jeton, il serait vraiment difficile de le nier (2).

Passons maintenant à celui qui, d'après nous, vient au second rang.

En reflétant une intention plus caractérisée, ce jeton sert, pour ainsi dire, de transition entre le précédent et les deux autres. Qu'on en juge.

L'avers est exactement le même que celui du n° 1. Au revers, figure une tige de lys portant à son sommet une fleur épanouie accompagnée d'un bouton entr'ouvert et d'un bouton naissant. Deux mots latins empruntés à Virgile : « Spes altera », servent de légende.

Relativement à l'interprétation de cette poétique devise, nous pensons un peu différemment que le Sr de

---

(1) Le Comte d'Harcourt disparaît en août 1652.

(2) L'Ormée possédait un organe officiel appelé le Courrier Bordelais. Chaque numéro était orné d'un sceau représentant un ormeau entouré de cœurs enflammés, etc., etc. Communay : L'Ormée à Bordeaux, note de la page 59.

la Court. Pour nous, l'allusion est on ne peut plus transparente : Le lys épanoui, c'est le Prince de Condé, le favori de l'Ormée; le bouton qui s'entr'ouvre, c'est le jeune duc d'Enghien, alors âgé de dix ans; le bouton fermé, c'est l'enfant que la Princesse porte en son sein et dont on attend la venue ! Cet enfant qui, Spes altera, apporte encore une espérance !

Ce détail, un peu subtil en apparence, nous indique néanmoins, et de façon certaine, que les coins de ces deux jetons ont été — ainsi que nous le disions tout à l'heure — commandés et exécutés avant la naissance du deuxième fils de Condé, 19 septembre 1652.

C'est pour cela que les armes de Bordeaux et les noms des Jurats occupent le droit de ces médailles; l'Ormée n'a aucune raison de s'effacer; savait-on, d'ailleurs, si l'enfant viendrait à terme et quel il serait ? Cette imprécision, cette ambiguïté sont une preuve de la finesse et de la prévoyante habileté des conseillers Ormistes ! Que l'enfant attendu soit une fille, quantité négligeable dans la circonstance, ou que, par suite d'un accident toujours à craindre en raison surtout de l'état maladif de la Princesse de Condé, le rejeton princier n'arrive pas à bon port, l'Ormée utilisera quand même ces jetons; ils sont sa chose; ils portent avec les armes de la Ville les noms des Jurats bordelais; leur emploi est donc tout indiqué lors des fêtes et des cérémonies publiques. A la rigueur même, et si par un de ces revirements par trop fréquents dans les crises politiques, les espérances de l'Ormée venaient à sombrer, aux yeux, du peuple toujours si facilement abusé, le lys passerait pour représenter la famille royale, et le jeton deviendrait un témoignage de loyalisme.

Mais, voilà qu'un prince est né, et, aussitôt, changement de décor ! Un prince est né que la ville de Bor-

deaux se fait honneur de nommer son filleul et de tenir sur les fonts du baptême !

Pour commémorer cet événement, qui comble les vœux de l'Ormée et met les Bordelais en liesse, les coins de deux autres jetons sont confiés aux graveurs. Ce sont évidemment ceux aux emblêmes du Port de mer avec les alcyons (? ?) et de l'Aigle volant vers le soleil, puisqu'ils portent tous les deux, avec les armes du petit prince, la légende : « Ludovico alumno grata Burdigala ».

Nous les connaissons par la suffisante description reproduite plus haut.

Quel est maintenant celui des deux auquel il convient d'assigner le troisième ou le quatrième rang ? Peu importe. Nous adopterons de même, très volontiers, l'interprétation proposée par G. de la Court pour les emblêmes qui les décorent. Rectifions cependant une erreur — involontaire sans doute — : Le droit du jeton à « l'aigle suivi de ses aiglons » porte les armes des Bourbon-Condé et non les armes de la ville de Bordeaux.

Au cours de l'examen très consciencieux auquel nous avons dû soumettre ces jetons, notre attention fut appelée sur une particularité qui nous paraît de nature à être signalée ici, quoique d'importance relative.

Peut-être nous trompons-nous, mais il nous semble que la haute volonté de l'Ormée a passé par là. Ce n'est pas sans motif, assurément, que les deux palmes servant de support aux armes de Bordeaux sur le droit des pièces 1 et 2 ont été maintenues sur le droit des pièces 3 et 4 comme support de l'écusson des Bourbon-Condé.

Ce n'est pas sans motif que ces armes d'un Prince de sang sont ici privées de leur accompagnement habituel, c'est-à-dire le manteau ducal et les ordres de Saint-

Michel et du Saint-Esprit, ainsi que l'exigeraient à la fois et le rang du prince, et l'étiquette, et les règles héraldiques. Les palmes tiennent lieu de tout cela. Devons-nous y voir une intention irrévérencieuse à l'égard de la Royauté ou simplement une fantaisie du dessinateur qui aura voulu simplifier sa besogne ? En tous cas, la chose peut prêter aux commentaires.

Nous en avons enfin terminé avec l'étude et la description des quatre jetons d'argent de 1653. Le document qui nous fournit, à leur endroit, tant et de si précieuses indications ne nous livre malheureusement pas le nom de l'inventeur des « belles devises ».

Cet oubli est regrettable, notre amour-propre local eût enregistré avec plaisir un nom bordelais.

Le mystère, toutefois, est-il aussi impénétrable qu'il le paraît à première vue ? Nous ne le croyons pas et la citation que nous avons faite d'une page signée Gay, aumônier de l'Ormaie, pourrait bien nous mettre sur une bonne voie.

Il y a une corrélation si évidente entre la théorie des Ormeaux, qui sont « tout cœur », et l'emblème avec légende ornant le revers du jeton classé par nous n° 1, que nous serions très disposé à attribuer au fougueux ormiste la paternité de cette devise.

D'autre part, l'élégante concision des légendes latines indique un érudit et un lettré.

Et comme les lettrés et les érudits, voire même les rimeurs (1), étaient assez nombreux, aussi bien dans les rangs de l'Ormée que parmi les familiers du Prince de Conti, il est supposable qu'il ne faut pas chercher ailleurs que là.

---

(1) On peut s'en faire une idée en parcourant les brochures et pamphlets publiés à Bordeaux même entre 1650 et 1653.

Nous appelons donc de tous nos vœux le jour où un papier jauni, exhumé de nos archives municipales, donnera sur ce point les éclaircissements qui nous manquent.

Plus sérieuse et d'un intérêt plus direct est une question provoquée par l'existence, dans le médaillier Lalanne, d'un jeton de cuivre à l'effigie des « trois Ormeaux », le seul que l'on connaisse. On s'est demandé si, indépendamment des jetons d'argent, il n'y avait pas eu une émission plus ou moins considérable de jetons de cuivre.

Nous ne le croyons pas.

La Court ou, — si ce n'est la Court, — le chroniqueur auquel nous devons la relation de 1653, témoin oculaire et justement informé, n'en fait aucune mention. Il ne parle que de pièces d'argent, et certes il n'aurait pas manqué de signaler une distribution de jetons de cuivre faite à la foule pendant les quatre ou cinq jours que durèrent les fêtes, si elle avait eu lieu.

Nous serions donc simplement en présence d'une pièce dite « d'essai », frappée en cuivre pour éprouver le coin et régler le balancier.

Des essais identiques ont été nécessairement faits avec les autres coins, mais ces pièces, de valeur intrinsèque nulle, ont disparu ou gisent, peut-être, ignorées et mêlées à de vieilles monnaies hors d'usage, dans quelque échoppe de ferrailleur où l'œil exercé d'un amateur saura bien, tôt ou tard, les découvrir.

Tel n'est pas cependant l'avis de M. Emile Lalanne. Notre savant ami pense au contraire que, dans un but de propagande et pour accroître sa popularité, surtout chez le menu peuple, l'Ormée a fait une importante émission de jetons de cuivre du type n° 1, qui est — tout le monde en conviendra —, la constatation de sa puis-

sance et de son autorité; et M. Lalanne s'appuie sur ce fait, maintes fois observé pendant sa longue carrière de numismate, que jamais les pièces d'essai ne sont d'un métal inférieur au métal adopté pour l'émission.

D'après lui, également, la disparition presque absolue de ces jetons de cuivre s'explique par le peu de résistance du métal, qui s'use et s'oxyde facilement, ainsi que par l'insignifiante valeur de ces médailles inutilisables comme monnaie.

Somme toute, à l'heure actuelle, qu'ils soient en argent ou en cuivre, les jetons de l'Ormée constituent une véritable rareté et, aussi, une curiosité historique.

L'inventaire n'en sera pas long à établir.

Deux seulement, aux emblêmes des Ormeaux et de l'Aigle volant au soleil, sont conservés à la Bibliothèque Nationale. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ils ont été reproduits dans l'Histoire de Bordeaux, publiée par les soins de la Municipalité.

Un jeton « aux Ormeaux » se voit dans le médaillier de la Ville de Bordeaux.

Un jeton de Louis de Bourbon, « à l'Aigle », est entré dans la belle collection de médailles et jetons bordelais de notre collègue Mr E. de Fayolle. Un autre jeton de même type a passé en vente publique, à Paris, le 3 mars 1900. On ignore chez quel numismate il a trouvé asile.

Enfin, les quatre jetons d'argent représentant les quatre sujets décrits par l'opuscule de 1653, plus le rarissime jeton de cuivre signalé tout à l'heure, existent dans le médaillier Lalanne.

C'est grâce à l'affectueuse complaisance de leur possesseur que nous avons pu étudier à loisir ces instructifs témoins d'un épisode peu connu de l'Histoire de

notre ville (1), et même — ce dont tous les lecteurs du Bulletin de la Société Archéologique lui sauront gré — faire reproduire les quatre jetons « du baptême », face et revers, afin de compléter cette notice et de lui donner plus d'intérêt.

P. Fourché.

---

(1) A titre d'indications documentaires, nous croyons devoir donner le poids de ces jetons, relevé d'après les exemplaires du médaillier Lalanne :

Jeton argent — Trois Ormeaux : 7 gr. 050.
» » — Lys en fleur : 6 gr. 900.
» » — Aigle volant : 6 gr. 750.
» » — Port de mer : 6 gr. 900.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

10 janvier 1902. — M. F. Daleau présente un pied de roi en ivoire, monté en argent, terminé à chaque extrémité par une petite plaque d'acier destinée à éviter le raccourcissement par usure.

Une charnière centrale permet de plier cette mesure en deux parties égales; elle est graduée en lignes et en pouces. On lit, gravé en creux sur l'ivoire : Pied de Roy, et, à l'extrémité, sur la monture en argent : Moüiller, à Paris. La charnière, faite de même en métal, porte sur les deux faces des arabesques gravées en creux. Il serait facile, à l'aide du nom du fabricant : Moüiller, à Paris, de dater exactement ce joli spécimen qui est renfermé dans un étui en galuchat vert.

Ce pied a appartenu au célèbre Limouzin, fameux corsaire bordelais, qui, d'après M. Henry Ribadieu (1), naquit au Canada et mourut à Bordeaux, en 1846, à l'âge de 84 ans, après avoir commandé, en 1804, l'*Eugène,* corsaire de 30 canons, le *Tamerlan,* etc. Cette mesure a été donnée à un des membres de ma famille, il y a plus de 40 ans, par un des descendants du célèbre corsaire.

(1) Henry Ribadieu, *Aventures des corsaires et des grands navigateurs bordelais*, Bordeaux, 1854.

14 février 1902. — M. Camille de Mensignac signale la découverte, au lieu dit le moulin Gayon, commune de Pauillac (Gironde), de 24 haches de bronze, 22 grandes et 2 petites, enfermées dans un vase en terre cuite grossière. C'est en défonçant une parcelle de terrain, propriété Tourteau, que le domestique de cet honorable propriétaire mit à jour, dans le courant de janvier 1902, à 50 centimètres de profondeur, ce lot important de haches en bronze de l'époque morgienne. Ces outils étaient placés, dans le vase, à plat et se touchant tous. Il découle de l'examen sommaire fait de la hache présentée à M. Camille de Mensignac par M. Tourteau, que celle-ci avait été enfermée, dans la poterie où on l'a découverte, à l'état neuf. Si toutes les pièces sont semblables, comme le prétend le propriétaire, on est en présence probablement d'une cachette de marchand remontant à l'époque morgienne de Gabriel de Mortillet. Cette cachette est la cinquième, de cette époque, trouvée dans la commune de Pauillac.

M. Dussaut communique une note sur l'ancienne église de Montussan, canton du Carbon-Blanc (Gironde). — La photographie, prise en janvier 1902, représente le portail de l'église de Montussan, peu de jours avant sa destruction. On remarque sur le pied droit de droite un curieux bénitier en pierre. « Ces » sortes de meubles, dit Léo Drouyn, faisant ainsi corps » avec l'architecture, sont assez rares dans la Gironde. » Une autre rareté est à signaler dans ce portail qui » nous a paru dater de la fin du XIIIe siècle : contre » l'habitude des maîtres maçons de cette époque qui » sculptaient des ornements romans sur des formes » ogivales, ce sont des ornements de l'époque ogivale » qui accompagnent les formes romanes ».

Nous voyons, en effet, des chapiteaux couverts de feuilles de vigne ou de lierre supporter une arcade plein cintre.

Lors de la démolition de l'église, j'ai acquis ces chapiteaux.

Cette église était l'ancienne chapelle du château de la Motte-Montussan appartenant aux seigneurs de Brach, famille illustrée par le poète Pierre de Brach, né en 1548 et mort en 1604.

Je me souviens avoir vu les armoiries de la famille de Brach, peintes en camaïeu jaunâtre, à l'extérieur de l'abside sous forme de litre funèbre. Les anciens seigneurs, hauts justiciers, avaient, en effet, droit de litre.

L'église était entourée du cimetière qui fut déplacé vers 1858.

Ce portail était autrefois précédé d'un porche vulgaire qui fut démoli vers 1865.

En 1872, en venant construire une chapelle latérale, on enleva un cercueil de pierre qui était encastré à 1 mètre de hauteur environ au-dessus du sol, dans le mur sud de la nef.

Ce cercueil, placé dans le mur et au-dessus du sol, faisait saillie *à l'extérieur*, de 0m30 environ, et je m'expliquais mal l'emplacement de cette sépulture.

Très aimablement, M. de Mensignac, à qui je communiquai la photographie et mes observations, m'indiqua le fascicule de notre *Revue* dans lequel Léo Drouyn parle ainsi de ce tombeau :

« Au sud de la nef et dans le mur même de l'église,
» est encastré un cercueil de pierre où est ménagée la
» place carrée de la tête. Ce tombeau était, avant la
» Révolution, très vénéré dans la paroisse. On raconte
» à son sujet qu'autrefois la peste désolait les environs ;

» Montussan seul était préservé du fléau par l'interces-
» sion du saint personnage reposant dans ce sépulcre.
» Aussi, ne disait-on la messe que dans cette paroisse
» et afin que l'affluence considérable du peuple qui y
» assistait pût l'entendre depuis le chemin qui est en
» face de l'église, on la célébrait sur ce tombeau. C'est
» à la suite de ce miracle, dit la légende, qu'on a donné
» à la paroisse le nom de Montussan (Mons-Sanctus ou
» Mons-Sanus, *tome II, 3e fascic., octobre 1875*) ».

Ce tombeau aurait donc servi d'autel en plein air. Comme nous l'avons dit, il fut détruit en 1872.

Cette église était la chapelle du château, mais, chose curieuse, il ne reste pas de traces du château de la Motte. Une habitation moderne s'élève sur la terrasse qui domine la vallée de la Laurence et fait face aux coteaux de Cameyrac. Les bâtiments de servitude seuls paraissent anciens mais sans grand caractère et forment une cour carrée assez vaste dont un des angles est occupé par une grosse tour ronde servant de colombier.

Les propriétaires différents qui se sont succédé ont été, autant que nos souvenirs nous permettent de le préciser, les familles de Montrose, Denucé, Leglé et Barbe. M. de Montrose avait fait don à la commune de Montussan d'un terrain pour construire l'église lorsque la chapelle du château serait en ruines. Cette chapelle servant d'église était en effet tout près de sa maison d'habitation et enclavée dans le parc de sa propriété.

Le propriétaire actuel, M. Isidore Barbe, désirant entrer en possession du terrain sur lequel était bâtie la chapelle du château de Brach, s'est opposé aux réparations de cette chapelle et la commune a dû faire ériger plus loin une église neuve sur le terrain donné jadis par M. de Montrose.

M. Barbe s'est empressé de faire démolir la vieille église. Cette démolition a été faite en janvier 1902 et c'est peu de jours avant la destruction du portail que j'ai pris la photographie que j'ai présentée à la Société archéologique (Voir planche XI).

Il m'a paru intéressant de conserver dans nos archives le souvenir de cette vieille église, car avec elle disparaissent de la commune de Montussan les derniers vestiges de la seigneurie des de Brach.

9 mai 1902. — M. Camille de Mensignac présente une statuette de Mercure découverte à Bordeaux :

« La petite figurine que je fais passer sous vos yeux a été donnée au Musée des Antiques de Bordeaux par notre collègue, M. Ernest Descamps. Elle a été découverte, en 1901, en pratiquant des fouilles, place Gambetta, pour la pose du trolley souterrain des tramways électriques.

» Cette intéressante statuette de bronze, de 0m12 de hauteur, offre la représentation de Mercure. Le dieu, debout, la jambe gauche repliée, est coiffé du pétase et vêtu de la grande chlamys grecque agrafée sur l'épaule droite par une fibule. Le manteau, qui descend jusqu'aux genoux du personnage, laisse à découvert le bras droit et toute la partie droite du corps. Les jambes et les pieds sont nus. Le bras droit est brisé à la hauteur du coude, et la partie inférieure de la jambe gauche, ainsi que le pied gauche, n'existent plus. La position de la main gauche de cet Hermès indique que ce dieu devait tenir le caducée. De la main droite, qui a disparu, on peut affirmer que cette divinité tenait la bourse.

» Suivant toute vraisemblance, l'auteur de cette élégante statuette de bronze doit être un artiste grec, qui semble avoir respecté, de loin, les proportions et les

mouvements de l'Hermès de Lysimacheia attribué à Polyclète l'ancien ou à son école.

» Il était intéressant de signaler à l'attention de la Société Archéologique de Bordeaux, cette jolie œuvre très ancienne et d'importation grecque.

» En terminant cette courte note, je tiens à remercier notre collègue, M. Pierre Paris, le savant professeur de l'Université de Bordeaux, pour les renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur les Hermès du type polyclétéen ».



TABLES

DES

COMPTES RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XXIII[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

Années 1898 et 1899.

Année 1900.

Année 1901.

Année 1902.

FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

27,078. — Bordeaux,

Phototypie Ch. Chambon.

MURAILLE GALLO-ROMAINE DE BARAT

COMMUNE DE LUSSAC (GIRONDE)



Phototypie Ch. Chambon. Cliché Th. Amtmann.

SAINT JACQUES LE MAJEUR

MINIATURE DU REGISTRE BORDELAIS DE 1526



Phototypie Ch. Chambon. Cliché Th. Amtmann

RETABLE EN BOIS DE SAINT JACQUES LE MAJEUR

XVIIE SIÈCLE

(Église Saint-Michel de Bordeaux).



N° 2



N° 3



N° 1

ARMOIRIES ET STATUE DE SAINT JACQUES LE MAJEUR

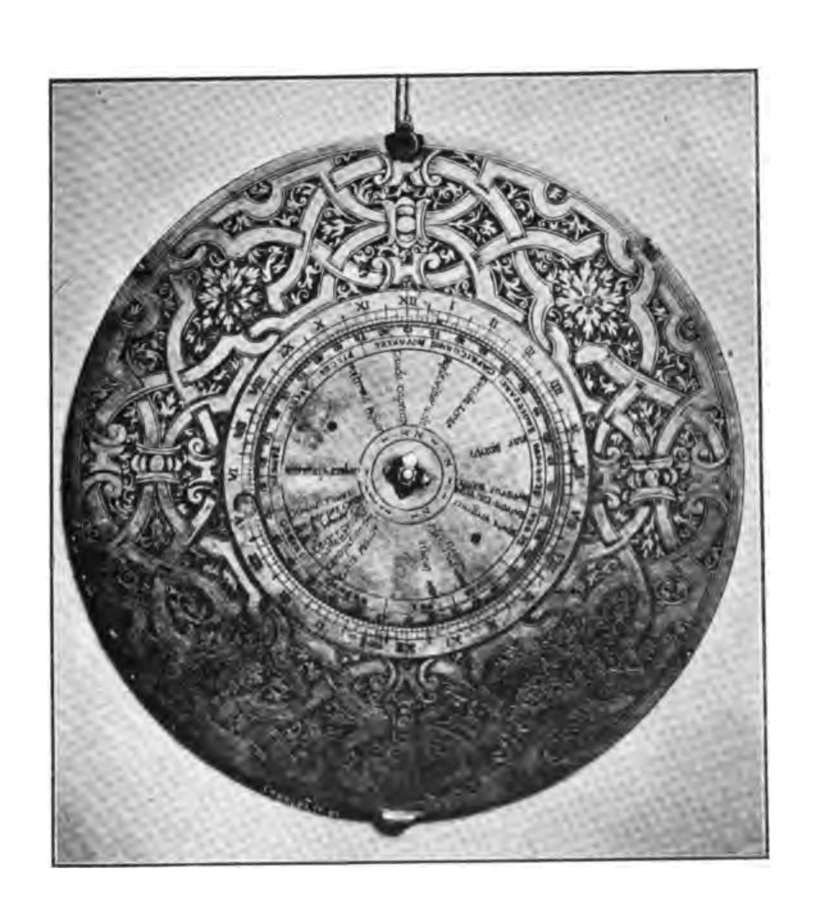
à l'Église Saint-Michel de Bordeaux



TOMBEAU DE L'AUTEL DE SAINT JACQUES LE MAJEUR

(Église Saint-Michel de Bordeaux)

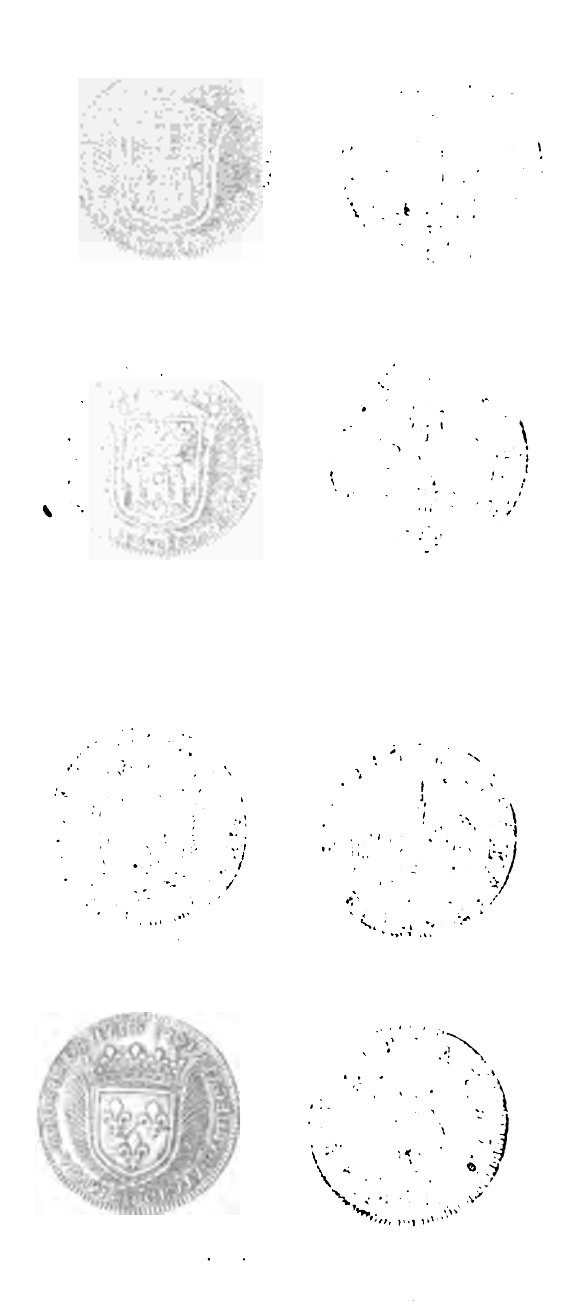








FIBULE A ARC PLAT





LES JETONS dits de L'ORMÉE
D'APRÈS LES EXEMPLAIRES EN ARGENT
DE LA COLLECTION E.LALANNE.



typie Charles Chambon Bordeaux.

Portail de l'ancienne Église de Montussan.



…totypie Charles Chambon Bordeaux.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XXIII. — 1er FASCICULE

(1er trimestre).



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-EDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Y. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE POQUELIN-MOLIÈRE — 17

1898-99

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.



TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.



27,078

